

Budget
2023

UN PLAN CANADIEN



**UNE CLASSE MOYENNE FORTE
UNE ÉCONOMIE ABORDABLE
UN AVENIR PROSPÈRE**

Budget
2023

©Sa Majesté le Roi du chef du Canada (2023)
Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire ce document
en tout ou en partie doit être adressée au ministère des Finances Canada.

Ce document est disponible au www.Canada.ca/Budget

This document is also available in English.

F1-23/3F-PDF

N° de catalogue : 1719-7759

En cas de divergence entre la version imprimée et la version électronique,
la version électronique prévaudra.

Avant-propos de la vice-première ministre

Le Canada a connu une reprise remarquable après la récession causée par la COVID-19.

Il a enregistré la plus forte croissance économique parmi les pays du G7 au cours de la dernière année. Quelque 830 000 Canadiennes et Canadiens de plus qu'avant la pandémie sont sur le marché du travail. Le taux de chômage est près de son creux historique. Le taux d'activité des Canadiennes dans la force de l'âge atteint aujourd'hui le niveau record de 85,7 %, un résultat rendu possible par le système pancanadien de services abordables d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. L'inflation a diminué pendant huit mois consécutifs, et la Banque du Canada prévoit qu'elle atteindra seulement 2,6 % d'ici la fin de l'année.

Avec ces solides facteurs économiques en toile de fond, le budget de 2023 arrive à un moment important pour notre pays, et à un moment important pour le monde.

À court terme, il faut composer avec le ralentissement de l'économie mondiale, des taux d'intérêt élevés partout dans le monde et une inflation encore trop forte.

Dans les mois et les années à venir, le Canada doit saisir les remarquables possibilités offertes par deux virages fondamentaux qui s'opèrent dans l'économie mondiale : la course à la construction des économies propres du XXI^e siècle, et l'accélération des efforts parmi les pays alliés pour déplacer leur production dans des économies amies en bâtissant leurs chaînes d'approvisionnement essentielles autour de démocraties comme celles du Canada.

Le budget de 2023 aborde de front ces grands enjeux et propose :

1. de nouvelles mesures d'allégement de l'inflation ciblées pour les Canadiennes et les Canadiens qui en ont le plus besoin;
2. des soins de santé publics renforcés, notamment des soins dentaires pour des millions de Canadiens;
3. d'importants investissements pour bâtir l'économie propre du Canada, créer de bonnes possibilités de carrières pour la classe moyenne et amorcer une nouvelle ère de prospérité économique pour la population canadienne;
4. un plan budgétaire responsable qui permettra au Canada de maintenir le déficit le plus bas et le ratio de la dette nette au PIB le plus faible du G7.

Je suis fière de présenter le budget de 2023, le plan du Canada pour bâtir une économie canadienne plus forte, plus durable et plus sûre, pour tout le monde.

Nous avons la chance incroyable de vivre dans le meilleur pays au monde.

Le Canada est peuplé de gens qui peuvent accomplir de grandes choses, et je n'ai jamais envisagé l'avenir du pays avec autant d'optimisme qu'aujourd'hui.

Le Canada est le meilleur endroit où se trouver en cette période difficile et dans un monde complexe.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large 'C' followed by 'F' and 'R' in a stylized, cursive script.

L'honorable Chrystia Freeland, C.P., députée
Vice-première ministre et ministre des Finances

Table des matières

Avant-propos de la vice-première ministre	v
--	----------

Aperçu de la situation économique	3
--	----------

1. Évolution récente de l'économie	5
La reprise du Canada a créé le marché du travail le plus fort des dernières décennies	5
L'inflation diminue, mais reste un défi pour la population canadienne.....	9
L'économie canadienne a été résiliente, mais la croissance canadienne et mondiale ralentit	11
2. Perspectives de l'économie canadienne	14
Les économistes du secteur privé s'attendent à une récession modérée... ..	14
Analyse des scénarios économiques du budget de 2023	16
3. La place du Canada dans une économie mondiale en évolution	19
Passer à la carboneutralité	19
Réduction des vulnérabilités des chaînes d'approvisionnement	21
Transformer les défis en possibilités	22
4. Investir de façon responsable dans l'avenir du Canada.....	23
Un plan budgétaire responsable en des temps difficiles.....	26
Comparaisons internationales	28
Protéger l'avantage financier du Canada et maintenir notre ancrage fiscal	29

Chapitre 1 : Rendre la vie plus abordable et soutenir la classe moyenne....	33
--	-----------

1.1 Rendre la vie plus abordable.....	35
Un nouveau remboursement pour l'épicerie des Canadiens	38
Sévir contre les frais indésirables	39
Sévir contre les prêts à conditions abusives	40
Réduire les frais de transaction des cartes de crédit pour les petites entreprises.....	41
Défendre le droit à la réparation des biens.....	42
Chargeurs universels pour vos appareils.....	43
Production automatisée des déclarations de revenus.....	43
Rendre la vie plus abordable pour les étudiants.....	44
Améliorer les régimes enregistrés d'épargne-études.....	46
Soutenir les personnes âgées.....	47

1.2 Un chez-soi abordable	48
Lancer le nouveau compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété.....	50
Code de conduite pour protéger les Canadiens ayant des prêts hypothécaires	51
Construire plus de logements abordables.....	52
Investir dans une stratégie de logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique.....	53
Un marché du logement qui fonctionne pour la population canadienne	53

Chapitre 2 : Investir dans les soins de santé publics et l'accès à des soins dentaires abordables..... 59

Principales mesures en cours	59
2.1 Investir dans les soins de santé publics	60
Collaborer afin d'améliorer les soins de santé pour la population canadienne	63
Résultats et responsabilité en matière de soins de santé.....	65
Investir dans de meilleures données sur les soins de santé	66
Encourager davantage de médecins et d'infirmières à pratiquer dans les communautés rurales et éloignées.....	66
Renforcer l'épargne-retraite pour les préposés aux services de soutien à la personne	67
Combattre la criminalité et sauver des vies : lutter contre la crise des opioïdes	67
Lancer le service d'aide téléphonique 9-8-8 pour la prévention du suicide	70
Construire le Centre de rétablissement Shepody	70
Préserver l'accès à l'avortement et à d'autres services de santé sexuelle et reproductive	70
Améliorer la préparation du Canada aux urgences sanitaires	71
2.2 Rendre les soins dentaires accessibles à la population canadienne.....	71
Le nouveau Régime canadien de soins dentaires.....	72
Élargir l'accès aux soins dentaires	72
Investir dans de meilleures données sur les soins dentaires.....	73

Chapitre 3 : Le plan canadien : une énergie abordable, de bons emplois et une économie propre en croissance..... 79

Une base solide	81
Un endroit sûr, bien choisi et concurrentiel pour faire du commerce.....	82
Les perspectives à venir.....	82

Les défis à prévoir.....	83
Le plan pour le Canada : une énergie abordable, de bons emplois et une économie propre en croissance.....	85
3.1 Investir dans l'électricité propre.....	88
Instaurer un crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre...	91
Axer les efforts de la Banque de l'infrastructure du Canada sur l'énergie propre.....	93
Soutenir les projets d'électricité propre	93
La boucle de l'Atlantique.....	94
3.2 Une économie propre, en croissance	94
Instaurer un crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres	96
Concrétiser de grands projets de fabrication de batteries au Canada	97
Mettre en place le Fonds de croissance du Canada.....	99
Instaurer un crédit d'impôt à l'investissement dans l'hydrogène propre	102
Faire croître le secteur canadien des biocarburants	103
Améliorer les taux d'imposition réduits pour les fabricants de technologies à zéro émission.....	104
Soutenir les projets de technologies propres	105
Élargir l'admissibilité au crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres	106
Mener de grands projets.....	106
Bonifier le crédit d'impôt à l'investissement dans le captage, l'utilisation et le stockage du carbone.....	108
3.3 Investir dans la main-d'œuvre canadienne	109
Salaire équitable pour la main-d'œuvre qui bâtit l'économie propre.....	111
Garantir l'équité pour les travailleurs canadiens grâce aux approvisionnements réciproques fédéraux.....	112
Doublé la déduction pour les outils des gens de métier	112
Soutenir les fiducies collectives des employés	114
Investir dans les ententes de transfert relatives au marché du travail au Canada.....	114
Continuer de soutenir les prestataires saisonniers de l'assurance-emploi	115
Protéger les travailleuses et les travailleurs à la demande sous réglementation fédérale	115
Protéger les emplois grâce à un accès en temps opportun aux accords de travail partagé	116

Offrir un soutien continu au Programme de stages pratiques pour étudiants	116
Interdire de recourir à des travailleurs de remplacement	117
3.4 Transport fiable et infrastructure résiliente.....	117
Renforcer les corridors commerciaux du Canada	117
Financer l'infrastructure du Canada	120
Innover pour favoriser la résilience de l'infrastructure	122
Investir dans les trains et les services de VIA Rail	122
Investir dans la Garde côtière canadienne	122
Assurer la sécurité et la fiabilité des services de traversiers dans l'Est du Canada	123
Réaménager l'autoroute Bonaventure et soutenir l'infrastructure des transports à Montréal	123
Exécuter le projet de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic.....	124
3.5 Investir dans la technologie de demain.....	124
Examiner le Programme d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental	125
Utiliser la recherche collégiale pour aider les entreprises à croître	127
Appuyer le leadership canadien dans l'espace	127
Investir dans l'économie forestière du Canada.....	128
Établir le Fonds pour l'innovation et l'investissement dans le secteur laitier.....	128
Soutenir les agriculteurs qui se détournent des engrais russes pour trouver d'autres fournisseurs.....	129
Alléger les intérêts pour les producteurs agricoles	129
Maintenir les exportations de bétail avec une banque de vaccins contre la fièvre aphteuse	129

Chapitre 4 : Faire progresser la réconciliation et bâtir un Canada qui fonctionne pour tous	137
Principales mesures en cours	137
Investissements dans les priorités autochtones	138
4.1 Autodétermination et prospérité pour les peuples autochtones	141
Appuyer la gouvernance, la capacité et la participation à la prise de décisions des Autochtones	142
Bâtir une économie qui fonctionne pour les peuples autochtones.....	144
4.2 Investir dans les communautés autochtones	146
Soutenir les priorités en matière de santé des Autochtones	146
Soutenir des logements sûrs et abordables dans les communautés autochtones.....	147

Exécuter le Plan d'action national pour mettre fin à la tragédie des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées.....	147
Soutenir les enfants des Premières Nations.....	149
La convention de règlement dans le cadre du litige collectif de la bande de Gottfriedson.....	150
4.3 De l'air pur et de l'eau propre.....	150
Protéger l'eau douce au Canada	152
Protéger les baleines du Canada.....	153
Assainir et écologiser les installations portuaires	153
Protéger les espèces en péril.....	154
Assurer la résilience face aux catastrophes naturelles	154
4.4 Des communautés plus fortes et plus inclusives	156
Soutenir nos langues officielles	156
Investir dans les services d'aide à l'emploi pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire	159
Soutenir le secteur canadien de l'écran.....	159
Soutenir la croissance du secteur du tourisme.....	159
Lutter contre le racisme systémique, la discrimination et la haine	160
Appuyer les communautés noires au Canada	162
Favoriser une fonction publique plus équitable, diversifiée et inclusive	162
Faire progresser la recherche en sécurité publique	163
Remédier aux condamnations injustifiées	163
Faire avancer l'égalité des genres au Canada.....	164
Mettre en place un système sportif sûr et responsable	165
Aider la population canadienne à demeurer active	165
Bonifier le Fonds des infrastructures alimentaires locales.....	165
Rendre la vie plus abordable pour les personnes en situation de handicap	166
Promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap.....	166
Développer les communautés par le biais des arts et du patrimoine	168
Créer un nouveau congé lié à la fausse couche	169
Améliorer l'accès au congé lié à la mort ou à la disparition d'un enfant	169
4.5 Renforcer le système d'immigration	169
Rendre le traitement des demandes de citoyenneté plus sûr et efficace....	170
Faciliter les voyages au Canada	170
Améliorer l'aide juridique pour les demandeurs d'asile	171

Chapitre 5 : Le leadership du Canada dans le monde 181

Principales mesures en cours 182

5.1 Défendre le Canada 183

- Mettre à jour la politique de défense 183
- Établir le Centre d'excellence OTAN pour le changement climatique et la sécurité à Montréal 185
- Protéger l'économie canadienne..... 185
- Protéger la population canadienne et les diasporas contre l'ingérence étrangère, les menaces et les activités secrètes 186

5.2 Soutenir l'Ukraine 187

- Offrir une aide financière à l'Ukraine en 2023 189
- Renforcer la défense de l'Ukraine 189
- Offrir une aide humanitaire, au développement, à la sécurité et à la stabilisation pour l'Ukraine 190
- Offrir un refuge pour les Ukrainiens 190
- Retirer le statut de la nation la plus favorisée de la Russie et du Bélarus pour une durée indéfinie..... 190

5.3 Défendre les valeurs canadiennes..... 191

- Soutenir la croissance économique des pays en développement 192
- Éliminer le travail forcé des chaînes d'approvisionnement canadiennes 192

5.4 Combattre les crimes financiers..... 193

- Lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes 193
- Renforcer les efforts de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes..... 195
- Mettre en place un registre fédéral public sur la propriété effective 195
- Moderniser la surveillance du secteur financier pour faire face aux nouveaux risques 196
- Établir l'Agence canadienne des crimes financiers 197
- Protéger la population canadienne contre les risques liés aux cryptoactifs .. 198

Chapitre 6 : Un gouvernement efficace et un régime fiscal équitable.. 203

Principales mesures en cours 204

6.1 Gouvernement efficace 205

- Recentrer les dépenses gouvernementales pour obtenir de meilleurs résultats pour la population canadienne 205
- Réorienter des dépenses précédemment annoncées 206
- Soutenir l'efficacité des programmes gouvernementaux..... 206

6.2 Améliorer les services offerts à la population canadienne.....	207
Protéger les droits des passagères et des passagers	207
Améliorer les opérations aéroportuaires et le contrôle des voyageurs	208
Traiter plus rapidement les passeports et améliorer les services d’immigration	208
Fournir des services plus rapides aux vétérans	209
Améliorer Canada.ca et 1 800 O-Canada	210
Moderniser le système de TI de la Sécurité de la vieillesse	210
Assurer l’intégrité des prestations d’urgence liées à la COVID-19	210
Renouveler la péréquation et la formule de financement des territoires	211
6.3. Un régime fiscal équitable	211
Faire en sorte que les Canadiennes et les Canadiens les plus riches paient leur juste part	211
Réforme fiscale internationale	212
Taxer les rachats d’actions.....	213
Assurer la juste imposition des dividendes reçus par les institutions financières	214
Renforcer la règle générale anti-évitement	214

Annexe 1 : Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires	219
--	------------

Annexe 2 : Stratégie de gestion de la dette	265
--	------------

Annexe 3 : Mesures législatives.....	277
---	------------

Budget 2023

Aperçu de la situation économique

1. Évolution récente de l'économie.....	5
La reprise du Canada a créé le marché du travail le plus fort des dernières décennies.....	5
L'inflation diminue, mais reste un défi pour la population canadienne.....	9
L'économie canadienne a été résiliente, mais la croissance canadienne et mondiale ralentit	11
2. Perspectives de l'économie canadienne	14
Les économistes du secteur privé s'attendent à une récession modérée... ..	14
Analyse des scénarios économiques du budget de 2023	16
3. La place du Canada dans une économie mondiale en évolution	19
Passer à la carboneutralité	19
Réduction des vulnérabilités des chaînes d'approvisionnement	21
Transformer les défis en possibilités	22
4. Investir de façon responsable dans l'avenir du Canada.....	23
Un plan budgétaire responsable en des temps difficiles.....	26
Comparaisons internationales	28
Protéger l'avantage financier du Canada et maintenir notre ancrage fiscal	29

Aperçu de la situation économique

À bien des égards, l'économie canadienne se porte bien. Le taux de chômage est près de son niveau historique le plus bas, 830 000 Canadiens de plus sont employés par rapport à lorsque la COVID-19 a frappé pour la première fois, et la croissance économique du Canada a été la plus forte du G7 au cours de la dernière année.

En même temps, bon nombre de Canadiennes et de Canadiens font face à de réels défis en matière d'abordabilité et ressentent les effets de l'augmentation des prix de l'épicerie et des coûts du logement. Même si l'inflation a chuté au Canada pendant huit mois consécutifs, elle demeure élevée, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde. Les taux d'intérêt de nombreuses économies avancées ont atteint leur plus haut niveau en plus de 15 ans. Cette situation donne lieu à une croissance économique plus lente au Canada et partout dans le monde. L'augmentation rapide des taux d'intérêt a également entraîné des turbulences dans certaines parties du système bancaire mondial et de la volatilité dans les marchés financiers mondiaux, ce qui a mis en évidence l'incertitude considérable quant à l'évolution future des conditions économiques.

Le Canada est cependant bien placé pour traverser cette période turbulente. Au début de l'année 2023, notre économie reposait sur de meilleures bases que la plupart de nos pairs, et grâce à d'excellents facteurs économiques fondamentaux, dont une croissance démographique robuste, un marché du travail solide et un système financier bien réglementé et bien capitalisé, le Canada sera en mesure de surmonter un ralentissement économique mondial.

La force et la résilience du Canada face aux défis économiques mondiaux ont été étayées par les mesures que le gouvernement a prises depuis 2015 pour soutenir les Canadiens et bâtir une économie qui crée de bons emplois et de belles occasions :



Les gens

En investissant dans notre système de soins de santé public, en rendant les services de garde d'enfants plus abordables et en renforçant le filet de sécurité sociale du Canada, notamment en améliorant le soutien aux enfants et aux aînés.



Croissance

En investissant dans les infrastructures, en soutenant les investissements dans l'économie canadienne propre et en aidant les entreprises canadiennes à croître et à créer des emplois.



Emplois

En aidant les travailleurs à acquérir les compétences dont ils ont besoin, et en aidant les travailleurs les moins bien payés — qui sont souvent les plus essentiels — et leurs familles à atteindre un bon niveau de vie.



Les communautés

En investissant dans les infrastructures, le logement abordable, les transports en commun et l'Internet à large bande.

Depuis 2015, près de 2,7 millions de Canadiennes et de Canadiens de moins vivent dans la pauvreté, l'inégalité de revenu a continué de baisser, le taux de participation à la population active des femmes de 15 à 64 ans est à des niveaux record et les jeunes Canadiens ont accès à un plus grand nombre d'emplois bien rémunérés qu'avant la pandémie. La population canadienne continuera de profiter pendant des décennies des importants investissements réalisés dans l'infrastructure et dans la capacité de l'économie nationale.

Une économie plus inclusive : Progrès réalisés depuis 2015

- ✓ 2,7 millions de Canadiens de moins vivent dans la pauvreté, soit une diminution de 56 %;
- ✓ l'inégalité du revenu a baissé de 11 %;
- ✓ l'écart salarial entre les sexes a baissé de 12 %;
- ✓ les femmes comblent l'écart de participation à la population active, qui a diminué de 28 %;
- ✓ un plus grand nombre de jeunes ont de bons emplois et le taux de chômage chez les jeunes a diminué de 22 %.

Compte tenu de l'évolution rapide du paysage économique mondial, il reste encore beaucoup à faire pour bâtir un avenir plus durable et plus prospère pour la population canadienne.

Dans les années à venir, le Canada devra composer avec deux changements économiques mondiaux interdépendants : premièrement, la transition mondiale accélérée pour construire des économies carboneutres et les industries de demain; et deuxièmement, un réalignement des modèles commerciaux mondiaux, les démocraties se réorientant vers des économies alliées afin de limiter leur dépendance économique stratégique envers des pays comme la Russie et la Chine.

Ces deux changements mondiaux représentent d'importantes possibilités économiques pour les entreprises et la main-d'œuvre canadiennes, mais il faudra des investissements importants pour en tirer parti, tant du secteur public que privé. À cette fin, le budget de 2023 prend des mesures importantes afin de mobiliser l'investissement privé dans la création de l'économie canadienne propre. Ces investissements visent à renforcer la capacité économique du Canada dans les industries de l'avenir, à créer de bons emplois et à ouvrir la voie à une nouvelle génération de prospérité pour toute la population canadienne, tout en réduisant les émissions du Canada et en renforçant ses relations commerciales essentielles.

En outre, en période d'inflation mondiale élevée, il faut équilibrer les investissements dans la prospérité à long terme du Canada avec la nécessité d'éviter d'exacerber l'inflation.

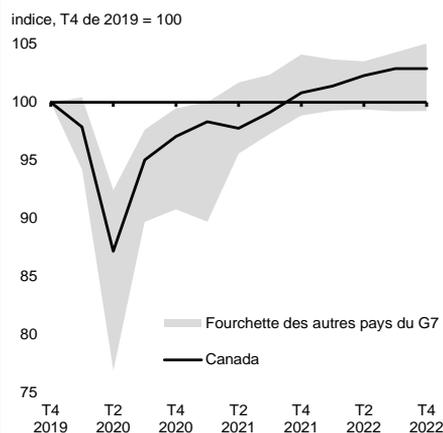
Dans ce contexte, le gouvernement adopte une approche responsable et équilibrée en matière de gestion financière : soutenir les Canadiens les plus vulnérables, renforcer le système de soins de santé public et investir dans la prospérité future du Canada, tout en préservant la viabilité financière à long terme du Canada. La situation financière enviable du Canada, soit la dette nette et le déficit le plus bas en proportion du produit intérieur brut (PIB) du G7, nous permet de faire ces investissements essentiels. Au fil du temps, les rendements croissants de ces investissements amélioreront davantage les perspectives économiques du Canada.

1. Évolution récente de l'économie

La reprise du Canada a créé le marché du travail le plus fort des dernières décennies

L'économie canadienne est maintenant 103 % de la taille qu'elle était avant la pandémie, ce qui marque la reprise la plus rapide des quatre dernières récessions et la deuxième reprise la plus forte du G7 (graphique 1). Tout au long de 2022, l'économie du pays a connu une vigueur soutenue, alors que le Canada affichait la croissance la plus rapide du G7 au cours de la dernière année (graphique 2). Cette performance économique solide est étayée par la résilience des finances des ménages et des entreprises, ainsi que la forte croissance démographique, soutenue par le Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 et le Plan des niveaux d'immigration du gouvernement.

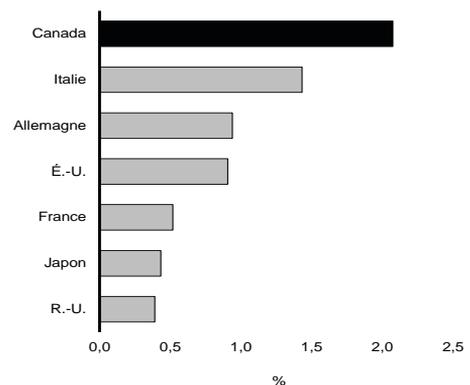
Graphique 1
Reprise du PIB réel après la pandémie dans les économies du G7



Nota – Le dernier point de données correspond au T4 de 2022.

Sources : Statistique Canada; Haver Analytics

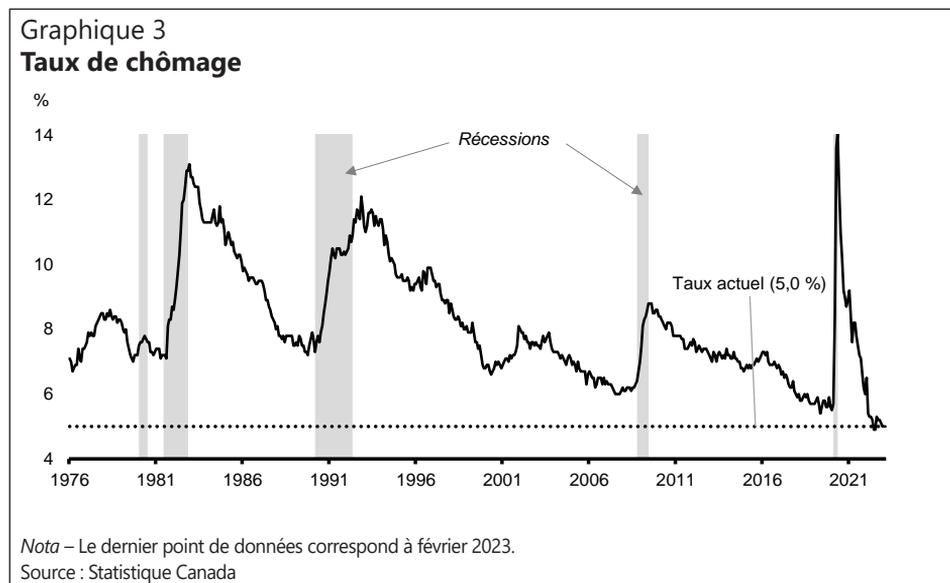
Graphique 2
Croissance du PIB réel dans les économies du G7, T4 de 2021 au T4 de 2022



Nota – Le taux de croissance indiqué est le pourcentage de variation du PIB réel du T4 de 2021 au T4 de 2022.

Sources : Statistique Canada; Haver Analytics

La forte reprise du Canada a dynamisé le marché du travail, dont la vigueur a atteint son plus haut niveau depuis plusieurs décennies. Environ 830 000 Canadiens de plus sont employés par rapport à la période précédant la pandémie, tandis que le taux de chômage, qui s'établit à 5 % à peine, est près de son plus bas niveau jamais atteint de 4,9 % (graphique 3).



Les avantages de ce marché du travail fort profitent à tous les Canadiens. Les personnes âgées de 15 à 64 ans sont plus nombreuses que jamais à participer au marché du travail. On constate aussi des augmentations marquées de la participation chez les groupes qui ont toujours été sous-représentés sur le marché du travail, y compris les femmes, les nouveaux arrivants et les jeunes. Aujourd'hui, plus de Canadiens occupent de bons emplois dans la classe moyenne qu'avant la pandémie, et beaucoup d'entre eux bénéficient également d'une croissance plus forte des salaires, en particulier chez les travailleuses et les travailleurs à faible salaire.

Une main-d'œuvre en croissance profite à l'ensemble de la population canadienne

Au cours de la dernière année, l'un des facteurs clés de la résilience économique du Canada a été un marché du travail fort et inclusif.

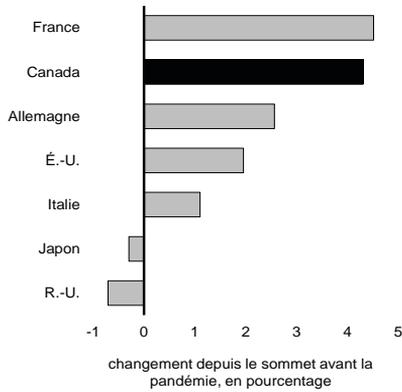
Les gains d'emploi du Canada par rapport à ceux enregistrés quand la pandémie a frappé ont surpassé ceux de la quasi-totalité de ses pairs du G7, grâce à une main-d'œuvre en croissance rapide (graphique 4). L'investissement historique du gouvernement dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants aide notamment un plus grand nombre de femmes à participer pleinement à la population active. Le taux de participation des Canadiennes de 25 à 54 ans au marché du travail a atteint un niveau record de près de 86 %, comparativement à seulement 77 % aux États-Unis. Parallèlement, un niveau record de 80 % des Canadiens âgés de 15 à 64 ans participent maintenant à la population active, reflétant une augmentation générale des possibilités d'emploi dans tous les groupes démographiques (graphique 5). La pleine mise à profit des compétences et des talents de la main-d'œuvre canadienne est un facteur clé d'une économie plus forte : elle permet de remédier aux pénuries du marché du travail et augmente le taux à laquelle l'économie peut croître sans générer de pressions inflationnistes.

L'immigration est un facteur important de la croissance économique et contribue à bâtir une économie plus forte pour tous. Le Canada continue d'afficher la croissance démographique la plus rapide du G7, avec des niveaux d'immigration élevés qui stimulent la croissance démographique à son rythme le plus rapide depuis les années 1950 (graphique 6).

Une immigration plus forte conjuguée à un taux de participation plus élevé à la population active ont élargi le bassin de travailleuses et de travailleurs disponibles et compensé le vieillissement de la population plus que dans d'autres économies du G7. La croissance de l'emploi qui en a découlé a permis de maintenir le revenu disponible réel des ménages par habitant, et ce, même lorsqu'il diminuait dans les économies de pays pairs (graphique 7). On s'attend à ce que cette situation continue de soutenir l'économie canadienne tout au long de 2023.

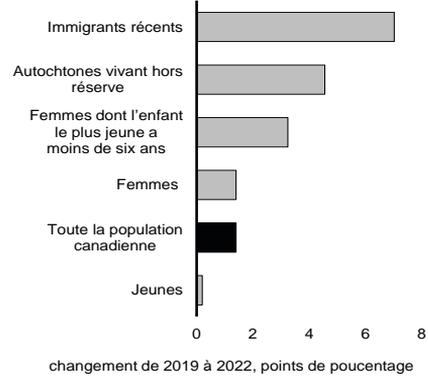
Une main-d'œuvre en croissance profite à l'ensemble de la population canadienne

Graphique 4
Reprise de l'emploi après la pandémie dans les économies du G7



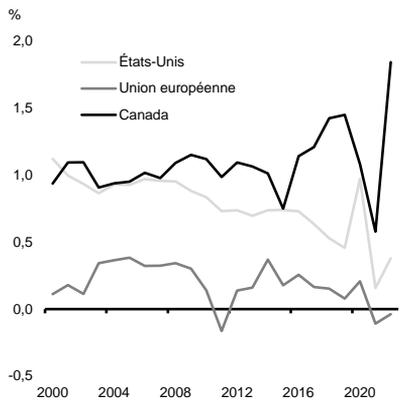
Nota – Les derniers points de données sont février 2023 (Canada, États-Unis), janvier 2023 (France, Italie, Japon), décembre 2022 (Royaume-Uni), et le T4 de 2022 (France).
Source : Haver Analytics

Graphique 5
Évolution des taux d'emploi par rapport à la période précédant la pandémie



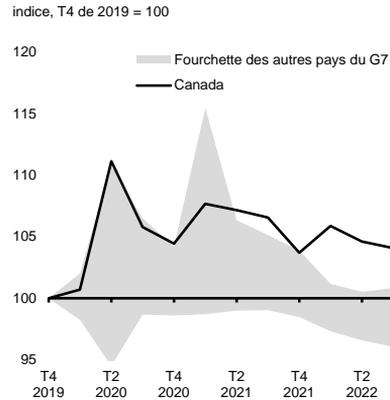
Nota – L'âge de chaque groupe est de 25 à 54 ans, sauf celui des jeunes, qui est de 15 à 24 ans.
Source : Statistique Canada

Graphique 6
Croissance démographique dans certaines économies



Nota – Le dernier point de données correspond à 2022.
Sources : Statistique Canada; Haver Analytics

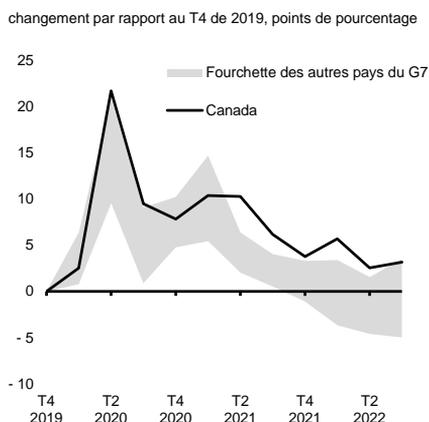
Graphique 7
Revenu disponible réel des ménages par habitant dans les économies du G7



Nota – Le Japon n'est pas inclus. Le dernier point de données correspond au T3 de 2022.
Source : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Grâce à l'essor du marché du travail qui soutient le revenu des ménages, les Canadiennes et les Canadiens ont aussi accumulé des économies importantes depuis le début de la pandémie (graphique 8). En particulier, ils sont nombreux à avoir continué d'accroître leur épargne malgré l'augmentation du coût de la vie (graphique 9).

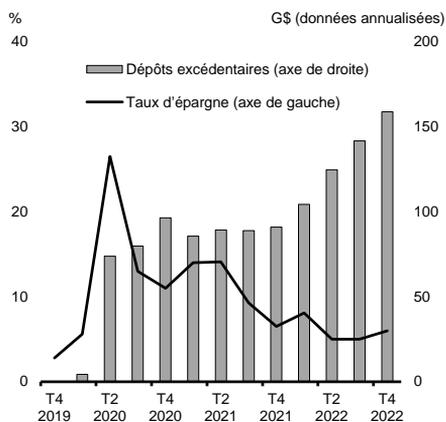
Graphique 8
Variation des taux d'épargne brute des ménages dans les économies du G7



Nota – Le Japon n'est pas inclus. Le dernier point de données correspond au T3 de 2022.

Source : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Graphique 9
Taux d'épargne et dépôts excédentaires des ménages excédentaires



Nota – Les dépôts excédentaires sont calculés comme la différence entre l'évolution effective des dépôts par rapport à la tendance pré-pandémie.

Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

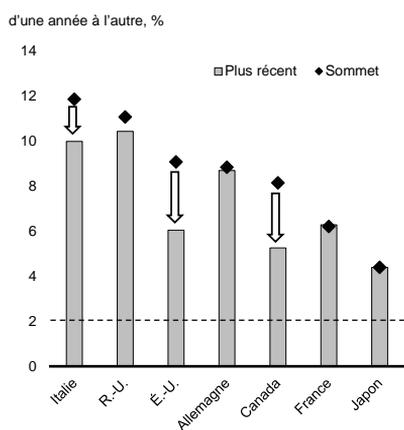
Une forte reprise économique a également entraîné des pénuries de main-d'œuvre, comme en témoigne le taux de chômage presque qu'à son niveau historique le plus bas au Canada, combiné à de nombreux emplois vacants. Ces pénuries de main-d'œuvre continuent de constituer un défi pour de nombreux employeurs. De nombreuses entreprises continuent d'éprouver des difficultés à embaucher des travailleurs, le nombre de postes vacants pour chaque chômeur étant actuellement d'environ 75 % supérieur à la norme d'avant la pandémie. Le système d'immigration du Canada continuera de jouer un rôle important pour aider nos entreprises à croître.

L'inflation diminue, mais reste un défi pour la population canadienne

L'économie mondiale se remet de la pandémie, mais l'inflation est devenue un problème économique mondial majeur. Elle était déjà en hausse lorsque l'invasion illégale massive de l'Ukraine par la Russie a fait monter les prix des matières premières, poussant l'inflation mondiale des prix à la consommation à des sommets jamais vus depuis plusieurs décennies (graphique 10). Au Canada, l'inflation des prix à la consommation a atteint un sommet de 8,1 % en juin 2022, mettant à mal le budget de nombreux ménages.

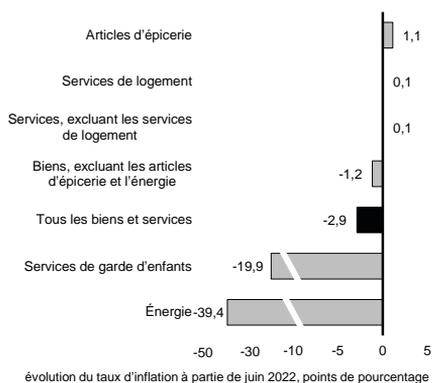
En plus de l'incidence de l'invasion menée par la Russie sur les prix des matières premières, l'inflation mondiale croissante a été alimentée par des perturbations des chaînes d'approvisionnement, une forte consommation de biens et la relance de la demande mondiale. La pénurie de travailleurs combinée à une demande accrue de services a également contribué à la pression à la hausse sur les prix des services dans de nombreux pays.

Graphique 10
Inflation des prix à la consommation dans les économies du G7



Nota – Le dernier point de données est février 2023, à l'exception du Japon, qui est janvier 2023. L'inflation de l'IPC au Canada a atteint un sommet de 8,1 % en juin 2022.
Sources : Statistique Canada; Haver Analytics

Graphique 11
Évolution du taux d'inflation des prix à la consommation depuis le sommet de juin 2022 pour certains biens et services au Canada



Nota – Le dernier point de données correspond à février 2023.
Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Au cours des derniers mois, certaines de ces pressions ont commencé à s'atténuer sous l'effet de la baisse des prix des matières premières, du desserrement des goulots d'étranglement des chaînes d'approvisionnement et de la normalisation de la demande de biens (graphique 11). L'inflation des prix à la consommation au Canada, qui atteignait 5,2 % en février, a considérablement diminué depuis son sommet de juin 2022 et est inférieure aux taux observés dans de nombreuses économies comparables. L'inflation des prix des services au Canada, qui est un indicateur des pressions inflationnistes sous-jacentes, a également plafonné au cours des derniers mois, alors qu'elle a continué d'augmenter dans d'autres pays.

L'inflation est encore trop élevée. Pour la réduire, les banques centrales à travers le monde ont fortement augmenté les taux d'intérêt dans ce qui a été l'un des resserrements monétaires les plus rapides et les plus synchronisés depuis les années 1980. À mesure que le gouvernement continue d'effectuer des investissements ciblés pour appuyer les Canadiens et favoriser la croissance de l'économie canadienne, il est important que les gouvernements demeurent conscients du fait de ne pas alimenter l'inflation. Les mesures prévues dans le budget de 2023 visant à offrir un allègement de l'inflation aux plus vulnérables sont donc soigneusement ciblées, tandis que les investissements dans les emplois et la croissance économique joueront un rôle significatif dans la prospérité continue du Canada.

Il faudra réaliser des progrès continus en ce sens au cours de l'année à venir pour mettre un terme à cette période d'inflation élevée. Par conséquent, l'incertitude subsiste quant à la durée pendant laquelle les taux d'intérêt dans le monde devront rester élevés.

L'économie canadienne a été résiliente, mais la croissance canadienne et mondiale ralentit

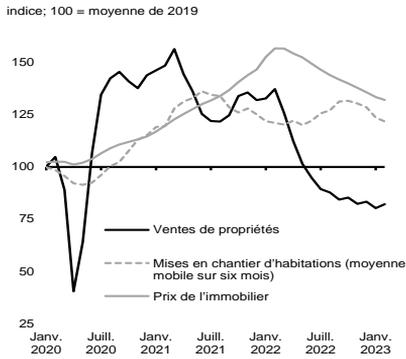
Même si l'économie canadienne demeure solide, l'impact des taux d'intérêt plus élevés commence à se faire sentir sur les économies mondiale et nationale. Cette tendance se traduit par un ralentissement de l'activité économique.

Après une croissance annualisée d'environ 3 % au cours des trois premiers trimestres de 2022, l'activité économique au Canada est demeurée inchangée au dernier trimestre. Malgré le ralentissement de la croissance économique, la demande intérieure finale (une mesure de la force de l'économie sous-jacente) s'est montrée résiliente, et les données jusqu'à présent indiquent une croissance modeste au premier trimestre de 2023. Jusqu'à présent, les conséquences de la modération de la croissance se sont concentrées sur les marchés de l'immobilier, les taux hypothécaires plus élevés faisant baisser les reventes de 40 % et le prix des habitations de 16 % par rapport à leurs sommets de février 2022 (graphique 12). Le nombre de mises en chantier diminue également.

L'inflation, les taux d'intérêt élevés et les coûts plus élevés, alimentés par des facteurs mondiaux, tels que l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie, exercent également des pressions sur le coût de la vie pour la population canadienne. Cela se reflète dans les indicateurs du niveau de confiance plus faible des consommateurs (graphique 13).

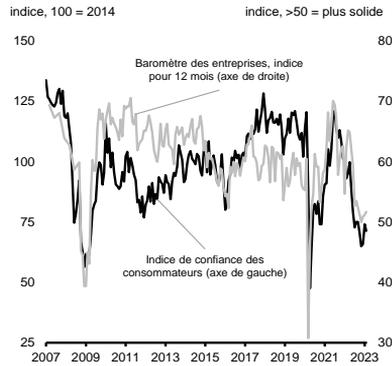
L'activité des entreprises se trouve à un niveau satisfaisant et la plupart des entreprises continuent de faire état de ventes fortes, mais beaucoup doivent composer avec une pression financière, car la hausse importante des taux d'intérêt augmente les coûts d'emprunt. Une proportion croissante des entreprises s'attend à ce que l'activité s'affaiblisse au cours de l'année à venir, l'incidence tardive de la hausse des taux d'intérêt continuant d'alimenter la baisse des dépenses de consommation. Par conséquent, de nombreuses entreprises ont commencé à revoir à la baisse leurs plans d'investissement au cours des derniers mois.

Graphique 12
Ventes de propriété, prix de l'immobilier et mises en chantier d'habitations, Canada



Nota – Le dernier point de données correspond à février 2023.
 Sources : Association canadienne de l'immobilier; Société canadienne d'hypothèques et de logement; Haver Analytics

Graphique 13
Mesures de la confiance des consommatrices et consommateurs et des entreprises, Canada



Nota – Le dernier point de données correspond à février 2023.
 Sources : Conference Board du Canada; Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

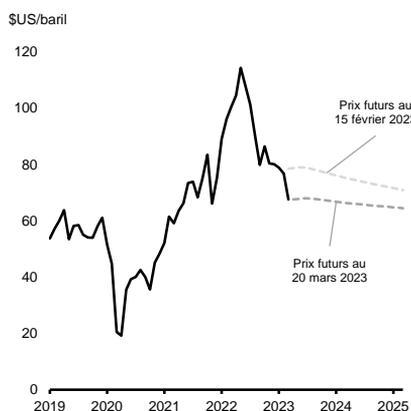
À l'extérieur du Canada, le resserrement rapide de la politique monétaire a révélé des vulnérabilités dans le système bancaire mondial. Depuis le 8 mars, trois banques régionales américaines de taille moyenne, soit la Silicon Valley Bank, la Signature Bank et la Silvergate Bank, ont fait faillite. En Europe, une grande banque d'importance systémique, soit la Credit Suisse, était également sur le point de faire faillite avant qu'UBS n'accepte de l'acquérir. Même si le système bancaire mondial demeure bien capitalisé, l'incertitude quant à l'étendue et à l'ampleur des pertes supplémentaires liées au crédit qui pourraient s'accumuler à mesure que les économies ralentissent demeure élevée. En réponse, les autorités financières ont pris une série de mesures pour stabiliser le système financier, maintenir la confiance dans le système bancaire et limiter les retours négatifs supplémentaires sur l'économie mondiale.

Ces événements ont secoué les marchés mondiaux, qui ont connu une brusque augmentation de l'aversion au risque, un resserrement soudain des conditions financières mondiales et une forte baisse des prix mondiaux du pétrole brut (graphique 14). Même si les réponses des autorités américaines et suisses ont calmé les marchés, l'incertitude demeure et quelques plus petites banques américaines font l'objet d'un examen en vue d'une éventuelle dégradation. Le 19 mars, cinq banques centrales, dont la Réserve fédérale et la Banque du Canada, ont annoncé une mesure coordonnée visant à améliorer l'apport de liquidités dans le système financier afin d'alléger les tensions sur les marchés financiers mondiaux.

À l'échelle mondiale, la plupart des banques centrales prévoient maintenir leurs taux directeurs à des niveaux élevés ou à les augmenter davantage, dont certaines continuent à réduire leurs bilans. Cette situation pourrait maintenir des conditions de liquidité plus strictes qu'elles ne l'ont été ces dernières années. Même si les ramifications du stress du secteur bancaire pour l'économie mondiale ne sont pas encore claires, si la crise devait s'élargir, elle pourrait entraîner des coûts de financement plus élevés, une restriction du crédit et l'amplification du ralentissement économique mondial. Ces évolutions compliquent également la lutte contre l'inflation mondiale, et les marchés s'attendent maintenant à un certain recul des taux directeurs dès le deuxième semestre (graphique 15), ce qui laisse entendre que la probabilité perçue d'un atterrissage en douceur a diminué.

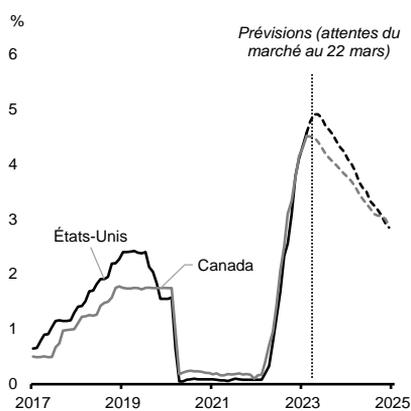
Le système financier canadien est bien équipé pour faire face à la situation financière mondiale difficile, et le secteur bancaire canadien est bien connu pour sa stabilité et sa résilience, après avoir mieux réussi par rapport à de nombreux pairs pendant la crise financière mondiale en 2008. Malgré la bonne santé des institutions financières canadiennes, l'intensification des tensions financières mondiales pourrait avoir des effets négatifs sur l'économie canadienne en raison de conditions financières plus strictes et d'une baisse de l'activité économique mondiale.

Graphique 14
Prix futurs attendus du pétrole brut WTI



Nota – Le dernier point de données remonte à mars 2025.
Sources : Bloomberg; Haver Analytics

Graphique 15
Attentes du Canada et des États-Unis en matière de taux d'intérêt



Nota – Le dernier point de données correspond à décembre 2024. Prix à terme convertis en cotes du marché des annonces futures du taux d'intérêt cible.
Sources : Bloomberg; Haver Analytics

2. Perspectives de l'économie canadienne

Les économistes du secteur privé s'attendent à une récession modérée

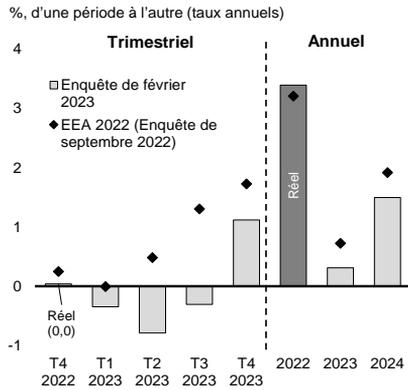
Le ministère des Finances a mené une enquête auprès d'un groupe d'économistes du secteur privé en février 2023. Depuis 1994, le gouvernement fonde sa planification économique et budgétaire sur la moyenne des prévisions économiques du secteur privé, ce qui renforce l'objectivité et la transparence de ses décisions, et intègre un élément d'indépendance dans ses prévisions économiques et budgétaires.

Compte tenu de la hausse des taux d'intérêt et du ralentissement de la croissance économique aux États-Unis et dans le monde, les économistes du secteur privé s'attendent à ce que l'économie du Canada ralentisse davantage que ce qui était prévu dans l'Énoncé économique de l'automne de 2022 (graphique 16). Les économistes du secteur privé s'attendent à ce que l'économie canadienne entre dans une récession modérée en 2023. Avec une baisse de 0,4 % du sommet au creux, la contraction du PIB réel est beaucoup plus faible que durant la récession de 2008-2009 (-4,4 %) et est moins sévère que la baisse de 1,6 % prévue dans le scénario pessimiste de l'Énoncé économique de l'automne de 2022.

Sur une base annuelle, la croissance du PIB réel devrait ralentir, passant d'un fort taux de 3,4 % en 2022 (légèrement supérieur aux 3,2 % prévus dans l'Énoncé économique de l'automne de 2022) à 0,3 % en 2023, avant de rebondir à 1,5 % en 2024 (respectivement 0,7 et 1,9 % auparavant).

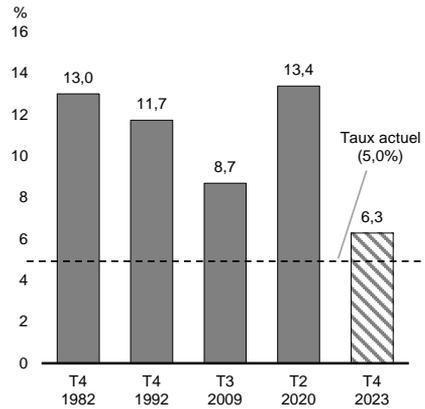
À mesure que l'économie ralentit, le taux de chômage – qui est presque le plus bas jamais enregistré au Canada – devrait augmenter à un sommet de 6,3 % d'ici la fin de 2023. Toutefois, en raison de la vigueur du marché du travail au Canada, on s'attend à ce que le taux de chômage demeure inférieur aux normes historiques et bien en deçà des sommets atteints lors des récessions antérieures (graphique 17).

Graphique 16
Projections de croissance du PIB réel



Sources : Statistique Canada; Enquêtes du ministère des Finances Canada de septembre 2022 et de février 2023 auprès d'économistes du secteur privé

Graphique 17
Sommet du taux de chômage lors des récessions précédentes



Sources : Statistique Canada; Enquête du ministère des Finances Canada de février 2023 auprès d'économistes du secteur privé

Les économistes du secteur privé prévoient que l'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) continuera de s'atténuer. On s'attend à ce que le taux d'inflation tombe en dessous de 3 % au troisième trimestre de 2023 et atteigne environ 2 % (la cible de la Banque du Canada) au deuxième trimestre de 2024, ce qui correspond à peu de choses près aux projections de l'Énoncé économique de l'automne de 2022.

Après leur flambée à la suite de l'invasion massive de l'Ukraine par la Russie, le prix des matières premières a fortement chuté au deuxième semestre de 2022, ce qui a réduit l'inflation de l'IPC, principalement attribuable à la baisse des prix de l'énergie. Cela a eu une incidence négative sur l'inflation du PIB (une mesure du prix de vente des biens et services produits au Canada, y compris les exportations), qui au cours des deux derniers trimestres de 2022 était beaucoup plus faible que prévu par les économistes du secteur privé dans l'Énoncé économique de l'automne de 2022. En conséquence, l'inflation du PIB a été plus faible que prévu en 2022 et est révisée considérablement à la baisse en 2023.

Ensemble, les révisions à la baisse de l'inflation du PIB et, dans une moindre mesure, du PIB réel ont pesé considérablement sur les projections du PIB nominal. Sur une base annuelle, le PIB nominal a augmenté de 11,0 % en 2022 (ce qui est inférieur au 11,6 % prévu dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2022*) et devrait ralentir à 0,9 % en 2023 (auparavant 2,6 %). Par conséquent, le PIB nominal devrait maintenant être inférieur de 60 milliards de dollars, en moyenne par année, par rapport aux projections des économistes du secteur privé dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2022*. Il est également inférieur de 16 milliards de dollars, en moyenne par année, par rapport au scénario pessimiste envisagé dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2022*. En tant que mesure la plus large de l'assiette fiscale, la révision à la baisse du PIB nominal a une incidence sur les recettes fiscales et les perspectives des recettes publiques. Le ralentissement de la croissance du PIB nominal en 2023 fera augmenter le ratio de la dette au PIB en 2023-2024 avant de poursuivre sa tendance à la baisse (voir l'annexe 1 pour plus de renseignements sur les perspectives économiques et budgétaires).

Analyse des scénarios économiques du budget de 2023

Les perspectives économiques à court terme du Canada demeurent incertaines. L'enquête de février 2023 prévoit une récession modérée en 2023, mais le large éventail de points de vue des prévisionnistes met en évidence de nombreux résultats plausibles, allant d'un atterrissage en douceur à un ralentissement plus prononcé.

En janvier 2023, le FMI a révisé à la hausse ses prévisions de croissance mondiale pour 2023 à 2,9 % (auparavant 2,7 % dans ses prévisions d'octobre). La réouverture de la Chine devrait stimuler la croissance mondiale. Dans d'autres économies importantes, dont les États-Unis et l'Europe, le relâchement des goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement et la baisse des prix des matières premières ont réduit les pressions inflationnistes, tandis que l'activité économique a été plus résiliente que prévu. De même, le Canada a continué de faire des progrès en matière de réduction de l'inflation, tandis que l'économie est demeurée solide, surtout sur le marché du travail.

Les risques qui sous-tendent le scénario pessimiste de récession envisagé dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2022* demeurent préoccupants. Si l'inflation mondiale persistait, les banques centrales pourraient augmenter leurs taux directeurs ou les maintenir plus longtemps à un niveau élevé. Cette situation pourrait se produire, par exemple, si les marchés du travail restent contraints, ou s'il y a une résurgence des prix mondiaux des matières premières liée à une reprise plus rapide de l'économie chinoise ou à de nouveaux chocs de l'offre liés à l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie.

Outre la trajectoire de l'inflation, l'incidence des taux d'intérêt plus élevés sur l'économie mondiale demeure incertaine. En raison du resserrement rapide de la politique monétaire partout au monde, d'autres perturbations du système financier mondial pourraient survenir. Certains marchés financiers sont devenus plus tendus en raison de niveaux de liquidité plus faibles, comme cela a été constaté récemment avec la faillite de trois banques régionales américaines de taille moyenne et les difficultés éprouvées par le Credit Suisse, et une réévaluation soudaine du risque pourraient déclencher un resserrement plus large des normes de prêt.

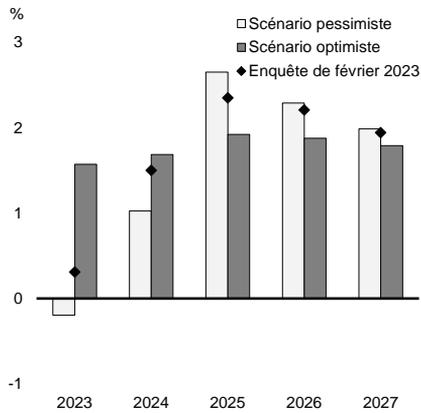
Dans l'ensemble, les perspectives économiques de l'enquête de février 2023 continuent de fournir une base raisonnable pour la planification financière, et les résultats qui sont meilleurs ou pires que ceux de l'enquête sont tous deux plausibles. Néanmoins, les faits nouveaux sur les marchés financiers ont fait augmenter les chances d'un ralentissement plus prononcé. Afin de faciliter une planification économique et budgétaire prudente qui tient compte de l'incertitude mondiale élevée et de l'évolution récente des marchés financiers, le ministère des Finances a élaboré deux scénarios qui considèrent respectivement l'incidence d'une croissance plus rapide ou plus lente par rapport à l'enquête de février (voir l'annexe 1 pour plus de détails sur les scénarios).

Le *scénario pessimiste* tient compte d'une récession plus prononcée au Canada dans un contexte d'inflation élevée persistante, de stress dans le système financier mondial associé à la forte hausse des taux d'intérêt et d'une correction plus forte du marché du logement. Le PIB réel se contracte de 1,9 % du sommet au creux par rapport à 0,4 % seulement dans l'enquête, ce qui entraîne un ralentissement de la croissance en 2023 et 2024 (graphique 18). En même temps, la demande mondiale plus faible pèse sur les prix des produits de base, les prix du pétrole brut étant inférieurs de 13 \$ US le baril par rapport à l'enquête de 2023 et demeurent inférieurs de 3 \$ US le baril au cours du reste de la période de prévision.

En revanche, le *scénario optimiste* prévoit que l'économie canadienne évitera une récession, car l'atténuation des défis d'approvisionnement, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde, contribue à faire baisser l'inflation, même si les économies demeurent plus fortes que prévu. Au Canada, l'amélioration de la conjoncture économique mondiale est également soutenue par la croissance rapide de la population, ce qui fait augmenter le potentiel de croissance du pays. Un rebond plus rapide de l'économie chinoise stimule la croissance mondiale et les prix des produits de base, le pétrole brut se vendant 4 \$ US de plus le baril par rapport à l'enquête en 2023, et de 8 \$ US de plus le baril pour le reste de la période de projection. Parallèlement, un assouplissement accéléré des frictions dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, soutenu par la réouverture de la Chine, se traduit par une baisse de l'inflation et des taux d'intérêt par rapport à l'enquête.

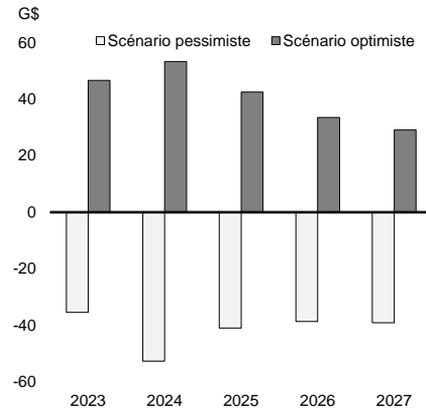
Dans l'ensemble, le PIB nominal prévu par le scénario optimiste est de 41 milliards de dollars supérieur, en moyenne par année, à ce qu'il atteignait dans l'enquête, alors qu'il est de 41 milliards de dollars plus bas dans le scénario pessimiste (graphique 19).

Graphique 18
Croissance du PIB réel



Sources : Enquête du ministère des Finances Canada de février 2023 auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

Graphique 19
Différence du niveau du PIB nominal par rapport aux perspectives de l'enquête de février 2023



Sources : Enquête du ministère des Finances Canada de février 2023 auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

3. La place du Canada dans une économie mondiale en évolution

Le gouvernement fait face aux défis économiques à court terme, soit l'inflation, les taux d'intérêt plus élevés et le soutien aux Canadiennes et Canadiens vulnérables à la hausse du coût de la vie, tout en s'assurant que le Canada est bien placé pour prospérer dans une économie mondiale en évolution rapide.

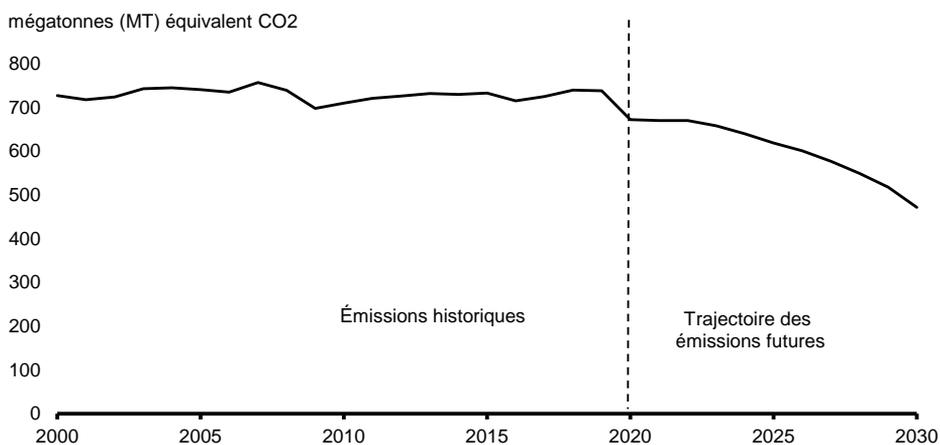
L'accélération des travaux visant à bâtir une économie mondiale carboneutre a suscité une course mondiale pour attirer les investissements dans les économies propres et les industries en croissance de demain. À la suite de l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie, qui a exposé les vulnérabilités économiques stratégiques de plusieurs démocraties du monde, les alliés du Canada se hâtent également de limiter leur dépendance à l'égard des dictatures et d'allier leurs économies en construisant leurs chaînes d'approvisionnement critiques par l'intermédiaire de démocraties comme la nôtre. Dans le budget de 2023, le gouvernement fait des investissements transformateurs afin de s'assurer que le Canada ne restera pas à la traîne alors que d'importantes occasions s'offrent à la population et aux entreprises canadiennes.

Passer à la carboneutralité

Pour le Canada, grand producteur d'énergie, le passage mondial à la carboneutralité présente à la fois un défi et une excellente occasion (graphique 20). L'analyse effectuée par la Banque du Canada et le Bureau du surintendant des institutions financières indique qu'il faut prendre des mesures décisives pour s'assurer que le pays demeure compétitif pendant cette transition. L'inaction pourrait, dans certains scénarios, faire baisser le PIB du Canada d'environ 10 % par rapport à ce qu'il serait autrement en 2050. La prospérité économique future du Canada dépend de la rapidité et de l'ampleur de sa réponse à ce défi.

Graphique 20

Trajectoire historique et future regroupée des émissions de GES, 2000-2030



Nota – Les données historiques excluent les effets de l'utilisation des terres, du changement dans l'utilisation des terres et du secteur forestier (UTCUTF), tandis que les émissions futures incluent ces effets.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2022), Rapport d'inventaire national 1990-2020 et Plan de réduction des émissions pour 2030

Depuis 2015, le Canada a investi massivement dans son économie propre, et fort de sa main-d'œuvre hautement qualifiée et de ressources naturelles abondantes, le pays se trouve bien placé pour réussir dans l'économie mondiale axée sur la croissance propre s'il continue de réaliser dès maintenant des investissements intelligents à long terme. L'ampleur des investissements que doit consentir le Canada pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050 est considérable, variant de 60 à 140 milliards de dollars par an en moyenne selon les estimations. Il incombera au secteur privé d'effectuer la majorité de ces investissements, mais pour éviter les conséquences d'un sous-investissement, il est essentiel que les gouvernements mettent en place des cadres stratégiques en mesure de mobiliser des capitaux privés. Le gouvernement fédéral ne pourra pas, à lui seul, aider le secteur privé à faire les investissements nécessaires à la prospérité et à la création de bons emplois pour la classe moyenne dans l'économie propre. Il s'agit d'une responsabilité conjointe, et les provinces et les territoires doivent aussi investir considérablement si le Canada souhaite éviter les conséquences d'une mauvaise préparation de la transition mondiale à la carboneutralité.

Réduction des vulnérabilités des chaînes d'approvisionnement

Parallèlement, le Canada doit gérer un changement de paradigme dans les modèles du commerce mondial. Pendant la majeure partie des trente dernières années, l'économie mondiale est devenue de plus en plus interconnectée. L'intégration économique a fait baisser les coûts pour de nombreux biens, mais elle a également participé à la construction d'un système de commerce mondial vulnérable aux perturbations des chaînes d'approvisionnement critiques.

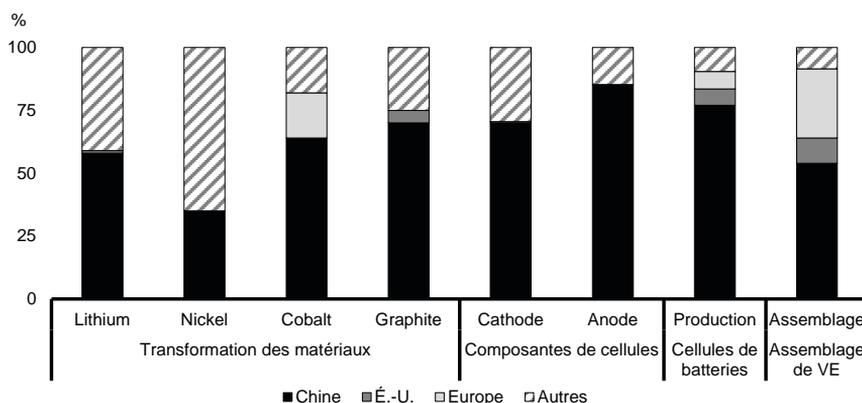
Pour le Canada et ses partenaires démocratiques, la vulnérabilité créée par la dépendance à l'égard des régimes autoritaires pour l'approvisionnement en biens essentiels est devenue insoutenable. La militarisation des exportations d'énergie par la Russie a forcé les démocraties du monde à repenser fondamentalement leurs vulnérabilités des chaînes d'approvisionnement. La Chine a actuellement la mainmise sur des maillons clés des chaînes d'approvisionnement en technologies propres, y compris les batteries (graphique 21).

Afin que les démocraties du monde atténuent ces vulnérabilités, il faudra réaligner le commerce mondial et réorienter les chaînes d'approvisionnement essentielles des dictatures vers les démocraties comme la nôtre.

Ce processus, appelé « amilocalisation », représente une importante occasion économique pour le Canada et pour la main-d'œuvre canadienne. En tant que démocratie stable dotée d'une main-d'œuvre qualifiée et d'abondantes ressources naturelles, le Canada dispose d'une base solide pour devenir un fournisseur de biens essentiels pour ses alliés. Pour bâtir sur ces fondements, il faudra investir dans la capacité économique du Canada, maintenant et dans l'avenir.

Graphique 21

Concentration comparative de la Chine dans la chaîne logistique des batteries de véhicules électriques (VE), 2022



Source : Agence internationale de l'énergie

Transformer les défis en possibilités

La nécessité d'investir pour gérer ces défis structurels ne se limitera pas à un seul secteur ou à un seul aspect de l'économie. Des investissements à grande échelle seront nécessaires pour faire croître l'économie canadienne et créer de bons emplois pour la classe moyenne au cours des années à venir. L'ampleur des investissements requis est énorme et le secteur privé ne sera pas en mesure de mobiliser à lui seul et assez rapidement le niveau de capital requis au Canada.

Une part importante des investissements qui doivent être effectués s'étendront sur des décennies et comporteront des coûts initiaux élevés. En outre, les secteurs et les technologies clés généreront d'importantes retombées en stimulant le développement d'industries connexes. Par exemple, les intrants fondamentaux de technologies et de production propres, comme l'électricité et les minéraux critiques, ainsi que le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CUSC), jetteront les bases d'une économie propre en expansion. En ce qui concerne les secteurs connexes, comme l'hydrogène et la fabrication propre, ces investissements stimuleront leur productivité, soutiendront leur résilience et aideront à générer de nouveaux emplois pour la classe moyenne. Il se peut que les décisions d'investissement privé ne tiennent pas pleinement compte de ces retombées, ce qui augmente le risque de sous-investissement.

Sans un cadre stratégique approprié, le Canada pourrait faire face à un problème de sous-investissement dans des domaines critiques et de retard dans la conception de nouvelles technologies propres. Ces éléments combinés entraîneraient le retard du Canada par rapport aux États-Unis et à d'autres pays qui ont pris de vigoureuses mesures pour bâtir leur économie propre, créer des emplois pour la classe moyenne et assurer un avenir plus prospère à leur population. Le Canada doit agir de façon décisive pour s'assurer qu'il demeure le lieu de choix pour de nouveaux investissements dans ces secteurs, particulièrement en raison de l'adoption récente de l'*Inflation Reduction Act* (IRA) aux États-Unis.

Le budget de 2023 propose d'importantes mesures qui constituent les prochaines étapes du plan du gouvernement visant à attirer de nouveaux investissements privés en tirant parti des investissements publics et de la politique gouvernementale. L'approche n'a pas pour objectif de substituer le gouvernement au secteur privé ni de supplanter la prise de décision fondée sur le marché, mais de tirer parti des outils du gouvernement pour mobiliser le secteur privé.

Il ne s'agit pas pour le gouvernement de sélectionner des entreprises gagnantes afin de concevoir une vision privilégiée de l'économie en 2050; cette approche n'a pas fonctionné dans le passé et est encore moins susceptible de fonctionner dans l'environnement actuel de changements technologiques rapides. Les incitatifs fiscaux et le soutien à l'investissement proposés dans le budget de 2023 visent à établir un cadre pour stimuler l'investissement global, tout en laissant le secteur privé décider comment investir en fonction des signaux du marché.

En même temps, le gouvernement a un rôle indispensable à jouer pour s'assurer que l'investissement se fait là où il aura l'incidence à long terme la plus importante sur le niveau de vie des Canadiennes et des Canadiens, et sur la réduction de nos émissions. Cette approche demande de se concentrer sur les domaines où le Canada a un avantage comparatif et de faire des investissements qui auront le plus grand impact sur la capacité de production nationale et qui permettent de créer de bons emplois pour la classe moyenne. Il s'agira également de repérer les industries qui seront appelées à croître dans une économie mondiale en évolution, et de cerner les domaines dont le Canada pourra tirer profit sur le plan national, mais qui lui permettront aussi de participer à la résilience économique de ses amis et alliés.

Le budget de 2023 adopte une approche stratégique pour soutenir la compétitivité et la prospérité économiques à long terme du Canada en investissant dans la consolidation de l'avantage des technologies propres du Canada, dans son avenir comme chef de file mondial en matière de carburants propres et dans l'avantage naturel qu'il possède en tant que producteur d'électricité propre. Ainsi, nous pouvons contribuer à l'avènement d'une nouvelle ère de prospérité pour les Canadiens.

4. Investir de façon responsable dans l'avenir du Canada

Le budget de 2023 présente un plan responsable pour faire croître l'économie canadienne, créer de bons emplois pour la classe moyenne, renforcer le système universel de soins de santé public du Canada et rendre accessibles les soins dentaires à la population, protéger l'environnement et appuyer un éventail d'autres priorités importantes pour la population canadienne.

Des années d'intendance budgétaire responsable ont placé le Canada dans une position budgétaire enviable par rapport à ses pairs à l'échelle mondiale. Cette intendance responsable permet également au gouvernement d'agir de manière proactive en appuyant les personnes qui en ont le plus besoin et en faisant des investissements essentiels dans la prospérité à long terme de la population. En même temps, le gouvernement reconnaît l'occasion qui lui est offerte de réaffecter les dépenses actuelles, à la suite de la pandémie, aux priorités qui comptent le plus pour les Canadiennes et les Canadiens.

Tableau 1
Évolution du contexte économique et budgétaire et mesures stratégiques
 En milliards de dollars

	Projections					
	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028
Solde budgétaire – Énoncé économique de l'automne de 2022 (EEA)	-36,4	-30,6	-25,4	-14,5	-3,4	4,5
Évolution économique et budgétaire depuis l'EEA de 2022	6,4	-4,7	-4,9	-5,1	-7,5	-10,3
Solde budgétaire avant les mesures stratégiques	-30,0	-35,3	-30,3	-19,5	-10,9	-5,8
Mesures stratégiques prises depuis l'EEA de 2022	-5,4	0,7	3,2	2,6	1,7	0,1
Mesures du budget de 2023 (par chapitre)						
1. Rendre la vie plus abordable et soutenir la classe moyenne	-2,5	-0,8	-0,3	-0,5	-0,5	-0,6
2. Investir dans les soins de santé publics et l'accès à des soins dentaires abordables	-2,0	-3,6	-4,6	-6,4	-6,8	-7,9
3. Le Plan pour le Canada : une énergie abordable, de bons emplois et une économie propre en croissance	0,0	-1,2	-3,1	-4,4	-5,9	-6,3
4. Faire progresser la réconciliation et bâtir un Canada qui fonctionne pour tout le monde	-3,1	-2,5	-1,3	-1,0	-0,6	-0,6
5. Le leadership du Canada dans le monde	-0,1	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
6a. : Un gouvernement efficace et de meilleurs services pour la population canadienne	0,1	2,8	0,1	0,8	2,9	3,2
6b. : Un régime fiscal équitable	0,0	0,2	1,5	1,6	4,4	4,0
Total – Mesures prises depuis l'EEA de 2022 et dans le budget de 2023	-13,0	-4,8	-4,7	-7,3	-4,9	-8,3
Solde budgétaire	-43,0	-40,1	-35,0	-26,8	-15,8	-14,0
Solde budgétaire (% du PIB)	-1,5	-1,4	-1,2	-0,9	-0,5	-0,4
Dettes fédérales (% du PIB)	42,4	43,5	43,2	42,2	41,1	39,9

Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges). Un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).

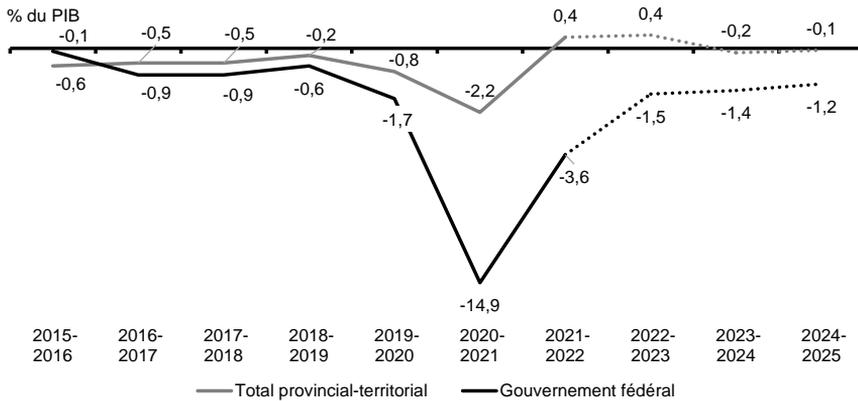
Investir dans l'avenir du Canada est une responsabilité conjointe

Le gouvernement fédéral a fourni huit dollars sur dix dollars de dépenses d'urgence liées à la pandémie, ce qui a contribué à ce que les gouvernements provinciaux et territoriaux continuent de surpasser considérablement les projections budgétaires. Les résultats à ce jour montrent que le solde budgétaire global des provinces et des territoires a atteint un excédent en 2021-2022, et on s'attend à ce qu'il demeure globalement équilibré par la suite. Ces résultats contrastent avec le déficit de 1 % du PIB en 2021-2022 qui avait été prévu dans les budgets provinciaux et territoriaux de 2022 (graphique 22).

La situation budgétaire des provinces et des territoires est robuste, et ensemble, ils peuvent donc prendre des mesures proactives pour aider à bâtir l'économie propre du Canada.

Graphique 22

Soldes budgétaires fédéraux et provinciaux



Nota – Données réelles jusqu'en 2021-2022. Le total provincial-territorial pour les années 2022-2023 reflète les mises à jour de l'automne 2022 et les budgets de 2023; pour les exercices 2023-2024 et 2024-2025, le solde reflète les budgets de 2022, les mises à jour de l'automne de 2022 et les budgets de 2023.

Un plan budgétaire responsable en des temps difficiles

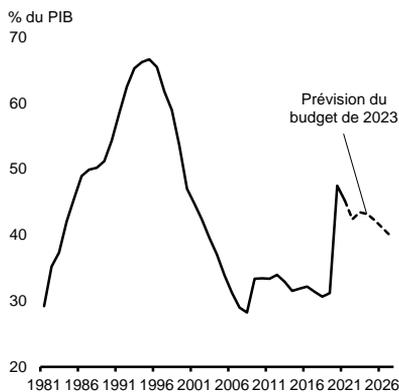
Les perspectives budgétaires présentées dans le budget de 2023 continuent de placer la situation budgétaire du gouvernement à un niveau qui respecte largement les indicateurs clés de viabilité budgétaire :

- ✓ Même si le ratio de la dette fédérale au PIB augmente légèrement en 2023-2024 en raison du ralentissement économique mondial et de la croissance plus faible que prévue du PIB, le ratio de la dette fédérale au PIB continue de diminuer à partir de 2024-2025 (graphique 23).
- ✓ Le déficit devrait diminuer chaque année au cours de la période de projection et revenir à 1 % du PIB ou à un niveau inférieur en 2025-2026 et par la suite, ce qui assurera la viabilité budgétaire à long terme du Canada en maintenant le ratio de la dette au PIB sur une trajectoire descendante.
- ✓ Même avec des coûts d'emprunt plus élevés, les frais de la dette publique en proportion de l'économie devraient demeurer à des niveaux historiquement bas (graphique 24). Ce serait également le cas avec des taux d'intérêt encore plus élevés.

Ces indicateurs témoignent de l'engagement continu du gouvernement envers son point d'ancrage fiscal qui consiste à réduire la dette fédérale en proportion de l'économie à moyen terme, et ce, même s'il investit dans la population canadienne.

Graphique 23

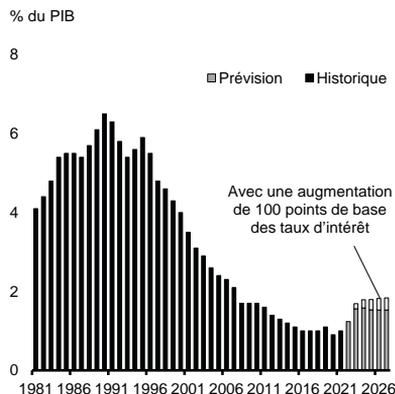
Dette fédérale



Source : Ministère des Finances Canada

Graphique 24

Frais de la dette publique



Source : Ministère des Finances Canada

Analyse des scénarios

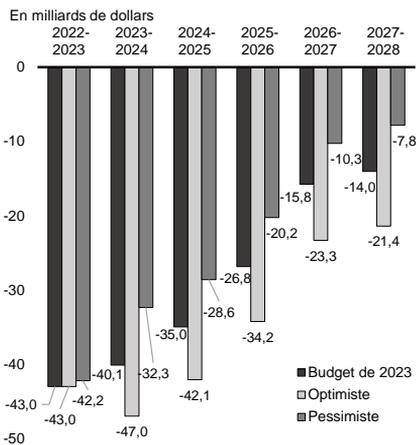
Conformément à ce qui a été indiqué à la section 2, même si les faits nouveaux sur les marchés financiers ont fait augmenter les risques d'un ralentissement plus prononcé, il demeure plausible que les résultats soient meilleurs ou pires que ceux prévus par les économistes du secteur privé dans l'enquête de février. Afin de faciliter une planification économique et budgétaire prudente qui tient compte de la grande incertitude à l'échelle mondiale et de l'évolution récente des marchés financiers, le ministère des Finances a élaboré deux scénarios possibles, fondés respectivement sur une trajectoire de croissance plus rapide ou plus lente par rapport à l'enquête de février.

Dans le *scénario optimiste*, le solde budgétaire s'améliorerait en moyenne d'environ 6,5 milliards de dollars par année (graphique 25) et éliminerait 1,3 point de pourcentage du ratio de la dette fédérale au PIB d'ici 2027-2028 (graphique 26).

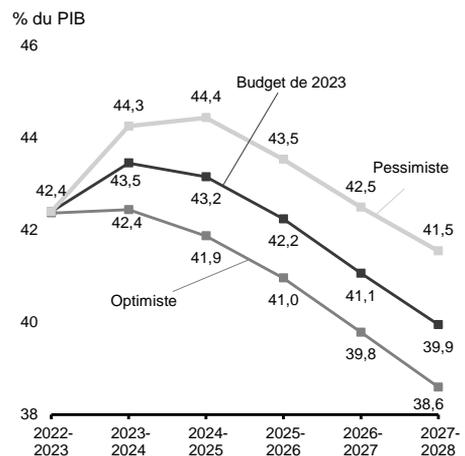
Dans le *scénario pessimiste*, le solde budgétaire se détériorerait en moyenne d'environ 7,2 milliards de dollars par année et ajouterait 1,6 point de pourcentage au ratio de la dette fédérale au PIB d'ici 2027-2028. Ceci dit, même dans le scénario pessimiste, le déficit resterait en dessous de 1 % du PIB d'ici la fin de la période de prévision, et le ratio de la dette fédérale au PIB serait encore plus faible en 2027-2028 qu'il ne l'est aujourd'hui.

Les détails des perspectives budgétaires du gouvernement et l'incidence financière des scénarios sont présentés à l'annexe 1.

Graphique 25
Solde budgétaire fédéral selon les scénarios économiques



Graphique 26
Ratio de la dette fédérale au PIB selon les scénarios économiques



Sources : Enquête du ministère des Finances Canada de février 2023 auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

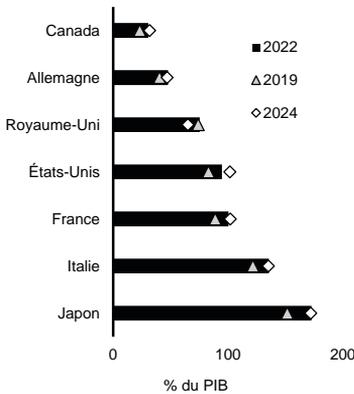
Comparaisons internationales

En incluant les nouvelles mesures annoncées dans le budget de 2023, la dette nette du Canada en proportion de l'économie est encore plus faible aujourd'hui que dans tout autre pays du G7 avant la pandémie, un avantage que le Canada devrait maintenir (graphique 27). Le Canada devrait également afficher l'une des plus importantes améliorations du solde budgétaire parmi les pays du G7 depuis le début de la pandémie, ce qui en fait le pays présentant le plus faible déficit du G7, cette année et la prochaine (graphique 28).

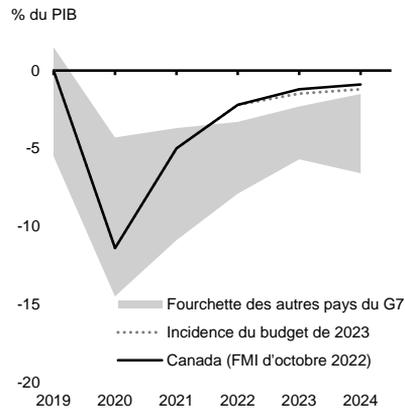
Le Canada maintient une longue tradition de gestion budgétaire responsable s'appuyant notamment sur des cadres de politiques macroéconomiques solides, une économie vaste et diversifiée, et des institutions gouvernementales respectées qui continuent d'assurer les excellentes cotes de crédit du Canada de Moody's (Aaa), S&P (AAA) et Fitch (AA+). Le Canada est la troisième plus grande économie au monde à obtenir une cote AAA d'au moins deux des trois principales agences de notation de crédit mondiales, avec les États-Unis et l'Allemagne.

Combinés aux investissements importants faits depuis 2015 dans la capacité et la résilience à long terme de l'économie canadienne, les investissements supplémentaires dans les soins de santé et l'économie propre du Canada présentés dans le budget de 2023 devraient générer des rendements sociaux et économiques pendant des décennies, contribuant ainsi à stimuler la solidité économique et budgétaire du Canada à l'échelle internationale ainsi qu'à maintenir nos cotes de crédit enviables.

Graphique 27
Prévisions de la dette nette de l'ensemble des administrations publiques, pays du G7



Graphique 28
Prévisions du solde de l'ensemble des administrations publiques, pays du G7



Nota – Les administrations publiques d'un pays comparables à l'échelle internationale comprennent les administrations nationales, infranationales et locales, ainsi que les caisses de sécurité sociale. Dans le cas du Canada, il s'agit des administrations fédérales, provinciales ou territoriales, ainsi que locales et autochtones, auxquelles s'ajoutent le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec. Les répercussions supplémentaires du budget de 2023 ont été ajoutées aux prévisions du FMI d'octobre 2022.

Sources : Fonds monétaire international; Revue financière d'octobre 2022; calculs du ministère des Finances Canada

Protéger l'avantage financier du Canada et maintenir notre ancrage fiscal

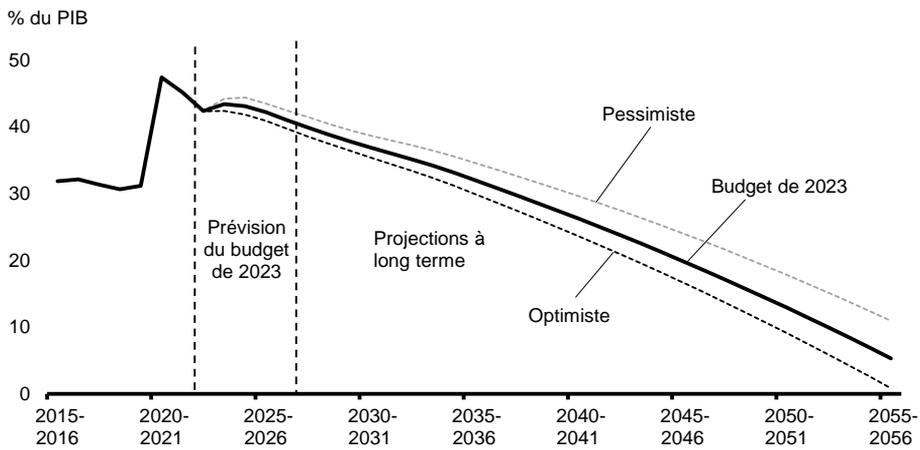
Le point d'ancrage fiscal du gouvernement fédéral, qui vise à réduire le ratio de la dette fédérale au PIB à moyen terme, demeure inchangé et est atteint.

D'après les prévisions du budget de 2023, le ratio de la dette fédérale au PIB diminue en 2024-2025 et pendant le reste de la période. Le plan de dépenses du gouvernement devrait également demeurer financièrement viable à long terme. Les scénarios de modélisation fondés sur un ensemble d'hypothèses économiques et démographiques raisonnables montrent que le ratio de la dette fédérale au PIB continue de diminuer pendant toute la période de prévision à long terme se terminant en 2055-2056 (graphique 29). Cette diminution se produit malgré les tendances démographiques défavorables, y compris une population vieillissante ainsi que les taux de croissance de la productivité futurs présumés modestes et les augmentations prévues des coûts d'emprunt.

Ces projections à long terme, même si elles se fondent sur des hypothèses raisonnables, ne doivent pas être considérées comme des prévisions. Entre autres, elles ne reflètent pas toutes les incidences économiques et budgétaires potentielles des changements économiques mondiaux que le Canada devra affronter au cours des prochaines décennies, ni les retombées positives auxquelles on peut s'attendre des investissements fondamentaux réalisés par le gouvernement jusqu'au présent budget. Des détails et une analyse de sensibilité sur ces projections budgétaires à long terme sont présentés à l'annexe 1.

Graphique 29

Projections à long terme de la dette fédérale



Sources : Statistique Canada; ministère des Finances Canada

Budget 2023

Chapitre 1

Rendre la vie plus abordable et soutenir la classe moyenne

1.1 Rendre la vie plus abordable.....	35
Un nouveau remboursement pour l'épicerie des Canadiens	38
Sévir contre les frais indésirables	39
Sévir contre les prêts à conditions abusives	40
Réduire les frais de transaction des cartes de crédit pour les petites entreprises.....	41
Défendre le droit à la réparation des biens.....	42
Chargeurs universels pour vos appareils.....	43
Production automatisée des déclarations de revenus.....	43
Rendre la vie plus abordable pour les étudiants.....	44
Améliorer les régimes enregistrés d'épargne-études.....	46
Soutenir les personnes âgées.....	47
1.2 Un chez-soi abordable	48
Lancer le nouveau compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété	50
Code de conduite pour protéger les Canadiens ayant des prêts hypothécaires	51
Construire plus de logements abordables.....	52
Investir dans une stratégie de logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique.....	53
Un marché du logement qui fonctionne pour la population canadienne	53

Chapitre 1

Rendre la vie plus abordable et soutenir la classe moyenne

Depuis 2015, le gouvernement fédéral s'emploie à investir dans la classe moyenne, à faire croître l'économie, à renforcer le filet de sécurité sociale du Canada et à améliorer la qualité de vie des Canadiennes et des Canadiens.

Il a mis en place l'Allocation canadienne pour enfants qui a permis à des centaines de milliers d'enfants de sortir de la pauvreté et à des millions de familles canadiennes de subvenir aux besoins de leurs enfants.

Grâce à la bonification du Supplément de revenu garanti, des pensions de la Sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada, un plus grand nombre de personnes âgées peuvent vivre leur retraite dans la sécurité financière et la dignité auxquelles elles ont droit.

L'investissement historique fait en 2021 dans un système pancanadien de services abordables d'apprentissage et de garde des jeunes enfants a déjà permis de réduire de 50 % en moyenne les frais des services de garde réglementés, de réduire les frais à seulement 10 \$ par jour dans six provinces et territoires et dans les autres d'ici 2026, et de renforcer le système de garde d'enfants existant au Québec.

Afin que toute la population canadienne ait accès à un chez-soi sûr et abordable, le gouvernement a établi un plan qui aidera le Canada à doubler le nombre de logements qui seront construits au pays au cours des dix prochaines années, aidera les Canadiens à acheter leur première maison et luttera contre les pratiques injustes qui font grimper les prix.

En cette période d'inflation élevée partout dans le monde, le gouvernement a également fourni un nouveau soutien ciblé aux personnes qui en ont le plus besoin au pays et renforcé les programmes existants, comme l'Allocation canadienne pour les travailleurs, qui appuient des millions de Canadiennes et de Canadiens qui travaillent fort.

Le gouvernement sait toutefois qu'il est encore difficile pour des millions de Canadiens de joindre les deux bouts et de mettre de la nourriture sur la table à cause de l'inflation. En réponse, le budget de 2023 prévoit un nouvel allègement ciblé de l'inflation pour les Canadiens les plus vulnérables afin de les aider à supporter le coût de la vie.

Le budget de 2023 annonce également un nouvel appui aux étudiantes et aux étudiants, de nouvelles mesures qui rendront la vie plus abordable pour la classe moyenne et de nouveaux progrès dans le plan du gouvernement visant à rendre le logement plus abordable pour la population canadienne.

Investissements fédéraux contribuant à rendre la vie plus abordable

Cette année, les Canadiennes et les Canadiens continueront à profiter des efforts déployés par le gouvernement fédéral depuis 2015 pour rendre la vie plus abordable. À titre d'exemple :

- ✓ En 2023, une famille de l'Ontario avec un enfant, dont le revenu est de 85 000 \$, pourrait bénéficier d'environ 11 300 \$ grâce à la réduction des frais de garde d'enfants, à l'Allocation canadienne pour enfants, à la Prestation dentaire canadienne, à l'allègement fiscal attribuable à l'augmentation du montant personnel de base et à la hausse des paiements de l'Incitatif à agir pour le climat.
- ✓ Un parent seul ayant un enfant vivant à Terre-Neuve-et-Labrador et dont le revenu est de 40 000 \$ en 2023 pourrait recevoir 7 300 \$ en raison de la réduction des frais de garde d'enfants, de l'Allocation canadienne pour enfants, d'une bonification à l'Allocation canadienne pour les travailleurs, de la Prestation dentaire canadienne, du remboursement proposé pour l'épicerie, d'un allègement fiscal attribuable à l'augmentation du montant personnel de base et à la hausse des paiements de l'Incitatif à agir pour le climat.
- ✓ Un aîné de 76 ans vivant en Colombie-Britannique et ayant droit au montant maximal du Supplément de revenu garanti (SRG) pourrait recevoir plus de 2 000 \$ sous forme de soutien additionnel en 2023, grâce au remboursement proposé pour l'épicerie, à l'augmentation de la prestation complémentaire du SRG pour les aînés vivant seuls à partir de 2016 et à l'augmentation de la pension de la Sécurité de la vieillesse pour les personnes âgées de 75 ans et plus.
- ✓ Un étudiant à faible revenu au Manitoba pourrait recevoir, en 2023, plus de 5 600 \$ sous forme d'aide supplémentaire grâce aux bonifications proposées aux bourses d'études canadiennes et aux prêts d'études canadiens, au remboursement proposé pour l'épicerie et à l'augmentation des paiements de l'Incitatif à agir pour le climat. Dans le cas d'un étudiant en situation de handicap ou d'un étudiant ayant des personnes à charge, cette personne pourrait recevoir 12 800 \$ de plus en bourses d'études spécialisées, plus 640 \$ supplémentaires par personne à charge. Après l'obtention de son diplôme, tous ses prêts étudiants fédéraux seront sans intérêt, et il bénéficiera d'une aide au remboursement si son revenu annuel est inférieur à 40 000 \$.

Principales mesures en cours

Depuis 2015, le gouvernement fédéral a fait des investissements importants pour aider la population canadienne et rendre la vie plus abordable. Le gouvernement a notamment :

- ✓ procuré un soutien à quelque 3,5 millions de familles par année grâce à l'Allocation canadienne pour enfants non imposable : cette année, les familles recevront jusqu'à 6 997 \$ par enfant âgé de moins de six ans et jusqu'à 5 903 \$ par enfant âgé de six à 17 ans;
- ✓ augmenté de 10 % les prestations de la Sécurité de la vieillesse pour les personnes âgées de 75 ans et plus à compter de juillet 2022, ce qui permet aux pensionnés touchant la pension intégrale d'obtenir plus de 800 \$ en soutien additionnel;
- ✓ réduit de 50 % en moyenne les frais des services de garde réglementés, de manière à offrir des services de garde réglementés qui ne coûtent en moyenne que 10 \$ par jour d'ici 2026, objectif que six provinces et territoires auront atteint d'ici le 2 avril 2023, et renforcé le système de garderies au Québec en offrant plus de places en garderie;
- ✓ renforcé le Régime de pensions du Canada, dont la prestation de retraite maximale augmentera dans une proportion pouvant aller jusqu'à 50 % au fil du temps;
- ✓ bonifié l'Allocation canadienne pour les travailleurs à l'intention des Canadiens les moins bien rémunérés et dont le travail est souvent des plus essentiels, afin de verser jusqu'à 1 428 \$ à une personne seule sans enfant, jusqu'à 2 461 \$ à une famille et 737 \$ de plus aux personnes sur la marché du travail en situation de handicap;
- ✓ éliminé de façon permanente les intérêts sur les prêts d'études canadiens et veillé à ce que les bénéficiaires de ces prêts n'aient pas à les rembourser avant de gagner au moins 40 000 \$ par année;
- ✓ lutté contre les changements climatiques tout en rendant la vie plus abordable en appliquant un prix fédéral sur la pollution qui remet plus d'argent dans les poches de huit Canadiens sur dix dans les provinces où il s'applique.

1.1 Rendre la vie plus abordable

En dépit de la forte reprise au Canada après la pandémie, encore aujourd'hui, trop de Canadiennes et de Canadiens sont aux prises avec les répercussions de l'inflation mondiale, qui fait du coût de la vie un réel défi.

Au cours de la dernière année, le gouvernement fédéral a renforcé le filet de sécurité sociale du Canada et pris des mesures ciblées pour atténuer les effets de l'inflation afin d'aider les personnes qui en ont le plus besoin. Dans le budget de 2023, le gouvernement fédéral adopte de nouvelles mesures ciblées pour soutenir la population canadienne. À l'instar des mesures antérieures d'allègement de l'inflation, ce nouveau soutien a été soigneusement conçu pour éviter d'exacerber l'inflation.

Dans le budget de 2023, le gouvernement prend également de nouvelles mesures pour mettre de l'argent dans les poches des gens qui en ont le plus besoin, réduire les frais indésirables, économiser de l'argent aux Canadiens et rendre les études postsecondaires plus abordables.

Nouveau soutien aux personnes qui en ont le plus besoin

Au cours de la dernière année, le gouvernement a mis en place une série de nouvelles mesures ciblées pour aider les personnes en ayant le plus besoin à payer leurs factures. En voici quelques exemples :

- ✓ La bonification de l'Allocation canadienne pour les travailleurs, qui permettra à des familles de recevoir jusqu'à 2 461 \$ cette année et à une personne seule sans enfant de recevoir jusqu'à 1 428 \$.
- ✓ Un financement de 2,5 milliards de dollars pour verser des paiements ponctuels d'allègement du fardeau de l'inflation à environ 11 millions de Canadiennes et de Canadiens à revenu faible ou modeste, d'une valeur pouvant atteindre 467 \$ pour un couple avec deux enfants, et jusqu'à 234 \$ pour une personne seule sans enfant.
- ✓ Des paiements directs et exonérés d'impôt jusqu'à concurrence de 1 300 \$ par enfant sur deux ans versés aux familles admissibles pour couvrir les frais dentaires de leurs enfants de moins de 12 ans.
- ✓ Un paiement exonéré d'impôt de 500 \$ pour aider les personnes à faible revenu qui arrivent difficilement à payer leur loyer.
- ✓ Une augmentation de 10 % des prestations de la Sécurité de la vieillesse pour les personnes âgées de 75 ans et plus, qui permet aux pensionnés touchant la pension intégrale d'obtenir plus de 800 \$ en soutien additionnel au cours de la première année.
- ✓ Une réduction de 50 % en moyenne des frais de garde des services réglementés partout au pays, lesquels seront ramenés à au plus 10 \$ par jour dans six provinces et territoires d'ici le 2 avril 2023, lorsque l'on s'inspire du solide exemple du Québec.

En outre, des prestations importantes comme l'Allocation canadienne pour enfants, le Régime de pensions du Canada, la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti sont indexés à l'inflation.

Offrir des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants plus abordables pour les familles

L'investissement historique du gouvernement fédéral dans un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants rend la vie plus abordable pour les familles, contribue à ce que les enfants de partout au Canada prennent le meilleur départ possible dans la vie et renforce le marché du travail. Aujourd'hui, moins de femmes ont à choisir entre leur famille et leur carrière. En février 2023, le taux de participation des femmes à la population active au cours de leurs premières années de travail a atteint un niveau record de 85,7 %.

D'ici le 2 avril 2023, six provinces et territoires fourniront des services de garde d'enfants réglementés pour une moyenne de seulement 10 \$ par jour ou moins, ce qui devancera considérablement l'objectif fédéral. Les autres provinces et territoires sont en bonne voie de ramener les frais de garde à 10 \$ par jour d'ici 2026. Au Québec, les investissements fédéraux continuent de rendre le système actuel de garderies plus accessible grâce à la création de nouvelles places.

Tableau 1.1

Estimations des économies réalisées par les familles grâce au système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

Province/territoire	État de la réduction des frais	Économie estimative par enfant (brute, annuelle) ¹
C.-B.	Réduction moyenne de 50 % atteinte en décembre 2022	Économie pouvant aller jusqu'à 6 600 \$ par enfant
AB	Réduction moyenne de 50 % atteinte en janvier 2022	Économie pouvant aller jusqu'à 10 330 \$ ² par enfant
SK	10 \$ par jour à compter du 1 ^{er} avril 2023	Économie pouvant aller jusqu'à 6 900 \$ ³ par enfant
MB	10 \$ par jour à compter du 2 avril 2023	Économie pouvant aller jusqu'à 2 610 \$ par enfant
ON	Réduction moyenne de 50 % atteinte en décembre 2022	Économie pouvant aller jusqu'à 8 500 \$ ⁴ par enfant
N.-B.	Réduction moyenne de 50 % atteinte en juin 2022	Économie pouvant aller jusqu'à 3 900 \$ par enfant
Î.-P.-É.	Réduction moyenne de 50 % atteinte en octobre 2022	Économie pouvant aller jusqu'à 2 000 \$ par enfant
N.-É.	Réduction moyenne de 50 % atteinte en décembre 2022	Économie pouvant aller jusqu'à 6 000 \$ ⁵ par enfant
T.-N.-L.	10 \$ par jour depuis le 1 ^{er} janvier 2023	Économie pouvant aller jusqu'à 6 300 \$ par enfant
YK	10 \$ par jour depuis avril 2021, avant le budget de 2021	Économie pouvant aller jusqu'à 7 300 \$ par enfant

Offrir des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants plus abordables pour les familles

Province/territoire	État de la réduction des frais	Économie estimative par enfant (brute, annuelle) ¹
T.N.-O.	Réduction moyenne de 50 % atteinte en janvier 2022	Économie pouvant aller jusqu'à 4 950 \$ par enfant
NU	10 \$ par jour depuis décembre 2022	Économie pouvant aller jusqu'à 14 300 \$ par enfant
QC⁶	Dans le cadre de son entente asymétrique, le Québec s'est engagé à créer 30 000 nouvelles places en garderie d'ici mars 2026.	

¹ Les économies estimatives pour la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador et les Territoires du Nord-Ouest sont des estimations de la province ou du territoire concerné. Les autres économies calculées (Manitoba, Yukon et Nunavut) sont des estimations d'Emploi et Développement social Canada et ne sont fournies qu'à titre d'exemple. Les économies sont estimées par rapport aux frais de 2019, sauf si la province ou le territoire a fourni des données plus à jour. Les estimations sont fondées sur les frais déboursés par les parents et ne comprennent pas les montants qui seraient récupérés au moyen des crédits d'impôt provinciaux ou territoriaux ou de la déduction fédérale pour frais de garde dans la déclaration de revenus, ni les changements apportés aux prestations provinciales, territoriales ou fédérales en raison de la réduction des frais de garde d'enfants. Les économies réelles pour les familles varieront en fonction de facteurs tels que les frais réels payés avant les réductions. Les méthodes et les données utilisées par les provinces et les territoires pour calculer les économies estimées peuvent varier.

² Selon le scénario d'économies de l'Alberta d'une famille gagnant 130 000 \$ par année qui payait auparavant 1 200 \$ par mois pour des soins aux nourrissons et qui paie maintenant 339 \$ par mois.

³ Selon l'estimation d'économies moyennes de la Saskatchewan de 573 \$ par mois pour les soins à temps plein aux enfants en avril 2023.

⁴ Selon le scénario d'économies de l'Ontario d'une famille payant 62 \$ par jour par enfant au début de 2022 et 29,30 \$ par jour à compter du 31 décembre 2022.

⁵ Selon le scénario d'économies de la Nouvelle-Écosse pour un nourrisson en service de garde réglementé à temps plein.

⁶ Le gouvernement du Canada a conclu une entente asymétrique avec la province de Québec qui permettra de futures améliorations du système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de la province, dans le cadre duquel les parents profitant de places subventionnées à contribution réduite paient déjà des frais uniques de moins de 10 \$ par jour.

Un nouveau remboursement pour l'épicerie des Canadiens

L'épicerie coûte plus cher aujourd'hui, et la hausse des prix des produits de première nécessité est une source d'inquiétude pour de nombreux Canadiens. Dans le budget de 2023, le gouvernement fédéral accorde un nouvel allègement ciblé du fardeau de l'inflation aux personnes qui en ont le plus besoin.

Grâce au remboursement pour l'épicerie, 11 millions de personnes et de familles à revenu faible ou modeste au pays pourront recevoir une aide financière, selon leur situation : jusqu'à 467 \$ pour les couples avec deux enfants, jusqu'à 234 \$ pour les personnes seules sans enfant, et un supplément de 225 \$ en moyenne pour les personnes âgées. Cette aide sera offerte par l'intermédiaire du crédit pour la taxe sur les produits et services.

En ciblant le remboursement pour l'épicerie de manière à l'accorder aux personnes qui en ont le plus besoin, le gouvernement sera en mesure d'apporter un allègement important sans pour autant aggraver l'inflation.

- Le budget de 2023 propose d'instaurer un remboursement unique pour l'épicerie, qui prévoit un allègement ciblé de l'inflation de 2,5 milliards de dollars pour les Canadiennes et les Canadiens qui en ont le plus besoin. Le remboursement pour l'épicerie sera versé par l'Agence du revenu du Canada sous forme de paiement unique dans les plus brefs délais une fois le projet de loi adopté.

Alex est caissière dans une épicerie, et Sam, cuisinier à temps partiel dans un restaurant. Ensemble, ils gagnent 38 000 \$ en travaillant pour subvenir aux besoins de leurs deux jeunes enfants. Les prix plus élevés des articles d'épicerie ont mis à rude épreuve leur budget déjà serré, et ils peinent à joindre les deux bouts. En plus de l'Allocation canadienne pour les travailleurs, de l'Allocation canadienne pour enfants et du crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS) qu'ils reçoivent déjà, le remboursement canadien pour l'épicerie leur permettra d'acheter plus facilement la nourriture saine dont leurs enfants en pleine croissance ont besoin en leur fournissant 467 \$.

Brandon travaille quant à lui dans un centre de conditionnement physique et gagne un salaire annuel de 32 000 \$. Avec les coûts plus élevés du loyer, les paiements de voiture et l'épicerie, il a du mal à payer les factures à la fin du mois. Le remboursement pour l'épicerie mettra à sa disposition un montant de 234 \$, qui s'ajoute à l'Allocation canadienne pour les travailleurs bonifiée et au crédit pour la TPS auxquels il a droit.

Sévir contre les frais indésirables

Les frais inattendus, cachés et supplémentaires s'accumulent rapidement. Qu'il s'agisse de frais d'utilisation excédentaire de données Internet, de frais d'itinérance ou de frais supplémentaires d'événements, la population canadienne doit composer avec des frais inutiles tous les jours.

Dans le budget de 2023, le gouvernement fédéral prend des mesures pour sévir contre les frais indésirables, continuer de veiller à ce que les entreprises fassent preuve de transparence au sujet des prix et rendre la vie plus abordable au pays.

- Le budget de 2023 annonce que le gouvernement entend collaborer avec les organismes de réglementation, les provinces et les territoires afin de réduire les frais indésirables pour les Canadiens. Il pourrait s'agir notamment d'une hausse des frais d'itinérance des télécommunications, de frais d'événements ou de concerts, de frais de bagages excessifs et de frais d'expédition et de fret injustifiés.

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement améliorera les outils existants ou en créera de nouveaux, notamment au moyen de nouvelles modifications législatives.

Cette nouvelle initiative poursuit sur la lancée des récentes mesures que le gouvernement a prises pour protéger la population canadienne contre les frais cachés, comme :

- ✓ des modifications apportées à la *Loi sur la concurrence* pour renforcer la protection contre les frais cachés;
- ✓ des modifications apportées à la *Loi sur les banques* et à la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada* pour protéger les droits et les intérêts des Canadiens lorsqu'ils font affaire avec leur banque;
- ✓ de nouvelles instructions données au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications pour garantir que les Canadiens peuvent facilement modifier, réduire ou annuler des services à un prix abordable.

Sévir contre les prêts à conditions abusives

Les prêteurs à conditions abusives peuvent profiter de certaines des personnes les plus vulnérables de nos communautés, y compris les Canadiens à faible revenu, les nouveaux arrivants et les personnes âgées, souvent en proposant des prêts à taux d'intérêt très élevés. Le taux d'intérêt criminel actuel prévu dans le *Code criminel* – équivalant à un taux annualisé de 47 % – peut piéger les Canadiens dans un cycle d'endettement qu'ils ne peuvent pas se permettre et dont ils ne peuvent se sortir. Au Québec, le taux d'intérêt maximal pour les consommateurs est actuellement de 35 %.

- ▶ Le budget de 2023 annonce que le gouvernement fédéral entend apporter des modifications au *Code criminel* afin de réduire le taux d'intérêt criminel de l'équivalent de 47 % à 35 % en taux annualisé. Le gouvernement lancera aussi des consultations pour déterminer si le taux d'intérêt criminel devrait être abaissé encore davantage.
- ▶ Le budget de 2023 annonce que le gouvernement entend modifier l'exemption du *Code criminel* pour les prêts sur salaire afin d'obliger les prêteurs sur salaire à facturer au plus 14 \$ par 100 \$ empruntés. Ce plafond est conforme au plafond le plus bas des provinces, qui est en vigueur à Terre-Neuve-et-Labrador.
- ▶ Le budget de 2023 annonce que le gouvernement lancera des consultations sur d'autres rajustements à apporter à l'exemption pour les prêts sur salaire prévue par le *Code criminel* demandés par les provinces et les territoires.

Hannah est une mère monoparentale vivant à Guelph qui gagne 35 000 \$ en tant que préposée à l'entretien dans un hôpital. Sa voiture est tombée en panne et elle a besoin de 5 000 \$ afin de la faire réparer immédiatement pour pouvoir se rendre à son travail. Elle travaille fort, mais à cause des dettes qu'elle a accumulées pour subvenir aux besoins de ses enfants, les banques traditionnelles ne lui prêteront pas d'argent. Étant donné qu'elle a besoin d'argent rapidement, elle se tourne vers un prêteur qui s'annonce dans la ville et lui emprunte des fonds à un taux d'intérêt de 46,9 %.

Quelques semaines plus tard, Hannah se rend compte qu'elle va devoir emprunter plus d'argent pour rembourser ce prêt et se retrouve soudainement prise au piège dans un cycle d'endettement. À la suite des changements apportés au taux d'intérêt criminel par le gouvernement fédéral, elle ne pourrait plus se faire proposer de prêt à un taux d'intérêt élevé dépassant 35 %. Pour un prêt de 5 000 \$ assorti d'une période d'amortissement de deux ans au nouveau taux, elle aura économisé 775 \$ pendant la durée du prêt.

Réduire les frais de transaction des cartes de crédit pour les petites entreprises

La pandémie a fait augmenter le nombre de personnes qui effectuent leurs achats par carte de crédit. Les petites entreprises paient des frais pour traiter les transactions par carte de crédit, les principaux étant les « frais d'interchange » versés aux émetteurs de cartes de crédit. Afin d'aider les propriétaires de petites entreprises qui travaillent fort, le gouvernement fédéral collabore étroitement avec l'industrie des cartes de paiement et les petites entreprises pour réduire ces frais de transaction.

- Dans le budget de 2023, le gouvernement annonce qu'il a obtenu de Visa et de Mastercard des engagements à réduire les frais pour les petites entreprises, tout en protégeant les points de récompense des consommateurs canadiens offerts par les grandes banques canadiennes.

Plus de 90 % des entreprises qui acceptent des cartes de crédit au Canada obtiendront une réduction de leurs frais d'interchange allant jusqu'à 27 % par rapport au taux moyen pondéré actuel. Ces réductions devraient permettre aux petites entreprises admissibles d'économiser environ 1 milliard de dollars sur cinq ans. Ces mesures, combinées à celles prises par le gouvernement en 2020, totalisent près de 1,5 milliard de dollars en économies pour les petites entreprises.

Les petites entreprises profiteront également d'un accès gratuit à des ressources en ligne de protection contre la fraude et de cybersécurité de Visa et Mastercard pour les aider à accroître leurs ventes en ligne tout en prévenant la fraude et les rétrofacturations.

Le gouvernement s'attend à ce que les engagements pris par les réseaux de cartes de crédit pour réduire les frais d'interchange imposés aux petites entreprises n'aient pas de répercussions négatives sur ceux payés par d'autres entreprises. Il s'attend aussi à ce que d'autres compagnies de cartes de crédit prennent des mesures semblables pour réduire les frais facturés aux petites entreprises et à ce que les services de traitement des paiements refilent ces économies aux petites entreprises. Pour y arriver, le gouvernement mobilisera des réseaux, des acquéreurs et des fournisseurs de services de paiement.

Plus de détails, y compris sur les entreprises admissibles, seront donnés dans les prochaines semaines.

Malik et Sébastien sont propriétaires d'une petite boutique locale d'articles de sports à Edmonton, qui enregistre des ventes annuelles de 300 000 \$ par carte de crédit. En raison des engagements pris par le gouvernement fédéral, Malik et Sébastien devraient réaliser des économies de 1 080 \$ par année en frais d'interchange. Cette année, ils peuvent utiliser ces 1 080 \$ pour faire de la publicité et développer leur entreprise.

Défendre le droit à la réparation des biens

Lorsqu'il s'agit d'appareils ou d'électroménagers défectueux, les frais élevés de réparation et le manque d'accès à des pièces particulières poussent souvent les gens à acheter de nouveaux produits plutôt qu'à réparer ceux qu'ils ont. Cette réaction est coûteuse et génère des déchets dangereux.

Les appareils et les électroménagers devraient être faciles à réparer, les pièces de rechange devraient être facilement accessibles, et les entreprises ne devraient pas se servir de programmes complexes ou de pièces sur mesure difficiles à obtenir pour empêcher les réparations. Le fait de réduire le nombre d'appareils et d'électroménagers jetés permettra de rendre la vie plus abordable pour la population canadienne et de protéger l'environnement.

- ▶ Le budget de 2023 annonce que le gouvernement travaillera à établir un droit à la réparation avec l'objectif de mettre en place un cadre ciblé pour les appareils électroménagers et électroniques en 2024.

Le gouvernement lancera des consultations cet été qui porteront notamment sur le droit à la réparation des biens et l'interopérabilité de l'équipement agricole. Il travaillera aussi étroitement avec les provinces et les territoires pour faire progresser la mise en œuvre d'un droit à la réparation.

Bella doit faire réparer son téléphone et se rend à une boutique de réparation de son centre commercial local. Le problème est facile à corriger, mais les règles relatives au droit d'auteur empêchent un tiers d'effectuer les réparations dont elle a besoin. Bella est donc contrainte de s'adresser directement au fabricant pour faire réparer son téléphone, ce qui est trop coûteux. Une fois que le gouvernement fédéral aura pris les mesures requises pour établir le droit à la réparation, ce simple travail de réparation pourra être fait au centre commercial à un coût plus compétitif et plus juste.

Chargeurs universels pour vos appareils

Au cours des dix dernières années, les fabricants de téléphones, de tablettes, d'appareils photo, d'ordinateurs portables et d'autres appareils ont multiplié les dispositifs de recharge. Chaque fois que les Canadiens achètent de nouveaux appareils, ils doivent acheter de nouveaux chargeurs pour les accompagner, ce qui fait grimper les coûts et génère des déchets électroniques. Récemment, l'Union européenne a pris des mesures en vue de rendre obligatoires des ports de chargement USB-C pour tous les petits appareils portatifs et les ordinateurs portables d'ici la fin de 2024.

- ▣ Le budget de 2023 annonce que le gouvernement fédéral collaborera avec des partenaires internationaux et d'autres intervenants afin d'envisager la mise en place d'un port de recharge normalisé au Canada, dans le but de réduire les coûts pour la population canadienne et de réduire les déchets électroniques.

Production automatisée des déclarations de revenus

À l'heure actuelle, jusqu'à 12 % des Canadiennes et des Canadiens ne produisent pas leur déclaration de revenus. Or, la majorité de ces personnes ont des revenus modestes et paieraient peu d'impôt sur le revenu, voire aucun impôt. En fait, bon nombre de ces personnes à faible revenu laissent ainsi passer la possibilité de profiter de prestations et de mesures d'aide précieuses auxquelles elles ont droit, comme l'Allocation canadienne pour enfants et le Supplément de revenu garanti.

Depuis 2018, l'Agence du revenu du Canada (ARC) offre le service simple et gratuit *Produire ma déclaration*, qui permet aux Canadiennes et aux Canadiens admissibles de produire automatiquement leur déclaration de revenus par téléphone après avoir répondu à une série de questions courtes. Les personnes dont la situation fiscale est simple et qui ont un revenu faible ou fixe reçoivent une lettre d'invitation de l'ARC pour utiliser le service *Produire ma déclaration*. Au cours de la période des impôts de 2022, environ 53 000 déclarations ont été produites à l'aide de ce service.

- Afin de permettre à un plus grand nombre de Canadiens à faible revenu de produire leur déclaration de revenus de façon rapide et facile, le budget de 2023 annonce que le gouvernement fédéral portera le nombre de personnes admissibles au service *Produire ma déclaration* à deux millions d'ici 2025, soit presque le triple du nombre actuel. Le gouvernement rendra compte de ses progrès en 2024.
- Le budget de 2023 annonce également que, à compter de l'année prochaine, l'ARC mettra à l'essai un nouveau service de production automatique qui aidera les personnes vulnérables qui ne produisent pas leur déclaration de revenus actuellement à recevoir les prestations auxquelles elles ont droit. À la suite de consultations avec les intervenants et les organismes communautaires, l'ARC présentera un plan en 2024 pour élargir davantage ce service.

Le gouvernement continuera d'étudier d'autres avenues, y compris d'éventuelles modifications législatives, pour s'assurer que les Canadiennes et les Canadiens vulnérables reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit.

Rendre la vie plus abordable pour les étudiants

Chaque année, plus de 750 000 étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire comptent sur l'aide fédérale pour payer leurs frais de scolarité, de logement et de subsistance. Afin de faciliter la transition de l'école au marché du travail, le gouvernement fédéral a éliminé définitivement les intérêts sur les prêts d'études canadiens et les prêts canadiens aux apprentis et a apporté des modifications à l'aide au remboursement des prêts, de sorte qu'aucune personne gagnant moins de 40 000 \$ par année n'ait à faire de paiement pour rembourser ses prêts étudiants fédéraux.

Lorsque la COVID-19 a perturbé la vie des étudiants et des étudiantes, le gouvernement fédéral a réagi en doublant les Bourses d'études canadiennes – un soutien fondé sur le revenu que reçoivent les jeunes ayant de l'ambition qui travaillent fort lorsque le coût des études est hors de leur portée et de celle de leurs parents. Ainsi, les étudiants ont pu recevoir jusqu'à 6 000 \$ en aide initiale non remboursable pour chaque année scolaire, pendant trois ans, à compter de l'année scolaire 2020-2021. Ce soutien devrait arriver à échéance le 31 juillet 2023. Mais, étant donné que la vie coûte plus cher et que les étudiants ont encore besoin de soutien pour faire des études, le gouvernement sait qu'il est important que les étudiants puissent avoir les moyens de poursuivre leurs rêves.

➤ Le budget de 2023 propose de fournir un financement de 813,6 millions de dollars en 2023-2024 pour améliorer l'aide financière aux étudiants pour l'année scolaire commençant le 1^{er} août 2023, ce qui comprend les mesures suivantes :

- ✓ Augmenter les Bourses d'études canadiennes de 40 % de manière à fournir jusqu'à 4 200 \$ aux étudiants à temps plein.
- ✓ Rehausser le plafond des prêts d'études canadiens sans intérêt de 210 \$ à 300 \$ par semaine d'études.
- ✓ Renoncer à l'obligation pour les étudiants adultes âgés de 22 ans ou plus de subir un examen de crédit afin d'être admissibles pour la première fois à des bourses et à des prêts fédéraux pour étudiants. Grâce à cette mesure, jusqu'à 1 000 étudiants supplémentaires pourront bénéficier de l'aide fédérale dans l'année à venir.

Les étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire pourront ainsi avoir accès au Programme canadien d'aide financière aux étudiants bonifiée de 14 400 \$ pour l'année scolaire à venir. Les bourses d'études canadiennes seront aussi bonifiées pour étudiants en situation de handicap ainsi que pour les étudiants ayant des personnes à charge.

Cette mesure complétera les mesures de soutien permanentes que le gouvernement fédéral a mises en place pour rendre plus abordable la vie des membres de la communauté étudiante et des jeunes, comme l'élargissement du soutien fédéral accru de manière à viser également les étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge, et l'octroi d'un montant pouvant atteindre 20 000 \$ par année pour aider les étudiants ayant une incapacité persistante, prolongée ou permanente à obtenir les services et l'équipement nécessaires à leurs études.

Le gouvernement fédéral travaillera avec la population étudiante au cours de l'année à venir pour élaborer une approche à long terme de l'aide financière aux étudiants, à temps pour le budget de 2024.

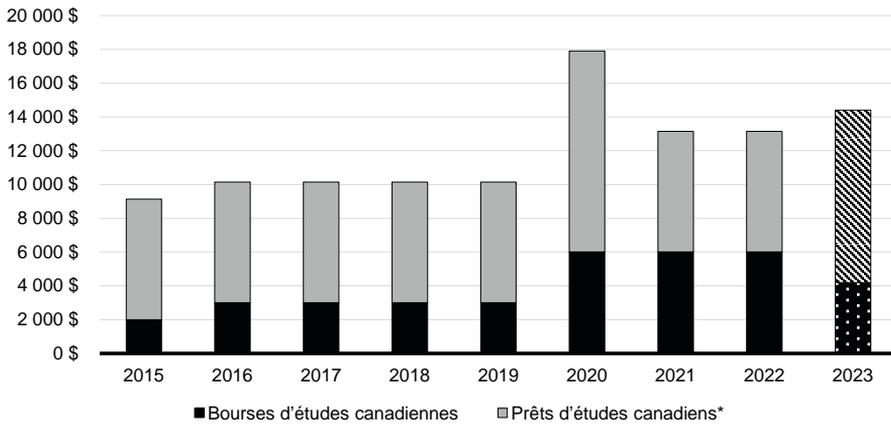
Le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, qui ne participent pas au programme, peuvent recevoir un financement fédéral pour fournir leur propre aide comparable.

Doug est étudiant à temps plein à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard. Malgré l'argent qu'il a économisé en travaillant pendant l'été et sa petite bourse d'études, Doug a encore du mal à payer les frais de scolarité, ses manuels et son loyer en raison de l'augmentation du coût de la vie.

Une augmentation de 1 200 \$ de sa bourse d'études canadienne de base de 3 000 \$, combinée à des prêts d'études canadiens sans intérêt pouvant atteindre 10 200 \$, aidera à couvrir ces coûts. Comme sa bourse d'études canadienne est versée au début de l'année, Doug est en mesure de payer ses frais de scolarité au début de l'année, d'acheter ses manuels et de payer le premier mois de loyer de son nouveau logis à Charlottetown.

Graphique 1.1

Aide fédérale totale offerte à un étudiant à temps plein en fonction des besoins financiers, par année scolaire



*Le total des prêts d'études canadiens est fondé sur une année scolaire de 34 semaines.

Améliorer les régimes enregistrés d'épargne-études

Le coût des études postsecondaires a augmenté ces dernières années. Les régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) sont un élément important de l'épargne pour les études postsecondaires. Au cours d'une année normale, près de 500 000 étudiantes et étudiants retirent des fonds d'un REEE pour financer leurs études. Toutefois, les limites de retrait pour les REEE n'ont pas augmenté depuis 25 ans. Dans le budget de 2023, le gouvernement fédéral prend des mesures pour améliorer ces régimes à l'intention des étudiants et les aider à assumer les coûts de leurs études.

- Le budget de 2023 propose de porter de 5 000 \$ à 8 000 \$ le plafond applicable à certains retraits de REEE pour les étudiants à temps plein et de 2 500 \$ à 4 000 \$ pour les étudiants à temps partiel.
- Le budget de 2023 propose également de permettre aux parents divorcés ou séparés d'ouvrir un REEE conjoint pour leurs enfants, ce qui facilitera l'épargne pour les études de leurs enfants et les rendront plus abordables.

Hélène prévoit entreprendre des études à temps plein à l'Université du Manitoba à l'automne. Elle estime qu'elle aura besoin de 7 000 \$ au premier semestre pour couvrir les frais de scolarité, de livres et de subsistance. Le relèvement de la limite imposée sur les retraits de son REEE aux fins des paiements d'aide aux études l'aide à obtenir du soutien gouvernemental supplémentaire et à passer à travers l'automne.

Soutenir les personnes âgées

Nos personnes âgées ont fait du Canada ce qu'il est aujourd'hui, et le gouvernement fédéral leur fournit un soutien au revenu dont elles ont tant besoin.

Le programme de la Sécurité de la vieillesse (SV), qui comprend la pension de la SV, le Supplément de revenu garanti (SRG) et les allocations, est le plus important programme fédéral au Canada, qui devrait fournir aux personnes âgées un soutien de 75,9 milliards de dollars en 2023-2024. En janvier 2023, le nombre de bénéficiaires de la SV s'élevait à plus de 7 millions, y compris près de 2,4 millions de bénéficiaires du SRG et environ 72 000 bénéficiaires d'une allocation. En janvier, les personnes âgées ont reçu une prestation de la SV maximale de 687,56 \$, et 756,32 \$ pour les personnes de 75 ans et plus. Les personnes âgées célibataires qui reçoivent le SRG ont obtenu un maximum de 1 026,96 \$ de plus.

Ces prestations sont rajustées chaque trimestre en fonction de l'inflation, ce qui procure un revenu stable et important aux personnes âgées.

Depuis 2016, le gouvernement fédéral a pris des mesures importantes pour soutenir davantage les personnes âgées. En voici quelques exemples :

- ✓ Une augmentation de 10 % de la prestation maximale du SRG pour les personnes âgées célibataires.
- ✓ L'annulation de la hausse annoncée par l'ancien gouvernement concernant l'âge d'admissibilité à la SV et au SRG à 67 ans pour qu'il soit rétabli à 65 ans, pour offrir une sécurité financière aux personnes de 65 et 66 ans.
- ✓ Depuis juillet 2022, une augmentation de 10 % de la pension de la SV pour les personnes âgées de 75 ans et plus, qui permet aux pensionnées et aux pensionnés touchant la pension intégrale d'obtenir plus de 800 \$ en soutien additionnel au cours de la première année.
- ✓ Un financement de 6 milliards de dollars sur dix ans versé aux provinces et aux territoires pour la prestation de services de soins à domicile aux personnes âgées qui veulent continuer de vivre à la maison.

En raison des investissements du gouvernement, de l'indexation des prestations en fonction de l'inflation, et de la population croissante de personnes âgées, les dépenses au titre de la SV, du SRG et des allocations devraient augmenter de près de 30 %, pour atteindre 96,3 milliards de dollars en 2027-2028, par rapport à 2023-2024, soit une augmentation de plus de 20 milliards de dollars par année, et ce montant ne cesse de croître.

1.2 Un chez-soi abordable

Tout le monde devrait avoir un chez-soi sécuritaire et abordable. Toutefois, pour un trop grand nombre de Canadiennes et de Canadiens, y compris les jeunes et les nouveaux arrivants, le rêve de posséder une maison est de plus en plus hors de portée, tandis que les loyers ne cessent d'augmenter partout au pays. Cette situation mine la stabilité financière d'une génération entière.

Le manque de logements abordables se fait aussi sentir sur l'économie canadienne. Sans un nombre accru de maisons dans nos communautés, il est difficile pour les entreprises d'attirer les personnes sur le marché du travail dont elles ont besoin pour croître et réussir. Lorsque les gens consacrent une plus grande partie de leur revenu au logement, moins d'argent est dépensé dans les communautés.

Il s'agit d'une question complexe et de longue date, qui exige un véritable plan pour s'attaquer à la multitude de facteurs qui rendent le logement plus cher au Canada.

Le budget de 2022 a annoncé des investissements importants pour rendre le logement plus abordable, notamment en aidant les gens à acheter leur première maison, en s'attaquant aux pratiques déloyales qui font grimper les coûts et en collaborant avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les municipalités, le secteur privé et les organismes sans but lucratif pour doubler le nombre de nouvelles maisons que le Canada construira d'ici 2032. Le budget de 2023 propose de nouvelles mesures pour poursuivre sur cette lancée à l'appui des efforts que déploie le gouvernement afin de rendre le logement plus abordable d'un océan à l'autre.

Mesures récentes pour rendre le logement plus abordable

Au cours de la dernière année, le gouvernement fédéral a pris des mesures importantes afin de rendre le logement plus abordable au Canada, lesquelles comprennent les suivantes :

- ✓ Instaurer une interdiction de deux ans visant l'achat de propriétés résidentielles par des personnes non-résidentes et non canadiennes afin d'enrayer la spéculation et de garantir que les maisons servent de lieu de vie pour les Canadiennes et les Canadiens plutôt que d'actifs financiers pour les investisseurs étrangers.
- ✓ Mettre en place une taxe annuelle de 1 % sur la valeur des biens immobiliers résidentiels vacants ou sous-utilisés qui appartiennent à des personnes non résidentes et non canadiennes.
- ✓ Instaurer un nouveau compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété afin de permettre aux Canadiennes et aux Canadiens d'économiser jusqu'à 40 000 \$ en franchise d'impôt en vue de les aider à acheter leur première maison.
- ✓ Veiller à ce que les bénéfices issus de la revente précipitée de propriétés détenues pendant moins de 12 mois soient imposés intégralement et équitablement.
- ✓ Doubler le crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation afin de procurer jusqu'à 1 500 \$ en soutien direct aux acheteurs d'une résidence en vue de compenser les coûts de clôture liés à l'achat d'une habitation.
- ✓ Offrir un nouveau crédit d'impôt pour la rénovation d'habitations multigénérationnelles, qui permettra une déduction maximale de 7 500 \$ pour la construction d'un logement secondaire destiné à accueillir un membre de la famille qui est une personne âgée ou un adulte en situation de handicap à compter de 2023.
- ✓ Appliquer la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée à toutes les cessions de contrats de vente de logements résidentiels nouvellement construits ou ayant fait l'objet de rénovations majeures, afin d'aider à lutter contre la spéculation sur le marché du logement.
- ✓ Lancer un nouveau Fonds pour accélérer la construction de logements, doté d'une enveloppe de 4 milliards de dollars, afin d'éliminer les obstacles et de stimuler la croissance de l'offre de logements, dans le but de créer au moins 100 000 nouveaux logements nets d'un bout à l'autre du pays.
- ✓ Lancer un volet de 200 millions de dollars dans le cadre du Fonds d'innovation pour le logement abordable afin d'élaborer et de développer des projets de location avec option d'achat.

Mesures récentes pour rendre le logement plus abordable

- ✓ Lancer une troisième phase de l'Initiative pour la création rapide de logements, qui prévoit 1,5 milliard de dollars afin de créer 4 500 nouveaux logements abordables pour les personnes ayant un besoin impérieux de se loger, et dont 25 % des investissements seront consacrés à des projets de logement destinés aux femmes.
- ✓ Verser plus de 500 millions de dollars pour atteindre l'objectif du gouvernement d'éliminer l'itinérance chronique grâce à la Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance.
- ✓ Verser un supplément de l'Allocation canadienne pour le logement en décembre 2022 afin d'accorder un montant de 500 \$ pour aider les locataires à faible revenu à payer leur loyer.

Lancer le nouveau compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété

Au cours des dernières années, à mesure que les prix des maisons ont continué d'augmenter, la mise de fonds requise est devenue de plus en plus hors de portée pour beaucoup trop de jeunes.

Dans le budget de 2022, le gouvernement fédéral s'est engagé à créer un compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété, un nouveau régime enregistré qui permettra aux acheteurs potentiels d'une première propriété d'économiser 40 000 \$ en franchise d'impôt. À l'instar d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), les cotisations seront déductibles d'impôt et les retraits pour l'achat d'une première habitation, y compris le revenu de placement, seront non imposables, comme c'est le cas pour le compte d'épargne libre d'impôt (CELI). Il n'y aurait aucun impôt à payer sur les cotisations et aucun impôt à payer sur les retraits.

Dans le budget de 2023, le gouvernement remplit cet engagement.

- 📌 Le budget de 2023 annonce que les institutions financières pourront commencer à offrir aux Canadiennes et aux Canadiens le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP) à compter du 1^{er} avril 2023.

Olivia et Amira veulent acheter une maison. À compter du 1^{er} avril 2023, elles épargnent chacune le maximum de 8 000 \$ par année dans leur compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété, qu'elles peuvent déduire de leur revenu au moment de produire leur déclaration de revenus. Elles touchent toutes les deux entre 70 000 \$ et 100 000 \$, et le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété leur permet de recevoir chacune un remboursement d'impôt fédéral annuel de 1 640 \$.

Après quatre années d'épargne, Olivia et Amira ont une somme combinée de 90 000 \$, y compris un revenu de placement non imposable, dans leur d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété, qu'elles peuvent utiliser comme mise de fonds pour leur première maison.

Elles pourront retirer sans payer d'impôt les fonds qu'elles ont accumulés pour leur mise de fonds et ainsi économiser des milliers de dollars qu'elles pourront utiliser pour leur nouvelle maison. En outre, elles pourront demander le crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation, ce qui leur permettra de bénéficier d'un allégement fiscal supplémentaire de 1 500 \$.

Code de conduite pour protéger les Canadiens ayant des prêts hypothécaires

Les taux d'intérêt élevés rendent le remboursement d'un prêt hypothécaire encore plus difficile pour certaines personnes, surtout si elles ont une hypothèque à taux variable. Les Canadiennes et les Canadiens ont le droit de travailler avec leur prêteur hypothécaire pour explorer les moyens possibles de rester chez eux.

- C'est pourquoi le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, publie une ligne directrice pour protéger les Canadiens ayant des prêts hypothécaires qui se trouvent dans des circonstances exceptionnelles. Plus précisément, le gouvernement prend des mesures pour protéger la population canadienne et s'assurer que les institutions financières sous réglementation fédérale offrent aux Canadiens un accès juste et équitable aux mesures d'allégement qui conviennent à leur situation particulière, par exemple en prolongeant la période d'amortissement, en rajustant les échéanciers de paiement ou en autorisant des paiements forfaitaires. Les règlements existants sur les prêts hypothécaires pourraient également permettre aux prêteurs d'accorder une prolongation temporaire de la période d'amortissement du prêt hypothécaire, même au-delà de 25 ans.

Cette ligne directrice assurera aux Canadiennes et aux Canadiens un traitement juste et un accès équitable à des mesures d'allégement, sans qu'ils aient à payer des pénalités inutiles, des frais bancaires internes ou des frais d'intérêt, ce qui aidera plus de personnes à faire face aux taux d'intérêt élevés.

Construire plus de logements abordables

Avec la hausse des taux d'intérêt et des coûts de construction, il est maintenant plus coûteux de bâtir des logements. Le gouvernement fédéral prend des mesures afin que les programmes de la Stratégie nationale sur le logement du Canada continuent de donner accès à de nouvelles maisons abordables partout au pays, en mettant l'accent sur les personnes les plus vulnérables.

- ▶ Le budget de 2023 annonce que le gouvernement entend soutenir la réaffectation du financement du volet de réparation du Fonds national de co-investissement pour le logement à son volet de construction, au besoin, afin d'encourager la construction de nouvelles maisons abordables pour les Canadiens qui en ont le plus besoin.

Figure 1.1

Résultats et investissements – Stratégie nationale sur le logement



Investir dans une stratégie de logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique

L'accès à un logement sûr et abordable est essentiel pour améliorer l'état de santé et les retombées sociales ainsi que pour garantir un avenir meilleur aux communautés et aux enfants autochtones. C'est pourquoi le gouvernement fédéral a engagé plus de 6,7 milliards de dollars pour soutenir le logement dans les communautés autochtones depuis 2015.

Plus particulièrement, les Autochtones vivant en milieu urbain, rural et nordique doivent surmonter des obstacles qui leur sont propres en vue d'accéder à un logement adéquat, et ils ne sont pas admissibles à l'aide offerte aux Autochtones vivant dans les réserves. Pour donner suite à l'engagement précédent du gouvernement, le budget de 2022 a annoncé l'octroi de 300 millions de dollars à une stratégie de logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique, qui est en cours d'élaboration conjointement avec des partenaires autochtones.

- Le budget de 2023 propose d'affecter 4 milliards de dollars de plus, sur sept ans, à compter de 2024-2025, afin de mettre en œuvre une stratégie de logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique.

Un marché du logement qui fonctionne pour la population canadienne

Les logements devraient servir de résidences pour les Canadiennes et les Canadiens, et non d'actifs financiers. Le gouvernement fédéral demeure préoccupé par la financiarisation du logement dans l'ensemble du Canada et a adopté des mesures importantes dans le budget de 2022 pour y remédier, y compris une interdiction de deux ans de l'investissement étranger dans le logement au Canada, une taxe sur les logements vacants ou sous-utilisés, l'application de la taxe sur les cessions de contrat de vente et des mesures visant à garantir que ceux qui procèdent à la revente précipitée de propriétés paient leur juste part.

Les grandes sociétés d'investissement détiennent une partie importante des logements locatifs du Canada et joueront un rôle important dans la construction de nouveaux logements, mais le gouvernement reconnaît que trop de Canadiens ont été confrontés au recours excessif à la rénoviction, à des augmentations de loyer supérieures à celles établies dans les lignes directrices et d'autres mesures qui ont fait grimper les loyers. Il reste encore beaucoup à faire pour que ces logements soient abordables pour la population canadienne. C'est pourquoi on pourrait envisager d'apporter des changements aux politiques qui s'appliquent aux grands propriétaires pour que les locataires aient des options abordables et un traitement équitable.

Le gouvernement s'est engagé à veiller à ce que l'activité des investisseurs, en particulier de ceux qui possèdent un nombre important d'immeubles de placement, rend le logement plus abordable au Canada, et non moins abordable, et il examinera s'il doit rééquilibrer le marché du logement en faveur des Canadiens à la recherche d'un logement pour y vivre.

Le gouvernement collabore également avec les provinces et les territoires à l'élaboration d'une charte des droits des acheteurs de propriété, qui contribuera à égaliser les chances des jeunes, de la classe moyenne et des nouveaux Canadiens en rendant le processus d'achat de propriété plus ouvert, transparent et équitable pour la population canadienne. La charte des droits des acheteurs de propriété pourrait inclure une garantie d'un droit légal à une inspection de la propriété, exigera que les agents immobiliers indiquent s'ils représentent les deux parties d'une possible vente et assurera la transparence de l'historique des prix de vente.

- Pour aider tous les Canadiens à concrétiser leur rêve de devenir propriétaires, le budget de 2023 annonce que le gouvernement mènera des consultations sur les changements à apporter pour éliminer les obstacles réglementaires que doivent surmonter les acheteurs issus de différentes communautés et qui cherchent à accéder à des sources de financement de rechange.

Chapitre 1

Rendre la vie plus abordable et soutenir la classe moyenne

M\$

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
1.1. Rendre la vie plus abordable	2 475	814	0	0	0	0	3 289
Un nouveau remboursement pour l'épicerie pour les Canadiens	2 475	0	0	0	0	0	2 475
Rendre la vie plus abordable pour les étudiants	0	814	0	0	0	0	814
1.2. Un chez-soi abordable	0	0	300	500	500	600	1 900
Investir dans une stratégie de logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique	0	0	300	500	500	600	1 900
Investissements supplémentaires – Rendre la vie plus abordable et soutenir la classe moyenne	0	6	24	25	0	0	55
Mettre en œuvre la Stratégie nationale sur le logement	0	6	24	25	0	0	55
Financement de fonctionnement pour la SHCL afin de soutenir les programmes de la Stratégie nationale sur le logement.							
Chapitre 1 – Incidence budgétaire nette	2 475	820	324	525	500	600	5 243

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Un glossaire des abréviations utilisées dans ce tableau est présenté à la fin de l'annexe 1.

Budget 2023

Chapitre 2

Investir dans les soins de santé publics et l'accès à des soins dentaires abordables

Principales mesures en cours	59
2.1 Investir dans les soins de santé publics	60
Collaborer afin d'améliorer les soins de santé pour la population canadienne	63
Résultats et responsabilité en matière de soins de santé	65
Investir dans de meilleures données sur les soins de santé	66
Encourager davantage de médecins et d'infirmières à pratiquer dans les communautés rurales et éloignées	66
Renforcer l'épargne-retraite pour les préposés aux services de soutien à la personne	67
Combattre la criminalité et sauver des vies : lutter contre la crise des opioïdes	67
Lancer le service d'aide téléphonique 9-8-8 pour la prévention du suicide	70
Construire le Centre de rétablissement Shepody	70
Préserver l'accès à l'avortement et à d'autres services de santé sexuelle et reproductive	70
Améliorer la préparation du Canada aux urgences sanitaires	71
2.2 Rendre les soins dentaires accessibles à la population canadienne	71
Le nouveau Régime canadien de soins dentaires	72
Élargir l'accès aux soins dentaires	72
Investir dans de meilleures données sur les soins dentaires	73

Chapitre 2

Investir dans les soins de santé publics et l'accès à des soins dentaires abordables

Les Canadiens sont fiers de leur système public et universel de soins de santé. Quel que soit votre lieu de naissance et peu importe combien d'argent vous gagnez, ou ce que font vos parents, vous recevrez les soins dont vous avez besoin. Depuis des générations, il s'agit d'un principe fondamental de l'identité canadienne.

Le système de santé public ne fournit toutefois pas à la population canadienne les soins de haute qualité auxquels elle a droit. Des personnes ayant besoin de soins d'urgence se heurtent à des unités d'urgence débordées. Des interventions chirurgicales sont reportées ou annulées. Notre système de santé public et le personnel qui le soutient font face à une pression énorme, que la pandémie a exacerbée et qui exige la prise de mesures immédiates afin d'offrir de meilleurs soins aux Canadiennes et aux Canadiens.

Afin d'aider les Canadiens à recevoir les soins dont ils ont besoin, le budget de 2023 prévoit un investissement urgent et nécessaire de 198,3 milliards de dollars au cours des dix prochaines années pour renforcer le système de santé public au Canada.

Le budget de 2023 met aussi en œuvre les prochaines phases du plan transformateur du gouvernement visant à assurer l'accès de la population canadienne aux soins dentaires.

Le budget de 2023 aidera à faire du Canada un pays où la population est plus en santé d'un océan à l'autre, grâce à cet investissement majeur, ainsi qu'à de nouvelles mesures visant à remédier à la pénurie de professionnels de la santé dans les communautés rurales et éloignées, à lutter contre la crise des opioïdes et à assurer que les Canadiens peuvent recevoir des soins de santé sexuelle et reproductive et un soutien crucial en santé mentale.

Principales mesures en cours

Depuis 2015, le gouvernement fédéral a fait des investissements considérables pour renforcer le système de soins de santé public. Le gouvernement a notamment :

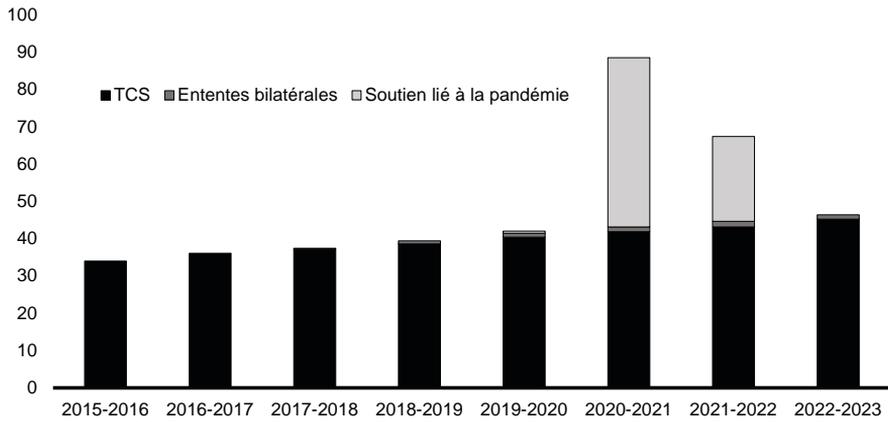
- ✓ versé 10 milliards de dollars aux provinces et aux territoires pour renforcer les soins à domicile, les soins communautaires et les soins de longue durée aux personnes âgées;
- ✓ amélioré l'accès de la population canadienne aux services de santé mentale, y compris par l'intermédiaire d'un financement de 5 milliards de dollars aux provinces et aux territoires pour accroître les services communautaires en matière de santé mentale et de toxicomanie;

- ✓ versé 6,5 milliards de dollars aux provinces et aux territoires sous la forme de suppléments au titre du Transfert canadien en matière de santé afin de gérer les pressions immédiates exercées sur le système de soins de santé public, en plus des versements annuels au titre du Transfert canadien en matière de santé, qui s'élèvent à 49,4 milliards de dollars en 2023-2024;
- ✓ lancé la Prestation dentaire canadienne pour les enfants de moins de 12 ans, qui a déjà aidé plus de 240 000 enfants à recevoir les soins dentaires dont ils ont besoin;
- ✓ versé 5,5 milliards de dollars pour les soins primaires et la santé publique dans les réserves, la santé mentale fondée sur les distinctions et les services de santé non assurés pour les Premières Nations et les Inuits;
- ✓ versé 1,2 milliard de dollars à l'appui de 248 projets d'infrastructure liés à la santé dans les communautés des Premières Nations;
- ✓ investi depuis 2017 plus de 800 millions de dollars dans le cadre de la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances pour favoriser des interventions empreintes de compassion et fondées sur des données probantes pour faire face à la crise des surdoses;
- ✓ lancé le Fonds pour la santé sexuelle et reproductive afin d'aider à rendre l'information et les services en la matière – y compris l'accès à l'avortement – plus accessibles aux populations vulnérables.

2.1 Investir dans les soins de santé publics

Pendant la pandémie de COVID-19, le gouvernement fédéral est intervenu pour protéger la population canadienne, ainsi que le système public de soins de santé au pays. Le gouvernement fédéral a accordé un financement sans précédent pour appuyer les systèmes de santé des provinces et des territoires, l'acquisition d'équipement de protection individuelle, de vaccins, de traitements et de tests de dépistage, ainsi que les mesures de santé publique visant tous les milieux, des écoles aux transports en commun.

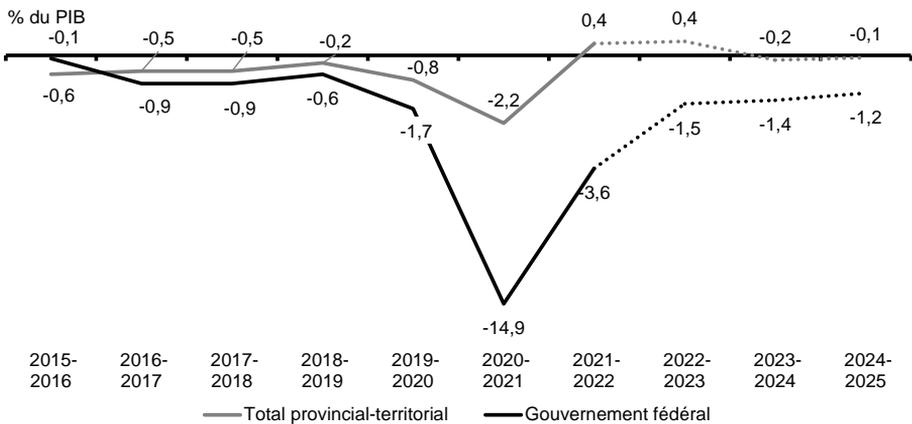
Graphique 2.1
Réponse du gouvernement fédéral à la COVID-19



Nota – Le soutien lié à la pandémie comprend les montants pertinents en 2020-2021 et 2021-2022 du tableau A1.13 du budget de 2022.

Le Canada a pu surmonter les pires moments de la pandémie grâce au soutien apporté par le gouvernement fédéral, qui a fourni l'équivalent de 8 \$ sur chaque tranche de 10 \$ dépensés pour lutter contre la COVID-19. Ce financement a contribué pour beaucoup aux excédents budgétaires qu'enregistrent aujourd'hui un grand nombre de provinces et territoires.

Graphique 2.2
Solde budgétaire fédéral et provincial à la suite des dépenses fédérales d'urgence pour lutter contre la pandémie



Nota – Données réelles jusqu'en 2021-2022. Le total provincial-territorial pour 2022-2023 tient compte des mises à jour de l'automne de 2022 et des budgets de 2023; pour les exercices 2023-2024 et 2024-2025, le solde tient compte des budgets de 2022, des mises à jour de l'automne 2022 et des budgets de 2023.

Si le Canada avait connu le même taux de mortalité attribuable à la COVID-19 que les États-Unis, près de 70 000 Canadiens de plus seraient morts, soit plus que les populations de communautés comme Fredericton, North Bay et Medicine Hat. Si le gouvernement fédéral n'avait pas fourni un soutien financier sans précédent, le système de santé et l'économie du Canada se seraient effondrés, et des millions de personnes au pays auraient été incapables de joindre les deux bouts.

Les investissements fédéraux ont permis de sauver des vies, de protéger notre système de santé, ainsi que de jeter les bases de la relance économique remarquable que connaît le Canada.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux assurent la prestation des soins de santé avec l'appui du financement fédéral, ce qui garantit une adhésion collective à la *Loi canadienne sur la santé* partout au pays.

En fait, il est écrit en toutes lettres dans la *Loi canadienne sur la santé* que les gouvernements ont l'obligation « de protéger, de favoriser et d'améliorer le bien-être physique et mental des habitants du Canada et de faciliter un accès satisfaisant aux services de santé, sans obstacles d'ordre financier ou autre ».

Le gouvernement fédéral protège ce pacte fondamental conclu avec les Canadiens en veillant au respect des valeurs communes à l'ensemble de la société canadienne énoncées dans la *Loi canadienne sur la santé* et en procurant un financement considérable par l'intermédiaire du Transfert canadien en matière de santé.

Le Transfert canadien en matière de santé augmente en fonction du produit intérieur brut (PIB). Compte tenu de la forte relance que connaît le Canada à la suite de la pandémie, il augmentera de 9,3 % en 2023-2024, ce qui se traduira par l'octroi d'un financement de 49,4 milliards de dollars aux provinces et aux territoires pour les soins de santé.

Lorsqu'on combine ce soutien à l'incidence du financement de près de 25 milliards de dollars fourni chaque année au moyen de points d'impôt, il en ressort que le gouvernement fédéral finance environ le tiers des dépenses des provinces et des territoires en santé, comme c'est le cas depuis 2004.

Collaborer afin d'améliorer les soins de santé pour la population canadienne

Au cours des derniers mois, le système universel et public de santé du Canada n'a pas été en mesure d'offrir les soins de haute qualité auxquels les Canadiennes et les Canadiens s'attendent.

Les services d'urgence et les hôpitaux pédiatriques ont été submergés, les gens attendent trop longtemps avant de subir des interventions chirurgicales, et le personnel de la santé est soumis à une énorme pression. Même bien avant que la pandémie se déclare, la population canadienne ne bénéficiait pas toujours de l'accès et des résultats auxquels elle a droit dans le domaine de la santé, et ce, malgré les investissements relativement élevés en santé faits au Canada par rapport à bon nombre de pays comparables dans le monde.

Le gouvernement fédéral est déterminé à aider les provinces et les territoires à obtenir de meilleurs résultats en matière de soins de santé pour les Canadiens.

Le budget de 2023 met en œuvre le plan du gouvernement fédéral visant à fournir 195,8 milliards de dollars de plus sur dix ans en transferts en santé aux provinces et aux territoires, dont 46,2 milliards de nouveaux fonds par l'intermédiaire de nouvelles mesures du Transfert canadien en matière de santé, d'accords bilatéraux sur mesure pour répondre aux besoins de chaque province et territoire, de soutien au salaire des préposés aux services de soutien à la personne et du Fonds d'investissement-santé pour les territoires. Ce financement doit servir à améliorer les soins de santé que reçoit la population canadienne; les provinces et les territoires ne doivent pas l'utiliser pour remplacer leurs investissements prévus en santé.

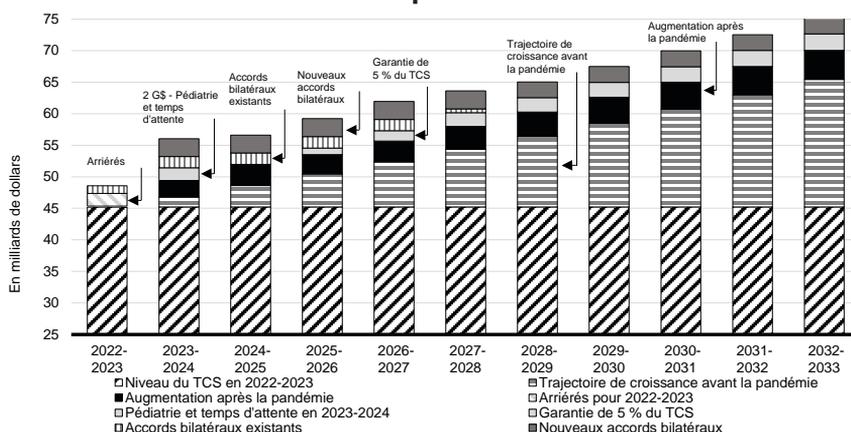
Le gouvernement fédéral collaborera également avec des partenaires autochtones pour mieux soutenir les priorités en matière de santé des Autochtones en versant une somme de 2 milliards de dollars sur dix ans, qui sera distribuée en fonction des distinctions par l'intermédiaire du Fonds d'équité en santé autochtone.

Un système de santé public solide et efficace est essentiel au bien-être des Canadiens et constitue un pilier important d'une économie prospère et en croissance. Notre économie est plus forte lorsque la population est en santé et peut obtenir les soins requis avant que des complications surviennent; lorsque les gens n'ont pas à s'inquiéter de perdre leur accès à des soins de santé s'ils changent d'emploi, ni à s'absenter du travail et à mettre un frein à leur carrière parce qu'ils ne peuvent pas recevoir le traitement dont ils ont besoin.

Grâce à des investissements fédéraux historiques en santé et à une gamme de nouvelles mesures visant à garantir que la population canadienne reçoit les soins dont elle a besoin, le budget de 2023 aidera à apporter au système de santé les améliorations auxquelles les Canadiennes et les Canadiens s'attendent et ont droit.

Graphique 2.3

Transferts fédéraux en santé aux provinces et aux territoires



Nota – Les données relatives au Transfert canadien en matière de santé (TCS) peuvent changer. Les accords bilatéraux existants comprennent les accords de 2017 et les 3 milliards de dollars prévus pour les soins de longue durée. Les nouveaux accords bilatéraux incluent les fonds supplémentaires pour augmenter les salaires des préposés aux services de soutien à la personne.

Croissance stimulée par le PIB : Étant donné que l’indexation du Transfert canadien en matière de santé est fondée sur la croissance du PIB, on prévoit que 141,8 milliards de dollars supplémentaires seront fournis au cours des dix prochaines années par l’intermédiaire du Transfert canadien en matière de santé, en plus des 45,2 milliards de dollars fournis en 2022-2023.

Supplément au Transfert canadien en matière de santé : En 2022-2023, le gouvernement fédéral versera 2 milliards de dollars pour répondre aux pressions urgentes dans les salles d’urgence, les salles d’opération et les hôpitaux pédiatriques, qui s’ajoutent aux suppléments de 6,5 milliards de dollars fournis pendant la pandémie.

Garantie de 5 % du Transfert canadien en matière de santé : Le gouvernement fédéral versera des paiements complémentaires pour que le Transfert canadien en matière de santé augmente d’au moins 5 % par année au cours des cinq prochaines années. Le dernier versement complémentaire sera intégré au montant de base du Transfert canadien en matière de santé à la fin de la période de cinq ans, ce qui entraînera une augmentation permanente du financement. Il s’agit d’un financement supplémentaire estimé à 17,1 milliards de dollars sur dix ans par l’intermédiaire du Transfert canadien en matière de santé.

Accords bilatéraux sur mesure : Le gouvernement fédéral versera 25 milliards de dollars sur dix ans grâce à une nouvelle série d’accords bilatéraux visant à répondre aux besoins particuliers des provinces et des territoires concernant le système de santé, comme l’élargissement de l’accès aux services de santé familiale, le soutien au personnel de la santé, la réduction des listes d’attente, l’augmentation du soutien en santé mentale et en toxicomanie et la modernisation des systèmes de santé.

Un investissement fédéral historique dans les soins de santé publics

Soutien au salaire des préposés aux services de soutien à la personne : Le gouvernement fédéral versera 1,7 milliard de dollars sur cinq ans pour soutenir l'augmentation horaire du salaire des préposés aux services de soutien à la personne et des professions connexes.

Fonds d'investissement-santé pour les territoires : Le gouvernement fédéral versera 350 millions de dollars sur dix ans afin de tenir compte des déplacements pour des raisons médicales et du coût plus élevé de la prestation des soins de santé dans les territoires.

Résultats et responsabilité en matière de soins de santé

Un financement supplémentaire ne suffit pas pour obtenir de meilleurs résultats en matière de soins de santé. C'est pourquoi, en échange du nouveau financement, le gouvernement a fait les demandes suivantes aux provinces et aux territoires :

- ✓ Veiller à ce que les nouveaux investissements fédéraux soient utilisés en supplément des dépenses des provinces et des territoires et ne servent pas à remplacer leur propre financement des soins de santé.
- ✓ Faire respecter la *Loi canadienne sur la santé* et utiliser les nouveaux investissements fédéraux pour renforcer le système de santé public au Canada.
- ✓ Simplifier la reconnaissance des titres de compétence étrangers pour les professionnels de la santé formés à l'étranger et faire progresser la reconnaissance des titres de compétence entre administrations afin que les professionnels de la santé bien formés du Canada puissent travailler là où leurs services sont requis.
- ✓ Améliorer la façon dont l'information sur la santé est recueillie, partagée, utilisée et communiquée à la population canadienne, et adopter des normes communes en matière de données.
- ✓ Élaborer des plans d'action pour mesurer les progrès réalisés et en rendre compte à la population canadienne, notamment en ce qui concerne l'amélioration de l'accès aux services de santé familiale, de santé mentale et de toxicomanie, le soutien au personnel de la santé et la réduction des retards et des listes d'attente.
- ✓ S'engager à l'égard de la réconciliation avec les peuples autochtones, y compris en assurant un accès juste et équitable à des services de santé de qualité et adaptés à la réalité culturelle des Autochtones.

Ce que l'on mesure se réalise. Le gouvernement fédéral est prêt à mesurer les progrès annuels accomplis à l'égard d'indicateurs communs et à faire rapport sur ceux-ci, et il demande aux gouvernements provinciaux et territoriaux d'en faire de même.

Investir dans de meilleures données sur les soins de santé

En plus du financement accordé aux provinces et aux territoires, le gouvernement fédéral versera 505 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, à l'Institut canadien d'information sur la santé, à Inforoute Santé du Canada et à d'autres partenaires fédéraux en matière de données. Ensemble, ces organismes collaboreront avec les provinces et les territoires pour établir de nouveaux indicateurs de données sur la santé, appuyer la création d'un centre d'excellence sur les données relatives au personnel de la santé, faire progresser les outils numériques en santé et une feuille de route sur l'interopérabilité et soutenir les efforts des provinces et des territoires pour utiliser les données en vue d'améliorer la sécurité et la qualité des soins de santé.

Encourager davantage de médecins et d'infirmières à pratiquer dans les communautés rurales et éloignées

De nombreuses communautés rurales et éloignées n'ont pas accès aux soins de santé primaires en raison d'une pénurie de professionnels de la santé. Afin de remédier à cette pénurie, le gouvernement fédéral a mis en place un programme d'exonération de remboursement du prêt d'études pour les médecins et le personnel infirmier qui travaillent dans des communautés rurales ou éloignées mal desservies. Même si cette mesure a aidé de nombreuses communautés rurales et éloignées mal desservies au Canada, il reste que beaucoup d'autres n'y sont pas admissibles en raison des modalités actuelles du programme de remise de prêts.

- 📌 Le budget de 2023 propose d'accorder à Emploi et Développement social Canada un financement de 45,9 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2024-2025, et 11,7 millions de dollars par la suite, afin d'élargir la portée du programme de remise de prêts d'études canadiens à un plus grand nombre de communautés rurales, y compris toutes les communautés de 30 000 habitants ou moins, comme Sheet Harbour, en Nouvelle-Écosse. Les communautés déjà admissibles qui comptent actuellement plus de 30 000 habitants demeureront admissibles jusqu'au recensement de 2026.

Cette annonce vient s'ajouter à la décision du budget de 2022 d'augmenter de 50 % le montant de l'exonération de remboursement de prêts d'études canadiens pour les médecins et le personnel infirmier admissibles.

Le gouvernement continue d'examiner les professions qui pourraient être admissibles à la remise de prêts. Le Québec, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest, qui ne participent pas au programme de prêts d'études canadiens, peuvent recevoir du financement du gouvernement fédéral pour offrir un soutien comparable.

Renforcer l'épargne-retraite pour les préposés aux services de soutien à la personne

Les préposés aux services de soutien à la personne sont l'épine dorsale des soins de longue durée pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Ces préposés accomplissent un travail épuisant sur le plan mental et physique, mais ne bénéficient généralement pas des mêmes mesures de protection de l'emploi ni de la même rémunération et des mêmes avantages sociaux que leurs pairs du secteur de la santé.

En plus des investissements que le gouvernement fédéral a faits pour améliorer l'état des établissements de soins de longue durée, y compris les conditions de travail et les salaires des préposés aux services de soutien à la personne, il propose de nouveaux investissements pour aider les préposés aux services de soutien à la personne du Canada.

- Le budget de 2023 propose de verser à Emploi et Développement social Canada un financement pouvant atteindre 50 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, afin d'élaborer et de mettre à l'essai des solutions novatrices pour renforcer l'épargne-retraite des préposés aux services de soutien à la personne qui n'ont aucune couverture de sécurité de retraite au travail.

Combattre la criminalité et sauver des vies : lutter contre la crise des opioïdes

Partout au pays, la vente de drogues toxiques et illégales ravage trop de communautés et de familles. Il faut agir pour sauver et reconstruire des vies et des communautés. Pour mettre un terme à la crise des opioïdes, il faut non seulement accroître l'accès à des mesures de soutien et à des services fondés sur des données probantes, ce qui comprend la réduction des méfaits, le traitement, la guérison et la prévention, mais aussi démanteler énergiquement les organisations criminelles faisant le trafic de drogues. La crise des surdoses et l'approvisionnement en drogues toxiques et illégales coûtent la vie à 20 Canadiens par jour en moyenne au pays, dont beaucoup sont en situation d'itinérance, ce qui engendre des difficultés d'une ampleur inégalée pour les communautés, les systèmes de santé et les services sociaux locaux.

En plus des mesures prises pour sévir contre le trafic de drogues et les organisations criminelles, le gouvernement fédéral a investi depuis 2017 plus de 800 millions de dollars dans le cadre de la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances, rétabli la réduction des méfaits comme pilier essentiel de la Stratégie et s'est employé à favoriser des interventions empreintes de compassion et fondées sur des données probantes pour faire face à la crise des surdoses et à la stigmatisation qui y est associée.

Santé Canada a autorisé la mise en place de sites de consommation supervisée afin d'offrir un espace sûr à des dizaines de milliers de Canadiens aux prises avec des problèmes de consommation de substances intoxicantes. Le personnel de la santé travaillant dans ces sites a réussi à traiter 42 000 surdoses, et aucun décès n'y est survenu. Des vies sont ainsi sauvées dans des communautés de tout le pays.

Parmi les autres améliorations apportées aux services de santé pour les Canadiens, un nouveau financement de 46,2 milliards de dollars pour les provinces et les territoires aidera les Canadiens à avoir accès à des services de santé mentale et de toxicomanie opportuns et équitables. En plus de ces investissements :

- ▶ Le budget de 2023 propose de verser un total de 359,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, ainsi que 5,7 millions de dollars par année par la suite, avec 1,3 million de dollars en amortissement restant, pour appuyer le renouvellement de la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances, qui guidera les efforts du gouvernement visant à sauver des vies et à favoriser la santé et la sécurité des Canadiennes et des Canadiens. En voici quelques exemples :
 - Un financement de 144 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, à Santé Canada pour le Programme sur l'usage et les dépendances aux substances afin de financer des mesures de soutien communautaires, y compris un approvisionnement plus sûr, des sites de consommation supervisée et d'autres interventions de santé fondées sur des données probantes.
 - Un financement de 20,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, à l'Agence de la santé publique du Canada pour un nouveau programme communautaire visant à prévenir l'usage de substances intoxicantes chez les jeunes.
 - Un financement de 73,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, et 4,6 millions de dollars par année par la suite, à Santé Canada afin de simplifier la délivrance des autorisations pour les sites de consommation supervisée et les services de vérification des drogues, d'élargir l'accès à un approvisionnement plus sûr et d'évaluer des approches novatrices.
 - Un financement de 50,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, et 1,1 million de dollars par année par la suite, avec un amortissement restant de 1,3 million de dollars, à Santé Canada, ainsi que de 16 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, à l'Agence de la santé publique du Canada pour soutenir la collecte de données essentielles sur les méfaits causés par la consommation de substances intoxicantes et l'analyse en laboratoire de drogues illicites sur le marché.

- Un financement de 4,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, à Sécurité publique Canada afin de concevoir une application de surveillance des surdoses à l'intention des ambulanciers paramédicaux et des premiers intervenants.
- Un financement de 42 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, à la Gendarmerie royale du Canada, de 6,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, à Services publics et Approvisionnement Canada et de 1,6 million de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, provenant des ressources existantes, à Affaires mondiales Canada afin de prendre d'autres mesures en collaboration avec des partenaires pour lutter contre le trafic de drogues et enrayer la circulation de ces substances dévastatrices à l'échelle mondiale.

Améliorer les services de santé mentale pour la population canadienne

Depuis 2015, le gouvernement fédéral a fait de l'investissement dans les services de santé mentale pour les Canadiens une priorité. Parmi les investissements clés, notons les suivants :

- ✓ Un financement de 5 milliards de dollars sur dix ans aux provinces et aux territoires, à compter de 2017-2018, pour améliorer les services en matière de santé mentale et de toxicomanie et en accroître la disponibilité.
- ✓ L'octroi de plus de 240 millions de dollars depuis 2020-2021 pour le portail Espace Mieux-être Canada, qui offre aux Canadiennes et aux Canadiens des outils et des services gratuits pour favoriser leur santé mentale et leur bien-être.
- ✓ Un financement de 100 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, pour soutenir des projets d'interventions innovatrices en santé mentale auprès des populations touchées de façon disproportionnée par la COVID-19, y compris le personnel de la santé, le personnel de première ligne, les jeunes, les aînés, les personnes en situation de handicap, les Autochtones et les groupes racisés.
- ✓ Un financement de 25 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2019-2020, et 5 millions de dollars par année par la suite, afin d'appuyer un service pancanadien de prévention du suicide pour permettre aux gens de partout au Canada d'accéder en tout temps à un service bilingue de soutien en cas de crise, offert par des intervenants qualifiés.
- ✓ L'octroi de plus de 1,5 milliard de dollars sur six ans, à compter de 2021-2022, afin de financer des services dirigés par les Autochtones, tenant compte des traumatismes et adaptés sur le plan culturel, pour améliorer le bien-être mental, ce qui inclut la somme de 825 millions de dollars prévue dans les budgets de 2021 et de 2022 pour appuyer des stratégies de santé mentale et de bien-être fondées sur les distinctions avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

Lancer le service d'aide téléphonique 9-8-8 pour la prévention du suicide

Il est important que les gens sachent qu'ils ne sont pas laissés à eux-mêmes, et les personnes en proie à des idées suicidaires doivent pouvoir obtenir à temps le soutien urgent qu'il leur faut. Le gouvernement fédéral tient à s'assurer que tous les Canadiens ont accès à des ressources essentielles en santé mentale et à des services de prévention du suicide lorsqu'ils en ont besoin, peu importe où ils vivent.

À compter du 30 novembre 2023, les Canadiens pourront en tout temps téléphoner ou envoyer un texto au numéro 9-8-8 pour avoir accès à des services de qualité, efficaces et immédiats pour prévenir le suicide et fournir un soutien en cas de crise de santé mentale.

- Le budget de 2023 propose de fournir un financement de 158,4 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2023-2024, à l'Agence de la santé publique du Canada pour soutenir la mise en œuvre et le fonctionnement du service d'aide téléphonique 9-8-8.

Le gouvernement fédéral entreprendra un examen en vue d'établir un mécanisme de financement à long terme pour ce service en 2025-2026.

Construire le Centre de rétablissement Shepody

Le gouvernement fédéral est déterminé à garantir à la population canadienne l'accès aux services de santé mentale dont elle a besoin.

- Le budget de 2023 propose d'accélérer la construction du Centre de rétablissement Shepody situé à Dorchester, au Nouveau-Brunswick.

Préserver l'accès à l'avortement et à d'autres services de santé sexuelle et reproductive

Le renversement de l'arrêt *Roe c. Wade* aux États-Unis a rappelé que le gouvernement doit continuer à faire tout ce qu'il peut pour protéger l'accès à l'éventail complet de services de santé sexuelle et reproductive au pays, y compris à l'ensemble des soins liés à l'avortement pour les Canadiennes.

En ce moment où le droit des femmes au libre choix est menacé un peu partout dans le monde, le gouvernement fédéral cherche à s'assurer que les services d'avortement demeurent accessibles dans tout le pays. Le gouvernement fédéral est déterminé à veiller à ce qu'aucune Canadienne ne paie de sa poche pour se faire avorter. L'avortement est un soin de santé, et le gouvernement fédéral continuera de déduire des montants du Transfert canadien en matière de santé à l'égard de toute province ou de tout territoire qui autorise l'imposition de frais modérateurs pour des services d'avortement.

Dans le budget de 2023, le gouvernement continue de prendre des mesures pour réduire les obstacles existants aux soins et assurer l'accès de la population à des renseignements exacts et adaptés à la réalité culturelle sur les soins de santé sexuelle et reproductive.

- Le budget de 2023 propose d'accorder à Santé Canada un financement de 36 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, pour renouveler le Fonds pour la santé sexuelle et reproductive. Ce fonds appuie les organismes communautaires qui facilitent l'accès à l'avortement et aident à rendre d'autres renseignements et services de santé sexuelle et reproductive plus accessibles aux populations vulnérables.

Améliorer la préparation du Canada aux urgences sanitaires

Les vaccins et d'autres innovations de pointe en sciences de la vie nous ont aidés à prendre le contrôle de la pandémie de COVID-19. À l'appui de ces efforts, le gouvernement fédéral a engagé des fonds importants pour relancer le secteur de la biofabrication au Canada par l'intermédiaire de la Stratégie en matière de biofabrication et de sciences de la vie. À ce jour, le gouvernement a investi plus de 1,8 milliard de dollars dans 32 projets de mise au point de vaccins, de traitements et de produits biologiques à l'échelle du Canada, ainsi que 127 millions de dollars pour moderniser les laboratoires spécialisés dans les universités du pays. Le Canada est en train de bâtir un écosystème des sciences de la vie qui attire d'importants investissements de la part de grandes sociétés internationales comme Moderna, AstraZeneca et Sanofi.

Afin de tirer parti des progrès réalisés au cours des trois dernières années, le gouvernement explorera de nouvelles façons de procéder plus efficacement à l'élaboration et à la mise au point de vaccins, de traitements et d'outils de diagnostic qui seraient nécessaires pour intervenir face aux urgences sanitaires futures. Dans un premier temps, le gouvernement mènera d'autres consultations auprès d'experts canadiens et internationaux sur la meilleure façon d'organiser les efforts de préparation pour les années à venir.

2.2 Rendre les soins dentaires accessibles à la population canadienne

Les soins dentaires constituent un élément important de notre santé, mais la consultation d'un dentiste peut coûter cher. À l'heure actuelle, le tiers des Canadiennes et des Canadiens n'ont pas d'assurance dentaire et, en 2018, plus d'une personne sur cinq au pays déclarait s'abstenir de recevoir des soins dentaires en raison de leur coût. Le fait de retarder les soins préventifs peut entraîner des répercussions considérables, notamment des traitements plus coûteux, une aggravation des problèmes de santé et des absences de l'école ou du travail.

Afin de rendre les soins dentaires abordables à un plus grand nombre de personnes au pays, le gouvernement fédéral s'est engagé à couvrir les soins dentaires des Canadiennes et des Canadiens non assurés dont le revenu familial est inférieur à 90 000 \$ par année, à commencer par les enfants de moins de 12 ans.

En septembre 2022, le gouvernement a annoncé la création de la Prestation dentaire canadienne, et les demandes ont commencé à être acceptées en décembre. La Prestation dentaire canadienne offre maintenant aux parents ou aux tuteurs admissibles des paiements directs à l'avance et libres d'impôt pouvant atteindre 1 300 \$ par enfant sur deux ans afin de couvrir le coût des soins dentaires pour leurs enfants. À ce jour, la Prestation dentaire canadienne a aidé plus de 240 000 enfants à recevoir les soins dentaires dont ils ont besoin.

Le nouveau Régime canadien de soins dentaires

Les enfants ne sont pas les seuls à avoir besoin de soins dentaires abordables. Partout au Canada, des millions de personnes s'abstiennent d'obtenir les soins dentaires dont elles ont besoin parce qu'ils coûtent trop cher. Personne ne devrait avoir à choisir entre sa santé dentaire et le paiement des factures à la fin du mois.

Dans le budget de 2023, le gouvernement fédéral fait un investissement porteur en vue d'assurer l'accès aux soins dentaires des Canadiennes et des Canadiens qui en ont besoin.

- Le budget de 2023 propose d'accorder à Santé Canada un financement de 13,0 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, et 4,4 milliards de dollars par année par la suite pour la mise en œuvre du Régime canadien de soins dentaires. Le régime couvrira les soins dentaires des Canadiens non assurés dont le revenu familial annuel est inférieur à 90 000 \$, tandis que les personnes dont le revenu familial est inférieur à 70 000 \$ n'auront pas à payer de quote-part. Le régime commencerait à offrir une protection d'ici la fin de 2023 et sera administré par Santé Canada, avec l'appui d'un administrateur de prestations tiers. Les détails sur la couverture admissible seront présentés plus tard cette année.

Élargir l'accès aux soins dentaires

En plus du coût, d'autres facteurs peuvent empêcher la population canadienne d'accéder aux soins dentaires dont ils ont besoin, comme le fait de vivre dans une communauté éloignée ou d'avoir besoin de soins spécialisés en raison d'un handicap.

- Le budget de 2023 propose d'accorder à Santé Canada un financement de 250 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2025-2026, et 75 millions de dollars par année par la suite pour établir un fonds d'accès à la santé buccodentaire. Le fonds complétera le Régime canadien de soins dentaires en investissant dans des mesures ciblées pour combler les écarts en santé buccodentaire parmi les populations vulnérables et réduire les obstacles à l'accès aux soins, y compris dans les communautés rurales et éloignées.

Investir dans de meilleures données sur les soins dentaires

Les données existantes sur la santé buccodentaire au Canada sont limitées et ne peuvent être ventilées par région ou par caractéristiques socio-économiques, ce qui limite la capacité du gouvernement d'aider les personnes qui en ont le plus besoin.

- Le budget de 2023 propose de verser 23,1 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2023-2024, à Statistique Canada afin de recueillir des données sur la santé buccodentaire et l'accès aux soins dentaires au Canada, ce qui éclairera la mise en place du Régime canadien de soins dentaires.

De ces investissements combinés, 6 milliards de dollars sur quatre ans, à compter de 2024-2025, et 1,7 milliard de dollars par année par la suite proviendraient du financement actuel des soins dentaires fourni dans le cadre du budget de 2022.

Chapitre 2

Investir dans les soins de santé publics et l'accès à des soins dentaires abordables

M\$

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
2.1. Investir dans les soins de santé publics	2 000	3 255	3 336	4 399	4 899	5 473	23 362
Collaborer afin d'améliorer les soins de santé pour la population canadienne	2 000	3 060	3 068	4 116	4 702	5 280	22 226
Investir dans de meilleures données sur les soins de santé	0	115	115	115	80	80	505
Encourager davantage de médecins et d'infirmières à pratiquer dans les communautés rurales et éloignées	0	0	11	11	12	12	46
Renforcer l'épargne-retraite pour les préposés aux services de soutien à la personne	0	2	3	10	14	21	50
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	0	0	0	0	0	-1
Combattre la criminalité et sauver des vies : lutter contre la crise des opioïdes	0	41	77	80	79	82	359
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	0	0	0	0	0	-2
Lancer le service d'aide téléphonique 9-8-8 pour la prévention du suicide	0	43	55	60	0	0	158
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-5	-5	-5	0	0	-15
Préserver l'accès à l'avortement et à d'autres services de santé sexuelle et reproductive	0	0	12	12	12	0	36
2.2. Rendre les soins dentaires accessibles à la population canadienne	0	117	983	1 817	1 940	2 458	7 315
Le nouveau Régime canadien de soins dentaires	0	107	2 038	3 267	3 540	4 058	13 010
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	0	0	-1 069	-1 500	-1 700	-1 700	-5 969
Élargir l'accès aux soins dentaires	0	0	0	50	100	100	250
Investir dans de meilleures données sur les soins dentaires	0	10	13	0	0	0	23
Investissements supplémentaires – Investir dans les soins de santé publics	0	246	232	150	10	0	639
Soutenir l'Agence de la santé publique du Canada	0	246	232	150	10	0	639
Financement proposé pour l'ASPC afin de maintenir les capacités de base de l'Agence et d'obtenir de nouveaux antimicrobiens pour la population canadienne.							
Chapitre 2 – Incidence budgétaire nette	2,000	3,618	4,551	6,367	6,849	7,932	31,316

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Un glossaire des abréviations utilisées dans ce tableau est présenté à la fin de l'annexe 1.

Budget 2023

Chapitre 3

Le plan canadien : une énergie abordable, de bons emplois et une économie propre en croissance

Une base solide	81
Un endroit sûr, bien choisi et concurrentiel pour faire du commerce.....	82
Les perspectives à venir.....	82
Les défis à prévoir.....	83
Le plan pour le Canada : une énergie abordable, de bons emplois et une économie propre en croissance.....	85
3.1 Investir dans l'électricité propre.....	88
Instaurer un crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre ...	91
Axer les efforts de la Banque de l'infrastructure du Canada sur l'énergie propre	93
Soutenir les projets d'électricité propre	93
La boucle de l'Atlantique.....	94
3.2 Une économie propre, en croissance	94
Instaurer un crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres	96
Concrétiser de grands projets de fabrication de batteries au Canada	97
Mettre en place le Fonds de croissance du Canada	99
Instaurer un crédit d'impôt à l'investissement dans l'hydrogène propre..	102
Faire croître le secteur canadien des biocarburants	103
Améliorer les taux d'imposition réduits pour les fabricants de technologies à zéro émission.....	104
Soutenir les projets de technologies propres	105

Élargir l’admissibilité au crédit d’impôt à l’investissement dans les technologies propres	106
Mener de grands projets	106
Bonifier le crédit d’impôt à l’investissement dans le captage, l’utilisation et le stockage du carbone.....	108
3.3 Investir dans la main-d’œuvre canadienne	109
Salaire équitable pour la main-d’œuvre qui bâtit l’économie propre	111
Garantir l’équité pour les travailleurs canadiens grâce aux approvisionnements réciproques fédéraux.....	112
Doublé la déduction pour les outils des gens de métier	112
Soutenir les fiducies collectives des employés	114
Investir dans les ententes de transfert relatives au marché du travail au Canada.....	114
Continuer de soutenir les prestataires saisonniers de l’assurance-emploi	115
Protéger les travailleuses et les travailleurs à la demande sous réglementation fédérale	115
Protéger les emplois grâce à un accès en temps opportun aux accords de travail partagé	116
Offrir un soutien continu au Programme de stages pratiques pour étudiants	116
Interdire de recourir à des travailleurs de remplacement	117
3.4 Transport fiable et infrastructure résiliente.....	117
Renforcer les corridors commerciaux du Canada	117
Financer l’infrastructure du Canada	120
Innover pour favoriser la résilience de l’infrastructure	122
Investir dans les trains et les services de VIA Rail	122
Investir dans la Garde côtière canadienne	122
Assurer la sécurité et la fiabilité des services de traversiers dans l’Est du Canada	123
Réaménager l’autoroute Bonaventure et soutenir l’infrastructure des transports à Montréal	123
Exécuter le projet de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic.....	124
3.5 Investir dans la technologie de demain.....	124
Examiner le Programme d’encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental	125
Utiliser la recherche collégiale pour aider les entreprises à croître	127
Appuyer le leadership canadien dans l’espace	127
Investir dans l’économie forestière du Canada.....	128

Établir le Fonds pour l'innovation et l'investissement dans le secteur laitier	128
Soutenir les agriculteurs qui se détournent des engrais russes pour trouver d'autres fournisseurs	129
Alléger les intérêts pour les producteurs agricoles	129
Maintenir les exportations de bétail avec une banque de vaccins contre la fièvre aphteuse	129

Chapitre 3

Le plan canadien : une énergie abordable, de bons emplois et une économie propre en croissance

Aujourd'hui, les principales économies du monde progressent à un rythme sans précédent pour lutter contre les changements climatiques, réoutiller leurs économies et bâtir les industries carboneutres de demain. En même temps, les plus proches alliés du Canada cherchent à se rapprocher de telles démocraties stables et fiables afin de réduire leur dépendance économique à l'égard de dictatures.

Ensemble, ces deux changements représentent une occasion économique considérable pour le Canada.

Au tournant du XX^e siècle, le nouveau chemin de fer transcontinental a relié pour la première fois l'ensemble du Canada et de l'économie canadienne. Il s'agissait d'un projet national majeur qui a donné lieu à une nouvelle génération de prospérité pour un pays en pleine croissance. La prospérité qu'il a créée n'a pas été partagée également – avec les peuples autochtones, les femmes et les nouveaux Canadiens. Sans ce projet, cependant, le Canada tel qu'il est aujourd'hui n'existerait pas.

La course à la construction d'une économie mondiale propre est déjà en cours, et un nouveau projet national nous attend : construire la version de notre génération du chemin de fer transcontinental, qui protégera notre environnement, fera croître notre économie et fera en sorte que chaque Canadienne et chaque Canadien puisse profiter de la prospérité que nous créerons ensemble.

Le Canada a le potentiel de devenir une superpuissance en électricité propre, dotée d'un réseau électrique pancanadien plus abordable, plus durable et plus sécuritaire.

Les mesures proposées dans le budget représentent d'importantes étapes en vue de l'atteinte de cet objectif.

Qu'il s'agisse de la main-d'œuvre du secteur des ressources qui extrait des minéraux critiques ou fournit de l'énergie propre au monde entier, des ingénieures et ingénieurs qui conçoivent des batteries de nouvelle génération ou des travailleuses et des travailleurs de l'automobile qui assemblent les véhicules électriques que les gens veulent acheter, nous pouvons nous assurer que les Canadiens produisent les biens et les ressources dont le Canada et ses alliés auront besoin pour les générations à venir. Le gouvernement aidera les entreprises canadiennes à croître et à investir plus facilement dans les communautés partout au pays ainsi qu'à créer de bons emplois pour les Canadiennes et les Canadiens.

Le Canada est un pays de grandes idées et de grandes possibilités, où les gens travaillent d'arrache-pied et peuvent accomplir de grandes choses.

Les Canadiennes et les Canadiens ont la possibilité de bâtir une économie canadienne propre, durable et prospère, pour eux-mêmes, leurs enfants et leurs petits-enfants, aux quatre coins du pays.

Le temps est venu de saisir cette occasion.

Le budget de 2023 énonce les prochaines étapes du plan du gouvernement visant à bâtir une économie canadienne propre, qui est bonne pour les travailleurs canadiens, les entreprises, l'environnement, et qui rend la vie plus abordable pour la population canadienne, d'un océan à l'autre.

Aperçu des décisions prises récemment relativement à des investissements d'envergure au Canada

Au cours de l'année écoulée, un certain nombre d'engagements importants ont été pris en matière d'investissement au Canada, ce qui contribuera à bâtir l'économie de demain. Voici quelques exemples :

- ✓ **Printemps 2022** : Les entreprises Honda, General Motors et Stellantis ont annoncé leur intention d'investir dans leurs usines d'assemblage existantes afin de soutenir la production de véhicules hybrides et électriques au Canada. Ensemble, ces projets de plusieurs milliards seront soutenus par un financement fédéral de 919,6 millions de dollars.
- ✓ **Été 2022** : Le gouvernement a annoncé du soutien à des projets partout au Canada, notamment du financement pouvant atteindre 100 millions de dollars pour appuyer les efforts de BHP visant à réduire l'empreinte carbone et à améliorer la sécurité des travailleurs de la phase 1 du projet Jansen de 7,5 milliards de dollars, en Saskatchewan. En Ontario, Umicore a annoncé son plan d'investissement de 1,5 milliard de dollars dans une installation carboneutre qui produira les principales composantes des batteries de véhicules électriques.
- ✓ **Automne 2022** : Rio Tinto Fer et Titane a annoncé, au Québec, ses plans visant à augmenter sa production de minéraux critiques, à réduire ses émissions et à aider à la construction de chaînes d'approvisionnement en technologies propres, des plans soutenus par un financement fédéral pouvant atteindre 222 millions de dollars. Nokia a également annoncé un projet de 340 millions de dollars pour agrandir ses installations d'Ottawa et revitaliser ses laboratoires dans le but de faire progresser la recherche-développement en technologie sans fil au Canada.
- ✓ **Hiver 2022-2023** : En mars 2023, Volkswagen a annoncé que sa filiale, PowerCo, construira sa première « méga-usine » à l'étranger à St. Thomas, en Ontario. La société MEDTEQ+ a annoncé qu'elle investira dans un réseau envisAGE de 154 millions de dollars, soutenu par un financement fédéral de 47 millions de dollars, qui aidera à réunir l'industrie, les experts en santé et les investisseurs dans le but de commercialiser de nouvelles technologies en santé. De concert avec l'Ontario, le gouvernement fédéral a également annoncé qu'il appuiera le projet de stockage d'énergie Oneida, qui constituera le plus important projet de stockage de batteries électriques au Canada.

Une base solide

Depuis 2015, le gouvernement fédéral a pris des mesures pour bâtir l'économie propre du Canada et créer de bons emplois pour la classe moyenne.

Ces mesures comprennent :

- ✓ la mise en place d'un système fédéral de tarification du carbone, qui remet l'argent dans les poches des Canadiennes et des Canadiens et donne aux entreprises la souplesse nécessaire pour décider de la meilleure façon de réduire leurs émissions;
- ✓ un financement de 15 milliards de dollars pour le Fonds de croissance du Canada afin d'inciter le secteur privé à investir dans des projets et des entreprises qui feront croître l'économie propre du pays à bonne allure et à grande échelle;
- ✓ un financement de 8 milliards de dollars pour l'Accélérateur net zéro afin d'investir à grande échelle dans les technologies propres;
- ✓ un financement de 4,2 milliards de dollars pour le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone afin de soutenir l'installation de technologies de réduction des émissions pour les provinces et territoires, les entreprises, les communautés autochtones et d'autres organisations;
- ✓ un financement de 3,8 milliards de dollars pour la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques afin de faire du Canada un fournisseur mondial de choix pour les minéraux critiques qui constituent la pierre angulaire des technologies propres et numériques;
- ✓ un financement de 3,9 milliards de dollars pour rendre les véhicules à zéro émission plus abordables pour la population et les entreprises canadiennes, et pour construire de nouvelles bornes de recharge partout au Canada;
- ✓ un financement de 1,5 milliard de dollars pour le Fonds pour les combustibles propres afin d'encourager les investissements dans la production de combustibles propres, y compris l'hydrogène propre et les biocarburants;
- ✓ un financement de 4,7 milliards de dollars pour le Fonds national pour les corridors commerciaux afin d'investir dans les ports, les routes, les chemins de fer et les aéroports canadiens;
- ✓ un financement de 33,5 milliards de dollars pour le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada afin d'appuyer de nouveaux investissements dans le transport en commun, l'infrastructure verte et l'infrastructure communautaire, culturelle et récréative, ainsi que dans les communautés rurales et du Nord;
- ✓ un financement de 35 milliards de dollars pour la Banque de l'infrastructure du Canada afin d'attirer des capitaux privés dans les grands projets d'infrastructure et d'aider à construire de nouvelles infrastructures à l'échelle du pays;

- ✓ un financement de 2,6 milliards de dollars pour la nouvelle Corporation d'innovation du Canada, qui aidera les entreprises canadiennes à investir dans la recherche et le développement.

Un endroit sûr, bien choisi et concurrentiel pour faire du commerce

Depuis 2015, les investissements du gouvernement se fondent sur les avantages concurrentiels existants du Canada, qui font du pays une destination de choix pour les investissements dans l'économie propre mondiale. Parmi nos avantages concurrentiels, mentionnons :

- ✓ une démocratie libre et stable, qui abrite une population diversifiée et une société inclusive, soutenue par des soins de santé publics, des soins dentaires, des prestations pour enfants et des services d'apprentissage et de garde de jeunes enfants abordables;
- ✓ des établissements d'enseignement et de recherche de premier plan qui ont produit la main-d'œuvre la plus instruite du monde;
- ✓ un accès préférentiel aux marchés mondiaux par l'intermédiaire de 15 accords de libre-échange, qui couvrent 51 pays comptant près de 1,5 milliard de consommateurs et représentant les deux tiers de l'économie mondiale, et qui font du Canada le seul membre du G7 ayant un accès libre au marché de tous les autres pays du G7;
- ✓ Une quantité abondante de minéraux et de métaux critiques, d'énergie propre et de technologies nécessaires pour alimenter l'économie mondiale propre;
- ✓ un système financier solide, stable et accessible;
- ✓ un taux d'imposition des sociétés concurrentiel, y compris le taux effectif marginal d'imposition le moins élevé sur les nouveaux investissements des entreprises de tout le G7.

Les perspectives à venir

L'accélération de la transition vers la carboneutralité a déclenché une course mondiale pour attirer les investissements à mesure que nos amis et alliés bâtissent leur économie propre. Le Canada se doit de suivre le rythme. Il ne peut pas se permettre d'être à la traîne.

Les investissements réalisés pour renforcer la compétitivité du Canada dans l'économie propre ne favoriseront pas uniquement la transition vers la carboneutralité. Ils permettront également d'offrir de bons emplois à la main-d'œuvre canadienne de la classe moyenne dans des communautés partout au Canada.

Par exemple, l'Agence internationale de l'énergie estime que le marché mondial de la fabrication de technologies propres à *elle seule* triplera pour atteindre 650 milliards de dollars américains par an d'ici 2030. Dans de nombreux cas, il n'est pas nécessaire d'être titulaire d'un diplôme universitaire pour trouver un emploi dans le secteur de la fabrication de technologies propres, et même à ce stade précoce de développement, la rémunération moyenne des travailleurs de ce secteur, en 2021, était de 90 252 \$, soit bien au-dessus de la moyenne de 69 311 \$ pour l'ensemble de l'économie canadienne.

En saisissant l'occasion qui s'offre de montrer la voie dans les industries mondiales en croissance rapide, le Canada pourra créer les bons emplois pour la classe moyenne, qui s'avèrent nécessaires pour bâtir des communautés plus dynamiques d'un océan à l'autre.

En même temps, la pandémie et l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie ont exposé les vulnérabilités économiques stratégiques de plusieurs démocraties. Les alliés du Canada s'empressent de limiter leur dépendance à l'égard des dictatures en construisant leurs chaînes d'approvisionnement critiques autour de démocraties comme celle du Canada.

Ce changement, souvent appelé l'« amilocalisation », représente une importante occasion économique pour le Canada et pour la main-d'œuvre canadienne. En tant que démocratie stable dotée d'une main-d'œuvre qualifiée et d'abondantes ressources naturelles, le Canada peut profiter de nombreux avantages en devenant un fournisseur fiable de biens essentiels pour ses alliés démocratiques.

Les défis à prévoir

En dépit de nos avantages concurrentiels et des investissements fondamentaux que nous avons réalisés au cours des sept dernières années, pour bâtir une économie propre au Canada, le pays doit relever deux défis fondamentaux.

Tout d'abord, un bon nombre des investissements qui seront essentiels au réalignement des chaînes d'approvisionnement mondiales et à la transition vers la carboneutralité sont des investissements à grande échelle et à long terme. Certains peuvent nécessiter une infrastructure en développement, tandis que d'autres peuvent nécessiter des incitatifs financiers ou une source de capital financier patient. Pour que le Canada demeure concurrentiel, nous devons continuer à bâtir un cadre qui appuie ces types d'investissements au Canada, et c'est justement ce que nous faisons.

Deuxièmement, l'adoption récente de l'*Inflation Reduction Act* (IRA) des États-Unis constitue un défi majeur pour notre capacité à soutenir la concurrence dans les industries qui feront prendre de l'expansion à l'économie propre du Canada.

Le Canada a adopté une approche axée sur le marché pour la réduction des émissions. Notre système de classe mondiale de tarification de la pollution par le carbone non seulement permet de remettre de l'argent dans les poches des Canadiennes et des Canadiens, mais aussi s'avère très efficace parce qu'il envoie un signal économique clair aux entreprises et leur permet de trouver la façon la plus rentable de réduire leurs émissions. En même temps, il augmente également la demande pour le développement et l'adoption de technologies propres.

En revanche, les États-Unis ont choisi de recourir largement à de nouvelles subventions industrielles pour réduire leurs émissions. L'IRA a instauré des subventions pour la production de technologies propres et de produits propres. Les mesures fédérales d'incitation à la croissance propre prévues dans l'IRA sont officiellement estimées à 369 milliards de dollars américains par le Congressional Budget Office des États-Unis, mais un bon nombre d'observateurs estiment que la somme totale sera beaucoup plus élevée. Par suite de ces subventions non plafonnées, selon les estimations du secteur privé, l'IRA pourrait mobiliser jusqu'à 1,7 billion de dollars américains d'investissements privés et publics dans l'économie propre des États-Unis sur une période de dix ans.

En tant que partenaire commercial le plus proche des États-Unis – et compte tenu du lien si étroit qui unit leurs deux économies – le Canada devrait profiter de l'IRA, en raison à la fois du rythme accéléré du développement technologique et des nouvelles possibilités offertes par les chaînes d'approvisionnement nord-américaines de l'énergie et des technologies propres. L'IRA offre également des crédits d'impôt aux consommateurs américains pour l'achat de véhicules électriques (VE) produits en Amérique du Nord. Le gouvernement du Canada a déployé des efforts incessants de promotion des intérêts et de sensibilisation pour s'assurer que les crédits d'impôt s'appliqueraient à la production canadienne, étant donné la nature intégrée des chaînes d'approvisionnement canado-américaines dans le secteur de l'automobile. Cette politique « Acheter nord-américain » est avantageuse pour le Canada comme pour les États-Unis, et garantit que l'approvisionnement en minéraux critiques transformés et en batteries fabriquées au Canada appuie un partenariat continu dans la fabrication automobile.

Le Canada possède tous les éléments fondamentaux nécessaires pour bâtir l'une des économies propres les plus fortes au monde. Toutefois, sans une intervention rapide, le Canada pourrait avoir du mal à attirer les investissements nécessaires pour devenir un chef de file de l'économie propre mondiale, en pleine croissance et hautement concurrentielle étant donné l'ampleur des mesures incitatives américaines.

Si le Canada ne suit pas le rythme, il sera laissé pour compte, ce qui se traduirait par moins d'investissements dans les communautés canadiennes et moins d'emplois pour toute une génération.

Le Canada ne sera pas laissé pour compte.

Le plan pour le Canada : une énergie abordable, de bons emplois et une économie propre en croissance

Tout en tirant profit des assises que le gouvernement met en place depuis 2015, le budget de 2023 prévoit une série d'investissements majeurs afin de garantir que l'économie propre du Canada peut assurer la prospérité et la création d'emplois pour la classe moyenne, tout en faisant prospérer des communautés plus dynamiques partout au Canada.

Grâce à de nouveaux investissements dans l'électricité propre – la force motrice d'une économie propre – le gouvernement construira un réseau électrique national qui reliera la population canadienne d'un océan à l'autre et qui fournira de l'électricité plus propre et plus abordable à la population et aux entreprises du pays.

Le gouvernement réalisera des investissements pour placer les entreprises et la main-d'œuvre canadiennes au cœur des chaînes d'approvisionnement mondiales essentielles, afin que le pays devienne le fournisseur fiable de biens et de ressources dont un monde carboneutre aura besoin.

Le plan canadien est axé sur trois niveaux d'incitatifs financiers fédéraux qui attireront de nouveaux investissements, créeront de bons emplois pour la classe moyenne et bâtiront l'économie propre du Canada. En voici quelques exemples :

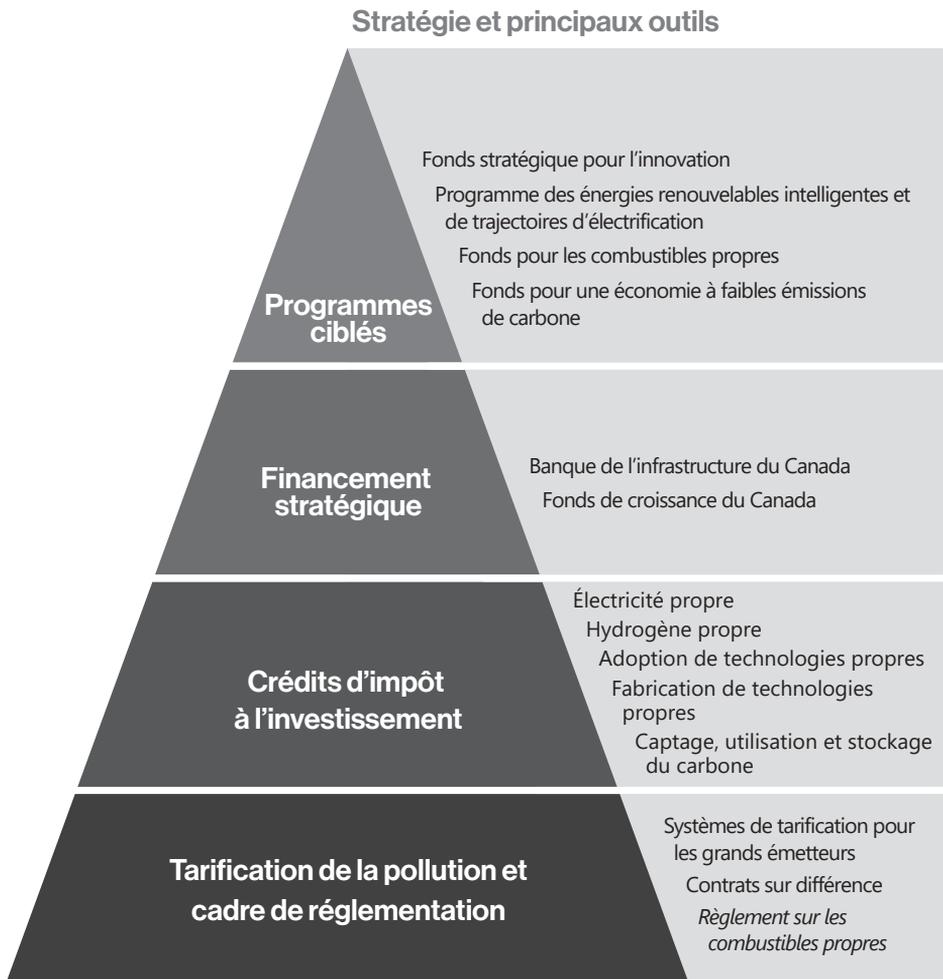
- ✓ À la base, un régime de crédits d'impôt à l'investissement clair et prévisible, largement accessible aux organismes admissibles. De plus, plusieurs de ces nouveaux crédits seront accompagnés d'éléments qui permettront de s'assurer que les travailleuses et les travailleurs bénéficient d'une économie propre.
- ✓ Du financement stratégique à faible coût.
- ✓ Des investissements et des programmes ciblés, si nécessaire, pour répondre aux besoins particuliers des secteurs ou des projets revêtant une importance économique nationale.

Ensemble, ces investissements reposeront sur le système canadien de tarification de la pollution et sur les marchés de crédits aux grands émetteurs, ainsi que d'autres outils, tel que des contrats différentiels, que le budget de 2023 propose d'instaurer. Ils établissent un cadre permettant de stimuler l'investissement global, tout en tirant parti de l'expertise du secteur privé pour déterminer les façons d'investir en fonction de l'évolution de l'économie mondiale propre. Ensemble, ces investissements inciteront les entreprises à réduire leurs émissions, à devenir des chefs de file de l'économie mondiale propre et à créer de nouveaux emplois pour les Canadiennes et les Canadiens de la classe moyenne.

Le plan du Canada pour une économie propre

Priorités

- Électrification;
- Énergie propre;
- Fabrication propre;
- Réduction des émissions;
- Minéraux critiques;
- Infrastructure;
- Véhicules électriques et batteries pour véhicules électriques,
- Grands projets



Renforcer le commerce

- Établir une **Stratégie nationale sur la chaîne d'approvisionnement** au moyen d'investissements stratégiques dans les corridors commerciaux.
- Maintenir l'**accès privilégié en franchise de droits dans l'ensemble du G7 et auprès des deux tiers des consommateurs sur la planète**, grâce à l'accord Canada–États-Unis–Mexique, l'Accord économique et commercial global Canada-Union européenne et l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste, tout en consolidant la **part du Canada dans l'investissement mondial**.
- Assurer l'**inclusion du Canada dans les incitatifs pour les véhicules électriques prévus dans l'Inflation Reduction Act des États-Unis** et les activités liées aux minéraux critiques utilisés dans la production de batteries pour les véhicules électriques.

Faire progresser l'innovation et la productivité

- Stimuler la **recherche et le développement dans les entreprises** par la création de la Corporation d'innovation du Canada, tant pour les industries nouvelles que déjà établies.
- Soutenir l'**invention et l'innovation** par l'intermédiaire de grappes d'innovation mondiales, de la propriété intellectuelle et du financement de la recherche de pointe et de l'intelligence artificielle, de l'informatique quantique, de la génomique et des sciences de la vie.
- Moderniser l'**infrastructure de recherche de pointe** du Canada, reconnue à l'échelle mondiale, par l'intermédiaire d'investissements dans les installations du Conseil national de recherches ainsi que sur les campus des universités et des collèges partout au Canada.
- Maintenir un **régime d'imposition des sociétés hautement concurrentiel**.
- **Bâtir l'infrastructure du Canada** grâce au Programme d'infrastructure Investir dans le Canada, à la Banque de l'infrastructure du Canada et à d'autres programmes d'infrastructure.

Investir dans les gens et dans un Canada qui fonctionne pour tout le monde

- Un financement substantiel pour **les soins de santé, les prestations pour enfants et des services abordables d'apprentissage et de garde des jeunes enfants**.
- **Veiller à ce que les travailleurs canadiens** bénéficient de crédits d'impôt à l'investissement assortis d'exigences en matière de salaires équitables et de formations d'apprenti.
- Répondre à la **pénurie de main-d'œuvre**, notamment dans les secteurs des soins de santé, de l'industrie manufacturière et des métiers de la construction, en fixant des objectifs ambitieux en matière d'**immigration** et en offrant des formations de mi-carrière.
- Fournir des **soutiens fiscaux ciblés aux gens de métier canadiens** grâce à la déduction pour la mobilité de la main-d'œuvre et au doublement de la déduction pour dépenses d'outillage.
- Préparer la main-d'œuvre du Canada à occuper des **emplois de qualité** en misant sur le perfectionnement des compétences, notamment le Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle, les Compétences pour réussir, le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical et le service d'apprentissage.
- Soutenir les **étudiants et les jeunes** du Canada grâce à des programmes de bourses et de prêts d'études.

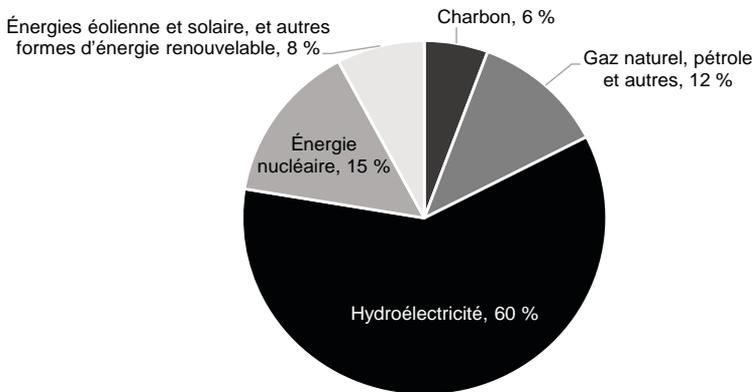
3.1 Investir dans l'électricité propre

L'économie propre en croissance, au Canada et ailleurs dans le monde, dépendra presque entièrement de l'électricité propre.

Heureusement, le réseau électrique du Canada est déjà parmi les plus propres au monde. Environ 83 % de notre électricité provient de sources non émettrices, comme l'hydroélectricité et les énergies éolienne, solaire et nucléaire.

Graphique 3.1

Production d'électricité par source (2020)



Source : données compilées par Ressources naturelles Canada

Toutefois, si notre pays veut maintenir cet avantage et se positionner pour être concurrentiel dans la prochaine génération de secteurs à forte intensité d'électricité, comme l'hydrogène propre, l'acier vert et l'aluminium, il faut réaliser des investissements importants dès aujourd'hui. Les besoins en électricité de l'industrie ne feront qu'augmenter.

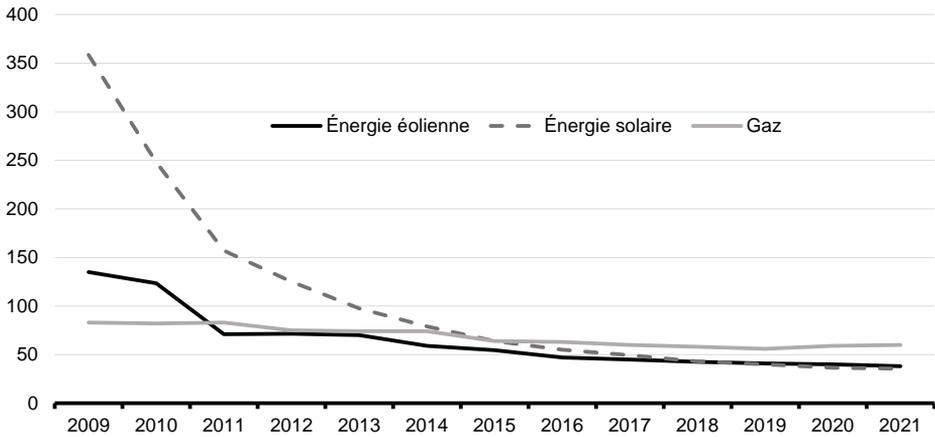
L'électricité deviendra également plus importante pour la population canadienne. Qu'il s'agisse d'alimenter les voitures ou de fournir une source d'énergie propre, sûre et abordable dans les communautés du Canada, les investissements d'aujourd'hui dans l'électricité propre rendront la vie plus abordable pour les Canadiennes et les Canadiens dans les années et les décennies à venir. Si l'on veut que le Canada atteigne ses objectifs de carboneutralité d'ici 2050 et d'alimentation des maisons, des véhicules et des industries pour les générations à venir, il doit devenir une superpuissance de l'électricité propre.

À mesure que l'électricité deviendra la principale source d'énergie, les périodes de pointe de la demande quotidienne et saisonnière seront de plus en plus prononcées. Afin de répondre à cette demande, le Canada devra investir massivement dans les énergies renouvelables. Par ailleurs, certaines sources d'énergie renouvelable, comme le soleil et le vent, peuvent varier en fonction des conditions météorologiques et des saisons.

Graphique 3.2

Le coût de l'énergie renouvelable a diminué de façon spectaculaire au cours des dix dernières années

Coût moyen actualisé de l'électricité (\$US/MWh)



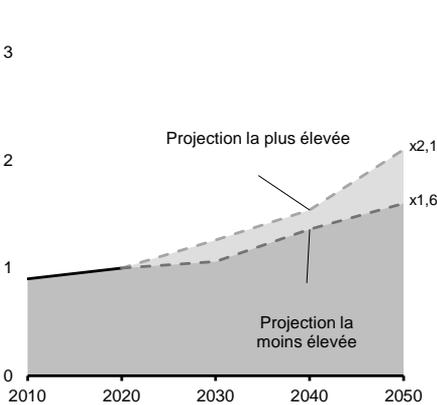
Source : Recherche économique RBC

Le Canada aura besoin d'une capacité de production accrue et devra pouvoir compter sur des réseaux de transport améliorés pour garantir la fiabilité des réseaux électriques. La demande en électricité du Canada devrait doubler d'ici 2050 (graphique 3.3), et pour répondre à cette demande accrue par l'intermédiaire d'un réseau durable, sûr et abordable, la capacité d'électricité du pays doit augmenter de 2,2 à 3,4 fois (graphique 3.4).

Graphique 3.3

Besoins projetés en production d'électricité au Canada, 2019-2050

production par rapport à 2020

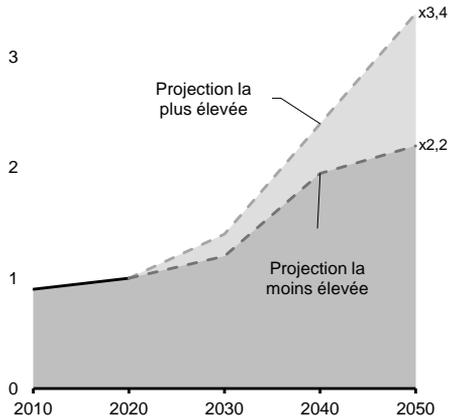


Source : Institut climatique du Canada (2022), *Plus grands, plus propres, plus intelligents : Aligner les systèmes électriques canadiens avec la carboneutralité.*

Graphique 3.4

Besoins projetés en capacité électrique au Canada, 2019-2050

capacité installée par rapport à 2020



Source : Institut climatique du Canada (2022), *Plus grands, plus propres, plus intelligents : Aligner les systèmes électriques canadiens avec la carboneutralité.*

Un tel agrandissement d'un réseau d'électricité propre, sécuritaire et abordable nécessitera de nouveaux investissements massifs dans la production et le transport d'électricité. Compte tenu des longs délais et des coûts initiaux élevés pour les projets de production et de transport d'électricité, ainsi que de la volonté des alliés et des partenaires du Canada d'investir massivement dans la préparation de leurs propres réseaux électriques pour l'avenir, le Canada doit agir rapidement pour éviter les conséquences du sous-investissement.

Le sous-investissement dans le réseau électrique canadien actuel risquerait de compromettre notre capacité d'alimenter l'économie et de fournir une énergie plus propre et moins cher à la population. Ce sous-investissement nuirait au secteur de la fabrication à forte intensité d'électricité du Canada et entraverait le développement de nouveaux secteurs à forte intensité d'électricité, comme l'hydrogène, qui peuvent s'avérer une source d'emplois de qualité pour les générations à venir.

Autrement dit, la prospérité économique du Canada dépend d'investissements importants réalisés aujourd'hui dans la construction d'un réseau électrique durable, sécuritaire et abordable. Une électricité propre, abondante et bon marché soutiendra les investissements nécessaires pour créer des emplois pour la classe moyenne, fournir l'énergie qui alimentera la vie quotidienne et l'économie canadienne dans son ensemble et offrir une énergie plus abordable à des millions de Canadiens.

Dans le budget de 2023, le gouvernement fédéral propose des investissements importants pour accélérer l'approvisionnement en électricité propre et la transmission de celle-ci. Le gouvernement étendra le réseau d'électricité du Canada, le reliera d'un océan à l'autre et veillera à ce que la population et les entreprises canadiennes aient accès à une énergie plus propre et moins chère au cours du prochain siècle.

Ce plan canadien suit la structure fédérale à plusieurs niveaux pour favoriser le développement du secteur de l'électricité du Canada et fournir un soutien supplémentaire aux projets qui en ont besoin. Il comprend les éléments suivants :

- ✓ un crédit d'impôt à l'investissement clair et prévisible comme point d'ancrage pour offrir un soutien fondamental aux investissements dans l'électricité propre;
- ✓ au-delà de ce crédit d'impôt, au besoin, un financement à faible coût et abondant qui cible l'électricité propre, offert par la Banque de l'infrastructure du Canada;
- ✓ des programmes d'électricité ciblés, au besoin, pour assurer la construction de projets critiques.

Ce plan crée les outils nécessaires pour préparer le secteur de l'électricité du Canada à réduire ses émissions afin de passer de 56 Mt d'équivalent de CO₂ en 2020 à la carboneutralité, et à respecter son engagement de se doter d'un réseau électrique carboneutre d'ici 2035.

Instaurer un crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre

Le système électrique du Canada comprend un mélange d'actifs privés, publics et appartenant à des Autochtones. Le gouvernement estime qu'une incitation claire et prévisible, accessible à cet éventail de propriétaires d'actifs, est nécessaire pour accélérer notre progrès vers un réseau carboneutre.

En apportant du soutien à un vaste éventail d'investissements dans les technologies et les promoteurs de l'électricité propre, le Canada peut accélérer les investissements nécessaires pour accroître la capacité de son réseau d'électricité propre et s'assurer qu'il offre une électricité plus durable, plus sûre et plus abordable partout au Canada.

- Afin de favoriser et d'accélérer les investissements dans l'électricité propre au Canada, le budget de 2023 propose d'instaurer un crédit d'impôt remboursable de 15 % pour les investissements admissibles dans :
 - les systèmes de production d'électricité sans émissions, de sources éoliennes, solaires concentrées, solaires photovoltaïques, hydroélectriques (y compris à grande échelle), marémotrices et nucléaires (y compris les réacteurs modulaires à petite ou grande échelle);
 - la production d'électricité au gaz naturel réduite (qui serait soumise à un seuil d'intensité des émissions compatible à un réseau carboneutre d'ici 2035);
 - les systèmes fixes de stockage de l'électricité exploités sans combustibles fossiles, comme les batteries, le stockage d'énergie hydroélectrique par pompage et le stockage d'air comprimé;
 - l'équipement pour le transport de l'électricité entre les provinces et les territoires.

Les nouveaux projets et les projets de rénovation des installations existantes seront admissibles.

Les entités imposables et non imposables, par exemple les sociétés d'État et les services publics d'électricité, les sociétés appartenant à des communautés autochtones et les caisses de retraite, seraient admissibles au crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre.

Le crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre pourrait être demandé en plus du crédit d'impôt à l'investissement dans la région de l'Atlantique, mais généralement pas avec un autre crédit d'impôt à l'investissement.

Ce crédit d'impôt serait alloué à compter du jour du dépôt du budget de 2024 aux projets dont la construction n'était pas amorcée avant le jour du dépôt du budget de 2023. Il ne serait plus offert après 2034.

Il faudra satisfaire à des exigences en matière de main-d'œuvre, y compris la garantie que les salaires payés sont au taux prépondérant sur le marché et que des possibilités de formation en apprentissage sont créées pour avoir droit au crédit d'impôt de 15 %. Dans les cas où l'on ne satisfait pas aux exigences relatives à la main-d'œuvre, le taux du crédit sera réduit de dix points de pourcentage. Ces exigences relatives à la main-d'œuvre entreront en vigueur le 1^{er} octobre 2023. Le gouvernement consultera les syndicats et d'autres intervenants afin de peaufiner ces exigences dans les prochains mois.

Pour avoir droit au crédit d'impôt dans chaque province et territoire, il faudra satisfaire à d'autres exigences. Une autorité compétente devra notamment s'engager à voir à ce que le financement fédéral soit utilisé pour réduire le montant des factures d'électricité, et à se doter d'un secteur de l'électricité carboneutre d'ici 2035.

Le ministère des Finances consultera les provinces, les territoires et d'autres parties concernées pour élaborer les détails de la conception et de la mise en œuvre du crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre. Le gouvernement mènera également des consultations ciblées sur la possibilité d'ajouter un traitement réciproque qui tient compte des conditions d'admissibilité associées à certains crédits d'impôt en vertu de la *Inflation Reduction Act* des États-Unis.

En ce qui concerne le transport interprovincial, le gouvernement tiendra des consultations sur la meilleure façon, par le régime fiscal ou d'autres moyens, de soutenir et d'accélérer les investissements dans des projets qui pourraient être considérés comme essentiels à l'atteinte de l'objectif zéro émission nette d'ici 2035.

Les mesures relatives à l'électricité propre proposées dans le budget de 2023 pourraient appuyer des projets dans le Nord qui contribueraient à abandonner le diesel et à atteindre les objectifs de réduction des émissions, comme les projets d'expansion d'Atlin et de Taltson Hydro, et la liaison hydroélectrique et de fibre optique au Kivalliq.

Le crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre devrait coûter 6,3 milliards de dollars sur quatre ans à compter de 2024-2025 et 19,4 milliards de dollars de plus de 2028-2029 à 2034-2035.

Le crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres annoncé dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2022* complètera le crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre en fournissant un soutien pour décarboniser l'industrie.

Axer les efforts de la Banque de l'infrastructure du Canada sur l'énergie propre

L'expansion et la transformation du réseau d'électricité du Canada nécessiteront des investissements importants et des partenariats améliorés entre les gouvernements et le secteur privé.

Au 23 mars 2023, la Banque de l'infrastructure du Canada s'était engagée à réaliser des investissements de 8,6 milliards de dollars dans 37 projets, à l'appui de son mandat. Le budget de 2022 a annoncé un élargissement du rôle de la Banque de l'infrastructure du Canada, qui devait investir dans des projets d'infrastructure menés par le secteur privé accélérant la transition du Canada vers la carboneutralité. La Banque de l'infrastructure du Canada est un partenaire actif qui appuie ces efforts, notamment en investissant dans les énergies renouvelables, le stockage de l'énergie et les projets de transmission.

En misant sur cette collaboration, le budget de 2023 permettra à la Banque de l'infrastructure du Canada de jouer un rôle de chef de file dans l'électrification de l'économie canadienne, d'appuyer la réduction des factures d'énergie pour la population et les entreprises canadiennes et de garantir qu'une électricité plus propre et abordable est disponible d'un océan à l'autre.

- ▶ Le budget de 2023 annonce que la Banque de l'infrastructure du Canada investira au moins 10 milliards de dollars dans l'énergie propre et au moins 10 milliards de dollars dans les infrastructures vertes, deux de ses secteurs prioritaires. Cela lui permettra d'investir au moins 20 milliards de dollars pour appuyer la construction d'importants projets d'infrastructure d'électricité propre et de croissance propre. Ces investissements seront financés par les ressources existantes.

Ces investissements feront de la Banque de l'infrastructure du Canada le principal instrument de financement gouvernemental appuyant les projets de production, de transmission et de stockage d'électricité propre, y compris les grands projets comme la boucle de l'Atlantique.

Soutenir les projets d'électricité propre

Le budget de 2023 annonce de nouvelles mesures qui appuient la construction d'un réseau électrique plus durable, plus sécuritaire et plus abordable, et d'autres programmes fédéraux ciblés continueront de jouer un rôle important dans l'avancement de projets donnés et la construction d'une industrie canadienne de l'électricité plus forte.

- ▶ Le budget de 2023 propose d'allouer à Ressources naturelles Canada un financement de 3 milliards de dollars sur 13 ans, à compter de 2023-2024, pour :

- reconstituer le financement du Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification afin d'appuyer les priorités régionales critiques et les projets dirigés par les Autochtones, et ajouter les projets de transmission aux critères d'admissibilité au Programme;
- renouveler le Programme des réseaux intelligents afin de poursuivre le soutien à l'innovation du réseau électrique;
- créer de nouveaux investissements dans des activités scientifiques afin d'aider à tirer parti du potentiel éolien extracôtier du Canada, particulièrement au large des côtes de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador.

La boucle de l'Atlantique

Le gouvernement fédéral est résolu à faire progresser la boucle de l'Atlantique – une série de lignes de transport interprovinciales qui fourniront de l'électricité propre entre le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse – et il négocie actuellement avec les provinces et les services publics afin de tracer une voie claire pour la réalisation du projet d'ici 2030.

3.2 Une économie propre, en croissance

Plus de 100 000 milliards de dollars américains devraient être dépensés en capitaux privés d'ici 2050 pour bâtir l'économie mondiale propre.

Le Canada fait actuellement concurrence aux États-Unis, à l'Union européenne et à d'autres pays pour obtenir une part de cet investissement. Afin de s'assurer d'obtenir une part de cet investissement mondial, le Canada doit tirer parti de ses avantages concurrentiels, y compris sa main-d'œuvre qualifiée et diversifiée, ainsi que son abondance de ressources essentielles dont le monde a besoin.

Le gouvernement fédéral a pris des mesures importantes au cours des sept dernières années pour appuyer l'avenir économique carboneutre du Canada.

Pour tirer parti de ce progrès et soutenir la croissance de l'économie propre du Canada, le budget de 2023 propose une série de mesures qui encourageront les entreprises à investir au Canada et à créer des emplois bien rémunérés pour la main-d'œuvre canadienne.

Ce plan canadien suit la structure fédérale à plusieurs niveaux pour favoriser le développement de l'économie propre du Canada et fournir un soutien supplémentaire aux projets qui en ont besoin. Ce plan comprend les éléments suivants :

- ✓ des crédits d'impôt à l'investissement clairs et prévisibles pour fournir un soutien fondamental à la fabrication de technologies propres, à l'hydrogène propre, aux technologies à zéro émission ainsi qu'au captage et au stockage du carbone;

- ✓ le déploiement d'instruments financiers par l'intermédiaire du Fonds de croissance du Canada, par exemple des contrats sur différence, afin d'absorber certains risques et d'encourager l'investissement privé dans des projets, des technologies, des entreprises et des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone;
- ✓ des mesures de soutien ciblées pour les technologies et les secteurs propres offertes par Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour soutenir la fabrication de batteries et faire progresser davantage le développement, l'application et la fabrication de technologies propres.

Le potentiel du Canada en minéraux critiques

En tant que chef de file mondial dans le secteur de l'exploration minière, le Canada se trouve dans une position idéale pour fournir une base de ressources stable pour les minéraux critiques qui sont au cœur des grandes industries mondiales comme les technologies propres, la fabrication automobile, les soins de santé, l'aérospatiale et l'économie numérique. Rien que pour le nickel et le cuivre, les réserves connues au Canada représentent plus de 10 millions de tonnes, et de nombreuses autres sources potentielles sont à l'étape de l'exploration.

Les dispositions favorisant l'achat de produits nord-américains pour les minéraux critiques et les véhicules électriques prévues dans l'IRA des États-Unis créeront des possibilités pour le Canada. En particulier, l'accélération de la fabrication de technologies propres aux États-Unis nécessitera de robustes chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques que le Canada possède en abondance. Toutefois, pour exploiter pleinement le potentiel du pays en minéraux critiques, le gouvernement fédéral doit veiller à mettre en place un cadre qui accélérera l'investissement privé.

Le budget de 2022 prévoyait un investissement de 3,8 milliards de dollars dans la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques afin de fournir un soutien fondamental au secteur minier du Canada pour qu'il puisse tirer parti de ces nouvelles possibilités. La Stratégie a été publiée en décembre 2022.

Le 24 mars 2023, le gouvernement a lancé le Fonds pour l'infrastructure des minéraux critiques – un nouveau fonds annoncé dans le budget de 2022 qui versera 1,5 milliard de dollars aux projets d'énergie et de transport nécessaires pour débloquer les gisements miniers prioritaires. Le nouveau fonds s'ajoutera à d'autres mesures de soutien de l'énergie propre et du transport, comme la Banque de l'infrastructure du Canada et le Fonds national des corridors commerciaux, et à d'autres programmes fédéraux qui investissent dans des projets de minéraux critiques, comme le Fonds stratégique pour l'innovation.

Le nouveau crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres proposé dans le budget de 2023 encouragera grandement les investissements privés dans les projets canadiens de minéraux critiques, et créera de nouvelles possibilités et des emplois pour la classe moyenne dans les communautés de partout au pays.

Instaurer un crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres

L'aide apportée aux entreprises canadiennes pour la fabrication et la transformation de technologies propres ainsi que l'extraction et la transformation de minéraux critiques favorisera la création de bons emplois pour les Canadiennes et les Canadiens de la classe moyenne, assurera la compétitivité des entreprises du pays dans les grandes industries mondiales et soutiendra les chaînes d'approvisionnement des alliés du Canada partout dans le monde.

Le crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres, annoncé pour la première fois dans le budget de 2022, fournira un soutien aux entreprises canadiennes qui adoptent des technologies propres, tandis que le crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres fournira un soutien aux entreprises canadiennes qui fabriquent ou transforment des technologies propres et leurs précurseurs.

- Le budget de 2023 propose un crédit d'impôt remboursable équivalant à 30 % du coût des investissements relatifs à la nouvelle machinerie et au nouvel équipement utilisés pour fabriquer ou transformer des technologies propres clés et extraire, transformer ou recycler les principaux minéraux critiques, y compris :
 - l'extraction, la transformation ou le recyclage des principaux minéraux critiques utilisés dans les chaînes d'approvisionnement en technologies propres, plus précisément le lithium, le cobalt, le nickel, le graphite, le cuivre et les éléments de terres rares;
 - la fabrication d'équipements d'énergie renouvelable ou nucléaire;
 - la transformation ou le recyclage de combustibles nucléaires et d'eau lourde;
 - la fabrication d'équipements de stockage d'énergie électrique à l'échelle du réseau;
 - la fabrication de véhicules à zéro émission;
 - la fabrication ou la transformation de certains composants et matériaux en amont pour les activités susmentionnées, tels que les matériaux cathodiques et les batteries utilisés dans les véhicules électriques.

Le crédit d'impôt à l'investissement devrait coûter 4,5 milliards de dollars sur cinq ans à compter de 2023-2024 et 6,6 milliards de dollars supplémentaires de 2028-2029 à 2034-2035. Le crédit s'appliquerait aux biens qui sont acquis et qui sont disponibles pour utilisation le 1^{er} janvier 2024 ou après, et ne serait plus en vigueur après 2034, et serait éliminé progressivement à partir de 2032.

Concrétiser de grands projets de fabrication de batteries au Canada

Au Canada et partout dans le monde, les principaux constructeurs automobiles font la transition vers la construction de véhicules électriques à des vitesses historiques. Le Canada peut tirer parti de ce changement en s'assurant une place dans les chaînes d'approvisionnement mondiales de fabrication de véhicules électriques, qui connaissent un développement rapide, notamment dans la fabrication de batteries, les minéraux critiques et les composants intermédiaires de grande valeur, qui jouent un rôle essentiel dans leur production. Ensemble, ces segments des chaînes d'approvisionnement des véhicules électriques peuvent créer et assurer davantage d'emplois de haute qualité à la main-d'œuvre canadienne pour la prochaine génération.

Conscient du potentiel de chef de file mondial du Canada dans la fabrication de batteries, le fabricant automobile Volkswagen a annoncé le 13 mars 2023 que sa filiale, PowerCo, construira sa première « giga usine » à l'étranger, à savoir à St. Thomas, en Ontario.

Cette importante installation représentera une part importante du secteur nord-américain de la fabrication de batteries. Elle solidifiera la place du Canada dans les chaînes de valeur des batteries nord-américaines et mondiales, et créera de bons emplois pour les Canadiens de la classe moyenne, à l'installation elle-même et dans l'ensemble des secteurs de la fabrication de batteries et des minéraux critiques du Canada.

Le budget de 2023 tient pleinement compte des coûts prévus de cet accord. D'autres détails et des annonces suivront dans les prochaines semaines, une fois l'accord officialisé par Volkswagen.

Concrétiser de grands projets de fabrication de batteries au Canada

Alors que le secteur de l'automobile nord-américain se tourne vers des plateformes de véhicules électriques, les investissements dans la fabrication de batteries seront un élément essentiel des nouvelles chaînes de valeur. Investir en vue de renforcer cette capacité au Canada aura d'importants avantages pour la main-d'œuvre canadienne et l'économie canadienne, aujourd'hui et demain, par les voies suivantes :

- ✓ **Concentrer les futures chaînes d'approvisionnement canadiennes** : Environ 50 % de la valeur totale des batteries vient des activités de production de cellules de batterie et de blocs-batteries, ce qui concentre une importante portion de la production à valeur ajoutée au Canada.
- ✓ **Accélérer l'investissement dans l'ensemble de la chaîne de valeur** : Les activités de fabrication de batteries génèrent une importante demande de minéraux critiques canadiens et peuvent contribuer à attirer d'autres activités de traitement au Canada.
- ✓ **Promouvoir la croissance dans le secteur automobile de l'avenir** : L'intégration entre les activités de fabrication de batteries et d'automobiles peut faire du Canada une destination d'investissement encore plus attrayante pour les futures activités de montage de véhicules électriques et de fabrication de pièces pour véhicules électriques.
- ✓ **Créer de bons emplois pour les Canadiens** : Les méga-usines de batteries emploient généralement des milliers de personnes, produisent des retombées économiques de grande valeur pour les communautés locales et créent encore plus de bons emplois dans leurs chaînes d'approvisionnement.
- ✓ **Faciliter le virage vers la carboneutralité** : Le passage à l'utilisation de batteries et de véhicules électriques est un élément crucial du plan établi par le Canada pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et aidera à réduire la pollution au Canada.

Mettre en place le Fonds de croissance du Canada

Des milliers de milliards de dollars en capital privé attendent d'être dépensés en vue de bâtir l'économie propre mondiale. Le Canada est très bien placé pour attirer une part concurrentielle de ce capital, et il se doit de le faire pour lutter contre les changements climatiques, créer des emplois pour la classe moyenne aujourd'hui et demain, et faire croître l'économie propre.

Le Fonds de croissance du Canada est un mécanisme de financement public indépendant de 15 milliards de dollars qui aidera à attirer des capitaux privés pour bâtir l'économie propre du Canada en utilisant des instruments d'investissement qui absorbent certains risques afin d'encourager l'investissement privé dans des projets, des technologies, des entreprises et des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone.

L'*Énoncé économique de l'automne de 2022* annonçait que le Fonds de croissance du Canada serait initialement lancé comme filiale de la Corporation de développement des investissements du Canada (CDEV) – une structure permanente et indépendante à mettre en place au premier semestre de 2023. Le Fonds de croissance a été officiellement constitué en personne morale en tant que filiale de la CDEV en décembre 2022.

À titre d'élément important du plan du gouvernement visant à décarboniser et à bâtir l'économie propre du Canada, le Fonds de croissance du Canada doit être doté d'une équipe d'investissement expérimentée, professionnelle et indépendante, prête à effectuer d'importants investissements à l'appui des objectifs climatiques et économiques du Canada.

- Le budget de 2023 annonce que le gouvernement a l'intention de présenter des modifications législatives pour permettre à Investissements PSP de gérer les actifs du Fonds de croissance du Canada afin que le Fonds puisse remplir son mandat consistant à attirer des capitaux privés pour investir dans l'économie propre du Canada.

Établi à titre de société d'État, Investissements PSP est l'un des plus importants gestionnaires de fonds pour les régimes de pensions du Canada et gère des actifs de plus de 225 milliards de dollars. Investissements PSP gèrera les actifs du Fonds de croissance du Canada séparément et indépendamment des actifs des régimes de pensions. Investissements PSP continuera de bien s'acquitter de son mandat actuel, à savoir gérer les fonds des régimes de pensions.

En s'associant à Investissements PSP, le Fonds de croissance du Canada sera en mesure d'agir rapidement et de commencer à faire des investissements pour soutenir la croissance de l'économie propre du Canada. Conformément à l'engagement pris par le gouvernement dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2022*, le Fonds de croissance du Canada commencera à investir au premier semestre de 2023.

Investissements PSP fournira à une équipe d'investissement indépendante forte d'une vaste expérience de l'ensemble des outils d'investissement que le Fonds de croissance utilisera pour remplir son mandat et attirer de nouveaux investissements privés au Canada. Investissements PSP établira également un comité de prise de décisions sur l'investissement, axé exclusivement sur le Fonds de croissance, afin de s'assurer que les décisions d'investissement s'harmonisent aux objectifs, aux principes de placement et aux critères de rendement du Fonds de croissance.

Le Fonds de croissance sera géré de façon indépendante par Investissements PSP, mais il maintiendra le cadre de production de rapports dominant sur le marché aux fins de transparence à l'égard du public et de responsabilisation que le gouvernement s'est engagé à respecter dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2022*.

Pour s'assurer que les travailleurs sont représentés dans la gouvernance d'Investissements PSP, le gouvernement consulera les syndicats ce printemps sur l'ajout de deux sièges au conseil d'administration d'Investissements PSP pour des représentants syndicaux, conformément aux règles de recrutement actuelles pour combler les postes de membres du conseil d'administration. Le gouvernement compte légiférer sur ce changement à l'automne 2023.

Les contrats sur différence

Le contrat sur différence est l'un des outils d'investissement que le Fonds de croissance du Canada fournira pour soutenir les projets de croissance propre. Ces contrats serviraient de filet de sécurité pour le prix futur du carbone ou de l'hydrogène, par exemple, offrant ainsi une prévisibilité qui réduirait les risques liés aux grands projets de réduction des émissions au Canada. Les contrats sur différence permettent aux entreprises de planifier et de soutenir la croissance de l'économie propre canadienne en rendant les projets propres plus rentables que les projets plus polluants.

- S'appuyant sur cette base, le budget de 2023 annonce que le gouvernement mènera des consultations sur l'élaboration d'une approche générale des contrats sur différence pour le carbone, afin de rendre la tarification du carbone encore plus prévisible, tout en soutenant les investissements nécessaires pour bâtir une économie propre concurrentielle et aider à atteindre les objectifs climatiques du Canada. Cette approche viendrait compléter les contrats sur différence offerts par le Fonds de croissance du Canada.

Des combustibles propres pour une économie propre

L'électricité devrait être la principale source d'énergie dans les années à venir, mais les combustibles propres, à savoir l'hydrogène, les biocarburants et la biomasse, seront des sources d'énergie essentielles dans les cas où l'électricité serait inefficace ou peu pratique. Elles constitueront également des sources fiables en ce qui a trait aux possibilités de bonnes carrières pour les Canadiennes et les Canadiens de la classe moyenne partout au pays.

L'hydrogène propre devient rapidement un candidat de premier plan comme combustible pour les transports routiers, maritimes et aériens de longue distance ainsi que les industries lourdes, comme la production de fer et d'acier. Le Canada a le potentiel de devenir un fournisseur mondial de diverses formes d'hydrogène propre.

Le rythme de développement de la production et de l'utilisation de l'hydrogène s'accélère à l'échelle mondiale. Il faudra toutefois réaliser des investissements considérables avant que l'hydrogène puisse se développer au point de devenir une source d'énergie essentielle, raison pour laquelle des mesures comme le crédit d'impôt à l'investissement pour l'hydrogène propre annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne de 2022 sont si importantes.

Les biocarburants, comme le diesel renouvelable et les carburants d'aviation durables, génèrent moins d'émissions dans leur cycle de vie que les combustibles fossiles et seront également essentiels à la croissance de l'économie propre du Canada. Avec ses abondantes réserves de matières de base, le Canada est bien placé pour assurer la croissance de son industrie des biocarburants.

La biomasse, matière organique renouvelable provenant des végétaux, comprend le bois et les déchets de transformation du bois, comme les copeaux de bois, la sciure et les déchets de scierie, et les liqueurs résiduelles provenant des usines de pâtes et papiers. Elle est souvent utilisée pour le chauffage et pour des applications industrielles, notamment dans l'industrie des pâtes et papiers. Le chauffage à la biomasse offre également aux communautés autochtones rurales et éloignées du Canada l'occasion de réduire leur dépendance au carburant diesel.

Instaurer un crédit d'impôt à l'investissement dans l'hydrogène propre

Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2022*, le gouvernement fédéral a annoncé un crédit d'impôt remboursable pour les investissements réalisés dans la production d'hydrogène propre fondé sur l'intensité carbonique de l'hydrogène au cours de son cycle de vie.

Cet investissement essentiel dans une source d'énergie croissante aidera à créer de bons emplois pour la classe moyenne, à garantir que les entreprises canadiennes peuvent demeurer concurrentielles à l'échelle mondiale et à encourager l'utilisation de l'énergie propre pour réduire la pollution.

Depuis l'*Énoncé économique de l'automne de 2022*, le gouvernement a mené des consultations sur la meilleure façon de mettre en œuvre le crédit d'impôt à l'investissement pour l'hydrogène propre et a pu éclairer la conception de sa mise en œuvre grâce aux commentaires reçus.

- ▶ Le budget de 2023 annonce les détails du crédit d'impôt à l'investissement dans l'hydrogène propre, dont les caractéristiques de conception clés sont les suivantes :
 - Les niveaux de soutien varieront entre 15 % et 40 % des coûts admissibles du projet, et les projets qui produisent l'hydrogène le plus propre recevront les niveaux de soutien les plus élevés (tableau 3.1).
 - Le crédit d'impôt à l'investissement dans l'hydrogène propre accordera également un crédit de 15 % pour l'équipement nécessaire à la conversion de l'hydrogène en ammoniac aux fins du transport. Le crédit ne sera offert que dans la mesure où la production d'ammoniac est associée à la production d'hydrogène propre.
 - Il faudra satisfaire à des exigences relatives à la main-d'œuvre pour recevoir les taux de crédit d'impôt maximaux. Si les exigences relatives à la main-d'œuvre ne sont pas satisfaites, les taux de crédit seront réduits de dix points de pourcentage. Ces exigences relatives aux conditions du travail entreront en vigueur le 1^{er} octobre 2023.

Tableau 3.1

Structure proposée pour le crédit d'impôt visant à encourager la production d'hydrogène propre

Niveau d'intensité carbonique ¹	Taux du crédit d'impôt ² (appliqué aux dépenses admissibles)
<0,75 kg	40 %
0,75 kg à <2,0 kg	25 %
2,0 kg à <4 kg	15 %
4 kg ou plus	s.o.

¹ Représente les émissions prévues au cours du cycle de vie d'un projet en fonction de son intensité en carbone (mesurée en kilogrammes [kg] d'équivalent dioxyde de carbone par kg d'hydrogène produit).

² En partant du principe que les exigences relatives aux conditions de travail sont remplies.

Le crédit d'impôt à l'investissement dans l'hydrogène propre qui est proposé devrait coûter 5,6 milliards de dollars sur cinq ans à compter de 2023-2024. De 2028-2029 à 2034-2035, il devrait coûter 12,1 milliards de dollars de plus.

D'autres détails sont donnés dans les renseignements supplémentaires du budget, sous «Crédit d'impôt à l'investissement dans l'hydrogène propre» et «Exigences en matière de main-d'œuvre pour certains crédits d'impôt à l'investissement».

Faire croître le secteur canadien des biocarburants

La demande mondiale de biocarburants augmente rapidement, et la production de biocarburants offre des possibilités économiques pour le secteur de l'énergie du Canada ainsi que pour les secteurs agricole et forestier du pays, qui fournissent les matières de base essentielles utilisées pour produire ces combustibles. Il s'agit notamment du canola, de la liqueur noire, du charbon de bois et de la matière organique dans les déchets municipaux et industriels.

- Au cours des prochains mois, le gouvernement fédéral consultera l'industrie des biocarburants afin d'explorer des possibilités de promotion de sa croissance au Canada. Ces consultations comprendront un examen de différentes mesures de soutien qui pourraient aider le secteur à répondre à la demande croissante de carburants à faibles émissions.

Possibilités offertes par les biocarburants au Canada

Colombie-Britannique

Le secteur forestier en expansion de la Colombie-Britannique offre de nombreuses possibilités de production de biocarburants à partir de matières premières dérivées du bois. Canfor et Licella sont en train de mettre au point une usine de biocarburants à faibles émissions de carbone à Prince George (Colombie-Britannique) qui transformera les résidus et les déchets forestiers en biobrut renouvelable, qui pourra être raffiné en carburants de transport à faible teneur en carbone.

Prairies

Les prairies du Canada jouissent d'un secteur agricole solide qui est en mesure de fournir des matières premières comme le canola pour la production de biocarburants. L'entreprise FCL a annoncé récemment qu'elle entendait construire la plus grande installation de diesel renouvelable au Canada à Regina, en Saskatchewan.

Ontario et Québec

L'Ontario et le Québec, où les grandes villes sont très denses, génèrent des déchets municipaux considérables pouvant être utilisés pour produire des biocarburants. L'usine de recyclage du carbone de Varennes (Québec), actuellement en construction, transformera les déchets non recyclables et les résidus forestiers en biocarburants.

Canada atlantique

Il est possible de produire certains biocarburants en réaffectant les raffineries de pétrole existantes. La raffinerie Braya Renewable Fuels à Come By Chance (Terre-Neuve-et-Labrador) est une raffinerie de pétrole réaffectée en cours de transformation qui deviendra une installation renouvelable de production de carburant diesel et de carburant d'aviation durable.

Améliorer les taux d'imposition réduits pour les fabricants de technologies à zéro émission

Afin d'encourager la fabrication de technologies à zéro émission au Canada, le budget de 2021 a réduit de moitié les taux d'imposition sur le revenu des sociétés pour les entreprises de fabrication de technologies à zéro émission afin d'encourager les investissements et de créer de nouveaux emplois. Ces taux, de 4,5 % pour les petites entreprises et de 7,5 % pour les autres, devraient arriver à échéance à compter de 2032, sous réserve d'une élimination progressive à compter de 2029. Compte tenu des nouvelles possibilités qui se présentent, il est important d'élargir ce soutien afin de s'assurer que l'on donne aux entreprises l'élan dont elles ont besoin pour innover et produire des technologies à zéro émission.

- Le budget de 2023 propose de prolonger de trois ans la disponibilité de ces taux réduits, de sorte qu'ils ne soient plus en vigueur pour les années d'imposition commençant après 2034, sous réserve d'une élimination progressive à partir de 2032.

- ▶ Le budget de 2023 propose également d'étendre l'admissibilité aux taux réduits afin d'inclure la fabrication d'équipement d'énergie nucléaire ainsi que le traitement et le recyclage des combustibles nucléaires et de l'eau lourde, à compter des années d'imposition commençant après 2023.

Ces améliorations des taux d'imposition réduits devraient coûter 20 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2023-2024 et 1,3 milliard de dollars de plus de 2028-2029 à 2034-2035.

Soutenir les projets de technologies propres

Le Fonds stratégique pour l'innovation finance de grands projets dans différents secteurs, dont la réduction des émissions, la biofabrication et les ressources naturelles. Depuis 2018, le Fonds stratégique pour l'innovation a créé ou maintenu plus de 105 000 emplois et utilisé 6,9 milliards de dollars de contributions pour mobiliser 67 milliards de dollars d'investissements privés dans 107 projets. Le gouvernement fédéral veut s'assurer que les entreprises et les innovateurs du Canada sont bien placés pour tirer parti des possibilités intéressantes qui se présentent au moment où le Canada bâtit son économie propre du Canada.

- ▶ Le budget de 2023 propose de verser 500 millions de dollars sur dix ans au Fonds stratégique pour l'innovation afin d'appuyer le développement et l'application de technologies propres au Canada. Le Fonds stratégique pour l'innovation consacrerait également jusqu'à 1,5 milliard de dollars de ses ressources actuelles à des projets dans des secteurs comme les technologies propres, les minéraux critiques et la transformation industrielle.

Le Fonds stratégique pour l'innovation

Le Fonds stratégique pour l'innovation a investi dans de nombreux projets importants de technologie propre, notamment :

- ✓ Algoma Steel Inc. à Sault-Sainte-Marie, en Ontario (contribution de 200 millions de dollars) – Réduire les émissions par l'adoption de procédés de fabrication d'acier électrique;
- ✓ Svante Technologies Inc. à Burnaby, en Colombie-Britannique (contribution de 25 millions de dollars) – Réduire les émissions des émetteurs industriels importants en appuyant le développement de la technologie de captage du carbone;
- ✓ Moltex Énergie Canada Inc. à Saint John, Nouveau-Brunswick (contribution de 47,5 millions de dollars) – Recherche et mise au point technologique sur les petits réacteurs modulaires afin de permettre la production d'énergie non émettrice.

Élargir l'admissibilité au crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres

L'Énoncé économique de l'automne de 2022 annonçait les détails du crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres, qui aidera les entreprises canadiennes à adopter des technologies propres grâce à un taux remboursable de 30 %. Dans le budget de 2023, le gouvernement fédéral élargit l'admissibilité au crédit d'impôt à l'investissement pour les technologies propres afin d'appuyer davantage la croissance du secteur naissant des technologies propres au Canada.

- Le budget de 2023 propose d'élargir l'admissibilité au crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres afin d'inclure les systèmes d'énergie géothermique qui sont admissibles au régime de déduction pour amortissement des catégories 43.1 et 43.2. Le crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres serait accordé aux entreprises qui investissent dans un tel bien acquis et devenu disponible pour utilisation à compter du jour du dépôt du budget de 2023. Les projets de coproduction de pétrole, de gaz ou d'autres combustibles fossiles ne seraient pas admissibles au crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres.
- Le budget de 2023 propose également de modifier l'élimination progressive du crédit d'impôt à l'investissement pour les technologies propres. Plutôt que de commencer à être éliminé progressivement en 2032, l'élimination graduelle du crédit d'impôt commencera en 2034 et ne serait plus disponible après cette année.

L'inclusion des systèmes géothermiques dans cette mesure devrait coûter 185 millions de dollars de 2023-2024 à 2027-2028. Cet ajout portera le coût total prévu du crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres à environ 6,9 milliards de dollars au cours de la même période.

Mener de grands projets

Bâtir l'économie propre du Canada nécessitera des investissements importants et soutenus du secteur privé dans l'électricité propre, les minéraux critiques et d'autres grands projets. Il est essentiel de veiller à ce que ces projets puissent être menés à bien en temps opportun – l'ouverture d'une mine de minéraux critiques ne devrait pas prendre 12 ans. Dans le cadre de sa stratégie de croissance propre, le gouvernement se donne comme priorité d'accélérer l'examen des grands projets tout en maintenant des normes réglementaires rigoureuses.

Au cours de la dernière année, le gouvernement fédéral a pris des mesures afin d'accélérer l'évaluation des projets miniers et énergétiques, et d'autres grands projets, de même que pour rendre le processus de réglementation rigoureux du Canada plus efficace. Ces mesures comprennent les suivantes :

- un financement de 1,3 milliard de dollars sur six ans à compter de 2022-2023 et de 55,4 millions de dollars par la suite à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, à la Régie de l'énergie du Canada, à la Commission canadienne de sûreté nucléaire et à dix autres ministères fédéraux pour continuer d'améliorer l'efficacité des évaluations des grands projets;
- un financement de 10,6 millions de dollars pour le Centre d'excellence sur les minéraux critiques de Ressources naturelles Canada afin d'aider directement les entreprises d'exploitation des minéraux critiques à naviguer dans les processus réglementaires et les mesures de soutien du gouvernement;
- un financement de 40 millions de dollars à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada afin d'appuyer les processus réglementaires dans le Nord.

L'Agence d'évaluation d'impact du Canada et d'autres ministères fédéraux travaillent aussi de concert pour simplifier les processus d'évaluation réglementaire et garantir la prise de décisions en temps opportun.

Les projets de croissance propre nécessitent également des approbations réglementaires provinciales et territoriales et la garantie que l'efficacité et l'efficacités des processus réglementaires sont une responsabilité partagée. S'appuyant sur le succès de l'entente de coopération fédérale-provinciale signée avec la Colombie-Britannique, le gouvernement fédéral est prêt à collaborer avec les provinces et les territoires pour approfondir la coopération fédérale-provinciale afin d'atteindre l'objectif «un projet, une évaluation».

Au cours de la prochaine année, le gouvernement proposera d'autres mesures afin d'assurer l'efficacité des examens des grands projets par le Canada, ce qui favorisera la croissance de l'économie propre du Canada tout en continuant d'assurer l'application de normes rigoureuses en matière d'impacts environnementaux et autres.

- Le budget de 2023 annonce que, d'ici la fin de 2023, le gouvernement présentera un plan concret visant à accroître l'efficacité des processus d'évaluation des répercussions environnementales et d'autorisation pour les grands projets, y compris en venant préciser les échéances et réduire les délais, remédier aux pratiques inefficaces et renforcer la concertation et les partenariats.
- De plus, le budget de 2023 propose de verser 11,4 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2023-2024, à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada pour assurer la consultation des communautés autochtones et mettre à jour les lignes directrices fédérales à l'intention des fonctionnaires fédéraux relativement à l'obligation de la Couronne de consulter les peuples autochtones et de prendre des mesures d'adaptation dans les cas où il pourrait y avoir des effets préjudiciables sur leurs droits. Cette façon de faire permettra de soutenir la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et de clarifier la façon dont le gouvernement procédera pour assurer une approche pangouvernementale efficace et efficiente en matière de consultation et de mesures d'adaptation.

Comme l'indique le chapitre 4, le budget de 2023 annonce également des investissements en vue d'améliorer la participation économique des Autochtones aux grands projets, ainsi qu'un soutien accru à la participation des peuples autochtones et des autres résidents du Nord aux évaluations environnementales et réglementaires des grands projets dans le Nord.

Bonifier le crédit d'impôt à l'investissement dans le captage, l'utilisation et le stockage du carbone

Le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CUSC) est une série de technologies qui captent les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) pour stocker le CO₂ ou pour l'utiliser dans d'autres procédés industriels, comme la minéralisation permanente dans le béton.

Dans le budget de 2022, le gouvernement fédéral a présenté les détails de conception du crédit d'impôt à l'investissement dans le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, un outil important pour réduire les émissions dans les secteurs à fortes émissions et aider à créer de bons emplois. En août 2022, une consultation sur les avant-projets de loi et les caractéristiques de conception supplémentaires a été lancée, et le ministère des Finances a obtenu des présentations qui ont permis de recueillir d'autres éléments de conception du crédit d'impôt à l'investissement.

- Dans le budget de 2023, le gouvernement propose que le crédit d'impôt à l'investissement dans le captage, l'utilisation et le stockage du carbone :
 - ✓ inclut l'équipement à double usage pour la production de chaleur ou d'électricité et l'équipement à double usage pour l'utilisation de l'eau, le soutien fiscal étant proportionnel à l'utilisation de l'énergie ou des matériaux dans le processus de captage, d'utilisation et de stockage du carbone, sous réserve de certaines conditions;
 - ✓ soit mis à disposition pour les projets qui stockeraient du CO₂ en utilisant un stockage géologique dédié en Colombie-Britannique, en plus de la Saskatchewan et de l'Alberta;
 - ✓ exige que les projets de stockage du CO₂ dans le béton fassent valider leur processus de stockage dans du béton par un tiers selon une norme ISO avant de pouvoir bénéficier du crédit d'impôt à l'investissement;
 - ✓ inclut un calcul de recouvrement pour le crédit d'impôt à l'investissement pour la remise en état de biens.

Les changements proposés devraient coûter environ 520 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2023-2024.

Le gouvernement entend mettre en application les exigences relatives à la main-d'œuvre au crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone. Les détails seront annoncés plus tard. Ces exigences entreront en vigueur le 1^{er} octobre 2023.

Un ensemble complet de propositions législatives sera présenté aux fins de consultation dans les mois à venir. Une fois qu'il aura été adopté par voie législative, le crédit d'impôt sera rétroactivement mis à la disposition des entreprises qui ont engagé des dépenses admissibles liées au CUSC à compter de 2022.

3.3 Investir dans la main-d'œuvre canadienne

Dans tous les secteurs de l'économie – qu'il s'agisse d'emplois de cols bleus ou de cols blancs –, la main-d'œuvre canadienne est la plus talentueuse et la plus ingénieuse au monde. Le gouvernement fédéral a un plan pour bâtir l'économie propre du Canada du XXI^e siècle – une économie axée sur les travailleuses et les travailleurs, qui crée plus de carrières de qualité aujourd'hui, où les syndicats qui ont bâti la classe moyenne peuvent prospérer, et où les jeunes n'ont pas à se déplacer d'un bout à l'autre du pays pour trouver un emploi bien rémunéré. Il s'agit d'un plan qui offrira des possibilités de bonnes carrières et des occasions à saisir pour tout le monde, partout au Canada.

Il y aura de bons emplois pour la main-d'œuvre du secteur de l'automobile qui fabriquent des véhicules électriques. Les travailleurs de la construction et les gens de métiers qui bâtissent des maisons écoénergétiques. Les travailleurs du secteur des minéraux critiques dont le monde a besoin. La main-d'œuvre des usines et des fonderies qui fabriquent l'aluminium et l'acier les plus propres au monde. La main-d'œuvre de l'aérospatiale qui construit la prochaine génération d'avions et d'hélicoptères plus verts. Les ingénieurs qui conçoivent des centrales à hydrogène et des piles à combustible. Les mécaniciennes et les mécaniciens qui maintiennent les véhicules zéro émission en bon état. Les gardiens autochtones, les travailleurs forestiers, les pêcheurs et les biologistes marins qui travaillent à protéger nos terres et nos eaux et utilisent le pouvoir de la nature pour lutter contre les changements climatiques. Les services administratifs et le personnel de soutien de milliers d'entreprises en pleine croissance. Et, bien sûr, la prochaine génération de petits entrepreneurs qui imaginent des solutions aux nouveaux défis du XXI^e siècle.

Depuis 2019, le gouvernement a investi dans une série de mesures qui accordent du pouvoir aux syndicats et qui donnent aux travailleuses et travailleurs canadiens les outils nécessaires pour occuper les bons emplois d'aujourd'hui et de demain. Le budget de 2023 s'appuie sur ces progrès et propose de nouvelles mesures pour s'assurer que, d'un océan à l'autre, la population active profitera de la prospérité économique du Canada pour les générations à venir.

Investir dans les compétences pour une économie propre

Les investissements réalisés dans les mesures relatives aux compétences et à la mobilité de la main-d'œuvre depuis le budget de 2017 comprennent les suivantes :

Ententes de transfert relatives au marché du travail : Financement permettant aux provinces et aux territoires d'offrir des services de formation et de soutien à l'emploi adaptés aux besoins propres à leur marché du travail, qui a été bonifié d'un supplément de 1,5 milliard de dollars en 2020 pour inciter les gens à retourner au travail dans les secteurs les plus touchés par la pandémie. Ces ententes s'appuient sur le financement annuel de près de 3 milliards de dollars que reçoivent les provinces et les territoires pour fournir des services de formation et de soutien à l'emploi et le supplément de 2,7 milliards de dollars sur six ans annoncés dans le budget de 2017 et accordé depuis 2017-2018.

Formation syndicale : Financement de plus de 200 millions de dollars accordé afin d'élargir le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical de manière à former plus de 30 000 apprenties et apprentis et compagnes et compagnons d'apprentissage supplémentaires.

Formation dirigée par l'employeur : Financement de 250 millions de dollars sur trois ans à l'initiative de perfectionnement des compétences pour l'industrie, afin d'appuyer plus de 15 000 travailleuses et travailleurs, et de 125 millions de dollars sur cinq ans pour le lancement du Centre de formation pour les emplois durables.

Le budget de 2021 a aussi annoncé l'établissement du Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle afin d'aider des secteurs clés de l'économie à mettre en place des solutions pour répondre à leurs besoins de main-d'œuvre actuels et émergents, en plus du Service d'apprentissage pour soutenir les apprentis de première année dans les métiers de la construction et de la fabrication en versant aux employeurs un montant de 5 000 \$ afin de payer les coûts initiaux, tels que les salaires et la formation, ou de 10 000 \$ lorsque les apprentis font partie de groupes sous-représentés.

Service d'apprentissage : Programme lancé pour aider les apprentis de première année dans les métiers de la construction et de la fabrication désignés Sceau rouge à accéder aux possibilités d'emploi offertes chez les petits et moyens employeurs.

Compétences pour réussir : Programme qui aide les Canadiens de tous les niveaux de compétences à améliorer leurs compétences fondamentales et transférables, comme la résolution de problèmes et les compétences numériques, au moyen de ressources de formation et d'évaluation des compétences en ligne.

Soutien financier pour les apprenants adultes : Financement de 815 millions de dollars sur cinq ans affecté au crédit canadien pour la formation, qui couvre jusqu'à 50 % des frais de formation admissibles.

Amélioration de la mobilité de la main-d'œuvre : Un financement de 595 millions de dollars sur six ans aux fins de déduction pour la mobilité de la main-d'œuvre pour les gens de métier afin de rendre plus abordables les déplacements pour se rendre là où se trouvent les emplois.

Salaire équitable pour la main-d'œuvre qui bâtit l'économie propre

Étant donné que le gouvernement fédéral aide les entreprises à croître, la main-d'œuvre devrait aussi en profiter. Pour la première fois dans l'histoire du Canada, l'*Énoncé économique de l'automne de 2022* annonçait que les crédits d'impôt à l'investissement seraient liés à des conditions relatives à la main-d'œuvre. Ces crédits d'impôt, pour les investissements dans les technologies propres et l'équipement pour la production d'hydrogène propre, sont accompagnés d'exigences qui comprennent le paiement des salaires courants et la création garantie de possibilités d'apprentissage.

À la suite de consultations menées auprès des syndicats et d'autres intervenants, le budget de 2023 annonce des détails supplémentaires sur les conditions relatives à la main-d'œuvre pour les crédits d'impôt à l'investissement dans les technologies propres et l'hydrogène propre.

- Afin d'être admissibles aux taux de crédit d'impôt les plus élevés, les entreprises doivent verser au personnel chargé de l'installation de l'équipement une rémunération totale qui correspond au salaire en vigueur. La définition du salaire en vigueur serait fondée sur la rémunération syndicale, y compris les prestations et les cotisations de retraite découlant de la convention collective multi-employeurs la plus récente et largement applicable, ou des conventions collectives de projet correspondantes, dans l'administration dans laquelle la main-d'œuvre concernée est employée.
- En outre, au moins 10 % des heures travaillées par les gens de métier doivent être effectuées par des apprenties inscrites ou des apprentis inscrits dans les métiers désignés Sceau rouge.

Le gouvernement a aussi l'intention d'appliquer les exigences relatives aux conditions de travail concernant le salaire en vigueur et les heures travaillées par les apprentis inscrits au crédit d'impôt à l'investissement dans le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, et au crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre. D'autres détails seront donnés plus tard.

Dans tous les cas, les exigences s'appliqueraient au travail exécuté le 1^{er} octobre 2023 ou après cette date.

Garantir l'équité pour les travailleurs canadiens grâce aux approvisionnements réciproques fédéraux

Le gouvernement fédéral s'est engagé à mettre en place des politiques d'approvisionnement qui traitent équitablement les travailleurs et les entreprises du Canada, ce qui devrait inclure la garantie que le gouvernement achète des biens et services auprès de pays qui accordent aux entreprises canadiennes un niveau d'accès similaire à leurs marchés publics. Ce faisant, nous veillerons à ce que les fonds fédéraux destinés à l'approvisionnement profitent aux travailleurs et aux entreprises du Canada et soutiennent le développement de chaînes d'approvisionnement mutuellement bénéfiques, réciproques et résilientes.

- ▶ Pour concrétiser ces avantages, le budget de 2023 annonce que le gouvernement s'engagera de manière ciblée avec les provinces et les territoires, les intervenants de l'industrie, les travailleurs et les syndicats sur des mesures concrètes en matière d'approvisionnement réciproque, afin qu'elles puissent être mises en œuvre à court terme. Les mesures proposées consisteront notamment à imposer des conditions à la participation des fournisseurs étrangers aux projets d'infrastructure financés par le gouvernement fédéral, à appliquer une politique de réciprocité stricte aux approvisionnements fédéraux et à créer un programme préférentiel pour les petites entreprises canadiennes.

Le gouvernement fédéral collaborera également avec les provinces et territoires pour étudier la possibilité d'étendre ce traitement réciproque à toutes les propositions de marchés publics infranationaux.

Au-delà des politiques en matière de marchés publics, et à la lumière de certaines des conditions d'admissibilité restrictives associées aux nouvelles mesures de l'Inflation Reduction Act des États-Unis, le gouvernement lancera des consultations ciblées sur la possibilité d'introduire un nouveau traitement réciproque pour les mesures du plan gouvernemental visant à bâtir une économie propre.

Doubler la déduction pour les outils des gens de métier

Notre économie dépend de gens de métier qualifiés. Des électriciens aux peintres en passant par les plombiers, il est essentiel d'appuyer les gens de métier qualifiés du Canada pour attirer davantage de Canadiennes et de Canadiens dans les métiers, et garantir que le Canada dispose de la main-d'œuvre qualifiée nécessaire pour bâtir une économie propre et doubler le nombre de nouvelles maisons qui seront construites au Canada d'ici 2032.

- ▶ Afin d'aider les gens de métier à investir dans l'équipement dont ils ont besoin, le budget de 2023 propose de doubler, de 500 \$ à 1 000 \$, la déduction d'emploi maximale pour les dépenses d'outils des gens de métier.

Cette modification entrerait en vigueur pour l'année d'imposition 2023 et réduirait les recettes fédérales de 11 millions de dollars sur six ans à compter de 2022-2023.

Renforcer le commerce intérieur

La réduction des obstacles au commerce interprovincial et territorial, et l'amélioration de la mobilité de la main-d'œuvre, créeraient de nouvelles possibilités de croissance pour les entreprises canadiennes, faciliteraient l'accès de la population à des professionnels de la santé et réduiraient les coûts pour la population canadienne grâce à une concurrence accrue et à des choix plus diversifiés pour le public consommateur.

En décembre 2022, le ministère des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités a lancé le nouveau Plan d'action fédéral pour renforcer le commerce intérieur, qui vise à accélérer les efforts faits afin d'éliminer les obstacles au commerce et à la mobilité de la main-d'œuvre au Canada. Cela comprend :

- ✓ le financement de travaux visant à cerner les obstacles au commerce et d'analyses axées sur les solutions permettant de trouver des façons d'éliminer ces obstacles;
- ✓ la création d'un centre de données et d'information sur le commerce intérieur;
- ✓ la recherche d'occasions de renforcer la capacité du Secrétariat du commerce intérieur et de la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation.

Ces mesures s'appuient sur les travaux que le gouvernement a entrepris pour améliorer la mobilité de la main-d'œuvre, comme :

- ✓ accorder 115 millions de dollars sur cinq ans et 30 millions de dollars par la suite, comme prévu dans le budget de 2022, pour élargir le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers, qui facilite la reconnaissance des titres de compétences du personnel nouvellement arrivé au Canada. Ces sommes devraient aider chaque année jusqu'à 11 000 spécialistes de la santé formés à l'étranger à faire reconnaître leurs titres de compétence;
- ✓ lancer la déduction pour la mobilité de la main-d'œuvre pour les gens de métier, qui aide la main-d'œuvre qualifiée à se rendre là où se trouvent les emplois en rendant les déplacements plus abordables.

Afin de continuer à renforcer le commerce intérieur en 2023, notamment travailler à éliminer les exemptions fédérales à l'Accord de libre-échange canadien, le gouvernement, sous la direction du ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités, pilotera et poursuivra les efforts fédéraux, provinciaux et territoriaux visant à explorer la reconnaissance mutuelle des normes réglementaires, ce qui permettra de s'assurer que les biens et services peuvent circuler plus librement.

Cela comprend l'élaboration d'un cadre fédéral sur la reconnaissance mutuelle, qui établira l'approche stratégique coordonnée du gouvernement fédéral en matière de reconnaissance mutuelle, contribuant ainsi à la participation des partenaires provinciaux et territoriaux.

Ces mesures essentielles pour renforcer le commerce intérieur au Canada seront discutées dans des réunions fédérales, provinciales et territoriales en 2023 dans le but d'établir une feuille de route claire en vue de parvenir en temps voulu à un accord assorti de cibles quantifiables et vérifiables.

Soutenir les fiducies collectives des employés

Les fiducies collectives des employés permettent aux membres du personnel de participer au succès de leur travail. Ils soutiennent la participation aux décisions d'affaires et permettent aux membres du personnel de recevoir leur part des bénéfices. Comme plus de 75 % des propriétaires de petites entreprises prévoient prendre leur retraite au cours de la prochaine décennie, les fiducies collectives des employés peuvent aussi offrir aux propriétaires d'entreprises une autre option de succession. Dans le budget de 2022, le gouvernement a annoncé qu'il s'engageait à créer ces fiducies tout en consultant les intervenants afin d'éliminer les obstacles qui subsistent.

- ▶ Le budget de 2023 propose d'instaurer des changements fiscaux pour faciliter la création de fiducies collectives des employés. La vente d'entreprise aux membres du personnel deviendrait une proposition plus attrayante pour les propriétaires qui cherchent à prendre leur retraite, et les entreprises appartenant à des membres du personnel pourraient réinvestir une plus grande partie de leurs bénéfices dans la croissance.

Le gouvernement sollicite les commentaires des intervenants sur la meilleure façon de renforcer les droits des employés et d'améliorer leur participation à la gouvernance des fiducies collectives des employés.

Ces changements entreraient en vigueur pour l'année d'imposition 2024 et réduiraient les recettes fédérales de 20 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024.

Investir dans les ententes de transfert relatives au marché du travail au Canada

Chaque année, le gouvernement fédéral investit près de 3 milliards de dollars dans les ententes sur le développement du marché du travail et les ententes sur le développement de la main-d'œuvre conclues avec les provinces et les territoires. Cette somme finance une série de mesures de soutien, notamment la formation axée sur les compétences, l'expérience professionnelle sur place, l'orientation professionnelle et l'aide à la recherche d'emploi, qui permettent chaque année à un million de Canadiennes et Canadiens d'améliorer leurs compétences ou de trouver un nouvel emploi.

- ▶ Le budget de 2023 propose d'investir 625 millions de dollars supplémentaires en 2023-2024 dans les ententes de transfert relatives au marché du travail pour s'assurer que les Canadiens continuent d'avoir accès aux soutiens dont ils ont besoin pour obtenir leur prochain emploi.

Continuer de soutenir les prestataires saisonniers de l'assurance-emploi

De nombreux travailleurs saisonniers – y compris dans les secteurs de la pêche et du tourisme – comptent sur l'assurance-emploi pour le soutien dont ils ont besoin entre les saisons de travail. Pour éliminer les lacunes en matière de soutien de l'assurance-emploi entre les saisons, le gouvernement a adopté des règles temporaires en 2018 : la main-d'œuvre saisonnière admissible de 13 régions économiques bénéficie depuis d'un maximum de cinq semaines de prestations supplémentaires, pour un maximum de 45 semaines. Cette mesure devrait prendre fin en octobre 2023.

- Le budget de 2023 propose de prolonger ces mesures de soutien pour les travailleurs saisonniers jusqu'en octobre 2024. Le coût de cette mesure est estimé à 147 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2023-2024.

Protéger les travailleuses et les travailleurs à la demande sous réglementation fédérale

Lorsqu'une personne est engagée dans une relation employeur-employé typique, mais qu'elle est classée à tort dans une catégorie autre que celle des employés, elle ne bénéficie pas des mêmes droits et protections du travail que les employées traditionnelles et les employés traditionnels. Pour les personnes qui travaillent à la demande, notamment celles qui dépendent d'une application ou d'une plateforme numérique comme source de travail, cela peut avoir une incidence réelle sur la stabilité et la sécurité de leur gagne-pain. Dans un premier temps, en 2021, le gouvernement fédéral a rendu illégale la classification erronée intentionnelle des employées et employés sous réglementation fédérale du secteur privé.

- Le budget de 2023 propose de modifier le *Code canadien du travail* afin d'améliorer la protection de l'emploi des travailleuses et travailleurs à la demande sous réglementation fédérale en renforçant les interdictions de classification erronée des effectifs. Cela permettra de garantir que ces travailleuses et travailleurs reçoivent les protections et les cotisations de l'employeur auxquelles ils ont droit, y compris l'assurance-emploi et le Régime de pensions du Canada.

Protéger les emplois grâce à un accès en temps opportun aux accords de travail partagé

Quand les entreprises éprouvent des difficultés, elles peuvent avoir du mal à continuer de payer leur personnel. Le programme de Travail partagé aide à éviter les mises à pied pendant les ralentissements temporaires des activités des entreprises en fournissant un soutien au revenu par l'intermédiaire du programme d'assurance-emploi aux membres du personnel admissibles, qui travaillent selon un horaire réduit pendant que leur employeur se remet. Les membres du personnel peuvent donc garder leur emploi et continuer à gagner un revenu, tandis que leur employeur conserve du personnel qualifié sans avoir à embaucher de nouveau lorsque les affaires reprennent.

- Le budget de 2023 propose d'allouer un financement de 5,4 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2023-2024, à Emploi et Développement social Canada afin de s'assurer que le programme de Travail partagé continue d'offrir un soutien opportun à la main-d'œuvre et aux entreprises canadiennes.

Offrir un soutien continu au Programme de stages pratiques pour étudiants

Les programmes d'apprentissage intégrés au travail, comme les programmes d'alternance travail-études et les stages, jouent un rôle essentiel et permettent aux étudiantes et aux étudiants de passer d'un établissement postsecondaire à la population active. Le gouvernement fédéral reconnaît la nécessité de continuer à aider les étudiants à acquérir des compétences qui les rendent prêts à l'emploi, particulièrement dans le contexte d'un marché du travail de plus en plus complexe et en évolution.

- Le budget de 2023 propose d'accorder 197,7 millions de dollars en 2024-2025 au Programme de stages pratiques pour étudiants afin de continuer à créer des possibilités d'apprentissage intégrées au travail de qualité pour les étudiantes et les étudiants grâce à des partenariats entre les employeurs et les établissements d'enseignement postsecondaire.

Ces mesures permettront aux étudiants d'acquérir les compétences, l'éducation et l'expérience de travail dans la vie réelle nécessaires pour réussir leur transition vers la population active.

Interdire de recourir à des travailleurs de remplacement

La capacité de former un syndicat, de négocier collectivement et de faire la grève est essentielle à une démocratie en santé. Ces droits importants peuvent être mis à mal lorsqu'un employeur fait appel à du personnel de remplacement pour effectuer temporairement le travail de membres du personnel syndiqués pendant une grève ou un lock-out.

- Le budget de 2023 propose qu'une modification au *Code canadien du travail* soit déposée avant la fin de 2023 pour interdire le recours à des travailleurs de remplacement durant une grève ou un lock-out et améliorer le processus d'examen des activités devant se poursuivre pour garantir la santé et la sécurité du public durant un arrêt de travail.

3.4 Transport fiable et infrastructure résiliente

La population canadienne s'attend à avoir – et mérite – un réseau de transport et d'approvisionnement qui fournit des biens et transporte les gens de façon fiable vers les villes, qui permet aux entreprises d'accéder aux marchés mondiaux et qui relie les communautés de façon sécuritaire et efficace. L'économie du Canada en dépend elle aussi.

Dans le budget de 2023, le gouvernement fédéral propose de nouveaux investissements afin de garantir la résilience et la fiabilité du réseau de transport et d'approvisionnement du Canada pour la population et les entreprises canadiennes.

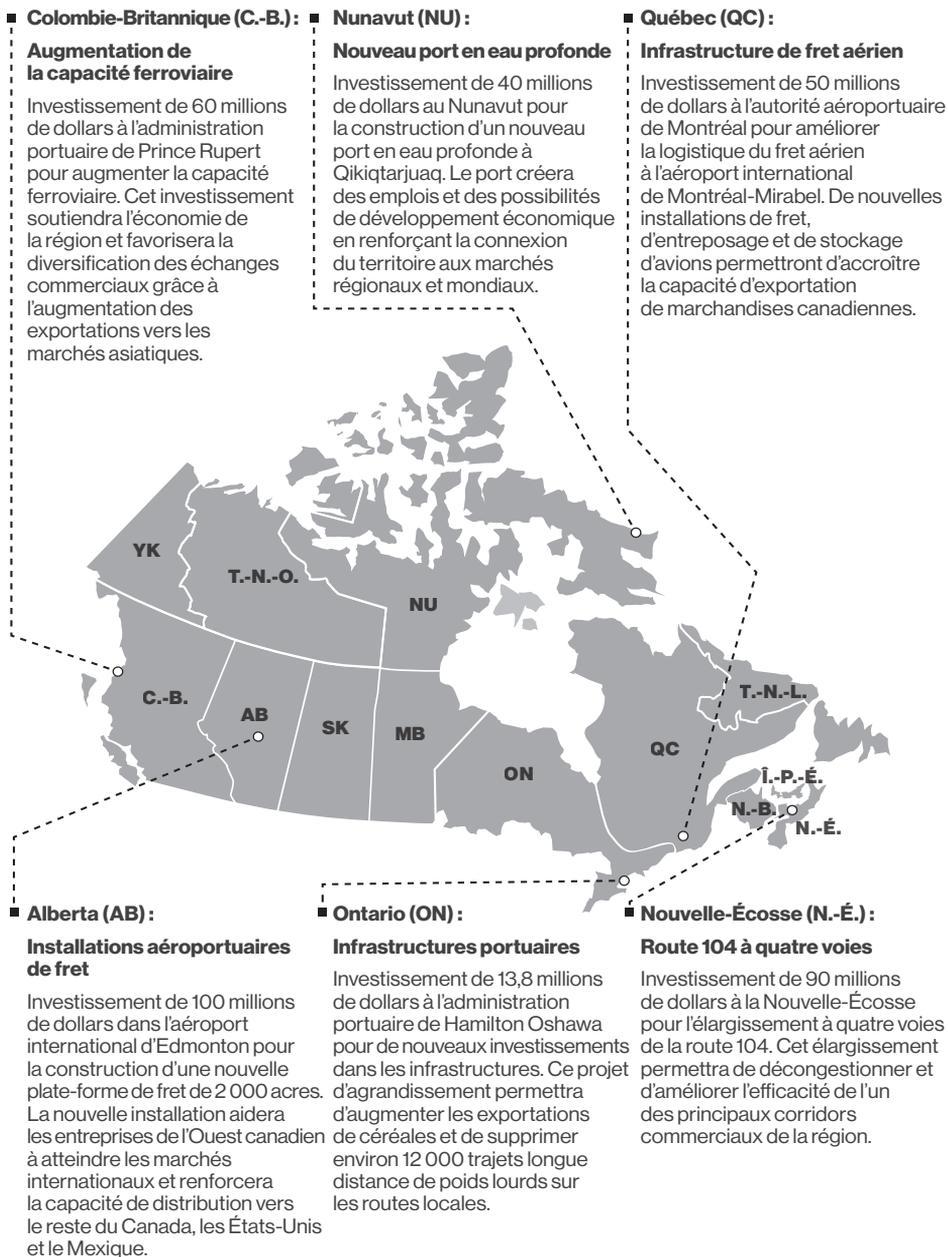
Renforcer les corridors commerciaux du Canada

Les corridors commerciaux du Canada assurent le bon fonctionnement de notre économie. Des ports aux aéroports, en passant par les chemins de fer et les autoroutes, ces corridors sont l'épine dorsale des chaînes d'approvisionnement qui apportent des biens aux communautés et permettent aux entreprises d'exporter leurs produits dans le monde entier.

Depuis 2017, le gouvernement fédéral a annoncé l'attribution de plus de 2,7 milliards de dollars provenant du Fonds national des corridors commerciaux pour la réalisation de projets visant à renforcer la capacité des corridors commerciaux du Canada. À ce jour, cet investissement a permis d'appuyer plus de 120 projets liés aux chaînes d'approvisionnement des transports à l'échelle du pays, notamment des ponts, des routes, des aéroports, des chemins de fer et des ports.

Figure 3.2

Soutenir les projets des chaînes d'approvisionnement des transports par l'intermédiaire du Fonds national des corridors commerciaux



Les événements récents, notamment la pandémie et les inondations en Colombie-Britannique, qui ont coupé l'approvisionnement en biens à destination et en provenance de la côte Ouest, ont démontré les défis économiques que posent les perturbations des chaînes d'approvisionnement pour la population canadienne et les entreprises.

➤ Afin de renforcer davantage les systèmes de transport et l'infrastructure des chaînes d'approvisionnement du Canada, le budget de 2023 propose ce qui suit :

- allouer un financement de 27,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, à Transports Canada en vue de l'établissement d'un bureau des chaînes d'approvisionnement des transports qui travaillera avec l'industrie et d'autres ordres de gouvernement pour intervenir lors de perturbations et mieux coordonner les mesures visant à renforcer la capacité, l'efficacité et la fiabilité de l'infrastructure de la chaîne d'approvisionnement des transports du Canada;
- collaborer avec l'industrie, les provinces, les territoires et les peuples autochtones à l'élaboration d'une feuille de route à long terme pour l'infrastructure de transport du Canada afin de mieux planifier et coordonner les investissements nécessaires pour soutenir la croissance commerciale future;
- allouer un financement de 25 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, à Transports Canada afin qu'il collabore avec Statistique Canada à l'élaboration de données sur les chaînes d'approvisionnement des transports qui aideront à réduire la congestion, à rendre nos chaînes d'approvisionnement plus efficaces et à éclairer la planification future de l'infrastructure - on recourra aux ressources existantes de Transports Canada pour faire progresser cette mesure;
- apporter des modifications à la *Loi sur les transports au Canada* afin de donner au ministre des Transports le pouvoir d'obliger les expéditeurs qui utilisent des services de transport sous réglementation fédérale à communiquer des données;
- apporter des modifications à la *Loi sur les transports au Canada* afin de prolonger temporairement, dans le cadre d'un projet pilote, la limite d'interconnexion dans les provinces des Prairies pour renforcer la concurrence ferroviaire;
- lancer un examen de la *Loi dérogatoire sur les conférences maritimes* afin d'améliorer la concurrence maritime.

Ces mesures constituent un acompte à la Stratégie nationale sur la chaîne d'approvisionnement du Canada, qui sera publiée dans les prochains mois et qui sera éclairée par les recommandations du rapport du Groupe de travail national sur la chaîne d'approvisionnement.

Financer l'infrastructure du Canada

Dans le cadre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC), le gouvernement fédéral accorde plus de 33 milliards de dollars en financement à l'infrastructure publique dans l'ensemble du pays et à des projets sur lesquels les municipalités comptent pour renforcer nos communautés. Dans le cadre de ce programme, les provinces et les territoires établissent les priorités et soumettent des projets à Infrastructure Canada aux fins d'examen.

À ce jour, 5 400 projets ont obtenu près de 24,2 milliards de dollars dans le cadre du programme. Ces projets ont permis d'améliorer l'accès à l'eau potable en construisant ou en réhabilitant plus de 1 000 réseaux d'aqueduc et d'égouts, de renforcer les communautés grâce à 800 projets d'amélioration des espaces culturels et récréatifs et d'améliorer les réseaux de transport en commun en acquérant plus de 4 200 véhicules, comme des autobus, des voitures de métro et des trains légers pour le transport en commun.

Le PIIC appuie plusieurs projets d'infrastructure transformationnelle, comme le prolongement de la Ligne bleue du métro de Montréal, l'installation d'athlétisme pour les Jeux d'été du Canada 2025 de St. John's, l'amélioration de l'usine de traitement des eaux usées du nord de Winnipeg, le projet sur les lacunes dans le réseau cellulaire de l'Est de l'Ontario et le projet de modernisation des terminaux du côté ouest du port de Saint John.

Afin d'aider à bâtir plus d'infrastructure plus tôt, le budget de 2022 annonçait que le gouvernement entendait devancer au 31 mars 2023 la date limite à laquelle les provinces devaient engager leur financement restant, et que tous fonds non engagés après cette date devaient être réaffectés à d'autres priorités. Le gouvernement collabore étroitement avec les provinces pour les aider à affecter le reste de leur financement et s'attend à ce que tous les fonds restants soient engagés avant la date limite.

Tableau 3.2

Financement restant du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada, par province*

Province	Financement restant pour des projets (19 octobre 2022)		Financement restant pour des projets (23 mars 2023)	
	(millions de \$)	Pourcentage du total de l'enveloppe de financement de projets	(millions de \$)	Pourcentage du total de l'enveloppe de financement de projets
Alberta	\$50,5	1 %	\$0,0	0 %
Colombie-Britannique	\$661,3	17 %	\$0,0	0 %
Manitoba	\$13,6	1 %	\$0,0	0 %
Nouveau-Brunswick	\$113,3	17 %	\$57,8	9 %
Terre-Neuve-et-Labrador	\$212,8	38 %	\$0,0	0 %
Nouvelle-Écosse	\$258,9	31 %	\$0,0	0 %
Ontario	\$457,1	4 %	\$11,9	0 %
Île-du-Prince-Édouard	\$56,9	16 %	\$0,0	0 %
Québec	\$2 754,1	37 %	\$724,9 ²	10 %
Saskatchewan	\$248,5	28 %	\$4,7	1 %

Source : Infrastructure Canada

*Le financement restant pour des projets comprend le financement de projets que les provinces ont signalé au gouvernement fédéral, mais qui n'ont pas encore été soumis aux fins d'approbation.

² Le gouvernement du Canada s'attend à ce que le Québec affecte environ 695 millions de dollars de son financement restant au prolongement de la ligne bleue à Montréal et le reste de ces fonds à d'autres projets prioritaires avant le 31 mars 2023.

Qu'il s'agisse d'aménager le transport en commun, de soutenir la résilience des communautés ou de financer l'infrastructure communautaire, le gouvernement sait que ses partenaires comptent une approche à long terme en matière d'infrastructure. À la suite du succès du PIIC, le gouvernement examine activement les besoins continus du Canada en matière d'infrastructure en préparant une marche à suivre pour les futurs programmes fédéraux d'infrastructure. Le gouvernement fera le point sur ces travaux plus tard cette année, y compris les prochaines étapes du financement permanent du transport en commun.

Innover pour favoriser la résilience de l'infrastructure

Le Défi des villes intelligentes a été lancé en 2017 pour encourager les villes à adopter de nouvelles façons de faire innovantes afin d'améliorer la qualité de vie des résidents. Dans la première phase du Défi, un montant totalisant 75 millions de dollars a été réparti entre les quatre candidats ayant remporté le concours : Montréal (Québec); Guelph (Ontario); les collectivités du Nunavut; et Bridgewater (Nouvelle-Écosse).

Des solutions nouvelles et novatrices sont nécessaires pour aider les collectivités à réduire les risques et les répercussions découlant des phénomènes météorologiques et des catastrophes déclenchées par les changements climatiques. Pour aider à résoudre ce problème, le gouvernement lancera une nouvelle phase du Défi des villes intelligentes plus tard cette année, qui mettra l'accent sur l'utilisation de technologies connectées, de données et de démarches avant-gardistes pour améliorer la résilience face au climat.

Investir dans les trains et les services de VIA Rail

Les trains de VIA Rail permettent de relier des communautés d'un bout à l'autre du pays, y compris des communautés rurales, éloignées et autochtones où d'autres options de transport sont parfois limitées ou inexistantes : Winnipeg à Churchill, Prince Rupert à Jasper ou Montréal à Senneterre, par exemple. Toutefois, bon nombre des trains de VIA Rail ont besoin d'investissements importants pour assurer la qualité du service que la population canadienne mérite.

- ▣ Le budget de 2023 propose d'accorder 210 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, avec un amortissement restant de 117,4 millions de dollars, à VIA Rail pour effectuer l'entretien des trains faisant des trajets autres que sur le corridor Québec-Windsor et maintenir les niveaux de service dans son réseau.

Ce financement s'ajoute aux 42,8 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2023-2024, avec un amortissement restant de 169,4 millions de dollars, prévus dans le budget de 2022 pour construire, entretenir et moderniser des gares et des centres d'entretien dans le corridor Québec-Windsor.

Investir dans la Garde côtière canadienne

Pour mener à bien ses activités essentielles, comme les opérations de recherche et sauvetage et de déglacage, la Garde côtière canadienne exploite 117 navires et 22 hélicoptères. La Garde côtière envisage d'agrandir sa flotte navale dans les prochaines décennies, ce qui exige de réaliser dès maintenant de nouveaux investissements en personnel et en infrastructure pour se préparer à l'acquisition des nouveaux navires.

- ▶ Le budget de 2023 propose de verser 119,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, avec un amortissement restant de 102,1 millions de dollars et 17,4 millions de dollars par année par la suite, à Pêches et Océans Canada afin de renforcer l'intégrité de sa flotte d'hélicoptères et de s'assurer que la Garde côtière canadienne dispose de l'infrastructure et du soutien nécessaires pour embaucher et former le personnel dont elle a besoin en vue d'exploiter sa future flotte de navires. De ce montant, 27,8 millions de dollars sur cinq ans et 4,3 millions de dollars par année par la suite proviendraient des ressources ministérielles existantes.

Assurer la sécurité et la fiabilité des services de traversiers dans l'Est du Canada

Le gouvernement fédéral accorde un soutien financier aux routes de traversiers interprovinciaux entre Saint John (Nouveau-Brunswick) et Digby (Nouvelle-Écosse); Wood Islands (Île-du-Prince-Édouard) et Caribou (Nouvelle-Écosse); et les Îles-de-la-Madeleine (Québec) et Souris (Île-du-Prince-Édouard). Ces services de traversiers sont des liaisons de transport essentielles pour les communautés, les entreprises et le tourisme, et leur contribution annuelle à l'économie régionale est estimée à 141 millions de dollars.

- ▶ Le budget de 2023 propose de verser 29,9 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2023-2024, à Transports Canada pour le Programme de contribution pour les services de traversiers afin d'appuyer l'exploitation sécuritaire et fiable des services de traversiers dans l'Est du Canada. Cela comprendra l'affrètement d'un deuxième navire pour la route Wood Islands-Caribou.

Réaménager l'autoroute Bonaventure et soutenir l'infrastructure des transports à Montréal

Depuis près de 20 ans, la transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain fait partie de la vision du réaménagement et de la revitalisation du littoral de Montréal. La partie fédérale de l'autoroute devra bientôt être remplacée, ce qui permettra de moderniser la route conformément à cette vision et de rétablir l'accès du public au secteur.

- ▶ Le budget de 2023 propose de verser 47,8 millions de dollars sur neuf ans, à compter de 2023-2024, et 225,5 millions de dollars en amortissement restant, à la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée pour le réaménagement de la partie fédérale de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain.
- ▶ Le budget de 2023 propose également de verser 576,1 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, et 192,3 millions de dollars en amortissement restant, à la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée pour l'exploitation, l'entretien et la réparation de son infrastructure dans la région du Grand Montréal.

Exécuter le projet de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

Les Canadiennes et les Canadiens se souviendront pour toujours des 47 victimes du tragique déraillement de train à Lac-Mégantic, au Québec, en juillet 2013. L'achèvement du projet de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic demeure une priorité du gouvernement fédéral, tandis que la communauté continue de se remettre de cette tragédie.

Le gouvernement continue de prendre des mesures importantes pour faire avancer le projet, notamment en collaborant étroitement avec le gouvernement du Québec pour faire de ce projet une réalité. En décembre 2022, le premier ministre et le premier ministre du Québec se sont engagés à financer le projet dans les mêmes proportions que celles annoncées initialement en 2018.

3.5 Investir dans la technologie de demain

Avec la main-d'œuvre la plus instruite au monde, des établissements universitaires et de recherche de calibre international, et des écosystèmes d'entreprises en démarrage robustes partout au pays, l'économie canadienne est en voie de devenir rapidement un chef de file à l'échelle mondiale. Pour y arriver, elle mise sur ses forces dans des domaines comme celui de l'intelligence artificielle. On trouve déjà au Canada certains des marchés les plus avancés pour les carrières de haute technologie en Amérique du Nord, dont les trois marchés à la croissance la plus rapide entre 2016 et 2021 : Vancouver, Toronto et Québec.

Toutefois, il est possible de faire davantage pour aider l'économie canadienne à réaliser son plein potentiel. Il est essentiel de renverser la tendance de longue date au sous-investissement dans la recherche et le développement par les entreprises canadiennes pour assurer notre croissance économique à long terme.

Le budget de 2023 propose de nouvelles mesures pour encourager l'innovation commerciale au Canada ainsi que de nouveaux investissements dans la recherche collégiale et l'industrie forestière qui contribueront à bâtir une économie canadienne plus forte et plus innovatrice.

Attirer des investissements dans la haute technologie au Canada

Au cours des derniers mois, le Canada a attiré plusieurs nouveaux projets numériques et de haute technologie qui appuieront notre économie novatrice, notamment :

- ✓ **Nokia** : Un projet de 340 millions de dollars qui renforcera la position du Canada en tant que chef de file en 5G et en innovation numérique;
- ✓ **Xanadu Quantum Technologies** : Un projet de 178 millions de dollars qui appuiera le leadership du Canada en informatique quantique;
- ✓ **Sanctuary Cognitive Systems Corporation** : Un projet de 121 millions de dollars qui renforcera le leadership du Canada sur le marché mondial de l'Intelligence artificielle;
- ✓ **EXFO** : Un projet de 77 millions de dollars visant à créer un centre d'excellence en 5G dont l'objectif consiste à développer l'une des premières solutions de réseau automatisé fondées sur l'intelligence artificielle au monde.

Examiner le Programme d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental

Le Programme d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RSDE) demeure une pierre angulaire de la stratégie d'innovation du Canada puisqu'il appuie la recherche et le développement pour encourager les entreprises canadiennes de toutes les tailles à investir dans l'innovation qui stimule la croissance économique.

Dans le budget de 2022, le gouvernement fédéral a annoncé son intention d'examiner le programme de RSDE pour s'assurer qu'il offre un soutien adéquat et améliore le développement, le maintien et la commercialisation de la propriété intellectuelle. Il envisagera notamment d'adopter un régime privilégié des brevets. Le ministère des Finances poursuivra ses consultations auprès des intervenants au sujet des prochaines étapes dans les mois à venir.

Moderniser l'écosystème de recherche du Canada

Le milieu de la recherche du Canada et les chercheuses et chercheurs de calibre mondial du Canada résolvent certains des problèmes les plus graves au monde, et les dépenses du Canada pour la recherche et développement dans l'enseignement supérieur, en pourcentage du PIB, ont dépassé celles de tous les autres pays du G7.

Depuis 2016, le gouvernement a engagé plus de 16 milliards de dollars de fonds supplémentaires pour appuyer la recherche et les sciences au Canada. Cela comprend :

- ✓ près de 4 milliards de dollars du budget de 2018 pour le système de recherche du Canada, dont 2,4 milliards pour la Fondation canadienne pour l'innovation et les conseils subventionnaires – le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada;
- ✓ plus de 500 millions de dollars du budget de 2019 en soutien supplémentaire à des organismes de recherche et de sciences tiers en sus des ressources fournies pour la création du Fonds stratégique pour les sciences, qui annoncera les bénéficiaires retenus plus tard cette année;
- ✓ le versement de 1,2 milliard de dollars prévu dans le budget de 2021 pour les stratégies pancanadiennes sur la génomique et l'intelligence artificielle et une stratégie quantique nationale;
- ✓ le versement de 1 milliard de dollars prévu dans le budget de 2021 aux conseils subventionnaires et à la Fondation canadienne pour l'innovation pour les équipes de recherche et l'infrastructure en sciences de la vie;
- ✓ en janvier 2023, le Canada a annoncé son intention de devenir membre à part entière du projet de radiotélescope Réseau d'un kilomètre carré, qui permettra aux astronomes du Canada d'avoir accès à ses données révolutionnaires - le gouvernement fournit jusqu'à 269,3 millions de dollars à l'appui de cette collaboration.

Les systèmes qui appuient la science et la recherche doivent évoluer si l'on veut maintenir la force de recherche du Canada ainsi que les connaissances, les innovations et le talent qu'elle favorise. Le gouvernement a consulté les intervenants, notamment par l'intermédiaire du Comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche, afin de demander des conseils aux chefs de file de la recherche sur la façon de renforcer davantage le système canadien de soutien à la recherche.

Le gouvernement examine attentivement les conseils du groupe d'experts. D'autres détails sur les efforts supplémentaires à faire pour moderniser le système viendront au cours des prochains mois.

Utiliser la recherche collégiale pour aider les entreprises à croître

Les collèges, les cégeps et les instituts polytechniques du Canada utilisent leurs installations, leur équipement et leur expertise pour résoudre des problèmes de recherche appliquée chaque jour. Les étudiantes et les étudiants de ces établissements perfectionnent les compétences dont ils ont besoin pour entreprendre une bonne carrière après leurs études, et en s'associant avec ces établissements, les entreprises peuvent accéder aux talents et aux outils dont elles ont besoin pour innover et croître.

- Afin d'aider un plus grand nombre d'entreprises canadiennes à avoir accès à l'expertise et aux installations de recherche et de développement dont elles ont besoin, le budget de 2023 propose l'octroi de 108,6 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2023-2024, pour élargir le Programme d'innovation dans les collèges et la communauté, administré par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada.

Appuyer le leadership canadien dans l'espace

Depuis des décennies, la participation du Canada à la Station spatiale internationale a permis d'alimenter d'importants progrès scientifiques et de démontrer la capacité du Canada de créer des technologies spatiales de pointe, comme le système Canadarm2. Les technologies spatiales canadiennes ont inspiré des progrès dans d'autres domaines, comme le NeuroArm, premier robot au monde pouvant fonctionner à l'intérieur d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique, ce qui rend ainsi possible des opérations que l'on ne pouvait pas faire auparavant.

- Le budget de 2023 propose le versement de 1,1 milliard de dollars sur 14 ans, à compter de 2023-2024, selon la comptabilité de caisse, à l'Agence spatiale canadienne afin que la participation du Canada à la Station spatiale internationale se poursuive jusqu'en 2030.

L'humanité retourne sur la lune. Le Canada entend participer à ces efforts en fournissant un véhicule utilitaire lunaire robotique pour effectuer des activités clés qui faciliteront l'exploration lunaire. La participation du Canada à la station lunaire civile Gateway de la NASA, une station spatiale qui sera en orbite autour de la lune, offre également de nouvelles possibilités de progrès novateurs en science et en technologie. Le Canada fournit le système Canadarm3 à la station Gateway, et un astronaute canadien se joindra à Artémis II, la première mission avec équipage à destination de la Lune depuis 1972. Dans le budget de 2023, le gouvernement fournit un soutien supplémentaire pour aider ces missions :

- Le budget de 2023 propose d'accorder 1,2 milliard de dollars sur 13 ans, à compter de 2024-2025, à l'Agence spatiale canadienne afin de développer un véhicule utilitaire lunaire et de l'offrir aux astronautes qui exploreront la lune.

- ▶ Le budget de 2023 propose de verser 150 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, à l'Agence spatiale canadienne pour la prochaine phase du Programme d'accélération de l'exploration lunaire, afin d'appuyer l'industrie spatiale canadienne de calibre mondial et d'accélérer le développement de nouvelles technologies.
- ▶ Le budget de 2023 propose aussi l'octroi de 76,5 millions de dollars sur huit ans, à compter de 2023-2024, selon la comptabilité de caisse, à l'Agence spatiale canadienne afin d'appuyer la science canadienne dans la station Gateway.

Investir dans l'économie forestière du Canada

Le secteur forestier joue un rôle important dans l'économie des ressources naturelles du Canada et représente une source de bons emplois dans de nombreuses communautés rurales du pays, y compris des communautés autochtones. À mesure que la demande mondiale de produits forestiers durables augmente, le soutien continu au secteur forestier fourni par le Canada aidera celui-ci à innover, à croître et à créer de bons emplois pour la classe moyenne canadienne.

- ▶ Le budget de 2023 propose de verser 368,4 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2023-2024, et 3,1 millions de dollars en amortissement restant, à Ressources naturelles Canada pour renouveler et mettre à jour le soutien du secteur forestier, y compris pour la recherche et le développement, le leadership autochtone et international, et les données. De ce montant, 30,1 millions de dollars proviendraient des ressources ministérielles existantes.

Établir le Fonds pour l'innovation et l'investissement dans le secteur laitier

Le secteur laitier est aux prises avec un excédent grandissant de solides non gras (SNG), un sous-produit de la transformation du lait. Les producteurs laitiers et les agriculteurs passent à côté de nombreuses possibilités en raison du manque de capacité de transformation des SNG.

- ▶ Le budget de 2023 propose de verser 333 millions de dollars sur dix ans, à compter de 2023-2024, à Agriculture et Agroalimentaire Canada pour soutenir des investissements dans la recherche et développement de nouveaux produits à base de SNG, la création de marchés pour ces produits et la capacité de transformation des produits à base de SNG en général.

Soutenir les agriculteurs qui se détournent des engrais russes pour trouver d'autres fournisseurs

L'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie a entraîné une hausse des prix des engrais azotés, ce qui a eu un impact notable sur les agriculteurs de l'Est du Canada qui dépendent fortement des engrais importés.

- Le budget de 2023 propose de verser 34,1 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2023-2024, au Fonds d'action à la ferme pour le climat d'Agriculture et Agroalimentaire Canada afin de soutenir l'adoption de pratiques de gestion de l'azote par les agriculteurs de l'Est du Canada, ce qui contribuera à optimiser l'utilisation des engrais et à réduire les besoins en engrais.

Alléger les intérêts pour les producteurs agricoles

Les coûts de production agricole ont augmenté au Canada et dans le monde entier, en raison notamment de l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie et des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Il est important que les producteurs agricoles du Canada aient accès aux liquidités dont ils ont besoin pour assumer ces coûts jusqu'à la vente de leurs produits.

- Le budget de 2023 propose d'accorder 13 millions de dollars en 2023-2024 à Agriculture et Agroalimentaire Canada pour augmenter le plafond de la partie sans intérêt des prêts du Programme de paiements anticipés, afin de le faire passer de 250 000 \$ à 350 000 \$ pour l'année de programme 2023.

De plus, le gouvernement consultera les gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'examiner des moyens d'aider les petits producteurs agricoles qui ont des besoins financiers urgents.

Maintenir les exportations de bétail avec une banque de vaccins contre la fièvre aphteuse

La fièvre aphteuse est une maladie hautement transmissible qui peut affecter le bétail, les porcs et d'autres ongulés. Les éclosions récentes en Asie et en Afrique ont accru le risque de propagation mondiale. Une épidémie de fièvre aphteuse au Canada réduirait les exportations de tous les secteurs de l'élevage, ce qui aurait d'importantes répercussions économiques. Toutefois, la vaccination précoce du bétail réduirait considérablement l'incidence d'une éventuelle éclosion.

- Le budget de 2023 propose de verser 57,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, et 5,6 millions de dollars par année par la suite, à l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour qu'elle crée une banque de vaccins contre la fièvre aphteuse pour le Canada et élabore des plans d'intervention en cas de fièvre aphteuse. Le gouvernement tentera d'en arriver à une entente de partage des coûts avec les provinces et les territoires.

Chapitre 3

Le plan canadien : une énergie abordable, de bons emplois et une économie propre en croissance M\$

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
3.1. Investir dans l'électricité propre	0	8	1 081	1 683	2 146	2 443	7 361
Instaurer un crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre	0	0	800	1 400	1 900	2 200	6 300
Soutenir les projets d'électricité propre	0	10	288	289	252	249	1 088
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-3	-7	-6	-6	-6	-27
3.2. Une économie propre, en croissance	0	173	1 464	2 331	3 499	3 632	11 099
Instaurer un crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres	0	35	1 015	1 020	1 170	1 270	4 510
Instaurer un crédit d'impôt à l'investissement dans l'hydrogène propre	0	90	330	1 150	2 050	1 940	5 560
Améliorer les taux d'imposition réduits pour les fabricants de technologies à zéro émission	0	0	5	5	5	5	20
Soutenir les projets de technologies propres	0	0	8	42	94	151	294
Élargir l'admissibilité au crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres	0	0	20	25	45	95	185
Mettre à jour les lignes directrices sur l'obligation fédérale de consulter	0	3	6	3	0	0	11
Bonifier le crédit d'impôt à l'investissement dans le captage, l'utilisation et le stockage du carbone	0	45	80	86	135	170	516
Coûts administratifs	0	1	1	1	1	1	5
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	0	0	0	0	0	-2
3.3. Investir dans la main-d'œuvre canadienne	1	566	84	-132	-204	-208	107
Doubler la déduction pour les outils des gens de métier	1	2	2	2	2	2	11
Soutenir les fiducies collectives des employés	0	0	2	3	5	10	20

Investir dans les ententes de transfert relatives au marché du travail du Canada	0	625	0	0	0	0	625
Continuer de soutenir les prestataires saisonniers de l'assurance-emploi	0	5	77	65	0	0	147
Protéger les emplois grâce à un accès en temps opportun aux accords de travail partagé	0	2	2	2	0	0	5
Offrir un soutien continu au Programme de stages pratiques pour étudiants	0	0	198	0	0	0	198
<i>Revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi pour des mesures comprises dans le budget de 2023¹</i>	0	-68	-197	-203	-211	-220	-899
3.4. Transport fiable et infrastructure résiliente	-16	195	157	153	209	224	921
Renforcer les corridors commerciaux du Canada	0	5	12	13	13	9	52
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-3	-9	-8	-8	-8	-35
Investir dans les trains et les services de VIA Rail	0	117	5	10	39	39	210
Investir dans la Garde côtière canadienne	0	23	26	23	23	24	120
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-6	-6	-5	-5	-5	-28
Assurer la sécurité et la fiabilité des services de traversiers dans l'Est du Canada	0	15	15	0	0	0	30
Réaménager l'autoroute Bonaventure et soutenir l'infrastructure des transports à Montréal	0	42	114	120	146	164	587
<i>Moins : Report de fonds d'une année sur l'autre</i>	-16	0	0	0	1	1	-15
3.5. Investir dans la technologie de demain	-24	53	129	196	210	196	759
Utiliser la recherche collégiale pour aider les entreprises à croître	0	39	36	33	0	0	109
Appuyer le leadership canadien dans l'espace	0	17	53	119	174	146	508
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	0	-1	-40	-49	-48	-138
Investir dans l'économie forestière du Canada	0	85	130	153	0	0	368
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-10	-10	-10	0	0	-30
Établir le Fonds pour l'innovation et l'investissement dans le secteur laitier ²	0	0	1	21	81	94	196
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	-24	-100	-100	-100	0	0	-324

Aider les agriculteurs à abandonner les engrais russes	0	5	14	14	0	0	34
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	0	-7	-7	-7	-7	-7	-34
Alléger les intérêts pour les producteurs agricoles	0	13	0	0	0	0	13
Maintenir les exportations de bétail avec une banque de vaccins contre la fièvre aphteuse	0	12	12	12	12	12	58
Investissements supplémentaires – Un plan canadien : une classe moyenne forte, une économie abordable, un avenir prospère	0	218	200	184	50	35	686
Élargir les déductions pour actions accréditatives et le crédit d'impôt pour l'exploration de minéraux critiques aux activités d'extraction de lithium à partir de saumures	0	3	3	3	3	2	14
Le budget de 2023 propose de permettre aux producteurs de lithium à partir de saumures d'émettre des actions accréditatives et d'élargir l'admissibilité au crédit d'impôt pour l'exploration de minéraux critiques aux activités d'extraction de lithium à partir de saumures.							
Soutenir les technologies de transport avancées	0	37	49	53	0	0	138
Financement proposé à TC et à la GRC afin d'évaluer, de certifier et de réglementer les technologies de transport avancées, y compris les véhicules connectés et autonomes et les drones aériens, et d'en assurer l'utilisation sécuritaire.							
Appuyer l'accessibilité et la sécurité du système de transport du Canada	0	84	85	86	0	0	255
<i>Moins : Coûts à recouvrer</i>	0	-1	-2	-2	0	0	-5
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-1	-1	-1	0	0	-3
Financement proposé pour TC afin de soutenir les projets d'amélioration de la sécurité ferroviaire et de continuer à remplir ses responsabilités en vertu de la <i>Loi sur les eaux navigables canadiennes</i> , de la <i>Loi sur la sécurité ferroviaire</i> et de la <i>Loi sur le transport des marchandises dangereuses</i> .							
Renforcer la capacité au Bureau de la sécurité des transports du Canada	0	5	4	4	4	4	20
Financement proposé pour le BSTC afin de s'assurer qu'il a les ressources nécessaires pour remplir son mandat.							
Financement pour le programme des équipes maître et chien entraînées à la détection d'explosifs	0	4	6	6	7	7	30
Financement pour TC afin de renforcer la sécurité du fret aérien en élargissant le programme des équipes maître et chien entraînées à la détection d'explosifs.							
Renouveler le financement du programme Croissance économique régionale par l'innovation	0	50	0	0	0	0	50
Financement proposé aux agences de développement régional du Canada afin de soutenir le développement et la diversification économiques dans l'ensemble du pays.							
Renouveler le financement du programme Inclusion diversifiée et évolution économique dans le Nord	0	0	15	15	15	0	44
Financement proposé pour CanNor afin de continuer à faire progresser le développement et la diversification économiques dans les territoires.							

Programme d'accès aux marchés et de salubrité des aliments de l'ACIA	0	38	38	16	16	16	126
Financement proposé pour l'ACIA afin de continuer d'assurer la salubrité des aliments canadiens et importés, ainsi que maintenir et élargir l'accès au marché pour les exportateurs d'aliments canadiens.							
Renouveler les actifs de laboratoire d'AAC	0	0	1	3	4	5	13
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-1</i>
Financement proposé pour AAC afin d'aider à remettre en état des installations de recherche vieillissantes qui ont un besoin urgent de réparations.							
Exploitation future du pétrole et du gaz extracôtiers dans l'Arctique	0	1	2	2	1	1	7
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-2</i>
Financement proposé pour RCAANC afin de commencer des évaluations du climat et du milieu marin de cinq ans fondées sur la science dans les eaux arctiques canadiennes de 2022 à 2027, et d'appuyer l'administration et la gestion de l'accord sur l'arctique de l'Ouest - Tariaq (zones extracôtières).							
Chapitre 3 – Incidence budgétaire nette	-39	1 213	3 114	4 415	5 910	6 322	20 934

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Un glossaire des abréviations utilisées dans ce tableau est présenté à la fin de l'annexe 1.

¹ Comprend les revenus tirés de l'assurance-emploi pour l'ajustement des prix du loyer d'Emploi et Développement social Canada dans le tableau A1.12.

² Le financement de 9 millions de dollars se fera à partir de la réaffectation de fonds non réclamés du Programme de paiements directs pour les producteurs laitiers en 2022-2023.

Budget 2023

Chapitre 4 **Faire progresser la réconciliation et bâtir un Canada qui fonctionne pour tous**

Principales mesures en cours	137
Investissements dans les priorités autochtones	138
4.1 Autodétermination et prospérité pour les peuples autochtones	141
Appuyer la gouvernance, la capacité et la participation à la prise de décisions des Autochtones	142
Bâtir une économie qui fonctionne pour les peuples autochtones.....	144
4.2 Investir dans les communautés autochtones	146
Soutenir les priorités en matière de santé des Autochtones	146
Soutenir des logements sûrs et abordables dans les communautés autochtones	147
Exécuter le Plan d'action national pour mettre fin à la tragédie des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées.....	147
Soutenir les enfants des Premières Nations.....	149
La convention de règlement dans le cadre du litige collectif de la bande de Gottfriedson	150
4.3 De l'air pur et de l'eau propre.....	150
Protéger l'eau douce au Canada	152
Protéger les baleines du Canada.....	153
Assainir et écologiser les installations portuaires	153
Protéger les espèces en péril.....	154
Assurer la résilience face aux catastrophes naturelles	154

4.4 Des communautés plus fortes et plus inclusives	156
Soutenir nos langues officielles	156
Investir dans les services d'aide à l'emploi pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire	159
Soutenir le secteur canadien de l'écran.....	159
Soutenir la croissance du secteur du tourisme.....	159
Lutter contre le racisme systémique, la discrimination et la haine	160
Appuyer les communautés noires au Canada	162
Favoriser une fonction publique plus équitable, diversifiée et inclusive	162
Faire progresser la recherche en sécurité publique	163
Remédier aux condamnations injustifiées	163
Faire avancer l'égalité des genres au Canada.....	164
Mettre en place un système sportif sûr et responsable	165
Aider la population canadienne à demeurer active	165
Bonifier le Fonds des infrastructures alimentaires locales.....	165
Rendre la vie plus abordable pour les personnes en situation de handicap	166
Promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap.....	166
Développer les communautés par le biais des arts et du patrimoine	168
Créer un nouveau congé lié à la fausse couche	169
Améliorer l'accès au congé lié à la mort ou à la disparition d'un enfant	169
4.5 Renforcer le système d'immigration	169
Rendre le traitement des demandes de citoyenneté plus sûr et efficace....	170
Faciliter les voyages au Canada	170
Améliorer l'aide juridique pour les demandeurs d'asile	171

Chapitre 4

Faire progresser la réconciliation et bâtir un Canada qui fonctionne pour tous

Afin de bâtir un Canada qui fonctionne pour tout le monde, il faut s'engager à corriger les torts du passé et à travailler pour assurer un avenir meilleur aux Canadiennes et aux Canadiens d'un océan à l'autre.

Dans le budget de 2023, le gouvernement fédéral poursuit sur la lancée des progrès réalisés collectivement depuis 2015 pour avancer sur la voie de la vérité et de la réconciliation avec les peuples autochtones, bâtir des communautés fortes et diversifiées, protéger l'environnement et lutter contre les changements climatiques. Le gouvernement continuera de bâtir un pays où chacun pourra réaliser son potentiel.

En prévoyant de nouvelles mesures et d'importants investissements, le budget de 2023 aidera toutes les personnes à profiter des possibilités et de la prospérité qu'offre le Canada.

Principales mesures en cours

Les investissements réalisés dans le budget de 2022 et depuis son dépôt pour faire progresser la réconciliation, protéger l'environnement et bâtir des communautés plus fortes et plus inclusives à l'échelle du Canada comprennent ce qui suit :

- ✓ Un financement de 4,9 milliards de dollars pour améliorer et réformer les services pour les enfants autochtones, accroître les services de santé mentale dirigés par les Autochtones et aider les communautés dans leur réaction aux répercussions permanentes des pensionnats et leur processus de guérison.
- ✓ Un financement de 4,3 milliards de dollars sur sept ans pour construire et réparer des logements dans les communautés autochtones, y compris les communautés autonomes et titulaires de droits issus des traités modernes.
- ✓ Un financement de 1,6 milliard de dollars sur six ans et 315 millions de dollars par année par la suite pour soutenir l'accueil de 500 000 nouveaux résidents permanents chaque année d'ici 2025, ainsi qu'un montant supplémentaire de 50 millions de dollars pour gérer les arriérés de demandes d'immigration.
- ✓ Un financement de 1,6 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, pour la mise en œuvre de la première Stratégie nationale d'adaptation du Canada, qui est actuellement mise au point avec la participation des provinces, des territoires, des organisations autochtones nationales et d'autres intervenants.
- ✓ Un financement de 1,1 milliard de dollars sur sept ans, à compter de 2023-2024, pour conserver et protéger la nature au Canada et dans le monde, dont 800 millions de dollars pour appuyer jusqu'à quatre initiatives de conservation dirigées par des Autochtones.

- ✓ Un financement de 100 millions de dollars versé depuis 2020 pour augmenter la contribution fédérale aux services d'aide juridique.

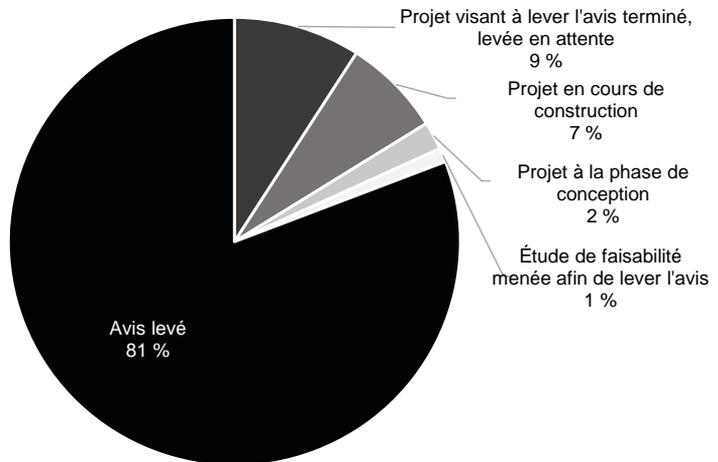
Investissements dans les priorités autochtones

Depuis 2015, le gouvernement fédéral travaille avec des partenaires autochtones pour favoriser une réconciliation constructive avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis. De réels progrès ont été réalisés pour améliorer la qualité de vie dans les communautés autochtones et combler les écarts entre les personnes autochtones et non autochtones, mais il reste encore du travail à faire.

Parmi les mesures les plus importantes, le gouvernement a investi plus de 5,7 milliards de dollars depuis 2015 pour construire au moins 123 nouvelles usines de traitement de l'eau et des eaux usées, réparer ou mettre à niveau 658 autres usines, et soutenir la gestion et l'entretien efficaces des systèmes d'eau. Grâce à ces investissements, les Premières Nations ont levé 138 avis sur la qualité de l'eau potable à long terme et empêché 244 avis sur la qualité de l'eau potable à court terme de se transformer en avis à long terme dans les systèmes publics des réserves au 3 février 2023, et des plans sont en place pour lever les 32 avis restants.

Graphique 4.1

Progrès réalisés pour la levée des avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable dans les systèmes publics des réserves



Source : Services aux Autochtones Canada, en date du 3 février 2023

Depuis 2015, le gouvernement fédéral a fait d'importants investissements fondés sur des distinctions pour répondre aux histoires, aux priorités et aux intérêts particuliers des communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Dans le cadre du budget de 2023, le gouvernement continuera de faire progresser la réconciliation en contribuant à la santé des communautés et en investissant dans des solutions autodéterminées.

Investissements clés dans les priorités des Premières Nations depuis 2015

- ✓ Un financement de 29 milliards de dollars accordé aux services de protection de l'enfance, y compris le financement pour mettre en œuvre la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, maintenir et améliorer le programme de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, et soutenir les négociations en cours en vue de réformes supplémentaires du programme.
- ✓ Près de 6,4 milliards de dollars pour répondre aux besoins des enfants des Premières Nations par l'application du principe de Jordan.
- ✓ Un financement de 6,7 milliards de dollars pour soutenir les soins primaires et la santé publique dans les réserves, la santé mentale fondée sur les distinctions et les services de santé non assurés. Cette somme comprend également un financement de 1,2 milliard de dollars pour l'infrastructure, qui a déjà appuyé 248 projets liés à la santé dans les communautés des Premières Nations.
- ✓ Plus de 5,9 milliards de dollars pour l'enseignement primaire et secondaire afin d'aider les enfants des Premières Nations vivant dans les réserves à recevoir une éducation de qualité. Cette somme comprend également un financement de 1,8 milliard de dollars pour l'infrastructure, qui a déjà appuyé 261 projets d'installations scolaires.
- ✓ Plus de 5,7 milliards de dollars pour combler les lacunes de l'infrastructure essentielle concernant l'eau et les eaux usées, et accélérer les progrès en vue de mettre fin aux avis à long et à court terme sur la qualité de l'eau potable dans les communautés des Premières Nations vivant dans les réserves.
- ✓ Plus de 4 milliards de dollars pour soutenir le logement des Premières Nations dans les réserves.
- ✓ Près de 2,5 milliards de dollars pour soutenir l'infrastructure communautaire dans les réserves.
- ✓ Un financement de près de 2,5 milliards de dollars pour mettre sur pied un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants qui répond aux besoins des familles des Premières Nations.

- ✓ Un financement de 991 millions de dollars accordé aux services de police et aux installations policières des Premières Nations et des Inuits afin d'offrir l'accès à des services de police locaux et adaptés à la culture qui rendent les communautés plus sûres.
- ✓ Un financement de 417 millions de dollars pour l'éducation postsecondaire des Premières Nations.

Investissements clés dans les priorités des Inuits depuis 2015

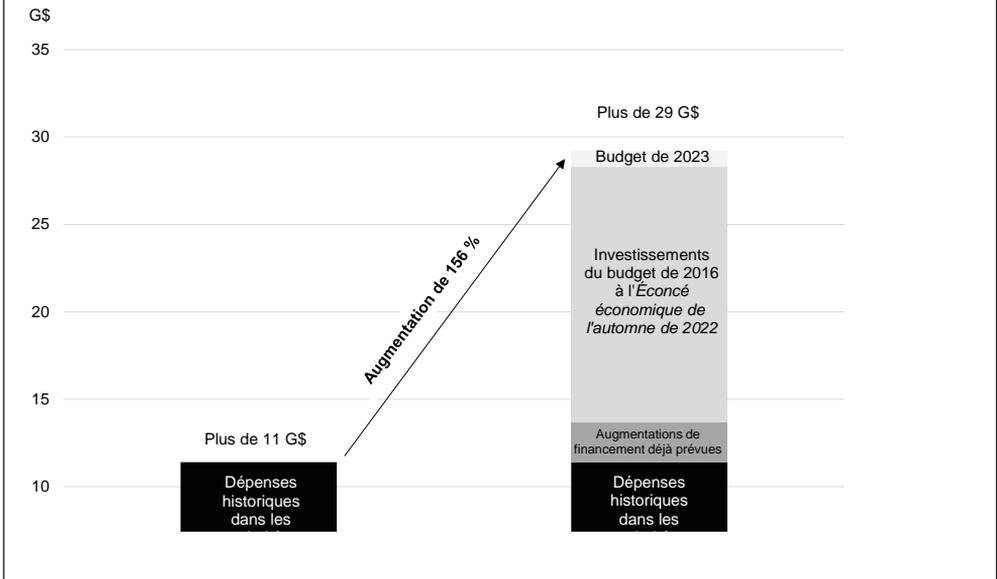
- ✓ Un financement de 25 millions de dollars pour la mise en œuvre de la Politique sur l'Inuit Nunangat, qui a été élaborée conjointement avec les Inuits et qui guidera le gouvernement fédéral dans la conception, l'élaboration et l'exécution de politiques, d'initiatives et de programmes fédéraux nouveaux et renouvelés.
- ✓ Plus de 1,3 milliard de dollars pour soutenir le logement dans les communautés inuites.
- ✓ Un financement de 5,1 milliards de dollars pour lutter contre la tuberculose, fournir des services de santé non assurés et soutenir la santé mentale fondée sur les distinctions.
- ✓ Plus de 230 millions de dollars à l'intention des communautés inuites pour mettre sur pied un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants qui répond aux besoins des familles inuites.
- ✓ Un financement de 70 millions de dollars pour soutenir la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les Inuits.
- ✓ Un financement de 991 millions de dollars pour les services de police et les installations policières des Premières Nations et des Inuits afin d'offrir l'accès à des services de police locaux et adaptés à la culture qui rendent les communautés plus sûres.
- ✓ Plus de 125 millions de dollars pour l'éducation postsecondaire des Inuits.

Investissements clés dans les priorités des Métis depuis 2015

- ✓ Plus de 860 millions de dollars à l'intention des communautés métisses pour mettre sur pied un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants qui répond aux besoins des familles métisses.
- ✓ Un financement de 690 millions de dollars pour soutenir le logement dans les communautés métisses.
- ✓ Plus de 400 millions de dollars affectés à la formation pour les compétences et l'emploi des communautés métisses, au développement économique ainsi qu'au démarrage et à l'expansion de petites et moyennes entreprises métisses.
- ✓ Un financement de 867 millions de dollars pour soutenir les soins de santé mentale fondés sur les distinctions ainsi que la surveillance et le traitement des maladies chroniques.
- ✓ Plus de 360 millions de dollars pour l'éducation postsecondaire des Métis.

Graphique 4.2

Investissements dans les priorités autochtones



Dans le cadre du budget de 2023, le gouvernement continuera de faire progresser la réconciliation en soutenant des communautés en santé et des solutions autodéterminées.

4.1 Autodétermination et prospérité pour les peuples autochtones

Faire progresser l'autodétermination des Autochtones est essentiel à l'avenir du Canada. L'autodétermination renforce les relations de nation à nation, de gouvernement à gouvernement et entre les Inuits et la Couronne, accélère la décolonisation, permet d'avancer sur la voie de la réconciliation et, en fin de compte, crée des communautés autochtones plus dynamiques et plus prospères.

Les gouvernements autochtones doivent être en mesure d'établir et de mettre en œuvre des priorités concernant leurs communautés, leurs terres et leurs ressources. Les peuples, les entreprises et les communautés autochtones doivent avoir la possibilité de participer pleinement à l'économie et de créer des possibilités pour eux-mêmes et les générations futures de la manière qu'ils jugent appropriée, conformément aux droits que la Constitution leur garantit.

Le budget de 2023 investit dans des mesures qui continueront de faire progresser le transfert de services aux gouvernements et aux institutions autochtones et de débloquer les possibilités de faire progresser la réconciliation économique pour les peuples autochtones du Canada.

Appuyer la gouvernance, la capacité et la participation à la prise de décisions des Autochtones

Appuyer la gouvernance et la capacité des Autochtones

Les gouvernements des Premières Nations ont besoin de ressources pour répondre aux besoins de leurs communautés et offrir les services et les programmes sur lesquels elles comptent. Appuyer les gouvernements des Premières Nations est essentiel pour soutenir l'autodétermination.

- ▣ Le budget de 2023 propose de verser 76,3 millions de dollars en 2023-2024 à Services aux Autochtones Canada afin de continuer à soutenir la capacité administrative des gouvernements des Premières Nations et des conseils tribaux qui offrent des programmes et des services essentiels à leurs membres.

Accroître la participation des Autochtones à la prise de décisions environnementales dans le Nord

La participation des Autochtones aux processus décisionnels environnementaux dans le Nord est un exemple d'autodétermination en action. Les grands projets de ressources et d'infrastructure peuvent offrir aux communautés autochtones et aux autres résidents du Nord de bons emplois, des revenus et des occasions de développement des entreprises.

Soutenir la participation des Autochtones et du public aux évaluations environnementales de ces projets aide les peuples autochtones à éclairer les décisions qui touchent leurs terres, leurs communautés et leur avenir. Cette mesure permet également de s'assurer que les projets approuvés respectent les droits des Autochtones et que les communautés locales, dont beaucoup sont rurales et éloignées, en tirent profit.

- ▣ Le budget de 2023 propose de verser 19,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada pour le Programme d'aide financière aux participants du Nord afin d'accroître la participation des Autochtones et des autres résidents du Nord aux évaluations environnementales et réglementaires des grands projets.
- ▣ Le budget de 2023 propose également de verser 1,6 million de dollars sur deux ans, à compter de 2023-2024, à l'Agence canadienne de développement économique du Nord pour le Bureau de gestion des projets nordiques afin de renforcer la capacité du gouvernement fédéral de participer aux évaluations environnementales des grands projets dans les territoires et de consulter les communautés autochtones à cet égard.

Faire progresser l'autodétermination des communautés métisses

Afin de faire progresser l'autodétermination, il faut adopter une approche fondée sur les distinctions pour veiller à l'affirmation et à la mise en œuvre des droits et des intérêts particuliers des communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Le gouvernement est fier des progrès importants réalisés en vue d'établir de nouvelles relations de gouvernement à gouvernement avec les communautés métisses, fondées sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat.

En février 2023, le ministre des Relations Couronne-Autochtones a signé des ententes de reconnaissance et de mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale actualisées avec la Nation métisse de l'Alberta, la Nation métisse de la Saskatchewan et la Nation métisse de l'Ontario. Ces ententes historiques sont intervenues après plus d'un siècle de luttes menées par les ancêtres métisses pour faire reconnaître la Nation. En plus de l'entente signée avec la Fédération Métisse du Manitoba en juillet 2021, ces ententes reconnaissent officiellement chaque partenaire métis comme gouvernement représentatif de la Nation métisse dans sa province respective, ayant compétence sur la gouvernance fondamentale et d'autres questions internes.

Le gouvernement continuera de collaborer avec ces gouvernements pour conclure des traités d'autonomie gouvernementale guidant la mise en œuvre de leurs propres visions d'autodétermination des Métis.

Négocier des arrangements fiscaux avec les gouvernements autochtones

Des arrangements fiscaux mutuellement avantageux avec les gouvernements autochtones intéressés établissent de solides relations financières et favorisent l'autodétermination par des revenus que les gouvernements autochtones peuvent investir dans ce qui compte le plus pour leurs communautés.

Le gouvernement fédéral demeure résolu à négocier des arrangements fiscaux mutuellement avantageux avec les gouvernements autochtones, y compris la mise en œuvre de la taxe sur les produits et services des Premières Nations dans leurs terres visées par règlement ou réserves, et avec les gouvernements autochtones autonomes intéressés, en vue de leur permettre de percevoir des impôts sur le revenu des particuliers dans leurs terres visées par règlement.

Le gouvernement fédéral réalise également des progrès avec les communautés et les organisations autochtones en ce qui a trait à un cadre de taxe de vente volontaire sur le carburant, l'alcool, le cannabis et le tabac (CACT). Le cadre CACT offrirait une nouvelle option souple qui permettrait aux gouvernements autochtones intéressés d'exercer leur compétence fiscale dans leurs réserves ou leurs terres désignées. Depuis l'automne 2022, des discussions fructueuses ont eu lieu avec des partenaires autochtones, et des communautés autochtones ont exprimé leur intérêt à aller de l'avant en collaboration.

Le gouvernement fédéral continue également d'encourager et de faciliter les arrangements fiscaux entre les gouvernements provinciaux ou territoriaux et les gouvernements autochtones intéressés.

Le gouvernement continuera également d'explorer le rôle potentiel d'autres outils, dont les arrangements fiscaux, pour permettre aux communautés autochtones de bénéficier véritablement de l'exploitation des ressources.

Bâtir une économie qui fonctionne pour les peuples autochtones

Accroître la prospérité avec les peuples autochtones

La réconciliation économique est essentielle à l'autodétermination des peuples autochtones. Pour aller de l'avant et accroître la prospérité, il faut éliminer les obstacles systémiques et mettre en place des mesures de soutien qui permettent aux communautés autochtones de participer pleinement à l'économie, conformément aux droits que la Constitution leur garantit.

- Le budget de 2023 propose de verser 5 millions de dollars en 2023-2024 à Services aux Autochtones Canada pour appuyer l'élaboration conjointe d'un cadre de réconciliation économique avec les partenaires autochtones qui augmentera les possibilités économiques pour les peuples, les communautés et les entreprises autochtones.

S'appuyant sur les solides assises établies dans les récentes initiatives dirigées par les Autochtones, comme la *Stratégie économique nationale pour les Autochtones* et le projet *Feuille de route du Conseil de gestion financière des Premières Nations*, le Cadre aidera à définir le rôle des organismes fédéraux et autochtones dans la promotion de la réconciliation économique par des mesures qui cadrent avec les besoins, les perspectives et les intérêts propres aux peuples autochtones.

Appuyer la participation économique des Autochtones aux grands projets

Le gouvernement fédéral s'est engagé à améliorer encore la qualité et l'uniformité des avantages que les communautés autochtones tirent des grands projets sur leur territoire, notamment en leur offrant la possibilité de participer en tant que partenaires à des grands projets.

- Le budget de 2023 propose de verser 8,7 millions de dollars en 2023-2024 à Ressources naturelles Canada pour favoriser des engagements plus profonds avec les partenaires autochtones, y compris les titulaires de droits autochtones, en vue de l'élaboration du cadre national de partage des avantages.

- ▶ Le budget de 2023 annonce que la Banque de l'infrastructure du Canada accordera des prêts aux communautés autochtones pour les aider à acheter des participations en capital dans des projets d'infrastructure dans lesquels la Banque investit également. Ces prêts proviendront de l'enveloppe de financement actuelle de la Banque de l'infrastructure du Canada.

Le gouvernement continuera également d'explorer, au moyen de consultations sur le cadre national de partage des avantages, d'autres mesures de soutien fédérales afin d'accroître l'accès des groupes autochtones aux capitaux nécessaires pour investir dans les grands projets de ressources.

Faire progresser la réconciliation économique en libérant le potentiel des terres des Premières Nations

Le gouvernement fédéral est déterminé à soutenir les initiatives qui rendent aux communautés des Premières Nations le contrôle et la prise de décisions sur l'utilisation des terres des Premières Nations. Cette mesure favorise la croissance économique et l'autodétermination des Premières Nations, et fait progresser le Canada sur la voie de la réconciliation.

- ▶ Le budget de 2023 propose de verser 30 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, à Services aux Autochtones Canada afin d'améliorer le Programme de gestion de l'environnement et des terres de réserves, pour que les Premières Nations puissent renforcer leur capacité d'exercer une responsabilité accrue sur leurs terres, leurs ressources et leur environnement.
- ▶ Dans le budget de 2023, le gouvernement réaffirme son engagement à négocier une formule de financement opérationnelle renouvelée avec le Conseil consultatif des terres pour assurer la croissance et le succès continus de la gestion des terres des Premières Nations.
- ▶ Le budget de 2023 propose également de verser 35,3 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2023-2024, à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et à Ressources naturelles Canada pour qu'ils élaborent conjointement, avec le Conseil consultatif des terres, un nouveau registre national des terres dirigé par les Premières Nations qui offrira aux communautés participant à la gestion des terres des Premières Nations plus de possibilités de réaliser les avantages économiques découlant du contrôle local sur leurs terres.

En décembre 2022, la *Loi sur l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations* a reçu la sanction royale. Elle fait fond sur l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations, qui, depuis 25 ans, donne aux Premières Nations les moyens d'exercer leur compétence en se soustrayant aux dispositions de la *Loi sur les Indiens* relatives à la gestion des terres.

4.2 Investir dans les communautés autochtones

Pour favoriser des communautés autochtones fortes et en santé, il faut faire face aux préjugés du passé et aux défis auxquels sont confrontées aujourd’hui les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, en présentant des solutions tournées vers l’avenir, dirigées par les Autochtones.

Le budget de 2023 prévoit de nouveaux investissements pour renforcer des soins de santé accessibles et adaptés à la culture, appuyer des communautés autochtones où toutes les personnes, y compris les plus vulnérables, se sentent en sécurité et soutenues, et contribuer aux efforts déployés par les communautés pour revitaliser la langue, la culture et les traditions.

Soutenir les priorités en matière de santé des Autochtones

Les Autochtones méritent d’avoir accès à des services de santé de qualité et respectueux de la culture, peu importe où ils vivent. Le gouvernement fédéral travaille avec des partenaires autochtones et avec les provinces et les territoires à l’élaboration conjointe de dispositions législatives sur la santé autochtone fondées sur des distinctions.

Le gouvernement fédéral a annoncé de nouveaux investissements importants dans les soins de santé publics le 7 février 2023, et il travaille avec les provinces et les territoires en vue d’apporter des améliorations auxquelles les Canadiennes et les Canadiens, y compris les Autochtones, s’attendent et qu’ils méritent. Selon un principe clé des accords bilatéraux avec les provinces et les territoires, les peuples autochtones dans tout le Canada ont le droit d’avoir un accès équitable et égal aux services de santé, sans être victimes de racisme ou de discrimination.

Dans le cadre du plan du gouvernement fédéral visant à renforcer le système de santé public universel du Canada, le gouvernement investit 2 milliards de dollars en nouveau financement supplémentaire sur dix ans pour établir un Fonds d’équité en santé autochtone fondé sur des distinctions. Ce fonds permettra de relever les défis particuliers auxquels les Autochtones sont confrontés dans leur accès aux services de santé et d’appuyer les priorités immédiates et à long terme en matière de santé autochtone. Faisant fond sur cet investissement, le budget de 2023 propose de nouvelles mesures visant à maintenir les services de santé essentiels. Le budget de 2023 propose d’accorder les sommes suivantes :

- Un financement de 810,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, pour soutenir les déplacements à des fins médicales et maintenir les services nécessaires sur le plan médical dans le cadre du Programme des services de santé non assurés, y compris les services de santé mentale, les soins dentaires et de la vue, et les médicaments.
- Un financement de 16,2 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2023-2024, pour des interventions visant à réduire le taux de tuberculose dans les communautés inuites.

Soutenir des logements sûrs et abordables dans les communautés autochtones

Lorsque les personnes ont accès à un logement sûr et abordable, elles sont plus en sécurité sur le plan économique, en meilleure santé et voient un avenir plus radieux pour elles-mêmes et leurs familles. Depuis 2015, le gouvernement fédéral a engagé 6,7 milliards de dollars pour soutenir le logement des Premières Nations, des Inuits et des Métis, y compris dans les communautés autonomes et les communautés titulaires de droits issus des traités modernes, dont 4 milliards ont été annoncés dans le budget de 2022. Jusqu'à présent, le financement a permis d'appuyer plus de 13 000 projets d'amélioration et de réparation de logements et plus de 4 600 nouveaux logements dans les communautés autochtones.

Le budget de 2022 prévoyait également 300 millions de dollars pour soutenir le logement dans les communautés autochtones urbaines, rurales et du Nord. Comme il est indiqué au chapitre 1, le budget de 2023 propose de poursuivre ce travail initial avec un investissement important de 4 milliards de dollars sur sept ans, à compter de 2024-2025, pour mettre en œuvre une stratégie de logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique, en cours d'élaboration de concert avec des partenaires autochtones.

Exécuter le Plan d'action national pour mettre fin à la tragédie des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées

En collaboration avec des partenaires autochtones, le gouvernement fédéral accélère la mise en œuvre de la Voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées. S'appuyant sur les 2,2 milliards de dollars prévus dans le budget de 2021, le budget de 2023 propose des investissements qui reconnaissent le leadership des familles et des survivants dans ce processus ainsi que la nécessité d'accroître la responsabilisation et d'assurer la réalisation de progrès. Le budget de 2023 propose d'accorder :

- ▣ Un financement de 20 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2022-2023, pour soutenir des projets dirigés par des Autochtones pour des collectivités plus sûres dans le cadre de l'initiative Voies vers des communautés autochtones sûres.
- ▣ Un financement de 95,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, et de 20,4 millions de dollars par année par la suite pour aider les familles autochtones à avoir accès à l'information sur leurs proches disparus et assassinés, et pour améliorer les services aux victimes en vue de soutenir leurs parcours de guérison. Le financement permettrait de renouveler les programmes existants et de les élargir pour y inclure l'aide aux familles de victimes autochtones 2ELGBTQI+ qui sont des hommes.

- Un financement de 2,6 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2023-2024, pour aider le Cercle national des familles et des survivantes à maintenir les familles et les survivants au centre de la mise en œuvre du Plan d'action national et de la Voie fédérale.
- Un financement de 2,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, pour mettre en place un mécanisme de surveillance qui surveillera les progrès de la mise en œuvre et en rendra compte.
- Un financement de 1,6 million de dollars sur deux ans, à compter de 2023-2024, pour soutenir le représentant spécial du ministre chargé de fournir des conseils et des recommandations sur la création d'un ombudsman des droits des Autochtones et de la personne.
- Un financement de 2,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, pour faciliter et coordonner les travaux visant à faire progresser le Plan d'action national en soutenant une table fédérale-provinciale-territoriale-autochtone permanente sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées. Cette table fournira une tribune chargée expressément des mesures à prendre dans les domaines de rôles et de responsabilités partagés concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ disparues et assassinées, y compris la discussion prioritaire sur la façon de lancer une « alerte robe rouge » pour informer le public lorsqu'une femme autochtone ou une personne bispirituelle disparaît.

Soutenir les enfants des Premières Nations

Le gouvernement fédéral est résolu à faire en sorte que les enfants des Premières Nations bénéficient des soutiens dont ils ont besoin pour s'épanouir et que les communautés soient soutenues dans leurs efforts visant à garder les familles unies.

La mise en œuvre du principe de Jordan permet aux enfants des Premières Nations d'avoir accès au soutien sanitaire, social et éducatif dont ils ont besoin, lorsqu'ils en ont besoin. Le gouvernement continue de travailler avec les partenaires des Premières Nations pour faire progresser des réformes à long terme afin de s'assurer que les enfants des Premières Nations continueront de recevoir des services opportuns et de haute qualité.

Le gouvernement continue également de collaborer avec des partenaires des Premières Nations à l'élaboration de réformes à long terme en matière de bien-être des enfants et de soutenir des solutions communautaires visant à réduire le nombre d'enfants pris en charge et à préserver les liens des enfants et des jeunes avec leur famille, leur communauté et leur culture. Le gouvernement aide aussi les Premières Nations à élaborer leurs propres services à l'enfance et à la famille qui correspondent à leurs valeurs et à leurs traditions, au titre de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*.

- ▶ Le budget de 2023 propose d'accorder 171 millions de dollars en 2022-2023 à Services aux Autochtones Canada, afin que les enfants des Premières Nations continuent de recevoir l'aide dont ils ont besoin par l'application du principe de Jordan.
- ▶ Dans le cadre du financement annoncé dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2022*, le budget de 2023 prévoit également 444,2 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2022-2023, pour aider la Première Nation de Peguis au Manitoba et la Première Nation de Louis Bull Tribe en Alberta à exercer leur compétence sur leurs systèmes de protection de l'enfance et à prendre des décisions sur la meilleure chose à faire pour leurs enfants et leurs familles.

La convention de règlement dans le cadre du litige collectif de la bande de Gottfriedson

Le système des pensionnats a tenté d'assimiler les enfants autochtones en les forçant à abandonner leur langue, leur culture, leur spiritualité, leurs traditions et leur identité. L'héritage douloureux du système des pensionnats se fait encore sentir aujourd'hui.

Le gouvernement fédéral est déterminé à lutter contre les préjudices qui continuent d'affecter les enfants des Premières Nations, des Inuits et des Métis et leurs familles. Le 18 janvier 2023, le gouvernement fédéral a signé une entente visant à indemniser 325 bandes qui ont participé au recours collectif intenté par la bande de Gottfriedson afin de régler les dommages collectifs causés par la perte de la langue, de la culture et du patrimoine aux mains du système des pensionnats. Le règlement a depuis été approuvé par la Cour fédérale.

- ▣ Le budget de 2023 prévoit 2,8 milliards de dollars dans le cadre du règlement du litige collectif de la bande, afin d'établir une fiducie pour soutenir les activités de guérison, de mieux-être, d'éducation, de patrimoine, de langue et de commémoration. Le gouvernement proposera également des modifications législatives visant à exonérer de l'impôt le revenu et les gains de la fiducie.

4.3 De l'air pur et de l'eau propre

La population canadienne vit dans le plus beau pays du monde. Des plages de sable rouge de l'Île-du-Prince-Édouard jusqu'aux vastes paysages du Yukon et aux montagnes de la Colombie-Britannique, les Canadiennes et Canadiens aiment leur environnement naturel, synonyme d'air pur et d'eau propre. Leurs emplois y sont aussi liés, tout comme leur compréhension de la place qu'ils occupent dans le monde.

Toutefois, les risques pour l'environnement du Canada n'ont jamais été aussi grands. Les changements climatiques menacent la nature, les communautés et l'économie canadiennes, tandis que la pollution et l'aménagement du territoire continuent de mettre en péril la remarquable biodiversité du Canada.

Faisant fond sur les progrès importants accomplis depuis 2015, le budget de 2023 annonce de nouvelles mesures pour protéger l'environnement naturel, lutter contre les changements climatiques et rendre le Canada plus résistant aux menaces que posent les phénomènes météorologiques extrêmes.

Lutter contre les changements climatiques et préserver la nature

Depuis 2015, le gouvernement fédéral a pris des mesures vigoureuses pour protéger l'environnement, préserver la nature et la biodiversité et faire face aux menaces que présentent les changements climatiques. Il a notamment :

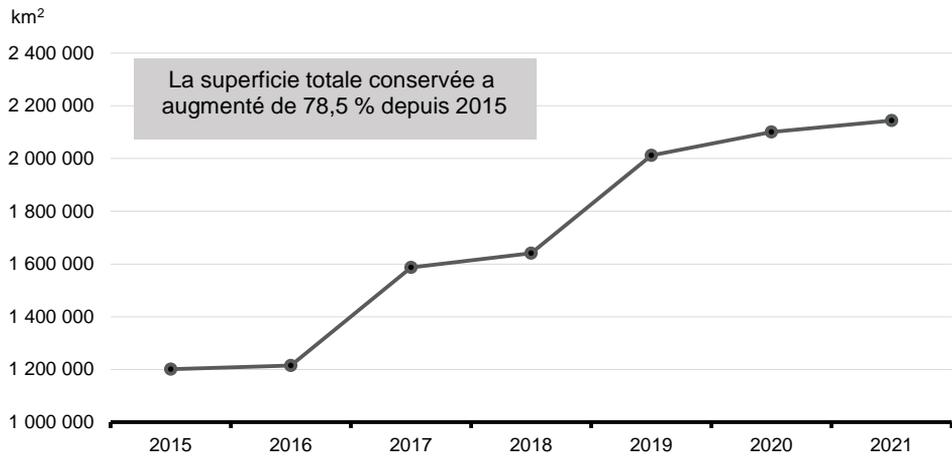
- ✓ établi un système fédéral de tarification de la pollution qui permet de redonner de l'argent aux Canadiens;
- ✓ mis le Canada sur la bonne voie pour assurer la conservation de 25 % des terres et des eaux intérieures du pays d'ici 2025 et faire passer cette proportion à 30 % d'ici 2030;
- ✓ conçu un plan de réduction des émissions qui servira de feuille de route pour que le Canada réduise de 40 % ses émissions d'ici 2030;
- ✓ consacré plus de 3,6 milliards de dollars pour protéger la nature et les espèces en péril et plus de 1 milliard de dollars pour protéger les zones marines et côtières;
- ✓ placé le Canada en bonne voie d'atteindre son objectif de planter deux milliards d'arbres;
- ✓ assuré la protection des côtes et des voies navigables du Canada par l'octroi de plus de 3,5 milliards de dollars au Plan de protection des océans;
- ✓ aidé les Canadiens à acheter ou à louer près de 200 000 véhicules zéro émission depuis 2019 grâce à des incitatifs à l'achat pouvant atteindre 5 000 \$;
- ✓ assuré la sécurité des populations et des communautés face aux répercussions des changements climatiques, en accordant plus de 1,6 milliard de dollars pour appuyer la Stratégie nationale d'adaptation du Canada;
- ✓ réduit les factures d'énergie et amélioré l'efficacité énergétique des maisons grâce à des subventions allant jusqu'à 5 000 \$ pour les rénovations domiciliaires et jusqu'à 40 000 \$ pour les rénovations en profondeur;
- ✓ affecté plus de 600 millions de dollars pour préserver les populations de saumon sauvage du Pacifique;
- ✓ soutenu le rétablissement de l'épaulard résident du sud, de la baleine noire de l'Atlantique Nord et du béluga de l'estuaire du Saint-Laurent;
- ✓ interdit la fabrication de plastiques à usage unique nocifs et collaboré avec les provinces et les territoires en vue d'atteindre l'objectif de zéro déchet plastique d'ici 2030.

Des avancées en faveur de la biodiversité

Montréal a récemment accueilli la 15^e Conférence des Parties (COP15) à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, qui a conduit à la conclusion du nouveau Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Au cours de la COP15, le Canada a annoncé de nouveaux fonds pour des mesures liées à la conservation et à la biodiversité au pays et à l'étranger qui soutiendront la mise en œuvre du Cadre mondial, dont 800 millions de dollars pour soutenir la conservation dirigée par les Autochtones au Canada par l'intermédiaire du modèle novateur de financement de projets pour la permanence.

Graphique 4.3

Depuis 2015, le Canada a réalisé des progrès importants en matière de conservation des terres et des eaux



La superficie totale conservée a augmenté de 78,5 % depuis 2015

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2021), Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation

Protéger l'eau douce au Canada

Le Canada abrite 20 % des réserves mondiales d'eau douce. Des lacs et des rivières en santé sont essentiels pour les Canadiens, les communautés et les entreprises de tout le pays. Conscient de la menace que représentent les changements climatiques et la pollution pour l'eau douce, le gouvernement fédéral établit la nouvelle Agence canadienne de l'eau et fait des investissements importants pour renforcer le Plan d'action sur l'eau douce.

- Le budget de 2023 propose de verser 650 millions de dollars sur 10 ans, à compter de 2023-2024, pour appuyer les travaux de surveillance, d'évaluation et de remise en état dans les Grands Lacs, le lac Winnipeg, le lac des Bois, le fleuve Saint-Laurent, le fleuve Fraser, la rivière Saint-Jean, le fleuve Mackenzie et le lac Simcoe. Le budget de 2023 propose également de verser 22,6 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2023-2024, pour favoriser une meilleure coordination des efforts visant à protéger l'eau douce dans l'ensemble du Canada.

- ▶ Le budget de 2023 propose aussi de verser 85,1 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, avec un amortissement restant de 0,4 million de dollars, et 21 millions de dollars par année par la suite pour appuyer la création de l'Agence canadienne de l'eau, qui aura son siège à Winnipeg. D'ici la fin de 2023, le gouvernement présentera un projet de loi qui établira pleinement l'Agence canadienne de l'eau à titre d'entité autonome.

Protéger les baleines du Canada

Les océans du Canada abritent plus de 30 espèces de baleines, qui jouent un rôle essentiel dans la santé du milieu marin et revêtent une grande importance dans la culture de nombreuses communautés autochtones et côtières. Dans le budget de 2023, le gouvernement fédéral propose d'investir davantage pour protéger les baleines, notamment la baleine noire de l'Atlantique Nord, le béluga de l'estuaire du Saint-Laurent et l'épaulard résident du sud en Colombie-Britannique, qui sont tous essentiels aux écosystèmes marins du Canada.

- ▶ Le budget de 2023 propose de verser 151,9 millions de dollars sur trois ans selon la comptabilité de caisse, à compter de 2023-2024, à Pêches et Océans Canada, à Transports Canada, à Environnement et Changement climatique Canada et à Parcs Canada afin de poursuivre les efforts visant à protéger les baleines en voie de disparition et leurs habitats.

Assainir et écologiser les installations portuaires

Les ports du Canada se trouvent au cœur des chaînes d'approvisionnement au pays en permettant non seulement aux biens d'être acheminés aux Canadiens, mais aussi aux entreprises d'avoir accès aux marchés mondiaux. En ce moment où l'augmentation des activités de transport maritime permet et crée une croissance économique et de bons emplois, le gouvernement fédéral prend des mesures pour protéger les écosystèmes et les communautés côtières du Canada.

- ▶ Le budget de 2023 propose d'accorder 165,4 millions de dollars sur sept ans, à compter de 2023-2024, à Transports Canada pour l'établissement d'un programme de corridors maritimes verts, afin de réduire l'incidence du transport maritime sur les communautés et les écosystèmes environnants. Ce programme contribuera à accélérer le lancement de la prochaine génération de navires propres, à stimuler les investissements dans les technologies d'alimentation à quai et à donner la priorité aux navires à faibles émissions et à faible bruit dans les ports.

Protéger les espèces en péril

Le gouvernement fédéral poursuit sa collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux en partenariat avec les communautés autochtones et d'autres intervenants partout au Canada afin de protéger les espèces en péril. Dans le cadre des efforts qu'il a déployés pour remplir ses obligations découlant de la *Loi sur les espèces en péril*, le Canada a contribué à améliorer la situation de plusieurs espèces.

- ▶ Le budget de 2023 propose de verser 184 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2023-2024, à Environnement et Changement climatique Canada, à Parcs Canada, à Pêches et Océans Canada et à Ressources naturelles Canada afin qu'ils continuent de surveiller les espèces en péril, de les protéger et de favoriser le rétablissement de leurs populations.

Assurer la résilience face aux catastrophes naturelles

Améliorer l'assurance contre les catastrophes

Sous l'effet des changements climatiques, on observe une recrudescence des phénomènes météorologiques extrêmes. Lorsque ces phénomènes frappent, ils laissent souvent derrière un sillage de graves dommages aux maisons et aux communautés. Les gens doivent pouvoir accéder à une assurance-habitation abordable afin que les catastrophes naturelles ne conduisent pas à des déboires financiers évitables. Or, compte tenu de la nature hors norme des catastrophes naturelles, il est difficile de souscrire une assurance contre celles-ci, ce qui laisse certains Canadiens financièrement vulnérables. En collaboration avec le secteur de l'assurance, il faut faire davantage pour protéger les Canadiens contre les coûts liés au rétablissement à la suite d'une catastrophe et rendre l'assurance abordable.

- ▶ Le budget de 2023 annonce que le gouvernement fédéral entend lancer, en partenariat avec les provinces et les territoires, une nouvelle solution pour combler les lacunes en matière de protection contre les catastrophes naturelles et aider les Canadiens à avoir accès à une assurance abordable.
- ▶ Dans un premier temps, le budget de 2023 propose d'accorder 31,7 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2023-2024, à Sécurité publique Canada et à la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour qu'ils collaborent avec le ministère des Finances du Canada à l'établissement d'un programme d'assurance à coût modique contre les inondations, visant à protéger les ménages exposés à un risque élevé d'inondation et sans accès à une assurance adéquate. Il s'agirait notamment d'offrir une réassurance par l'intermédiaire d'une société d'État fédérale et un programme distinct de subventions d'assurance.

Le gouvernement consultera les provinces et les territoires sur l'élaboration et la mise en œuvre du programme, ainsi que sur les exigences relatives à sa viabilité financière à long terme, y compris le partage des coûts et l'atténuation des risques. Parallèlement, le ministère des Finances et Sécurité publique lanceront des consultations avec le secteur sur les solutions possibles pour l'assurance contre les tremblements de terre et d'autres risques liés au climat qui ne cessent de présenter de nouveaux défis dans le marché de l'assurance.

Sensibiliser les Canadiens aux risques d'inondation

Alors que les changements climatiques accroissent la fréquence et la gravité des inondations, de nombreux Canadiens ne sont pas au courant du degré de risque d'inondation auquel leur habitation pourrait être exposée, bien souvent en raison du manque d'information accessible au public. Cette situation limite la capacité de bon nombre de personnes les plus à risque de prendre des mesures pour se protéger et protéger leur maison et entrave la capacité des communautés d'atténuer les effets des inondations.

- ▣ Le budget de 2023 propose de verser 15,3 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2023-2024, à Sécurité publique Canada afin de créer un portail en ligne accessible au public où les Canadiens peuvent accéder à l'information sur leur degré d'exposition aux inondations.

Moderniser l'aide fédérale en cas de catastrophe

Les accords d'aide financière en cas de catastrophe couvrent jusqu'à 90 % des coûts d'intervention et de rétablissement engagés par les provinces et les territoires après une catastrophe. Depuis 1970, le gouvernement fédéral a fourni environ 7,6 milliards de dollars d'aide dans le cadre du programme, dont les deux tiers ont été versés au cours des dix dernières années. Étant donné que les changements climatiques rendent les catastrophes naturelles plus fréquentes, il faut moderniser le programme pour qu'il mette davantage l'accent sur la prévention et la résilience.

- ▣ Le budget de 2023 propose de verser 48,1 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, et 3,1 millions de dollars par année par la suite à Sécurité publique Canada pour l'identification des zones inondables à risque élevé et la mise en œuvre d'un programme modernisé d'accords d'aide financière en cas de catastrophe, qui stimulerait les efforts d'atténuation.

4.4 Des communautés plus fortes et plus inclusives

Peu importe la couleur de votre peau, qui vous aimez, la langue que vous parlez ou votre lieu de naissance, vous avez le droit de profiter de tout ce que le Canada a à offrir.

L'investissement dans les communautés au pays consiste notamment à lutter contre la discrimination et la haine systémiques dont font encore l'objet trop de Canadiennes et de Canadiens racisés, d'Autochtones, de personnes en situation de handicap, de femmes et de personnes 2ELGBTQI+. Cela suppose de bâtir des communautés où chacun est libre d'être qui il est et de faire ce qu'il aime.

Le budget de 2023 présente de nouvelles mesures qui permettront de bâtir des communautés plus fortes et un Canada plus équitable et plus inclusif, pour tous.

Soutenir nos langues officielles

Les deux langues officielles du Canada contribuent à unir la population. Le français et l'anglais sont au cœur de l'histoire du Canada et de l'identité canadienne.

Toutefois, dans un monde en évolution et interconnecté, les deux langues officielles du Canada ne sont pas sur un pied d'égalité. La taille relative des communautés francophones en situation minoritaire décline, alors que le taux de maîtrise des deux langues officielles du Canada est stationnaire. Même au Québec, le poids démographique des francophones recule.

Afin de relever ces défis touchant la dualité linguistique au pays et d'assurer son avenir, le gouvernement fédéral reconnaît qu'il lui incombe de protéger et de promouvoir les deux langues officielles du Canada. À cette fin, il lui faut notamment s'employer à protéger et de promouvoir le français au Québec, ainsi que les droits linguistiques des minorités francophones partout au Canada, y compris les Acadiens, les Franco-Ontariens et les Franco-Manitobains, et de la minorité anglophone au Québec.

Depuis 2015, le gouvernement fédéral a pris des mesures pour appuyer les langues officielles en réalisant des investissements historiques. Par exemple, il a adopté le Plan d'action pour les langues officielles, élaboré une stratégie nationale pour accroître l'immigration francophone, publié le livre blanc intitulé *Français et anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*, déposé le projet de loi C-13 visant à moderniser la *Loi sur les langues officielles* pour la première fois depuis une génération et atteint un record de 4,4 % d'immigrants francophones hors Québec.

Investir dans les langues officielles du Canada

Afin de renforcer la vitalité des langues officielles dans l'ensemble du Canada, le gouvernement fédéral a accordé un financement considérable au cours des dernières années, notamment :

- ✓ Un montant de 2,7 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, à l'appui du *Plan d'action pour les langues officielles – 2018-2023*, qui inclut du financement pour la formation et le recrutement d'enseignants afin de répondre aux besoins croissants d'écoles et de classes d'immersion dans les communautés francophones en situation minoritaire.
- ✓ Un montant de 450 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2019-2020, pour soutenir l'éducation dans la langue minoritaire (y compris au niveau postsecondaire), l'apprentissage dans la langue seconde, ainsi que les espaces communautaires et éducatifs dans la langue minoritaire.
- ✓ Un montant de 21,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2020-2021, afin de soutenir les modifications législatives qui améliorent l'accès à la justice familiale, y compris en cas de divorce, dans la langue officielle de son choix.

Le *Plan d'action pour les langues officielles – 2023-2028* réalisera les engagements du gouvernement fédéral visant à assurer l'égalité entre le français et l'anglais, à accroître le poids démographique des francophones et à rétablir la taille des communautés francophones, à faire augmenter le taux de bilinguisme et à mieux soutenir les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

- ▶ Le budget de 2023 propose d'accorder un financement supplémentaire de 373,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024 afin d'appuyer les initiatives fédérales nouvelles et bonifiées prévues dans le *Plan d'action pour les langues officielles – 2023-2028*. Ces investissements seront guidés par les quatre piliers du Plan d'action :
 - *Immigration francophone* : un financement de 123,2 millions de dollars pour stimuler l'immigration francophone au Canada, ce qui englobe le soutien aux employeurs canadiens pour recruter des travailleurs étrangers francophones et l'augmentation de l'aide fournie à ces immigrants après leur arrivée au Canada.
 - *Les langues officielles comme outil de développement économique* : un financement de 117 millions de dollars pour assurer la prospérité des communautés de langue officielle en situation minoritaire, qui comprend un soutien accru aux organismes sans but lucratif offrant des services dans ces communautés, à la formation d'infirmières et de préposés de soins à la personne bilingues et à la promotion de la recherche en français.

- *Les langues officielles au cœur de l'identité canadienne* : un financement de 111,4 millions de dollars pour soutenir le bilinguisme dans le système de justice au Canada, notamment par la traduction de jugements d'intérêt national, et pour appuyer des activités culturelles et éducatives, y compris la formation d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance dans les communautés de langue minoritaire à l'extérieur du Québec.
- *Leadership du gouvernement du Canada* : un financement de 22,1 millions de dollars pour un centre d'expertise visant pour veiller à ce que les institutions fédérales s'acquittent de l'obligation que leur confère la Loi sur les langues officielles : de favoriser l'épanouissement des minorités de langue officielle en situation minoritaire, et à appuyer les données et la recherche sur le nombre d'enfants ayant le droit d'être instruits dans la langue de la minorité.

➤ Le budget de 2023 propose de verser au ministère du Patrimoine canadien un financement de 24,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, afin de doubler le financement du Programme de contestation judiciaire. Ce programme administré de manière indépendante, fournit de l'aide dans les dossiers juridiques d'importance nationale qui clarifient et confirment certains droits en matière de langues officielles et droits de la personne.

➤ Le budget de 2023 propose aussi de verser un financement de 679,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, au ministère du Patrimoine canadien pour qu'il soutienne un accès égal à des services d'enseignement de qualité égale en collaborant avec les provinces et les territoires afin de faciliter l'accès à un enseignement de qualité dans la langue de la minorité, à des possibilités d'apprentissage de la langue seconde et à des services gouvernementaux bilingues dans l'ensemble du Canada.

Ces nouveaux investissements de plus d'un milliard de dollars porteraient le financement total du *Plan d'action pour les langues officielles – 2023-2028* à plus de 3,8 milliards de dollars sur cinq ans.

Investir dans les services d'aide à l'emploi pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire

Il est essentiel que les travailleuses et travailleurs de partout au Canada puissent avoir accès dans la langue officielle de leur choix à des services d'aide à l'emploi tels que le counseling en matière d'emploi, la rédaction de curriculum vitae, les techniques d'entrevue, les compétences en recherche d'emploi et les services de placement.

- ▣ Le budget de 2023 propose de fournir un financement de 208 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, et 54 millions de dollars par année par la suite à Emploi et Développement social Canada afin d'élargir le Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire pour aider les organismes locaux établis au sein de ces communautés à fournir des services d'aide à l'emploi.

Soutenir le secteur canadien de l'écran

Le Fonds des médias du Canada est un organisme à but non lucratif qui aide les artistes, les conteurs et les producteurs à diffuser du contenu canadien auprès de publics canadiens et étrangers. Toutefois, au cours des dernières années, l'évolution des habitudes de visionnement a entraîné une baisse des revenus du Fonds des médias du Canada, qui peine maintenant à soutenir les talents locaux.

- ▣ Le budget de 2023 propose de verser 40 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2023-2024, au ministère du Patrimoine canadien pour le Fonds des médias du Canada en vue de rendre le financement plus accessible aux voix traditionnellement sous-représentées et d'accroître le financement accordé au contenu d'écran de langue française. La production de contenu canadien bénéficierait ainsi d'un soutien pendant que le gouvernement continue d'examiner et de moderniser son soutien au secteur canadien de l'écran.

Soutenir la croissance du secteur du tourisme

La pandémie de COVID-19 a durement touché le secteur touristique du Canada. Durant la pandémie, le gouvernement fédéral a accordé 23 milliards de dollars en aide d'urgence pour contribuer au rétablissement du secteur. Alors que les voyages reprennent et que le secteur commence à remonter la pente, le moment est bien choisi pour investir dans le secteur touristique du Canada et veiller à ce qu'il puisse continuer d'être un élément moteur de bons emplois et de communautés dynamiques dans l'ensemble du Canada.

À la suite de consultations menées auprès du secteur touristique, d'homologues provinciaux et territoriaux et d'exploitants touristiques autochtones, le gouvernement présentera une nouvelle stratégie fédérale pour la croissance du tourisme, qui tracera la voie à suivre pour assurer la croissance, les investissements et la stabilité dans le secteur touristique du Canada. Les principaux éléments de la stratégie à venir comprennent ce qui suit :

- Le budget de 2023 propose de verser 108 millions de dollars sur trois ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2023-2024, aux agences de développement régional afin d'aider les communautés, les petites entreprises et les organisations sans but lucratif à mettre sur pied des projets et des événements locaux.
- Le budget de 2023 propose également de verser 50 millions de dollars sur trois ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2023-2024, à Destination Canada afin d'attirer des conventions, des conférences et des événements d'envergure internationale au Canada.

Stratégie de croissance pour l'Atlantique

La Stratégie de croissance pour l'Atlantique a été lancée en 2016 afin de jeter les bases d'une économie plus dynamique dans le Canada atlantique. Dans le contexte de la Stratégie de croissance pour l'Atlantique, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux de la région travaillent ensemble afin de créer de bons emplois pour la classe moyenne, de renforcer les communautés locales, d'encourager l'immigration et de développer des entreprises innovatrices dans la région.

En juillet 2022, les gouvernements fédéral et provinciaux ont réaffirmé leur volonté de collaborer et de poursuivre sur la lancée d'initiatives qui profitent aux Canadiens de l'Atlantique dans le cadre de la Stratégie de croissance pour l'Atlantique. L'infrastructure, le commerce et l'investissement, la large bande, l'innovation, la main-d'œuvre et les compétences, ainsi que les technologies propres feront partie des domaines d'intérêt ciblés.

Lutter contre le racisme systémique, la discrimination et la haine

L'attachement du Canada à la diversité est un exemple pour le monde et un pilier de notre identité nationale : une personne sur trois au Canada fait partie d'un groupe racisé ou confessionnel minoritaire. Les Canadiens de tous horizons travaillent ensemble, s'aident les uns les autres et apprennent et s'épanouissent en vivant côte à côte.

Toutefois, de nombreux groupes racisés ou confessionnels minoritaires au Canada continuent de faire face à des obstacles et à de la discrimination. Pour y remédier, le gouvernement fédéral a pris des mesures importantes pour lutter contre le racisme systémique, la discrimination et la haine au Canada. Ce qui inclut :

- ✓ un financement de 85 millions de dollars sur quatre ans pour lancer la nouvelle Stratégie canadienne de lutte contre le racisme;

- ✓ un financement de 100 millions de dollars sur cinq ans pour lancer le Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+;
- ✓ un financement de 200 millions de dollars pour la création du Fonds de dotation philanthropique dirigé par les Noirs, qui créera une source de financement durable pour soutenir les communautés noires;
- ✓ un financement pouvant aller jusqu'à 265 millions de dollars sur quatre ans à l'appui du Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires;
- ✓ un financement de 18 millions de dollars sur deux ans pour aider la Fondation canadienne des relations raciales à octroyer des subventions pour des interventions communautaires de lutte contre le racisme au Canada, y compris afin de faire face à la montée du racisme envers les Asiatiques pendant la pandémie;
- ✓ un financement de 21,5 millions de dollars pour améliorer le soutien juridique aux groupes racisés;
- ✓ la mise en œuvre de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* reposant sur le principe « rien sans nous » afin que le Canada devienne un pays exempt d'obstacles pour les personnes en situation de handicap d'ici 2040.

Lancer le Plan d'action national de lutte contre la haine

La haine n'a pas sa place au Canada. Pourtant, les crimes haineux déclarés par la police ont augmenté de 72 % de 2019 à 2021. Les discours haineux prennent de plus en plus de place, tandis que la mésinformation et la désinformation, à la fois en ligne et dans les communautés au pays, nuisent de plus en plus à la sécurité et au bien-être des Canadiens.

Afin de lutter contre la haine sous toutes ses formes, y compris la haine envers les communautés 2ELGBTQI+, le gouvernement fédéral compte présenter un nouveau plan d'action de lutte contre la haine plus tard cette année. Ce nouveau plan d'action comprendra des mesures pour combattre les discours et gestes haineux, et s'appuiera sur les mesures prises dans le budget de 2023 pour bâtir des communautés plus inclusives.

- Le budget de 2023 propose d'accorder 49,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, à Sécurité publique Canada afin d'améliorer et d'élargir le Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité pour les communautés à risque et lui permettre de mieux répondre aux besoins en matière de sécurité des communautés, qui sont en constante évolution.

Renforcer la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme

Dans le budget de 2022, le gouvernement fédéral a renouvelé la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme afin de combattre le racisme et de faire en sorte que notre société continue d'être enrichie par la remarquable diversité culturelle, ethnique et linguistique du Canada.

- Le budget de 2023 propose d'accorder un financement supplémentaire de 25,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, et 0,6 million de dollars par année par la suite au ministère du Patrimoine canadien pour continuer de soutenir la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme et pour combattre toutes les formes de racisme, y compris, mais sans s'y limiter, le racisme envers les Autochtones, les Noirs, les Asiatiques, ainsi que l'antisémitisme et l'islamophobie.
- Le budget de 2023 propose de verser 1,5 million de dollars sur deux ans, à compter de 2023-2024, au Bureau du Conseil privé afin de créer un nouveau secrétariat de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion, qui veillera à la prise en considération de ces trois facteurs dans l'élaboration des politiques du gouvernement fédéral.

Appuyer les communautés noires au Canada

Les recherches indiquent que les Canadiens noirs continuent de souffrir d'inégalités persistantes en matière de revenu et d'emploi, tout en étant plus susceptibles d'être victimes de discrimination. Le gouvernement demeure déterminé à s'attaquer à ces obstacles et ces inégalités.

- Le budget de 2023 propose de verser 25 millions de dollars en 2024-2025 à Emploi et Développement social Canada pour l'initiative Appuyer les communautés noires du Canada, afin de continuer à renforcer les moyens d'action des organismes des communautés noires qui offrent des services aux Canadiens noirs et le travail qu'ils accomplissent pour favoriser l'inclusion.

Favoriser une fonction publique plus équitable, diversifiée et inclusive

Un plan d'action pour les employés noirs de la fonction publique

Le racisme systémique est une réalité avec laquelle les Canadiens noirs doivent composer depuis trop longtemps. Trop souvent, les fonctionnaires noirs se heurtent à des obstacles à l'avancement professionnel et ne bénéficient pas d'un soutien adéquat pour relever les défis auxquels ils font face, en particulier sur le plan de la santé mentale. Le gouvernement est déterminé à s'assurer que les fonctionnaires noirs peuvent travailler dans un milieu sûr et sain, caractérisé par l'équité, la diversité et l'inclusion.

- ▶ Le budget de 2023 propose de verser 45,9 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2023-2024, au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada afin de créer un fonds pour la santé mentale des fonctionnaires noirs et d'établir des programmes de perfectionnement professionnel exclusifs, y compris pour préparer les leaders de la fonction publique noire à occuper des postes de direction.

Lutter contre le harcèlement, la discrimination et la violence en milieu de travail

Les Canadiens ont besoin d'une fonction publique fédérale qui est représentative de la diversité de leurs communautés et qui tire parti de toutes les capacités de la main-d'œuvre brillante et compétente du Canada. Pour ce faire, les milieux de travail fédéraux doivent être accueillants et favorables, et exempts de harcèlement et de discrimination.

- ▶ Le budget de 2023 propose de verser 6,9 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2023-2024, au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada afin de faire progresser un programme de démarches réparatrices visant à donner des moyens d'agir aux employés victimes de harcèlement et de discrimination et à susciter un changement de culture dans la fonction publique. De ce montant, une somme de 1,7 million de dollars proviendrait des ressources ministérielles actuelles. Le financement permettra également de réaliser un examen des processus de traitement des plaintes actuelles et antérieures de harcèlement, de violence et de discrimination.

Faire progresser la recherche en sécurité publique

Les gens qui œuvrent dans le domaine de la sécurité publique aident à protéger les Canadiens, mais bien souvent, leur travail peut les exposer à des événements traumatisants et au risque de blessures de stress post-traumatiques. Au cours des cinq dernières années, l'Institut canadien de recherche et de traitement en sécurité publique, établi à l'Université de Regina, a apporté d'importantes contributions pour faire progresser les connaissances dans ce domaine et traiter les blessures des agents de la sécurité publique.

- ▶ Le budget de 2023 propose de verser un financement de 16,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, à Sécurité publique Canada pour continuer d'appuyer cet important travail par l'intermédiaire de l'Institut canadien de recherche et de traitement en sécurité publique.

Remédier aux condamnations injustifiées

Le gouvernement fédéral croit fondamentalement qu'un système de justice pénale juste et équitable doit protéger contre les erreurs potentielles du système judiciaire. Dans le système actuel, faire réviser leur cas peut s'avérer trop difficile et trop long pour les personnes qui croient avoir été condamnées injustement.

Le 16 février 2023, le ministre de la Justice a présenté un projet de loi visant à établir une commission indépendante d'examen des erreurs du système judiciaire pour remplacer le processus de révision ministérielle existant et rendre le processus plus efficace et plus accessible.

- ▶ Le budget de 2023 propose de verser 83,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, et 18,7 millions de dollars par année par la suite à Justice Canada pour la Commission indépendante d'examen des erreurs du système judiciaire proposée.

Faire avancer l'égalité des genres au Canada

Au Canada, les femmes font face à des obstacles qui leur sont propres. Depuis 2015, le gouvernement fédéral a fait des investissements records pour soutenir les femmes et les personnes de diverses identités de genre, et le budget de 2023 apporte un nouvel appui pour poursuivre sur la lancée des importants progrès qui ont été réalisés.

- ▶ Le budget de 2023 propose de verser 160 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2023-2024, au Programme de promotion de la femme afin qu'il finance des organismes au Canada offrant des services pour les femmes. Le gouvernement est déterminé à maintenir les niveaux de financement antérieurs accordés aux organisations de femmes canadiennes et aux groupes en quête d'équité, en mettant particulièrement l'accent sur les femmes autochtones, noires, racisées, migrantes ou nouvelles arrivantes, les femmes en situation de handicap et les membres des communautés 2ELGBTQI+.

Mettre en place un système sportif sûr et responsable

Chaque athlète au Canada, de niveau débutant ou olympique, devrait être à l'abri de l'exploitation, du harcèlement et des mauvais traitements. Pour bâtir un système sportif qui favorise la sécurité et le bien-être des athlètes canadiens, il est essentiel de veiller à ce que les structures sportives de partout au pays fassent preuve de responsabilité à l'égard du traitement accordé aux athlètes qui en font partie.

- Le budget de 2023 propose de verser 13,8 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2022-2023, au ministère du Patrimoine canadien afin d'accroître la responsabilisation et de soutenir les efforts visant à bâtir un système sportif sûr et responsable.

Aider la population canadienne à demeurer active

Soutenir les gens à être plus actifs procure des bienfaits importants pour leur santé physique et mentale, ainsi que pour les communautés, l'environnement et l'économie du Canada. Toutefois, en 2018-2019, moins de la moitié des adultes, des enfants et des jeunes au pays ont respecté les lignes directrices nationales minimales en matière d'activité physique. Pour encourager plus de Canadiens à être actifs :

- Le budget de 2023 propose d'accorder 10 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2023-2024, à l'initiative « Soyons actifs » de ParticipACTION, qui continuera de soutenir les programmes nationaux visant à accroître l'activité physique quotidienne chez les Canadiens.

Bonifier le Fonds des infrastructures alimentaires locales

Les communautés autochtones, éloignées et nordiques sont aux prises avec des défis particuliers sur le plan de la sécurité alimentaire. Par l'intermédiaire du Fonds des infrastructures alimentaires locales, le gouvernement fédéral appuie les efforts des communautés pour lutter contre l'insécurité alimentaire en aidant à investir dans l'infrastructure nécessaire à la production, à l'entreposage et à la livraison de denrées alimentaires locales dans une perspective à long terme.

- Le budget de 2023 propose de verser 10 millions de dollars en 2023-2024 pour bonifier le Fonds des infrastructures alimentaires locales afin de renforcer la sécurité alimentaire dans les communautés rurales, autochtones et nordiques du pays.

Rendre la vie plus abordable pour les personnes en situation de handicap

Les personnes en situation de handicap peuvent avoir à payer des coûts supplémentaires liés aux soins médicaux, aux rénovations et aux dispositifs médicaux. En fait, elles sont presque deux fois plus susceptibles d'avoir un faible revenu que les personnes sans handicap. C'est pourquoi le régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) a été créé pour renforcer la sécurité financière à long terme des personnes admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Depuis la création de ce régime en 2008, le total des actifs dans les REEI est passé à environ 8,8 milliards de dollars, et près de 260 000 REEI aident les personnes en situation de handicap à assumer le coût de la vie lorsqu'elles avancent en âge.

Le gouvernement fédéral a élargi l'accès aux REEI en permettant à un membre de la famille admissible, comme un parent, un époux ou un conjoint de fait, d'ouvrir un REEI et d'être titulaire du régime pour un adulte ayant une déficience mentale dont la capacité de contracter un REEI est mise en doute et qui n'a pas de représentant légal. Cette disposition a permis à de nombreuses familles d'avoir accès à un REEI, mais elle est sur le point d'arriver à échéance.

- Le budget de 2023 annonce que le gouvernement entend prolonger la disposition relative aux membres de la famille admissibles jusqu'au 31 décembre 2026. Afin d'accroître davantage l'accès aux REEI, le gouvernement a également l'intention d'élargir la disposition pour inclure les frères et sœurs adultes du bénéficiaire d'un REEI. Ces mesures devraient coûter 13 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, et 3 millions de dollars par année par la suite.

Depuis l'instauration de la disposition relative aux membres de la famille admissibles, en 2012, le gouvernement fédéral a soutenu que cette disposition est une mesure provisoire, mise en place le temps que les provinces et les territoires trouvent des solutions plus appropriées et à long terme pour régler la question de la représentation légale des personnes en situation de handicap aux fins des REEI. La plupart des provinces et des territoires ont réalisé des progrès considérables à cet égard, mais d'autres n'en ont pas fait. Le gouvernement continue d'encourager les provinces et les territoires qui ne l'ont pas encore fait à régler les questions entourant la tutelle des personnes en situation de handicap.

Promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap

En octobre 2022, le gouvernement a lancé le Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap, une démarche d'ensemble à l'échelle du gouvernement visant à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap. La participation des intervenants est un élément clé de ce plan d'action : le gouvernement doit obtenir l'opinion des personnes en situation de handicap sur les questions qui les touchent. Les mesures suivantes sont proposées pour inclure davantage les personnes en situation de handicap au Canada :

- Le budget de 2023 propose de verser un financement de 10 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2023-2024, à Emploi et Développement social Canada afin de répondre aux besoins et d'éliminer les obstacles propres aux personnes en situation de handicap en investissant dans le renforcement des capacités et le travail communautaire des organismes d'aide aux personnes en situation de handicap du Canada.
- Le budget de 2023 propose de verser un financement de 21,5 millions de dollars en 2023-2024 à Emploi et Développement social Canada pour poursuivre les travaux sur la mise en place de la future Prestation canadienne pour personnes handicapées, ce qui comprend la concertation avec la communauté des personnes en situation de handicap et les provinces et territoires au sujet du processus de réglementation.

Le gouvernement demeure résolu à lancer la prestation canadienne pour les personnes handicapées dans le cadre du Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap, et notamment à faire participer la communauté des personnes en situation de handicap, les provinces et les territoires au processus réglementaire. Les investissements prévus dans le budget de 2023 continuent de jeter les bases de la prestation canadienne pour les personnes handicapées, en misant sur le nouveau dépôt du projet de *Loi sur la prestation canadienne pour les personnes handicapées* en juin 2022.

Soutenir les Canadiens en situation de handicap

Le gouvernement fédéral procure un appui considérable pour aider les Canadiens en situation de handicap, dont voici quelques exemples :

- ✓ Plus de 1,6 milliard de dollars par année pour venir en aide aux personnes atteintes d'une déficience mentale ou physique grave et prolongée grâce au crédit d'impôt pour personnes handicapées.
- ✓ Plus de 1 milliard de dollars par année grâce à la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité et au Bon canadien pour l'épargne-invalidité et à l'exonération d'impôt pour les revenus de placement gagnés dans les régimes enregistrés d'épargne-invalidité, ce qui favorise la sécurité financière des personnes en situation de handicap.
- ✓ Une somme de 922 millions de dollars accordée aux provinces et aux territoires dans le cadre des Ententes sur le développement de la main-d'œuvre en 2023-2024, dont environ 30 % vise à aider les personnes en situation de handicap à obtenir de la formation, à perfectionner leurs compétences et à acquérir de l'expérience de travail.

Soutenir les Canadiens en situation de handicap

- ✓ Plus de 650 millions de dollars par année grâce à des bourses d'études canadiennes plus généreuses, à des prêts d'études canadiens sans intérêt et à une aide au remboursement plus facile d'accès – y compris l'annulation du remboursement de prêts pour les personnes ayant une invalidité grave et permanente – afin d'aider les personnes en situation de handicap à payer les coûts supplémentaires des études postsecondaires, comme ceux qui vont de pair avec les services et les dispositifs de soutien.
- ✓ Une somme de 105 millions de dollars en 2023-2024 pour appuyer la mise en œuvre d'une stratégie d'emploi pour les personnes en situation de handicap par l'intermédiaire du Fonds d'intégration. Elle comprend du financement pour le programme Prêts, disponibles et capables afin d'aider les personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme ou de déficience intellectuelle à trouver un emploi.
- ✓ Plus de 460 millions de dollars par année grâce à la Prestation pour enfants handicapés, qui s'ajoute à l'Allocation canadienne pour enfants pour les parents d'enfants ayant une invalidité grave et permanente et qui fournit en moyenne un soutien annuel d'environ 2 700 \$.

En plus de la « Loi sur la prestation canadienne pour les personnes handicapées » proposée, ces mesures font partie du Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap du gouvernement, qui vise à améliorer la qualité de vie de ces personnes.

Développer les communautés par le biais des arts et du patrimoine

Dans le cadre du programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine, le gouvernement fédéral soutient les possibilités offertes aux artistes, aux artisans et aux interprètes du patrimoine locaux dans le cadre de festivals, d'événements et de projets, y compris les célébrations culturelles autochtones et les célébrations des communautés 2ELGBTQI+.

- Le budget de 2023 propose de fournir 14,0 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, au ministère du Patrimoine canadien pour soutenir le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine.

Créer un nouveau congé lié à la fausse couche

La fausse couche est un événement de la vie extrêmement personnel. Environ 15 % à 25 % des grossesses se terminent par une fausse couche et, dans 1 % des cas, par la mise au monde d'un enfant mort-né. Si les personnes ne disposent pas du temps nécessaire pour se reposer et se rétablir à la suite d'une telle perte, elles seront plus à risque de connaître des problèmes de santé physique et mentale.

- Le budget de 2023 propose d'apporter des modifications au *Code canadien du travail* afin de créer un nouveau congé distinct en cas de fausse couche pour les travailleuses et travailleurs des secteurs sous réglementation fédérale. Ce congé aidera des milliers de Canadiennes et de Canadiens, y compris des parents qui travaillent, à se remettre sur les plans physique et émotionnel d'un moment tragique de leur vie.

Ce nouveau congé s'appliquera également aux parents qui envisagent d'avoir un enfant par adoption ou par mère porteuse.

Améliorer l'accès au congé lié à la mort ou à la disparition d'un enfant

Le décès ou la disparition d'un enfant est une épreuve dévastatrice et tragique. Pour cette raison, les parents pourraient ne pas être capables de travailler. Il est essentiel d'assurer le bien-être émotionnel, mental et physique des parents avec le soutien dont ils ont besoin pour traverser cette période dévastatrice de leur vie.

- Dans le budget de 2023, le gouvernement propose d'apporter des modifications au *Code canadien du travail* afin d'accroître l'admissibilité au congé pour décès ou disparition d'un enfant pour les travailleuses et travailleurs des secteurs sous réglementation fédérale.

4.5 Renforcer le système d'immigration

Le Canada est un pays qui a été façonné par l'immigration. Chaque jour, les communautés et l'économie canadiennes sont renforcées par des gens qui ont choisi de venir se bâtir une nouvelle vie ici.

D'ici 2025, le Canada accueillera 500 000 nouveaux résidents permanents chaque année, en majorité des travailleurs qualifiés qui aideront à combler les pénuries de main-d'œuvre que connaissent tant d'entreprises canadiennes aujourd'hui.

Au cours des années à venir, la longue tradition d'immigration qui fait la fierté du Canada doit aller de pair avec un système d'immigration moderne et efficace qui permet d'accueillir des gens du monde entier, de renforcer les communautés canadiennes et de soutenir la croissance économique constante du pays.

Rendre le traitement des demandes de citoyenneté plus sûr et efficace

Au moment où le Canada accueille un nombre record de nouveaux arrivants, il est essentiel d'avoir un système d'immigration sûr et efficace. Actuellement, la vérification des demandes de citoyenneté est fondé sur des recherches par nom, plutôt que sur des données biométriques, comme les empreintes digitales, qui sont utilisées aux fins du traitement des demandes de visa et de résidence permanente. Les recherches fondées sur le nom sont plus lentes et moins précises, ce qui augmente les délais de traitement.

- Le budget de 2023 propose de verser 10,0 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, avec 14,6 millions de dollars en amortissement restant, à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et à la Gendarmerie royale du Canada afin de prendre en charge l'utilisation de données biométriques, ce qui accélérera le traitement des demandes de citoyenneté.

Ce financement s'appuiera sur les progrès importants réalisés en 2022, notamment le traitement de 5,2 millions de demandes de résidence permanente, de résidence temporaire et de citoyenneté. En outre, d'autres mesures ont été prises pour offrir les principaux services d'immigration en ligne, notamment la confirmation du statut de résident permanent et l'instauration de tests et de cérémonies de citoyenneté en ligne.

Faciliter les voyages au Canada

Les visiteurs au Canada génèrent des milliards de dollars de recettes pour l'économie canadienne, renforcent les liens commerciaux et sociaux avec d'autres pays et soutiennent les entreprises canadiennes. À mesure que le transport aérien mondial continue de se rétablir à la suite de la pandémie, le gouvernement fédéral est déterminé à simplifier et à accélérer le processus de demande pour les personnes qui souhaitent venir au Canada, tout en continuant d'accorder la priorité à la protection de la sécurité nationale.

- Le budget de 2023 propose d'élargir l'admissibilité au Programme d'autorisation de voyage électronique aux voyageurs de confiance et à faible risque originaires d'autres pays visés par l'obligation de visa, service dont seul le Brésil bénéficie actuellement. Cette mesure contribuera à faire du Canada une destination plus attrayante pour les personnes de confiance, tout en permettant au gouvernement de concentrer ses ressources sur ce qui importe le plus, comme le contrôle des voyageurs à risque élevé. Le coût de cette mesure est de 50,8 millions de dollars sur quatre ans en recettes cédées. Plus de renseignements sur les pays admissibles seront annoncés dans les prochaines semaines.

Améliorer l'aide juridique pour les demandeurs d'asile

L'accès à la représentation en justice et à l'information et aux conseils juridiques permet d'assurer que le processus d'octroi de l'asile du Canada est équitable pour toutes et tous et rend le processus plus efficace. Dans le cas des demandeurs d'asile qui n'ont pas les moyens de se payer les services d'un avocat, le gouvernement fédéral aide à financer les services d'aide juridique en partenariat avec les provinces et les territoires.

- Le budget de 2023 propose d'accorder 43,5 millions de dollars en 2023-2024 à Justice Canada pour maintenir le soutien fédéral aux services d'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés.

Favoriser le dynamisme des communautés rurales

Les communautés rurales du Canada sont un moteur de croissance économique et comptent de nombreux secteurs d'activité, comme l'agriculture, l'exploitation minière et le tourisme. Dans le budget de 2023, le gouvernement propose une série de mesures qui aideront à soutenir les personnes qui vivent et travaillent dans les communautés rurales et éloignées au pays, y compris :

- Un financement de 45,9 millions de dollars pour accroître la portée du Programme canadien d'exonération de remboursement des prêts d'études pour le personnel infirmier et les médecins admissibles qui choisissent d'aller travailler dans des communautés rurales et éloignées.
- Un financement de 368,4 millions de dollars pour renouveler et mettre à jour les programmes s'adressant au secteur forestier, ce qui soutiendra les emplois dans ce secteur dans les communautés rurales et éloignées.
- D'importants crédits d'impôt à l'investissement et du financement pour l'électricité propre afin de bâtir l'économie propre du Canada, ce qui appuiera de grands projets qui créeront de bons emplois dans les communautés rurales et éloignées et aideront à raccorder un plus grand nombre de ces communautés au réseau d'électricité dans tout le pays
- Un financement de 4 milliards de dollars pour mettre en œuvre une stratégie de logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique élaborée conjointement.
- Un financement de 250 millions de dollars pour un fonds d'accès aux soins buccodentaires, qui complétera le Régime canadien de soins dentaires en réduisant les obstacles à l'accès aux soins, y compris dans les communautés rurales et éloignées.
- Un financement de 333 millions de dollars sur 10 ans pour établir le Fonds pour l'innovation et l'investissement dans le secteur laitier, qui aidera à réduire la quantité de solides non gras du lait vendus pour l'alimentation animale ou éliminés et à accroître les revenus des producteurs laitiers.

Favoriser le dynamisme des communautés rurales

- Un financement de 108 millions de dollars sur trois ans aux agences de développement régional pour soutenir des projets et des événements locaux visant à accroître les débouchés touristiques locaux pour les entreprises et les communautés.
- Un financement de 57,5 millions de dollars sur cinq ans, et 5,6 millions de dollars par année par la suite, accordé à l'ACIA pour établir une banque de vaccins contre la fièvre aphteuse afin d'assurer la vaccination précoce du bétail, de réduire les fermetures de frontière et de protéger les moyens de subsistance des éleveurs de bétail en cas d'éclosion.
- Un financement de 34,1 millions de dollars sur trois ans pour un supplément au Fonds d'action à la ferme pour le climat afin d'aider les agriculteurs de l'Est du Canada à adopter des pratiques de gestion de l'azote qui réduisent l'utilisation d'engrais et, en fin de compte, leur permettent de faire des économies.
- Un financement de 13 millions de dollars en 2023-2024 pour augmenter le plafond de la partie sans intérêt des prêts du Programme de paiements anticipés, afin de permettre aux agriculteurs dans le besoin de disposer de plus de liquidités.
- Un financement complémentaire de 10 millions de dollars en 2023-2024 au titre du Fonds des infrastructures alimentaires locales afin de renforcer la sécurité alimentaire dans les communautés rurales et autochtones partout au Canada.

Chapitre 4

Faire progresser la réconciliation et bâtir un Canada qui fonctionne pour tous

M\$

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
4.1. Autodétermination et prospérité pour les peuples autochtones	0	111	22	21	10	10	173
Appuyer la gouvernance et la capacité des Autochtones	0	76	0	0	0	0	76
Accroître la participation des Autochtones à la prise de décisions environnementales dans le Nord	0	5	4	4	4	4	21
Accroître la prospérité avec les peuples autochtones	0	5	0	0	0	0	5
Appuyer la participation économique des Autochtones aux grands projets	0	9	0	0	0	0	9
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	<i>0</i>	<i>-1</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-1</i>
Faire progresser la réconciliation économique en développant le potentiel des terres des Premières Nations	0	17	18	18	6	6	65
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	<i>0</i>	<i>-1</i>	<i>-1</i>	<i>-1</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-2</i>
4.2. Investir dans les communautés autochtones	2 973	556	107	104	91	91	3 923
Soutenir les priorités en santé des Autochtones	0	534	76	76	70	70	827
Mettre en œuvre le plan d'action national pour mettre un terme à la tragédie nationale des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées.	2	21	31	28	21	21	125
Soutenir les enfants des Premières Nations par l'application du principe de Jordan	171	0	0	0	0	0	171
Entente de règlement liée au recours collectif de la bande de Gottfriedson	2 800	0	0	0	0	0	2 800
4.3. De l'air pur et de l'eau propre	0	168	231	237	106	62	804
Protéger nos ressources en eau douce	0	82	92	91	84	84	433
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	<i>0</i>	<i>-42</i>	<i>-42</i>	<i>-42</i>	<i>-34</i>	<i>-34</i>	<i>-194</i>
Protéger les baleines du Canada	0	37	53	53	0	0	144
Assainir et écologiser les installations portuaires	0	5	39	60	51	7	162
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	<i>0</i>	<i>-1</i>	<i>-1</i>	<i>-1</i>	<i>-1</i>	<i>-1</i>	<i>-3</i>
Protéger les espèces en péril	0	61	61	61	0	0	184
Améliorer l'assurance contre les catastrophes	0	14	14	3	0	0	32
Mieux faire connaître les risques d'inondation	0	4	6	6	0	0	15
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	<i>0</i>	<i>-1</i>	<i>-1</i>	<i>-1</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-4</i>

Moderniser l'aide fédérale en cas de catastrophe	0	11	13	8	8	8	48
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-3	-3	-2	-2	-2	-12
4.4. Des communautés plus fortes et plus inclusives	2	265	512	473	331	331	1,914
Soutenir nos langues officielles – Initiatives fédérales	0	63	75	79	78	79	374
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-1	-1	-1	-1	-1	-5
Soutenir nos langues officielles – Collaboration intergouvernementale	0	56	156	156	156	156	679
Soutenir nos langues officielles – Programme de contestation judiciaire	0	3	5	5	5	5	25
Investir dans les services d'aide à l'emploi pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire	0	11	35	54	54	55	208
Soutenir le secteur canadien de l'écran	0	20	20	0	0	0	40
Soutenir la croissance du secteur du tourisme au Canada	0	18	38	38	0	0	93
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	0	-1	0	0	0	-1
Nouveau Plan d'action national de lutte contre la haine du Canada	0	5	11	11	11	11	50
Faire fond sur la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme	0	8	8	8	2	1	25
Créer un secrétariat de lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion	0	1	1	0	0	0	2
Appuyer les communautés noires au Canada	0	0	25	0	0	0	25
Un plan d'action pour les employés noirs de la fonction publique	0	15	15	15	0	0	46
Lutter contre le harcèlement, la discrimination et la violence au travail	0	4	3	0	0	0	7
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-1	-1	0	0	0	-2
Faire progresser la recherche en sécurité publique	0	1	1	5	5	5	17
Remédier aux condamnations injustifiées	0	7	20	19	19	19	84
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	0	-1	-1	-1	-1	-4
Faire avancer l'égalité des genres au Canada	0	7	76	76	0	0	160
Un système sportif sûr et responsable	2	6	5	0	0	0	14
Aider la population canadienne à demeurer active	0	5	5	0	0	0	10
Bonifier le Fonds des infrastructures alimentaires locales	0	10	0	0	0	0	10
Rendre la vie plus abordable pour les personnes en situation de handicap	0	1	3	3	3	3	13
Promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap	0	27	5	0	0	0	32

Développer les communautés par le biais des arts et du patrimoine	0	0	7	7	0	0	14
4.5. Renforcer le système d'immigration	0	55	17	15	16	2	104
Rendre le traitement des demandes de citoyenneté plus sûr et efficace	0	0	4	2	2	2	10
Faciliter les voyages au Canada	0	11	12	13	14	15	66
<i>Moins : Réduction des niveaux de référence</i>	0	0	0	0	0	-15	-15
Améliorer l'aide juridique pour les demandeurs d'asile	0	44	0	0	0	0	44
Investissements supplémentaires – Faire progresser la réconciliation et bâtir un Canada qui fonctionne pour tout le monde	156	1 352	365	126	68	68	2 135
Programme des explosifs de Ressources naturelles Canada	0	3	7	9	0	0	19
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-1	-2	-2	0	0	-5
Financement proposé pour RNCan afin de renforcer sa surveillance du secteur canadien des explosifs, y compris dans l'industrie minière, en vertu de la Loi sur les explosifs.							
Programme de protection du poisson et de son habitat	0	63	72	0	0	0	135
Financement proposé pour le MPO afin de continuer à satisfaire aux exigences de la Loi sur les pêches, actualisée en 2019, en vue d'assurer la protection du poisson et de son habitat.							
Programme d'adoption des technologies propres pour les pêches et l'aquaculture	0	5	0	0	0	0	5
Financement proposé pour le MPO afin de continuer d'aider les exploitants des pêches, de l'aquaculture et de la transformation du poisson à adopter des technologies propres et durables dans leurs activités.							
Renouvellement du Programme de planification spatiale marine	0	14	0	0	0	0	14
Financement proposé pour le MPO, ECCC et TC afin qu'ils continuent d'élaborer et de mettre en œuvre des plans spatiaux marins pour aider à orienter les activités touchant les eaux marines du Canada.							
Services hydrométéorologiques	0	194	199	200	199	199	991
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-148	-143	-143	-143	-143	-721
Financement proposé pour le Service météorologique du Canada d'ECCC afin d'actualiser les services météorologiques, les capacités d'élaboration de modèles de prévision et les systèmes de surveillance.							
Ressources supplémentaires pour la surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement	0	22	30	0	0	0	53
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-4	-5	0	0	0	-10
Financement proposé pour le BCP, l'ASFC, le MPO, le CST, le SCRS, le MDN, AMC, IRCC, JUS, l'ASPC, SP, la GRC et TC, dont les mandats englobent la sécurité et le renseignement, afin qu'ils continuent de satisfaire aux exigences en matière de surveillance de l'OSSNR et du CPSNR.							
Appui à l'Office national du film	0	5	5	0	0	0	9
Financement proposé pour l'ONF afin qu'il continue de produire du contenu canadien et de le faire rayonner dans le monde.							
Soutenir la plateforme TV5MONDEplus	0	0	2	2	0	0	4
Financement proposé pour PCH afin d'acheter du contenu canadien destiné à la plateforme TV5MONDEplus.							
Appui au Centre national des Arts	0	13	15	0	0	0	28

Financement proposé pour le Centre national des Arts, le carrefour des arts de la scène au Canada.							
Soutenir les musées nationaux du Canada et la Commission des champs de bataille nationaux	0	23	30	0	0	0	53
Financement proposé pour soutenir l'entretien immédiat des bâtiments des six musées nationaux du Canada (le Musée canadien de la nature, le Musée canadien de l'histoire, le Musée canadien des droits de la personne, le Musée des beaux-arts du Canada, le Musée national des sciences et de la technologie et le Musée canadien de l'immigration au Quai 21) et de la Commission des champs de bataille nationaux.							
Programme de reconstruction des nations autochtones	0	10	0	0	0	0	10
Financement proposé pour RCAANC afin d'élargir le Programme de reconstruction des nations autochtones et de soutenir les activités dirigées par les Autochtones pour faciliter leur propre cheminement vers la reconstitution de leurs nations.							
Améliorer le régime de conformité des employeurs du Programme des travailleurs étrangers temporaires	0	15	33	0	0	0	48
Financement proposé EDSC afin d'améliorer le régime de conformité des employeurs dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires, ce qui comprend l'augmentation du nombre d'inspecteurs du programme et le maintien de la ligne d'assistance téléphonique de protection des travailleurs.							
Fonds pour l'accessibilité	0	0	5	5	0	0	10
Financement proposé pour <i>Emploi et Développement social Canada</i> afin d'appuyer le Fonds pour l'accessibilité dans le but de réduire les listes d'attente pour les services essentiels et du soutien aux personnes en situation de handicap.							
Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>	0	3	0	0	0	0	3
Financement proposé pour RCAANC afin de coordonner les activités visant à mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i> .							
Négocier et mettre en œuvre les droits autochtones	0	4	5	5	5	5	22
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-1	-1	-1	-1	-1	-3
Financement proposé pour ECCC afin de négocier et de mettre en œuvre des accords fondés sur les droits avec les communautés autochtones en matière d'environnement.							
Offrir des soins de santé aux personnes qui demandent l'asile et le statut de réfugié	0	469	0	0	0	0	469
Financement proposé pour IRCC afin de soutenir le Programme fédéral de santé intérimaire, qui offre une couverture de soins de santé temporaire aux demandeurs d'asile et aux réfugiés qui ne sont pas encore admissibles à l'assurance-maladie provinciale ou territoriale.							
Moderniser les opérations de renseignement	0	17	21	22	0	0	60
Financement proposé pour le SCRS afin de maintenir et de mettre à jour ses systèmes de technologie de l'information.							
Maintenir une surveillance efficace du système correctionnel du Canada	0	1	2	2	2	2	10
Financement proposé pour le Bureau de l'enquêteur correctionnel afin de renforcer sa capacité d'enquêter sur les plaintes des détenus, les incidents violents et les problèmes systémiques dans les prisons fédérales.							
Soutenir les établissements correctionnels fédéraux	0	85	70	16	0	0	171

Financement proposé pour le SCC afin qu'il règle les problèmes de santé et de sécurité dans les établissements correctionnels fédéraux, facilite les comparutions et le travail à distance et stabilise ses opérations de base.							
Rembourser les partenaires pour les coûts liés aux occupations et aux barrages illégaux de 2022 ¹	91	7	0	0	0	0	98
Financement proposé pour SP afin de rembourser aux municipalités les coûts des opérations de sécurité liées aux occupations et barrages illégaux lors du convoi, et pour la Gendarmerie royale du Canada, afin de soutenir les activités connexes.							
Assurer la sécurité lors de la visite papale de juillet 2022	56	0	0	0	0	0	56
Financement proposé pour la GRC et SP afin de couvrir les coûts liés à la sécurité lors de la visite papale de juillet 2022							
Offrir des modalités de remboursement souples aux partenaires de services de police contractuels	5	0	0	0	0	0	5
Financement proposé pour la GRC afin d'accorder aux administrations qui offrent des services de police contractuels une période de remboursement prolongée pour payer leur part des coûts des augmentations de salaire rétroactives.							
Investir dans l'infrastructure de TI pour les armes à feu	0	18	8	1	1	1	29
Financement propose pour Public Safety Canada et la GRC afin de mettre en oeuvre une solution GI-TI pour indemniser les propriétaires d'armes à feu et les entreprises et retirer de façon sécuritaire les armes à feu de style arme d'assaut des communautés canadiennes.							
Offrir des logements temporaires aux demandeurs d'asile nécessitant un refuge	0	530	0	0	0	0	530
Financement proposé pour IRCC afin de fournir des lieux d'hébergement à court terme aux demandeurs d'asile qui n'ont pas d'autre moyen de se loger. Ce financement s'ajoute à celui déjà fourni depuis l'Énoncé économique de l'automne de 2022.							
Appui à la Nation crie de James Smith	5	6	12	11	5	5	43
Financement proposé pour favoriser le bien-être et la guérison des membres de la Nation crie de James Smith, y compris par la construction d'un nouveau centre de mieux-être au sein de la communauté et la réaffectation du pavillon Sakwatamo existant.							
Programme de remise en état des mines abandonnées du Nord	0	0	0	0	0	0	0
Financement proposé pour le Programme de remise en état des mines abandonnées dans le Nord de RCAANCC pour continuer à soutenir les activités d'assainissement liées huit grands sites miniers abandonnés de nature complexe dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, financement proposé de 6,9 milliards de dollars sur 12 ans selon la comptabilité de caisse pour se conformer aux obligations fédérales.							
Chapitre 4 – Incidence budgétaire							
nette	3 131	2 507	1 253	976	621	565	9 053

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Un glossaire des abréviations utilisées dans ce tableau est présenté à la fin de l'Annexe 1.

¹ De ce montant, 5,7 millions de dollars ont été annoncés le 29 décembre 2022.

Budget 2023

Chapitre 5 **Le leadership du Canada dans le monde**

Principales mesures en cours	182
5.1 Défendre le Canada	183
Mettre à jour la politique de défense	183
Établir le Centre d'excellence OTAN pour le changement climatique et la sécurité à Montréal	185
Protéger l'économie canadienne.....	185
Protéger la population canadienne et les diasporas contre l'ingérence étrangère, les menaces et les activités secrètes	186
5.2 Soutenir l'Ukraine	187
Offrir une aide financière à l'Ukraine en 2023	189
Renforcer la défense de l'Ukraine	189
Offrir une aide humanitaire, au développement, à la sécurité et à la stabilisation pour l'Ukraine	190
Offrir un refuge pour les Ukrainiens	190
Retirer le statut de la nation la plus favorisée de la Russie et du Bélarus pour une durée indéfinie.....	190
5.3 Défendre les valeurs canadiennes.....	191
Soutenir la croissance économique des pays en développement	192
Éliminer le travail forcé des chaînes d'approvisionnement canadiennes	192
5.4 Combattre les crimes financiers.....	193
Lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes	193
Renforcer les efforts de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.....	195
Mettre en place un registre fédéral public sur la propriété effective	195

Moderniser la surveillance du secteur financier pour faire face aux nouveaux risques	196
Établir l'Agence canadienne des crimes financiers	197
Protéger la population canadienne contre les risques liés aux cryptoactifs	198

Chapitre 5

Le leadership du Canada dans le monde

En tant que membre du G7, du G20, du Commonwealth et de la Francophonie, mais aussi dans le contexte de son importante contribution à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et des efforts qu'il déploie à l'échelle mondiale en faveur de la démocratie, de l'égalité et des droits de la personne, le Canada défend fermement l'ordre international fondé sur des règles dans un monde de plus en plus dangereux et compétitif.

L'invasion illégale et barbare de l'Ukraine par la Russie constitue la plus grande menace pour l'ordre international fondé sur des règles depuis la création de celui-ci après la Seconde Guerre mondiale. Des milliers d'Ukrainiens ont été assassinés, et des millions d'autres ont été déplacés. Le conflit a aggravé les problèmes de pauvreté, d'inégalité des revenus et d'insécurité alimentaire de longue date dans les pays du Sud.

En réponse, le Canada a fourni une aide financière et militaire essentielle à l'Ukraine, a travaillé à mettre en œuvre des sanctions sans précédent contre Vladimir Poutine, ses partisans et l'économie russe, a intensifié ses efforts pour soutenir les personnes vulnérables partout dans le monde qui ressentent les effets de l'invasion barbare du président Poutine et a accueilli des dizaines de milliers d'Ukrainiennes et d'Ukrainiens.

Alors que la démocratie fait face à des menaces provenant de la Chine et de la Russie, que les progrès mondiaux vers la réalisation des objectifs de développement durable ralentissent et que les changements climatiques contribuent à l'instabilité ressentie partout sur la planète, le Canada doit continuer d'agir pour surmonter les défis pressants sur le plan humanitaire et en matière de sécurité, tant au pays qu'à l'étranger.

Au cours de l'année écoulée, cela s'est traduit par une réponse à la crise de la famine dans la Corne de l'Afrique, la prestation d'aide humanitaire cruciale et de secours au Pakistan, en Türkiye et en Syrie, un soutien aux femmes iraniennes qui luttent pour les droits politiques et les droits de la personne, et une aide au rétablissement de la sécurité pour le peuple haïtien.

Le budget de 2023 renforce l'engagement du gouvernement à maintenir la sécurité de la population canadienne, à défendre l'ordre international fondé sur des règles, à contribuer à la sécurité mondiale, à aider les plus pauvres et les plus vulnérables du monde, et à défendre les valeurs canadiennes à l'échelle internationale.

Principales mesures en cours

Au cours de la dernière année, le gouvernement fédéral a annoncé une série d'investissements qui ont renforcé la sécurité du Canada et son leadership dans le monde. Ces investissements comprennent ce qui suit :

- ✓ Une somme de 38,6 milliards de dollars sur 20 ans pour investir dans la défense de l'Amérique du Nord et la modernisation du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD).
- ✓ Plus de 5,4 milliards de dollars afin d'aider l'Ukraine, y compris par un soutien financier, militaire et humanitaire essentiel.
- ✓ Plus de 545 millions de dollars en aide alimentaire et nutritionnelle d'urgence en 2022-2023 pour aider à faire face à la crise mondiale de la sécurité alimentaire et répondre aux besoins alimentaires et de nutrition urgents.
- ✓ Une somme de 2,3 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années pour lancer la Stratégie du Canada pour l'Indo-Pacifique, incluant un nouvel investissement en capital dans FinDev Canada, qui renforcera la collaboration du Canada avec ses partenaires, appuiera la croissance économique et la sécurité régionale et renforcera nos liens avec les populations de l'Indo-Pacifique.
- ✓ Une somme de 350 millions de dollars sur trois ans pour le financement international de la biodiversité, en plus de l'engagement du Canada à fournir 5,3 milliards de dollars sur cinq ans pour le climat, afin de soutenir les efforts des pays en développement pour protéger la nature.
- ✓ Une somme de 875 millions de dollars sur cinq ans, et de 238 millions de dollars par année, pour améliorer les capacités du Canada en matière de cybersécurité.
- ✓ La réalisation de l'engagement de consacrer 1,4 milliard de dollars chaque année à la santé mondiale, dont 700 millions de dollars à la santé sexuelle et reproductive et aux droits des femmes et des filles.
- ✓ L'utilisation de près de 30 % des droits de tirage spéciaux du Fonds monétaire international (FMI) nouvellement attribués au Canada pour soutenir les pays à faible revenu et vulnérables, ce qui dépasse la cible de 20 % fixée par le G7.

5.1 Défendre le Canada

Que ce soit en défendant le Canada contre les menaces mondiales ou en travaillant avec nos alliés partout dans le monde, les Forces armées canadiennes jouent un rôle essentiel pour garder la population canadienne en sécurité et appuyer la sécurité mondiale.

Afin que les femmes et les hommes qui servent notre pays en uniforme continuent de disposer des ressources nécessaires, le budget de 2022 a prévu des mesures importantes pour renforcer les Forces armées canadiennes. Le budget de 2023 établit les prochaines étapes visant à investir dans les Forces armées canadiennes et à renforcer celles-ci.

Le budget de 2023 prend des mesures décisives pour défendre le Canada et ses institutions publiques contre les menaces et les ingérences étrangères.

Dépenses de défense stables, prévisibles et à la hausse

La politique de défense du Canada *Protection, Sécurité, Engagement* devait faire en sorte que le ministère de la Défense nationale (MDN) dispose d'un financement stable et prévisible. Le gouvernement a respecté cet engagement. Grâce à cette politique et aux augmentations de financement subséquentes, y compris pour la modernisation du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) et de la défense continentale annoncée en juin 2022, le budget annuel du MDN devrait plus que doubler sur dix ans, passant de 18,6 milliards de dollars en 2016-2017 à 39,7 milliards de dollars en 2026-2027 selon la comptabilité de caisse.

Mettre à jour la politique de défense

En réponse à l'évolution du contexte de la sécurité internationale à la suite de l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie, le gouvernement fédéral s'est engagé dans le budget de 2022 à réaliser un examen de la politique de défense afin de mettre à jour la politique actuelle du Canada, *Protection, Sécurité, Engagement*.

Cet examen, qui inclut des consultations publiques, est en cours et porte sur les rôles, les responsabilités et les capacités des Forces armées canadiennes. Le ministère de la Défense nationale présentera une mise à jour de la politique de défense qui garantira que les Forces armées canadiennes restent fortes au Canada, sûres en Amérique du Nord et engagées dans le monde entier.

Alors que l'examen est en cours, les Forces armées canadiennes continuent de protéger la souveraineté du Canada dans l'Arctique, d'appuyer nos alliés de l'OTAN en Europe de l'Est et de contribuer aux opérations dans l'Indo-Pacifique.

Au cours de la dernière année, le gouvernement a fait d'importants investissements fondamentaux dans la défense nationale du Canada, qui totalisent plus de 55 milliards de dollars sur 20 ans. Ces investissements comprennent :

- ✓ Une somme de 38,6 milliards de dollars sur 20 ans pour renforcer la défense de l'Amérique du Nord, renforcer l'appui du Canada à notre partenariat avec les États-Unis dans le cadre du NORAD et protéger notre souveraineté dans le Nord.
- ✓ Une somme de 2,1 milliards de dollars sur sept ans, à compter de 2022-2023, et 706,0 millions de dollars par année pour la contribution du Canada à l'augmentation du budget commun de l'OTAN.
- ✓ Une somme de 1,4 milliard de dollars sur 14 ans, à compter de 2023-2024, pour acquérir de nouveaux systèmes d'armes essentiels pour assurer la protection des Forces armées canadiennes en cas de conflit de haute intensité, y compris des capacités de défense antiaérienne, antichar et antidrone.
- ✓ Une somme de 605,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, avec 2,6 millions de dollars en amortissement restant, pour réapprovisionner les stocks de munitions et d'explosifs des Forces armées canadiennes et remplacer le matériel donné à l'Ukraine.
- ✓ Une somme de 562,2 millions de dollars sur six ans, à compter de 2022-2023, avec 112,0 millions de dollars en amortissement restant, et 69 millions de dollars par année pour améliorer les systèmes numériques des Forces armées canadiennes.
- ✓ Jusqu'à 90,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, pour appuyer davantage les initiatives visant à accroître les capacités des Forces armées canadiennes.
- ✓ Une somme de 30,1 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2023-2024, et 10,4 millions de dollars par année pour établir le nouveau bureau régional nord-américain à Halifax pour l'Accélérateur d'innovation de défense de l'OTAN pour l'Atlantique Nord.

En outre, le gouvernement débloque 1,4 milliard de dollars pour moderniser les installations de la Force opérationnelle interarmées 2, l'unité d'élite du Canada chargée de la lutte contre le terrorisme.

Une nouvelle génération d'avions de chasse canadiens

Grâce au plus gros investissement dans l'Aviation royale canadienne depuis 30 ans, le gouvernement acquiert 88 avions-chasseurs F-35, à un coût de 19 milliards de dollars. Le premier de ces aéronefs modernes devrait être livré d'ici 2026.

La nouvelle flotte de F-35 du Canada jouera un rôle essentiel dans la défense de la souveraineté du Canada, la protection de l'Amérique du Nord et le soutien de nos alliés partout dans le monde.

Le gouvernement investira également 7,3 milliards de dollars pour moderniser, remplacer et construire de nouvelles infrastructures afin de soutenir l'arrivée des nouveaux F-35. Il s'agit du premier projet approuvé dans le cadre du plan canadien de modernisation du NORAD.

Établir le Centre d'excellence OTAN pour le changement climatique et la sécurité à Montréal

Les changements climatiques ont des répercussions sur les populations, la sécurité économique, la sécurité publique et les infrastructures essentielles dans le monde entier. Ils représentent également une menace importante pour la sécurité mondiale et, en 2022, le nouveau concept stratégique de l'OTAN a reconnu pour la première fois que les changements climatiques constituaient l'un des plus grands défis en matière de sécurité pour l'alliance.

Lors du Sommet de l'OTAN de 2022 à Madrid, il a été annoncé que Montréal accueillerait le nouveau Centre d'excellence OTAN pour le changement climatique et la sécurité, qui réunira des alliés de l'OTAN travaillant à atténuer les répercussions des changements climatiques sur les activités militaires et à analyser les nouveaux défis de sécurité liés aux changements climatiques, comme les répercussions sur l'Arctique canadien.

- ▣ Le budget de 2023 propose d'accorder 40,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, avec 0,3 million de dollars en amortissement restant et une somme 7 millions de dollars par année, à Affaires mondiales Canada et au ministère de la Défense nationale afin d'établir le Centre d'excellence de l'OTAN pour le changement climatique et la sécurité.

Protéger l'économie canadienne

La dépendance envers les dictatures pour l'acquisition de biens et de ressources clés est une grande vulnérabilité stratégique et économique. Le monde l'a constaté au cours de la dernière année lorsque la Russie a tenté de briser la détermination européenne en coupant l'approvisionnement en gaz naturel. Les alliés du Canada se hâtent de se protéger de l'extorsion économique; ils déplacent notamment la production dans des pays alliés en construisant leurs chaînes d'approvisionnement essentielles autour d'autres démocraties.

Le Canada fait de même. Grâce à la collaboration avec ses alliés et ses partenaires, il s'assurera que ses chaînes d'approvisionnement ne sont pas vulnérables à l'exploitation et que des puissances étrangères hostiles ne peuvent acheter les industries et les ressources naturelles canadiennes.

À mesure que ce processus se poursuit dans toutes les démocraties du monde, il peut rendre les économies plus résilientes et les chaînes d'approvisionnement, fidèles aux valeurs du Canada, en plus de protéger la main-d'œuvre canadienne contre la concurrence déloyale créée par des états coercitifs et des pratiques commerciales de nivellement par le bas.

Ici au Canada, il peut aussi créer des occasions économiques pour les travailleuses et les travailleurs, et les communautés du pays. Le Canada dispose d'une main-d'œuvre talentueuse et des ressources nécessaires pour devenir un fournisseur fiable des biens et des ressources essentiels dont ses alliés ont besoin. Les investissements dans la construction d'une économie propre au Canada annoncés dans le budget de 2023 permettront également aux travailleuses et aux travailleurs canadiens de bénéficier de l'aide qu'apporte le Canada à ses alliés dans l'amilocalisation de leurs économies.

Protéger la population canadienne et les diasporas contre l'ingérence étrangère, les menaces et les activités secrètes

Les atouts du Canada, à titre d'économie de pointe et de démocratie ouverte et diversifiée, en font une cible pour les États hostiles qui cherchent à acquérir de l'information et de la technologie, du renseignement et de l'influence pour défendre leurs propres intérêts.

Il peut s'agir d'acteurs étrangers qui cherchent à voler de l'information auprès d'entreprises canadiennes au bénéfice de leurs industries nationales, de mandataires hostiles qui intimident les diasporas au Canada en raison de leurs croyances et de leurs valeurs, ou d'agents du renseignement qui cherchent à infiltrer les institutions publiques et de recherche du Canada.

Les dictatures, comme la Russie, la Chine et l'Iran, pensent qu'elles peuvent agir en toute impunité et s'ingérer dans les affaires des démocraties – et les démocraties doivent prendre les mesures nécessaires pour se défendre. Personne au Canada ne devrait jamais être menacé par des acteurs étrangers, et les entreprises et institutions publiques canadiennes doivent être exemptes d'ingérence étrangère.

- Le budget de 2023 propose de fournir 48,9 millions de dollars sur trois ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2023-2024, à la Gendarmerie royale du Canada pour protéger les Canadiens contre le harcèlement et l'intimidation, augmenter sa capacité d'enquête et s'engager de manière plus proactive avec les communautés qui sont plus à risque d'être ciblées.
- Le budget de 2023 propose un financement de 13,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, et 3,1 millions de dollars par année, à Sécurité publique Canada pour établir un Bureau national de lutte contre l'ingérence étrangère.

5.2 Soutenir l'Ukraine

Depuis l'invasion illégale massive de l'Ukraine par la Russie, le Canada a soutenu la population ukrainienne dans sa lutte pour sa souveraineté et sa démocratie, et pour la démocratie dans le monde entier. Le Canada restera solidaire avec l'Ukraine aussi longtemps qu'il le faudra.

Avec un soutien total de plus de 5,4 milliards de dollars, le Canada a fourni une aide financière essentielle au gouvernement de l'Ukraine, ainsi qu'un soutien militaire important.

En aidant à mener un effort mondial pour infliger de lourdes sanctions économiques à la Russie, le Canada a grandement contribué à réduire le trésor de guerre de Poutine et à tenir ses complices responsables.

L'aide financière du Canada à l'Ukraine comprend ce qui suit :

- ✓ Une somme de 2,45 milliards de dollars en prêts au gouvernement de l'Ukraine pour l'aider à fournir des services essentiels aux Ukrainiens, dont un montant de 500 millions de dollars en recettes grâce à la nouvelle obligation de souveraineté de l'Ukraine, une première mondiale pour ce type d'instrument, qui permet aux Canadiennes et aux Canadiens d'appuyer directement l'Ukraine.
- ✓ Mener la création du Compte administré pour l'Ukraine du FMI, qui a facilité une aide financière de plus de 3,8 milliards de dollars du Canada et de ses partenaires étrangers.
- ✓ Une garantie de prêt de 36,5 millions d'euros (environ 50 millions de dollars) par l'intermédiaire de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement visant à faciliter le soutien à la société d'État ukrainienne du secteur de l'énergie, Naftogaz.
- ✓ Une somme de 115 millions de dollars en aide financière pour la réparation du réseau électrique de Kyïv.

Les contributions militaires du Canada à l'appui des Forces armées ukrainiennes comprennent :

- ✓ Plus de 1 milliard de dollars engagés sous forme de dons en aide et en équipement militaires, y compris pour des véhicules blindés, un système national de missiles surface-air perfectionné, 39 véhicules blindés d'appui tactique, quatre obusiers M777, des armes antichars et des armes légères.
- ✓ La poursuite de l'Opération UNIFIER des Forces armées canadiennes, qui a permis de former plus de 35 000 membres des forces de sécurité ukrainiennes depuis 2015.

D'autres mesures de soutien du Canada pour l'Ukraine comprennent :

- ✓ une somme de 320 millions de dollars en aide humanitaire;
- ✓ une somme de 96 millions de dollars en aide au développement, qui a soutenu la résilience des institutions gouvernementales et des organisations de la société civile de l'Ukraine, et fourni des solutions d'entreposage des céréales aux agriculteurs;
- ✓ une somme de plus de 81 millions de dollars à l'appui des opérations de déminage, de la sécurisation des installations de stockage nucléaires de l'Ukraine et d'autres initiatives pour la paix et la stabilité;
- ✓ la levée temporaire de tous les droits sur les importations ukrainiennes.

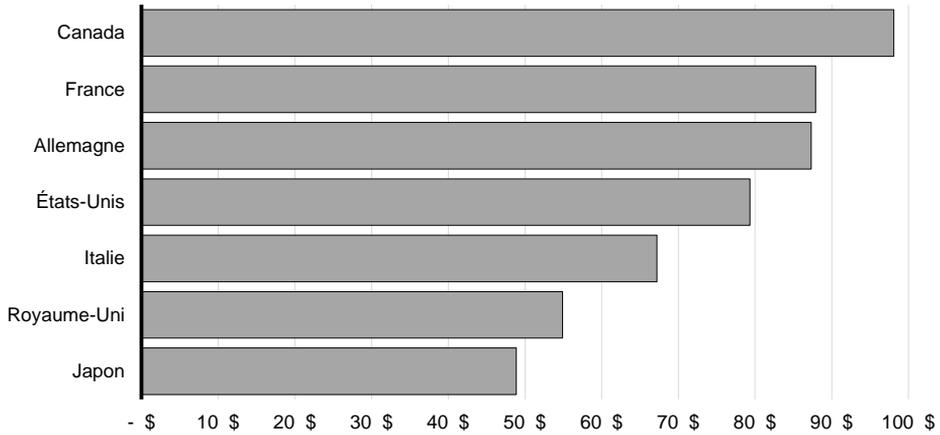
Le Canada joue également un rôle de premier plan dans les efforts visant à isoler économiquement la Russie et à tenir Poutine et ses complices responsables de la guerre illégale qu'ils mènent contre l'Ukraine. Pour sanctionner la Russie, le Canada a notamment :

- ✓ adopté des sanctions contre plus de 1 800 personnes et entités depuis février 2022;
- ✓ collaboré avec ses partenaires du Groupe de travail sur les élites, les mandataires et les oligarques russes (REPO) pour bloquer ou geler des avoirs détenus par des personnes ou des entités sanctionnées d'une valeur de plus de 58 milliards de dollars;
- ✓ joué un rôle clé dans l'établissement de prix plafond pour le pétrole et les produits pétroliers russes afin de priver le Kremlin de revenus pour financer sa guerre illégale;
- ✓ été le premier pays à révoquer le statut de nation la plus favorisée de la Russie et du Bélarus, ce qui a réduit les importations en provenance de ces deux pays de plus de 97 %;
- ✓ mis en œuvre un nouveau régime de calibre international permettant au gouvernement fédéral de poursuivre la confiscation et la vente d'actifs russes sanctionnés au Canada;
- ✓ joué un rôle de premier plan dans les efforts internationaux visant à interdire aux banques russes l'accès au système mondial de traitement des transactions financières SWIFT;
- ✓ interdit l'importation d'aluminium, de produits d'acier et d'autres produits clés en provenance de Russie;
- ✓ interdit l'exportation d'un large éventail de produits vers la Russie et le Bélarus, y compris des marchandises pouvant être utilisées dans la fabrication d'armes.

Graphique 5.1

Soutien financier à l'Ukraine

(par habitant, en dollars américains)



Sources : Trebesch et coll. (2023), «The Ukraine Support Tracker», Kiel WP; calculs du ministère des Finances Canada

Nota – Comprend les engagements envers l'Ukraine du 24 janvier 2022 au 15 janvier 2023, plus 5,5 milliards de dollars américains annoncés par le Japon en février 2023, 0,5 milliards de dollars américains annoncés par le Royaume-Uni en mars 2023 et 2,4 milliards de dollars annoncés par le Canada. Le soutien financier de l'Allemagne, de la France et de l'Italie comprend une part du soutien de l'Union européenne, qui pour sa part inclut des contributions de la Commission européenne et du Conseil européen.

Offrir une aide financière à l'Ukraine en 2023

Le soutien financier offert par le Canada à l'Ukraine a aidé son gouvernement à continuer de fonctionner face à l'invasion illégale menée par la Russie, notamment en lui permettant de payer les prestations de retraite et de fournir des services essentiels aux Ukrainiens, d'acheter du carburant pour passer l'hiver et de réparer des infrastructures énergétiques endommagées.

- Le budget de 2023 accorde à l'Ukraine un prêt supplémentaire de 2,4 milliards de dollars pour 2023, qui sera versé par l'intermédiaire du Compte administré pour l'Ukraine du FMI.

Renforcer la défense de l'Ukraine

Le Canada est fermement résolu à aider l'Ukraine à défendre sa souveraineté, son intégrité territoriale et sa démocratie, et le budget de 2023 prévoit des fonds supplémentaires pour l'aide militaire à ce pays.

- Le budget de 2023 propose de verser 200 millions de dollars, en 2022-2023, au ministère de la Défense nationale pour faire don à l'Ukraine d'équipement militaire existant des Forces armées canadiennes, dont huit chars de combat principaux *Leopard 2* annoncés précédemment.

Offrir une aide humanitaire, au développement, à la sécurité et à la stabilisation pour l'Ukraine

L'Ukraine se bat courageusement contre l'invasion illégale de Poutine, et le Canada continuera d'apporter une aide supplémentaire au peuple ukrainien.

- Le budget de 2023 annonce qu'une somme de 84,8 millions de dollars en 2023-2024 sera affectée par Affaires mondiales Canada afin de procurer un soutien ciblé à l'Ukraine dans des domaines prioritaires comme l'aide humanitaire, le soutien en santé mentale, le déminage et l'agriculture. Tous les fonds proviendraient de ressources ministérielles existantes.

Afin d'appuyer la relance et la reconstruction éventuelles de l'Ukraine, le Canada aidera le pays à s'assurer d'un accès aux capitaux privés dans les années à venir.

Offrir un refuge pour les Ukrainiens

Depuis janvier 2022, et plus particulièrement depuis le début de l'invasion illégale massive de l'Ukraine par la Russie, le Canada est devenu un refuge pour près de 200 000 Ukrainiens, ainsi que résidentes permanentes et résidents permanents du Canada d'origine ukrainienne revenus vivre ici, notamment grâce à l'Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine temporaire.

Le 22 mars 2023, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il prolongeait cette mesure en permettant aux Ukrainiens de présenter une demande jusqu'au 15 juillet 2023 et d'arriver au Canada jusqu'au 31 mars 2024.

Pour appuyer cette prolongation, le gouvernement a engagé 171,4 millions de dollars de plus sur trois ans, à compter de 2022-2023.

Retirer le statut de la nation la plus favorisée de la Russie et du Bélarus pour une durée indéfinie

Le 2 mars 2022, le Canada est devenu le premier État à révoquer l'admissibilité de la Russie et du Bélarus au statut de nation la plus favorisée; il a placé ces deux pays dans la même catégorie que la Corée du Nord. Dans le cadre de cette mesure, un taux de droits de 35 % du tarif général s'applique désormais à presque toutes les importations en provenance de la Russie et du Bélarus. Des mesures similaires ont par la suite été prises par les États-Unis, le Royaume-Uni et d'autres partenaires commerciaux de premier plan.

- Le budget de 2023 propose de modifier le *Tarif des douanes* pour prolonger indéfiniment le retrait du traitement tarifaire préférentiel de la nation la plus favorisée pour les importations russes et bélarusses.

5.3 Défendre les valeurs canadiennes

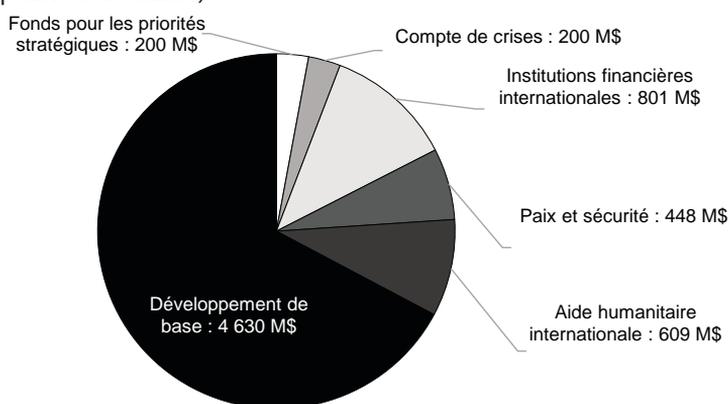
Alors que les droits de la personne et la primauté du droit sont menacés par des régimes autoritaires partout dans le monde, le Canada a un grand rôle à jouer pour défendre les valeurs que nous chérissons. En effet, en tant que démocratie, le Canada a l'obligation d'agir pour protéger les plus vulnérables et contribuer à bâtir un monde plus sûr et plus prospère pour les populations partout dans le monde.

Le Canada est déterminé à améliorer la vie des femmes, des filles et des populations vulnérables dans le monde entier et à accroître l'aide internationale au développement chaque année d'ici 2030. Par l'intermédiaire de sa Politique d'aide internationale féministe, le Canada a fourni des niveaux élevés d'aide internationale.

Le budget de 2023 contient de nouvelles mesures qui misent sur ces progrès pour défendre les valeurs canadiennes dans le monde entier.

Graphique 5.2

Enveloppe de l'aide internationale : dépenses projetées pour 2023-2024 (M\$, selon la comptabilité de caisse)



Nota – Les chiffres sont des prévisions et ne comprennent pas les éléments qui arrivent à échéance et qui n'ont pas encore été renouvelés.

Soutenir la croissance économique des pays en développement

Depuis les années 1970, le Canada offre des régimes tarifaires préférentiels aux pays en développement, qui aident ces pays à faire croître leur économie grâce à l'exportation de biens au Canada.

- Le budget de 2023 propose de mettre à jour le Tarif de préférence général et le Tarif des pays les moins développés et de les reconduire jusqu'en 2034, ainsi que de créer un nouveau Tarif général préférentiel bonifié. Ce nouveau programme appuiera le programme commercial progressiste du Canada et incitera les pays à adhérer aux normes internationales en matière de droits de la personne, des conditions de travail, de l'égalité des genres et des changements climatiques.

On estime que cette mesure réduira les recettes douanières fédérales de 130 millions de dollars sur six ans.

Éliminer le travail forcé des chaînes d'approvisionnement canadiennes

Le Canada est profondément préoccupé par les atteintes aux droits fondamentaux qui continuent d'être commises à l'encontre des Ouïghours et d'autres minorités majoritairement musulmanes en Chine, ainsi que par l'utilisation du travail forcé dans le monde. Ces préoccupations démontrent à quel point il est important que les importateurs s'attaquent aux vulnérabilités de leur chaîne d'approvisionnement et soutiennent la production dans les pays qui partagent les valeurs canadiennes.

- Le budget de 2023 annonce l'intention du gouvernement de présenter, d'ici 2024, un projet de loi visant à éliminer le travail forcé des chaînes d'approvisionnement canadiennes et à renforcer l'interdiction d'importation des biens produits par le travail forcé. Le gouvernement veillera également à ce que les lois en vigueur concordent avec le cadre général du gouvernement visant à protéger les chaînes d'approvisionnement du Canada.

5.4 Combattre les crimes financiers

De graves crimes financiers, comme le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le contournement des sanctions financières, menacent la sécurité des Canadiens et l'intégrité de notre système financier. Le Canada a besoin d'un système complet, souple et moderne pour contrer ces menaces élaborées et en évolution rapide.

Le Canada ne doit pas servir de refuge financier aux oligarques ou aux apparatchiks kleptocratiques de régimes autoritaires, corrompus ou théocratiques comme ceux de la Russie, de la Chine, de l'Iran et d'Haïti. Le gouvernement ne tolérera pas que notre système financier de renommée mondiale soit utilisé pour déplacer clandestinement et illégalement de l'argent qui finance l'ingérence étrangère au pays.

Depuis 2019, le gouvernement fédéral a modernisé le Régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPC-FAT) afin de réduire les risques posés par les nouvelles technologies et les nouveaux secteurs et a investi pour renforcer la capacité du Canada en matière de renseignements financiers, de communication de renseignements et d'enquête.

Il faut continuer de renforcer le régime de LRPC-FAT du Canada afin de lutter contre les menaces complexes et changeantes qui pèsent sur la démocratie canadienne et de veiller à ce que le Canada ne serve jamais de refuge aux flux financiers illicites ou aux gains mal acquis.

Dans le budget de 2023, le gouvernement propose d'autres mesures importantes pour dissuader et détecter les crimes financiers, poursuivre leurs auteurs, protéger les institutions financières contre l'ingérence étrangère et protéger la population canadienne contre les risques émergents associés aux cryptoactifs.

Lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes

Le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes peuvent menacer l'intégrité de l'économie canadienne et mettre la population canadienne en danger en soutenant des activités terroristes, le trafic de drogues et la traite de personnes, et d'autres activités criminelles. Il est essentiel de prendre des mesures plus énergiques afin de contrer ces menaces pour protéger la sécurité économique du Canada.

En juin 2022, le gouvernement de la Colombie-Britannique a publié le rapport final de la Commission d'enquête sur le recyclage des produits de la criminalité en Colombie-Britannique, également connue sous le nom de Commission Cullen. Ce rapport a mis en lumière les principales lacunes du régime actuel de LRPC-FAT ainsi que les domaines où il serait possible d'instaurer une collaboration fédérale-provinciale approfondie. Grâce aux mesures déjà prises et à celles proposées dans le budget de 2023 ainsi qu'aux consultations promises, le gouvernement fédéral aura répondu à toutes les recommandations relevant de sa compétence faites dans le rapport de la Commission Cullen.

Dans le budget de 2023, le gouvernement fédéral prend des mesures pour combler les lacunes du Régime canadien de LRPC-FAT et renforcer la coopération entre les ordres de gouvernement.

- Le budget de 2023 annonce l'intention du gouvernement d'apporter des modifications législatives au *Code criminel* et à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* afin de renforcer les outils d'enquête, d'application de la loi et d'échange d'information du Régime canadien de LRPC-FAT.

Ces modifications législatives visent à :

- donner aux forces de l'ordre la possibilité de geler et de saisir des biens virtuels soupçonnés d'être liés à la criminalité;
- améliorer la communication de renseignements financiers entre la police et l'Agence du revenu du Canada (ARC), et entre la police et le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE);
- instaurer une nouvelle infraction pour avoir structuré des opérations financières de manière à éviter la déclaration au CANAFE;
- renforcer le cadre d'enregistrement, y compris par l'intermédiaire de vérifications des casiers judiciaires, pour les courtiers en devises et les autres entreprises de services monétaires afin de prévenir les abus;
- criminaliser l'exploitation d'entreprises de services monétaires non enregistrées;
- accorder des pouvoirs aux CANAFE pour lui permettre de diffuser l'analyse stratégique relative au financement des menaces à la sécurité du Canada;
- fournir des protections aux employés lanceurs d'alerte qui communiquent des renseignements au CANAFE;
- élargir l'utilisation des rapports de non-conformité du CANAFE dans les enquêtes criminelles;
- établir l'obligation, pour le secteur financier, de communiquer au CANAFE les renseignements sur les sanctions.

Renforcer les efforts de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes

Conformément aux exigences de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*, le gouvernement fédéral lancera un examen parlementaire de cette loi cette année.

L'examen comprendra une consultation publique et explorera comment améliorer le Régime de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPC-FAT) ainsi que la façon dont les différents ordres de gouvernement peuvent collaborer plus étroitement. Il portera entre autres sur la façon dont les gouvernements peuvent mieux utiliser les outils existants afin de saisir les produits de la criminalité, et évaluer de nouvelles mesures, comme les ordonnances relatives à une richesse inexpliquée. Parmi les autres sujets de consultation, mentionnons, sans toutefois s'y limiter, les mesures visant à appuyer les enquêtes et les poursuites, à améliorer la communication de renseignements, à combler les lacunes réglementaires et à examiner le rôle du Régime de LRPC-FAT dans la protection de la sécurité nationale et économique ainsi que les dernières recommandations de la Commission Cullen.

- Le budget de 2023 annonce que le gouvernement proposera d'autres modifications législatives, qui seront éclairées par les consultations susmentionnées, afin de se donner plus d'outils pour lutter contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

Le Canada dirige aussi la lutte mondiale contre les flux financiers illicites après avoir été choisi pour un mandat de deux ans, à compter de juillet 2023, comme vice-président du Groupe d'action financière (dont la Russie a été suspendue indéfiniment), et pour un mandat de deux ans, à compter de juillet 2022, comme coprésident du Groupe Asie-Pacifique sur le blanchiment d'argent.

Mettre en place un registre fédéral public sur la propriété effective

Des sociétés fictives canadiennes anonymes peuvent être utilisées pour dissimuler la propriété réelle de biens, d'entreprises et d'autres actifs précieux. Lorsque les autorités n'ont pas les outils dont elles ont besoin pour déterminer à qui elles appartiennent réellement, ces sociétés fictives peuvent devenir des instruments pour les personnes qui cherchent à blanchir de l'argent, à éviter de payer des impôts, à échapper aux sanctions ou à s'ingérer dans notre démocratie.

Pour remédier à cette situation, le gouvernement fédéral s'est engagé, dans le budget de 2022, à mettre en œuvre d'ici la fin de 2023 un registre public et consultable de renseignements sur la propriété effective des sociétés de régime fédéral.

Ce registre inclura les sociétés régies par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et il pourra être élargi pour permettre l'accès aux données sur la propriété effective détenues par les provinces et les territoires qui acceptent de participer à un registre national.

Bien qu'une première série de modifications à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* ait reçu la sanction royale en juin 2022, d'autres modifications sont nécessaires pour mettre en œuvre un registre sur la propriété effective.

Le gouvernement apporte d'autres modifications à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et à d'autres lois, dont la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et la *Loi de l'impôt sur le revenu*, afin de mettre en œuvre un registre public de renseignements sur la propriété effective par l'entremise du projet de loi C-42. Il s'agit d'un coup dur porté aux activités de blanchiment d'argent, et ces mesures seront un outil puissant pour renforcer la sécurité et l'intégrité de l'économie du Canada.

Le gouvernement continuera d'appeler les gouvernements provinciaux et territoriaux à faire progresser une démarche d'ensemble de portée nationale sur la transparence de la propriété effective pour intensifier la lutte contre le blanchiment d'argent, l'évasion fiscale et le financement du terrorisme.

Moderniser la surveillance du secteur financier pour faire face aux nouveaux risques

Les Canadiens doivent être convaincus que les institutions financières sous réglementation fédérale et leurs propriétaires agissent avec intégrité, et que les institutions financières canadiennes sont protégées, y compris contre toute ingérence étrangère.

- Le budget de 2023 annonce l'intention du gouvernement de modifier la *Loi sur les banques*, la *Loi sur les sociétés d'assurances*, la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt*, la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières* et la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* afin de moderniser le cadre financier fédéral pour faire face aux nouveaux risques auxquels est exposé le secteur financier du Canada.

Ces modifications législatives permettront :

- d'élargir le mandat du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) afin d'inclure la surveillance des institutions financières sous réglementation fédérale (IFRF), et ainsi de déterminer si ces institutions disposent de politiques et de procédures adéquates pour se protéger contre les menaces à leur intégrité et à leur sécurité, y compris l'ingérence étrangère;
- d'élargir l'éventail des circonstances dans lesquelles le BSIF peut prendre le contrôle d'une IFRF afin d'inclure les cas où l'intégrité et la sécurité de cette IFRF sont en péril, où tous les actionnaires ont été empêchés d'exercer leur droit de vote ou encore où il y a des risques pour la sécurité nationale;

- d'élargir le pouvoir actuel du surintendant d'émettre une directive de conformité afin d'inclure une mesure qui menace l'intégrité et la sécurité d'une IFRF;
- de fournir de nouveaux pouvoirs, en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*, afin de permettre au ministre des Finances d'imposer des exigences accrues en matière de diligence raisonnable pour protéger le système financier du Canada contre le financement de menaces à la sécurité nationale, et permettre au directeur de CANAFE de présenter des analyses du renseignement au ministre des Finances afin d'aider à évaluer les risques que posent les entités financières pour la sécurité nationale ou l'intégrité financière;
- d'améliorer la communication de renseignements sur la conformité entre le CANAFE, le BSIF et le ministre des Finances;
- de désigner le BSIF comme bénéficiaire des divulgations du CANAFE relativement aux menaces à la sécurité du Canada lorsque la situation a trait aux responsabilités du BSIF.

Le gouvernement examinera également le mandat du CANAFE afin de déterminer s'il devrait être élargi pour inclure la lutte contre les tentatives de se soustraire à des sanctions et fournira une mise à jour sur ce point dans la mise à jour économique et budgétaire de l'automne de 2023. Le gouvernement déterminera aussi si le mandat du CANAFE devrait évoluer pour inclure le financement des menaces à la sécurité nationale et économique du Canada dans le cadre de l'examen parlementaire.

Ces mesures permettront de poursuivre l'étroite surveillance du secteur financier qui sous-tend une économie canadienne saine et stable.

Établir l'Agence canadienne des crimes financiers

Afin de renforcer la capacité du Canada à réagir aux cas complexes de crimes financiers, le budget de 2022 a annoncé l'intention du gouvernement d'établir une nouvelle Agence canadienne des crimes financiers (ACCF) et a fourni 2 millions de dollars à Sécurité publique Canada pour entreprendre ce travail.

L'ACCF deviendra le principal organisme d'application de la loi du Canada contre les crimes financiers. Elle réunira l'expertise nécessaire pour accroître les accusations de blanchiment d'argent, les poursuites et les condamnations connexes, et les résultats des confiscations d'avoirs au Canada. Ces mesures permettront de relever les principaux défis opérationnels cernés dans les examens nationaux et internationaux du régime canadien de LRPC-FAT.

Sécurité publique Canada élabore des options pour la conception de l'ACCF, en collaboration avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux et des experts externes, et en étroite consultation avec les parties prenantes. Des renseignements supplémentaires sur la structure et le mandat de l'ACCF seront fournis d'ici la mise à jour économique et budgétaire de l'automne de 2023.

Protéger la population canadienne contre les risques liés aux cryptoactifs

Les turbulences actuelles sur les marchés des cryptoactifs, et les récentes défaillances notoires de la plateforme d'échange de cryptomonnaies FTX et de la Signature Bank, ont montré que ceux-ci peuvent menacer le bien-être financier des personnes, la sécurité nationale ainsi que la stabilité et l'intégrité du système financier mondial.

Afin de protéger la population canadienne contre les risques liés aux cryptoactifs et à la numérisation de l'argent, il est évident que différents ordres de gouvernement doivent jouer un rôle actif pour combler les lacunes et gérer les risques en matière de protection des consommateurs dans notre système financier.

Le gouvernement fédéral travaille en étroite collaboration avec les organismes de réglementation et des partenaires provinciaux et territoriaux pour protéger l'épargne et les pensions durement gagnées des Canadiens, et le budget de 2023 propose de nouvelles mesures pour protéger la population.

- Afin de protéger l'épargne des Canadiens, et la sécurité du secteur financier, le budget de 2023 annonce que le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) consultera les institutions financières sous réglementation fédérale sur des lignes directrices pour la divulgation publique de leur exposition aux cryptoactifs.

Les régimes de retraite sûrs sont la pierre angulaire d'une retraite dans la dignité. Bien que les administrateurs de régimes de retraite soient tenus de gérer leurs placements avec prudence, la nature particulière et les risques en évolution constante que présentent les cryptoactifs et les activités connexes nécessitent une surveillance continue.

- Afin de protéger les retraites des Canadiens, le budget de 2023 annonce que le gouvernement exigera des fonds de pension sous réglementation fédérale qu'ils divulguent au BSIF leur exposition aux cryptoactifs. Le gouvernement collaborera avec les provinces et les territoires pour discuter de la déclaration des cryptoactifs ou d'activités connexes par les plus grands régimes de retraite du Canada, ce qui permettrait aux Canadiens de connaître l'exposition potentielle de leurs régimes de retraite aux cryptoactifs.

Le gouvernement fédéral a lancé des consultations ciblées sur les cryptoactifs dans le cadre de l'examen de la numérisation de l'argent annoncé dans le budget de 2022. À l'avenir, le gouvernement continuera de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires pour faire avancer l'examen, présentera des propositions visant à protéger la population contre les risques des marchés des cryptoactifs et fournira d'autres détails dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2023*.

Chapitre 5
Le leadership du Canada dans le monde
M\$

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
5.1. Défendre le Canada	0	15	27	26	9	10	86
Augmenter le budget commun de l'OTAN	70	116	235	298	374	465	1 558
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	-70	-116	-235	-298	-374	-465	-1 558
Acquérir de nouveaux systèmes d'armes essentiels	0	112	127	101	101	101	542
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	0	-112	-127	-101	-101	-101	-542
Réapprovisionner les stocks des Forces armées canadiennes	0	135	121	119	100	130	606
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	0	-135	-121	-119	-100	-130	-606
Améliorer les systèmes numériques des Forces armées canadiennes	32	161	161	69	69	69	562
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	-32	-161	-161	-69	-69	-69	-562
Appuyer davantage les initiatives visant à accroître les capacités des Forces armées canadiennes	2	30	28	16	15	0	90
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	-2	-30	-28	-16	-15	0	-90
Établir un nouveau bureau régional pour l'Accélérateur d'innovation de défense de l'OTAN pour l'Atlantique Nord	0	4	6	10	10	10	41
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	0	-4	-6	-10	-10	-10	-41
Établir le Centre d'excellence de l'OTAN pour le changement climatique et la sécurité à Montréal	0	11	8	7	7	7	40
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-3	-2	-2	-2	-2	-10
Protéger la population canadienne et les diasporas contre l'ingérence étrangère, les menaces et les activités secrètes	0	8	21	20	4	4	56
5.2. Soutenir l'Ukraine	98	212	61	0	0	0	371
Renforcer la défense de l'Ukraine	200	0	0	0	0	0	200
Offrir une aide humanitaire, au développement, à la sécurité et à la stabilisation pour l'Ukraine	0	85	0	0	0	0	85

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-85	0	0	0	0	-85
Offrir un refuge à la population ukrainienne ¹	0	212	61	0	0	0	273
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	-102	0	0	0	0	0	-102
5.3. Défendre les valeurs canadiennes	0	0	10	40	40	40	130
Soutenir la croissance économique des pays en développement	0	0	10	41	41	41	132
<i>Moins : Revenus projetés</i>	0	0	0	-1	-1	-1	-2
Investissements supplémentaires – Le leadership du Canada dans le monde	0	13	27	36	31	32	140
Établissement d'un programme de certification en matière de cybersécurité pour l'approvisionnement de la défense	0	6	9	9	0	0	25
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-3	-4	-4	0	0	-11
Financement proposé pour SPAC, le MDN et le CCN afin d'établir un programme de certification en matière de cybersécurité pour protéger les chaînes d'approvisionnement de la défense du Canada. Les possibilités de recouvrement des coûts seront examinées aux fins de l'administration du programme.							
Programme du plateau continental étendu du Canada (UNCLOS)	0	6	13	31	31	32	113
Financement proposé pour RNCAN afin de préparer et de présenter une demande révisée en vue de garantir les droits du Canada sur son plateau continental étendu dans l'océan Arctique et de protéger la souveraineté canadienne dans cette région de plus en plus contestée.							
Offrir une aide humanitaire	0	5	11	0	0	0	16
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-1	-2	0	0	0	-3
Financement proposé pour SP, la GRC et AMC et le CST afin d'appuyer la mise sur pied d'un mécanisme sous le régime des modifications proposées au <i>Code criminel</i> , en vue de permettre l'aide humanitaire et d'autres activités (p. ex. à l'appui de la réinstallation des réfugiés) dans les zones contrôlées par des entités terroristes.							
Chapitre 5 – Incidence budgétaire nette	98	241	125	102	80	81	728

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Un glossaire des abréviations utilisées dans ce tableau est présenté à la fin de l'Annexe 1.

¹ Annoncé le 22 mars 2023.

Budget 2023

Chapitre 6 **Un gouvernement efficace et un régime fiscal équitable**

Principales mesures en cours	204
6.1 Gouvernement efficace	205
Recentrer les dépenses gouvernementales pour obtenir de meilleurs résultats pour la population canadienne	205
Réorienter des dépenses précédemment annoncées	206
Soutenir l'efficacité des programmes gouvernementaux	206
6.2 Améliorer les services offerts à la population canadienne.....	207
Protéger les droits des passagères et des passagers	207
Améliorer les opérations aéroportuaires et le contrôle des voyageurs	208
Traiter plus rapidement les passeports et améliorer les services d'immigration	208
Fournir des services plus rapides aux vétérans	209
Améliorer Canada.ca et 1 800 O-Canada	210
Moderniser le système de TI de la Sécurité de la vieillesse	210
Assurer l'intégrité des prestations d'urgence liées à la COVID-19	210
Renouveler la péréquation et la formule de financement des territoires	211
6.3. Un régime fiscal équitable	211
Faire en sorte que les Canadiennes et les Canadiens les plus riches paient leur juste part	211
Réforme fiscale internationale	212
Taxer les rachats d'actions.....	213
Assurer la juste imposition des dividendes reçus par les institutions financières	214
Renforcer la règle générale anti-évitement	214

Chapitre 6

Un gouvernement efficace et un régime fiscal équitable

Chaque jour, des millions de Canadiennes et de Canadiens dépendent des services gouvernementaux. Qu'ils renouvellent leur passeport ou reçoivent des prestations importantes, les Canadiens s'attendent à juste titre à ce que ces services soient efficaces et efficaces.

Le gouvernement fédéral continue d'investir dans l'amélioration des services sur lesquels comptent les Canadiens et prend de nouvelles mesures dans le budget de 2023 afin de veiller à ce que ses dépenses soient soutenables, judicieuses et axées sur les priorités les plus importantes de la population canadienne.

Le budget de 2023 instaure également de nouvelles mesures pour que les plus riches paient leur juste part d'impôt et que tous respectent les mêmes règles dans notre régime fiscal.

Principales mesures en cours

Les investissements récents visant à améliorer les services offerts à la population canadienne comprennent les suivants :

- ✓ Accorder à Service Canada 1,02 milliard de dollars afin d'accélérer le traitement des demandes de prestations et de réduire les arriérés pour l'assurance-emploi et la Sécurité de la vieillesse (SV).
- ✓ Accorder un financement de 574 millions de dollars à Service Canada et de 400 millions de dollars à l'Agence du revenu du Canada afin de réduire les temps d'attente des centres d'appels.
- ✓ Investir 137 millions de dollars dans l'Agence des services frontaliers du Canada pour améliorer les services à la frontière.
- ✓ Embaucher 1 250 nouveaux membres du personnel et investir dans une technologie plus efficace pour accélérer le traitement des demandes d'immigration.
- ✓ Accorder un financement de 115 millions de dollars à Anciens Combattants Canada afin de réduire les arriérés et de maintenir en poste les gestionnaires de cas pour offrir des services plus rapides aux vétérans.

Parmi les mesures déjà adoptées afin d'assurer un régime fiscal équitable, mentionnons les suivantes :

- ✓ Augmenter les impôts pour la tranche des 1 % les plus riches afin de pouvoir réduire les impôts de la classe moyenne.
- ✓ Augmenter de façon permanente le taux d'impôt sur le revenu des sociétés des plus grandes banques et des compagnies d'assurance les plus rentables au Canada.
- ✓ Instaurer un impôt ponctuel de 15 % sur le revenu imposable supérieur à 1 milliard de dollars des groupes de banques et d'assureurs-vie pour aider à payer la relance postpandémique.
- ✓ Instaurer une nouvelle taxe de luxe sur les jets privés, les yachts et les voitures de luxe.
- ✓ Augmenter à 15 000 \$ le montant du revenu que les Canadiennes et Canadiens peuvent gagner avant de payer de l'impôt fédéral sur le revenu.
- ✓ Empêcher les Canadiennes et Canadiens fortunés de recourir à des sociétés-écrans étrangères pour éviter de payer l'impôt canadien.
- ✓ Limiter les déductions d'intérêts excessives pour s'assurer que les grandes entreprises paient leur juste part.

6.1 Gouvernement efficace

Afin de donner suite aux priorités qui importent le plus à la population canadienne, il est essentiel d'utiliser avec efficacité l'argent des contribuables canadiens. Le budget de 2023 recentre les dépenses gouvernementales afin de continuer à servir la population canadienne le plus efficacement possible.

Recentrer les dépenses gouvernementales pour obtenir de meilleurs résultats pour la population canadienne

De la création de l'Allocation canadienne pour enfants jusqu'à l'investissement dans l'infrastructure de nos communautés, en passant par le soutien fourni au pays pendant la pandémie, le gouvernement fédéral investit avec fierté dans la population et l'économie du Canada depuis 2015.

Ces investissements ont permis de sortir des millions de Canadiennes et de Canadiens de la pauvreté, d'édifier des communautés plus dynamiques à l'échelle du pays, de stimuler l'économie et de traverser une pandémie qui ne se produit qu'une fois par siècle. Il est essentiel de veiller à ce que le gouvernement fédéral puisse continuer d'investir dans la population canadienne pour les années à venir.

Après deux années de dépenses d'urgence liées à la pandémie, le gouvernement s'est engagé dans le budget de 2022 à amorcer le retour à la normale du niveau global des dépenses de programmes et a annoncé qu'il examinerait les plans de dépenses précédents en vue de réduire les dépenses liées à la COVID-19 d'un montant pouvant aller jusqu'à 3 milliards de dollars sur quatre ans.

L'Énoncé économique de l'automne de 2022 a concrétisé cet engagement, le gouvernement annonçant une réduction des dépenses de 3,8 milliards de dollars en raison du recours moins élevé que prévu aux mesures de soutien liées à la COVID-19 en 2021-2022.

Le budget de 2023 poursuivra sur cette lancée afin de ramener la cadence et l'ampleur de la hausse des dépenses publiques à la trajectoire de croissance d'avant la pandémie, afin d'assurer que l'argent des contribuables canadiens est utilisé de façon optimale et investi dans les priorités qui leur importent le plus.

De nouvelles économies prévues dans le budget de 2023 permettront d'honorer les engagements pris dans le budget de l'an dernier et aideront à financer le renforcement du système public de soins de santé du Canada, la mise en œuvre du Régime canadien de soins dentaires et la création de l'économie canadienne propre.

- Le budget de 2023 propose de réduire les dépenses affectées aux services de consultation, aux autres services professionnels et aux déplacements à hauteur d'environ 15 % des dépenses discrétionnaires planifiées pour 2023-2024 dans ces domaines, ce qui se traduira par des économies de 7,1 milliards de dollars sur cinq ans à compter de 2023-2024, et de 1,7 milliard de dollars par année par la suite. Le gouvernement cherchera avant tout à axer cet exercice de réduction des dépenses sur les services professionnels, particulièrement les services de conseil en gestion.
- Le budget de 2023 propose de réduire progressivement d'environ 3 % les dépenses admissibles des ministères et des organismes d'ici 2026-2027. Cette mesure diminuera les dépenses gouvernementales de 7,0 milliards de dollars sur quatre ans, à compter de 2024-2025, et de 2,4 milliards de dollars par année par la suite. Ces réductions n'auront pas d'incidence sur les prestations et services directs à la population canadienne, sur les transferts directs aux autres ordres de gouvernement et aux communautés autochtones, et sur les Forces armées canadiennes.
- Le gouvernement travaillera également avec les sociétés d'État fédérales pour s'assurer qu'elles réalisent des réductions de dépenses comparables, lesquelles représenteraient un montant estimatif de 1,3 milliard de dollars sur quatre ans à partir de 2024-2025, et 450 millions de dollars par année par la suite.

Au total, ces propositions représentent des économies de 15,4 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

Réorienter des dépenses précédemment annoncées

Dans le cadre de son engagement à gérer de manière responsable l'argent des contribuables canadiens, le gouvernement continue également d'évaluer le rythme et l'ampleur des dépenses précédemment annoncées qui n'ont pas encore été effectuées. Lorsque la mise en œuvre est plus lente que prévu, que l'adoption est plus faible ou que les circonstances ont changé, il est logique de s'assurer que les ressources gouvernementales sont toujours affectées à l'objectif le plus approprié.

- Le budget de 2023 propose de réduire le financement annoncé précédemment qui n'est pas affecté ou qui n'est plus nécessaire, ou de le retarder lorsque le rythme de mise en œuvre est plus lent que prévu. Cette mesure se traduira par des économies de 6,4 milliards de dollars sur six ans à compter de 2022-2023.

Soutenir l'efficacité des programmes gouvernementaux

Il est important d'examiner régulièrement les programmes gouvernementaux pour s'assurer qu'ils donnent les résultats escomptés à la population canadienne.

- ▶ Le budget de 2023 annonce le lancement d'examens de l'efficacité des programmes au sein du gouvernement, qui seront dirigés par la présidente du Conseil du Trésor. Le premier examen portera sur la formation professionnelle et les programmes destinés aux jeunes en vue de déterminer, d'ici le budget de 2024, si des améliorations peuvent être apportées pour aider un plus grand nombre de Canadiennes et de Canadiens à acquérir les compétences et l'expérience de travail dont ils ont besoin pour mener une carrière fructueuse.

6.2 Améliorer les services offerts à la population canadienne

Le budget de 2023 propose de nouveaux investissements pour que la population puisse compter sur des services rapides et efficaces du gouvernement fédéral et recevoir en temps opportun les prestations auxquelles elle a droit.

Protéger les droits des passagères et des passagers

Lorsque les Canadiennes et Canadiens voyagent en avion, leur expérience doit être sécuritaire et leurs droits doivent être respectés. L'Office des transports du Canada (OTC) est chargé de veiller au fonctionnement harmonieux et efficace des réseaux de transport du Canada, de protéger les consommateurs et de tenir les transporteurs aériens responsables.

Dans le budget de 2023, le gouvernement fédéral propose de nouvelles mesures pour renforcer l'OTC, rendre les transporteurs aériens plus responsables et veiller à ce que les passagères et les passagers soient indemnisés équitablement en cas de retard ou d'annulation.

- ▶ Le budget de 2023 propose de modifier la *Loi sur les transports au Canada* afin de renforcer les obligations des transporteurs aériens en vue d'indemniser les passagères et les passagers dans le cas de retards et d'annulations. Ces changements harmoniseront le régime canadien des droits des passagers aériens avec l'approche adoptée par les principales administrations internationales et garantiront que les Canadiennes et les Canadiens soient indemnisés équitablement en cas de retards de voyage qui relèvent du contrôle des transporteurs aériens.
- ▶ Le budget de 2023 annonce également que le gouvernement entend modifier la *Loi sur les transports au Canada* afin de rendre le processus d'arbitrage des plaintes de l'OTC plus efficace, et de donner au ministre des Transports le pouvoir d'imposer des frais réglementaires aux transporteurs aériens pour aider à couvrir les coûts du règlement des plaintes des passagers aériens.

Ces mesures s'appuient sur l'annonce faite par le gouvernement le 14 mars 2023 d'investir 75,9 millions de dollars sur trois ans, à partir de 2023-2024, afin que l'Office des transports du Canada dispose des ressources nécessaires pour assurer l'application et le respect de la loi, et fournir des services de règlement de différends à la population canadienne et aux entreprises lorsqu'ils ne sont pas en mesure de résoudre leurs problèmes directement avec les fournisseurs de services aériens, ferroviaires ou maritimes.

Améliorer les opérations aéroportuaires et le contrôle des voyageurs

Les transporteurs aériens et les aéroports du monde entier ont été durement touchés par la pandémie, et ceux du Canada ne font pas exception. À mesure que les voyages aériens ont repris, tout au long de 2022, les Canadiennes et les Canadiens ont dû composer avec des retards inacceptables, de longues files d'attente aux aéroports et des bagages mal acheminés.

Bien que les retards ont été réduits ces derniers mois, le gouvernement fédéral prend les mesures nécessaires pour renforcer les droits des passagers aériens et améliorer l'expérience des Canadiens dans les aéroports.

- ▶ Le budget de 2023 propose d'accorder à l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) un financement de 1,8 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, pour maintenir et relever son niveau de service, raccourcir le temps d'attente au contrôle de sécurité et renforcer les mesures de sûreté dans les aéroports
- ▶ Le budget de 2023 propose de modifier la *Loi sur les transports au Canada* afin d'exiger des aéroports et des transporteurs aériens qu'ils partagent des données et en rendent compte. Cette mesure permettra de réduire les retards et d'améliorer la coordination entre les aéroports, les transporteurs aériens et l'ACSTA.
- ▶ Le budget de 2023 propose également d'accorder à Transports Canada 5,2 millions de dollars sur cinq ans, à partir de 2023-2024, pour recueillir et analyser les données sur le rendement du secteur aérien.

Traiter plus rapidement les passeports et améliorer les services d'immigration

Les Canadiennes et les Canadiens sont impatients de voyager à l'étranger, et les gens du monde entier continuent de vouloir venir au Canada pour travailler, étudier et s'y établir. Qu'il s'agisse d'une personne qui renouvelle son passeport, qui immigré au Canada ou qui vient retrouver sa famille, tout le monde devrait pouvoir compter sur un service rapide et efficace.

L'année dernière, à mesure que le monde s'est ouvert et que les gens ont commencé à voyager, trop de Canadiens et de nouveaux arrivants ont dû composer avec des temps d'attente inacceptables. Afin de remédier à cette situation, le gouvernement fédéral a adopté de nouvelles technologies, simplifié le traitement et réalisé de nouveaux investissements importants, dont 135 millions de dollars en 2022-2023 pour s'attaquer aux arriérés de demandes d'immigration, ce qui a donné les résultats suivants :

- ✓ L'élimination de l'arriéré dans le traitement des demandes de passeport et le retour aux délais de traitement d'avant la pandémie de 10 jours pour les demandes en personne dans les bureaux spécialisés des passeports et de 20 jours pour les demandes reçues par courrier ou laissées dans un Centre Service Canada.
- ✓ Le traitement de 5,2 millions de demandes de résidence permanente, de résidence temporaire et de citoyenneté en 2022, soit le double du nombre de demandes traitées en 2021.
- ✓ La mise en ligne d'un nombre accru de services clés du gouvernement, dont la confirmation du statut de résident permanent et l'instauration de tests et de cérémonies de citoyenneté en ligne, ainsi que le traitement des arriérés de demandes sur papier grâce à la numérisation.

Fournir des services plus rapides aux vétérans

Celles et ceux qui ont servi le Canada en portant l'unifolié sur l'épaule méritent de recevoir des prestations et des services en temps opportun.

Depuis 2015, le gouvernement fédéral a investi plus de 11 milliards de dollars pour améliorer les prestations et les services offerts aux vétérans, et les demandes de prestations ont augmenté de 47 %. D'importantes réductions de personnel ont été effectuées à Anciens Combattants Canada entre 2009 et 2014 : ces compressions et l'augmentation du nombre de demandes après 2015 ont entraîné des temps d'attente inacceptables pour un trop grand nombre de vétérans.

Bien que le gouvernement ait réduit les arriérés de plus de 60 % depuis 2020 en embauchant 350 nouveaux membres du personnel et en accélérant le traitement, il reste encore beaucoup à faire.

- Le budget de 2023 propose d'accorder à Anciens Combattants Canada, à la Gendarmerie royale du Canada et au Tribunal des anciens combattants (révision et appel) 156,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, et 14,4 millions de dollars par année par la suite afin de réduire les arriérés de demandes et d'appuyer la prestation de services dans plusieurs programmes et services.

Améliorer Canada.ca et 1 800 O-Canada

Toute la population canadienne devrait avoir un accès rapide et facile à l'information sur les programmes et les services du gouvernement, qu'il s'agisse d'un aîné qui préfère téléphoner, d'une personne ayant une déficience qui a besoin d'un site Web plus accessible ou de quelqu'un qui préfère trouver l'information sur son téléphone. Après avoir fortement augmenté pendant la pandémie, le nombre de demandes de renseignements présentées par l'intermédiaire de Canada.ca et du 1 800 O-Canada (622-6232) demeure près de deux fois plus élevé qu'avant la pandémie.

- ▣ Le budget de 2023 propose d'accorder à Emploi et Développement social Canada un financement de 17,7 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2023-2024, afin d'accroître la capacité des centres d'appels 1 800 O-Canada, d'améliorer Canada.ca et de faire en sorte que la population canadienne puisse accéder à l'information dont elle a besoin au sujet des prestations et des services gouvernementaux.

Moderniser le système de TI de la Sécurité de la vieillesse

Chaque année, le gouvernement fédéral verse plus de 60 milliards de dollars en prestations de Sécurité de la vieillesse à plus de sept millions de personnes âgées. Afin de garantir le versement rapide et fiable de ces prestations essentielles, il faut mettre à jour le système de technologie de l'information (TI) de la Sécurité de la vieillesse.

- ▣ Le budget de 2023 propose d'accorder à Emploi et Développement social Canada un financement de 123,9 millions de dollars sur sept ans, à compter de 2023-2024, afin d'achever la modernisation du système de TI de la Sécurité de la vieillesse.

Assurer l'intégrité des prestations d'urgence liées à la COVID-19

Lorsque la COVID-19 a frappé, le gouvernement fédéral a réagi en fournissant un soutien d'urgence au revenu à près de neuf millions de Canadiennes et Canadiens. Ce soutien était essentiel et a aidé la population canadienne à faire face à une pandémie qui n'arrive qu'une fois par siècle.

Afin de réduire les délais et de s'assurer que chacun reçoit l'aide requise, le gouvernement a versé les prestations rapidement. Inévitablement, cela a donné lieu à des paiements en trop et, dans certains cas, à des abus du système. Dans le budget de 2023, le gouvernement prend de nouvelles mesures pour garantir l'intégrité du système de prestations d'urgence du Canada.

- Le budget de 2023 propose d'accorder à Emploi et Développement social Canada un financement de 53,8 millions de dollars en 2022-2023 pour appuyer les activités d'intégrité relatives aux trop-payés des soutiens au revenu d'urgence liés à la COVID-19.

Le gouvernement fédéral est déterminé à procéder au recouvrement des trop-payés en collaboration avec les Canadiennes et les Canadiens concernés. Toute personne qui éprouverait des difficultés à verser le montant dû peut établir avec l'Agence du revenu du Canada une entente de remboursement souple, adaptée à sa situation personnelle.

Renouveler la péréquation et la formule de financement des territoires

Les programmes de péréquation et de formule de financement des territoires permettent à tous les gouvernements provinciaux et territoriaux de fournir des services comparables à la population canadienne.

- À la suite de consultations menées avec les provinces et les territoires, le budget de 2023 propose de renouveler les programmes de péréquation et de formule de financement des territoires pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} avril 2024, et d'apporter des modifications techniques afin d'améliorer l'exactitude et la transparence des programmes.

6.3. Un régime fiscal équitable

Les programmes et les services sur lesquels compte la population canadienne, notamment la pension de Sécurité de la vieillesse, l'Allocation canadienne pour enfants, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et les transferts aux provinces pour appuyer les soins de santé et l'éducation, dépendent d'une assiette fiscale nationale solide.

Le budget de 2023 s'appuie sur les progrès accomplis par le gouvernement fédéral depuis 2015 pour éliminer les échappatoires, réduire l'évasion fiscale et veiller à ce que les plus riches paient leur juste part.

Faire en sorte que les Canadiennes et les Canadiens les plus riches paient leur juste part

Grâce à l'utilisation importante de déductions, de crédits et d'autres avantages fiscaux, certains parmi les Canadiennes et des Canadiens les plus riches parviennent à ne payer qu'un impôt minime, voire aucun impôt sur le revenu des particuliers au cours d'une année donnée.

L'impôt minimum de remplacement (IMR) vise à garantir que ceux qui ont les revenus les plus élevés ne puissent pas réduire leur facture fiscale de façon disproportionnée en profitant des avantages prévus dans le régime fiscal. L'IMR n'a toutefois pas fait l'objet de réforme en profondeur depuis sa mise en œuvre en 1986, et des milliers de Canadiennes et de Canadiens parmi les plus fortunés paient encore très peu d'impôt sur le revenu.

- Afin de garantir que les plus riches paient leur juste part d'impôt, le budget de 2023 propose des modifications législatives visant à porter le taux de l'IMR de 15 % à 20,5 % et à limiter davantage l'utilisation excessive des avantages fiscaux. Ces modifications généreraient des recettes estimées à 3,0 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de l'année d'imposition 2024.
- Dans le cadre des réformes proposées, l'exonération de base de l'IMR serait multipliée par plus de quatre, passant de 40 000 \$ à 173 000 dollars, ce qui rehausserait beaucoup le niveau de revenu nécessaire pour payer l'IMR. Cette mesure se traduirait par une réduction d'impôt pour des dizaines de milliers de contribuables de la classe moyenne, tandis que l'IMR ciblerait plus précisément les personnes très riches.

En vertu de ces réformes, plus de 99 % de l'IMR payé par les particuliers canadiens serait payé par ceux qui gagnent plus de 300 000 \$ par année, et environ 80 % de l'IMR payé par ceux qui gagnent plus de 1 million de dollars par année.

Réforme fiscale internationale

Le Canada est déterminé à mettre fin à la course au moins-disant fiscal et à garantir que les sociétés multinationales paient leur juste part d'impôt partout où elles font des affaires. Il s'agit de placer la main-d'œuvre et les entreprises canadiennes sur un pied d'égalité avec nos concurrents internationaux.

Le Canada continue d'appuyer fermement le plan de réforme fiscale internationale à deux piliers approuvé par 138 membres du Cadre inclusif du G20/OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices.

Pilier 1 (répartition des droits d'imposition)

Le pilier 1 du plan fera en sorte que les sociétés mondiales les plus importantes et les plus rentables, y compris les grandes sociétés numériques, paient leur juste part d'impôt dans les territoires où se trouvent leurs utilisateurs et leur clientèle. Le Canada et ses partenaires internationaux ont élaboré les règles de ce nouveau système innovateur dans le cadre d'un processus dirigé par l'OCDE, et les pays travaillent à l'achèvement des négociations multilatérales afin que le traité de mise en œuvre du premier pilier puisse être signé d'ici la mi-2023.

Afin de protéger les intérêts de la population canadienne en toute circonstance, le gouvernement continuera d'aller de l'avant avec des dispositions législatives visant une taxe sur les services numériques. Le Canada a bon espoir que la mise en œuvre en temps voulu du nouveau système multilatéral rendra cette mesure inutile.

Pilier 2 (impôt minimal mondial)

Le pilier 2, un régime d'impôt minimal mondial, fera en sorte que les grandes sociétés multinationales soient assujetties à un taux d'imposition effectif minimal de 15 % sur leurs bénéfices partout où elles exercent leurs activités.

Pour fonctionner efficacement, le deuxième pilier doit être mis en œuvre de façon coordonnée par les pays du monde entier. Les récentes mesures prises par un certain nombre de pays pour mettre en œuvre le deuxième pilier en 2024, y compris les pays membres de l'Union européenne, le Royaume-Uni, le Japon et la République de Corée, signifient que le cadre multilatéral pour le régime d'impôt minimal mondial est en train d'être mis en place.

- Le budget de 2023 réaffirme l'intention du Canada, annoncée dans le budget de 2022, de présenter une loi mettant en œuvre le pilier 2 de l'impôt minimal mondial. La règle de taxation primaire du pilier 2 et un impôt complémentaire minimum national seraient applicables aux exercices des sociétés multinationales qui débutent le 31 décembre 2023 ou après cette date. La règle de taxation secondaire s'appliquerait aux exercices commençant le 31 décembre 2024 ou après. Le gouvernement continuera de suivre l'évolution de la situation internationale au fur et à mesure qu'il progressera dans la mise en œuvre du pilier 2.

Taxer les rachats d'actions

L'Énoncé économique de l'automne de 2022 a annoncé l'intention du gouvernement d'instaurer une taxe de 2 % sur les rachats d'actions par les sociétés publiques au Canada et que des renseignements supplémentaires allaient être donnés dans le budget de 2023.

- Le budget de 2023 annonce que l'impôt proposé s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2024 à la valeur nette annuelle des rachats d'actions par les sociétés publiques et certaines fiducies et sociétés de personnes cotées en bourse au Canada. Une entreprise ne serait pas assujettie à l'impôt au cours d'une année si ses rachats bruts d'actions étaient inférieurs à 1 million de dollars.

On estime que cette mesure ferait augmenter les revenus fédéraux de 2,5 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de l'exercice 2023-2024. Et surtout, elle encouragerait aussi les sociétés à réinvestir leurs profits dans leurs travailleurs et leur entreprise.

Assurer la juste imposition des dividendes reçus par les institutions financières

À l'heure actuelle, les dividendes que les institutions financières reçoivent sur les actions canadiennes ne sont pas traités comme des revenus d'entreprise et sont effectivement exempts d'impôt. Les institutions financières comptent sur cet avantage afin de réduire leur fardeau fiscal, ce qui diminue les recettes fiscales qui servent à offrir des prestations et des services à la population canadienne.

- ▣ Le budget de 2023 propose de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin de considérer les dividendes reçus sur les actions canadiennes détenues par les institutions financières dans le cours normal de leurs activités comme un revenu d'entreprise.

Cette mesure s'appliquerait aux dividendes reçus après 2023, ce qui augmenterait les recettes fédérales de 3,15 milliards de dollars sur cinq ans à compter de 2024-2025, et de 790 millions de dollars par la suite.

Renforcer la règle générale anti-évitement

La règle générale anti-évitement (RGAE) a été ajoutée à la *Loi de l'impôt sur le revenu* en 1988 afin de prévenir les opérations abusives d'évitement fiscal. Si un stratagème d'évitement fiscal abusif est établi, la RGAE s'applique en vue de refuser l'avantage fiscal qui a été créé injustement. La RGAE a aidé à lutter contre l'évasion fiscale abusive, mais elle doit être modernisée afin de préserver son efficacité.

- ▣ Le budget de 2023 propose de publier des propositions législatives préliminaires visant à renforcer la RGAE. D'autres détails se trouvent dans la section Renseignements supplémentaires sur le budget, sous la rubrique « Règle générale anti-évitement ».

Chapitre 6

Un gouvernement efficace et un régime fiscal équitable

M\$

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
6.1. Un gouvernement efficace	-160	-3 950	-1 231	-1 411	-3 101	-2 901	-12 754
Recentrer les dépenses gouvernementales – Dépenses réduites en services de consultation, services professionnels et déplacements	0	-500	-1 650	-1 650	-1 650	-1 650	-7 100
Recentrer les dépenses gouvernementales – Dépenses réduites admissibles par les ministères et organismes gouvernementaux	0	0	-681	-1 424	-2 441	-2 441	-6 987
Recentrer les dépenses gouvernementales – société d'État – réductions de dépenses comparables	0	0	-126	-262	-450	-450	-1 288
<i>Moins : Engagements du budget de 2022</i>	0	0	1 000	2 000	3 000	3 000	9 000
Réorienter des dépenses précédemment annoncées	-160	-3 450	225	-75	-1 560	-1 360	-6 380
6.2. Améliorer les services offerts à la population canadienne	54	529	733	732	49	44	2 141
Protéger les droits des passagères et des passagers ¹	0	22	27	26	0	0	76
Améliorer les opérations aéroportuaires et le contrôle des voyageurs	0	475	644	653	2	2	1 775
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-10	-10	-10	0	0	-31
Fournir des services plus rapides pour les vétérans	0	24	38	41	28	26	157
Améliorer Canada.ca et 1 800 O-Canada	0	6	5	4	2	0	18
Moderniser la TI de la Sécurité de la vieillesse	0	11	30	18	17	17	93
Assurer l'intégrité des prestations d'urgence liées à la COVID-19	54	0	0	0	0	0	54
6.3. Un régime fiscal équitable	0	-155	-1 455	-1 615	-4 360	-4 000	-11 585
Faire en sorte que les Canadiennes et les Canadiens les plus riches paient leur juste part	0	-150	-625	-695	-735	-745	-2 950
Réforme de l'impôt international – Pilier deux (impôt minimal mondial)	0	0	0	0	-2 765	-2 365	-5 130
Taxer les rachats d'actions	0	-35	-515	-605	-640	-680	-2 475
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	0	30	440	520	550	580	2 120
Imposer équitablement les dividendes reçus par les institutions financières	0	0	-895	-980	-920	-940	-3 735
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	0	0	140	145	150	150	585
Investissements supplémentaires – Un gouvernement efficace et un régime fiscal équitable	9	662	423	-148	103	-303	746
Recensement de la population de 2026	0	72	82	185	481	102	923
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	0	0	-23	-23	-23	-68

Financement proposé pour Statistique Canada pour le Recensement de la population de 2026.							
Recensement de l'agriculture de 2026	0	9	11	11	17	9	57
Financement proposé pour Statistique Canada pour le Recensement de l'agriculture de 2026.							
Augmenter le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien (DSPTA)	0	0	-279	-313	-323	-333	-1 248
Le budget de 2023 propose d'augmenter les taux du DSPTA, qui soutiendront le financement des coûts de la sûreté aérienne.							
Opérations du programme Laboratoires Canada	0	30	30	0	0	0	59
Financement proposé pour que SPAC gère le renouvellement des infrastructures scientifiques et technologiques fédérales clés dans le cadre du programme Laboratoires Canada.							
Appuyer la transition du gouvernement vers le nuage	0	3	3	0	0	0	6
Financement proposé pour que le SCT guide les ministères dans la transition vers la technologie infonuagique.							
Commissariat au lobbying du Canada	0	0	0	0	0	0	2
Financement proposé pour que le Commissariat au lobbying continue de remplir son mandat.							
Maintenir la capacité du Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	0	2	2	2	0	0	5
<i>Moins : Coûts à recouvrer</i>	0	0	0	0	0	0	-1
Financement proposé pour que le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes continue de remplir son mandat.							
Améliorer les possibilités d'approvisionnement pour les entreprises canadiennes	0	22	29	29	0	0	80
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-3	-3	-3	0	0	-9
Financement proposé pour que SPAC maintienne la plateforme d'approvisionnement électronique du gouvernement.							
Améliorer l'administration de la paye du gouvernement	0	52	0	0	0	0	52
Financement proposé pour que le SCT veille à ce qu'il y ait une capacité suffisante pour superviser les questions relatives aux ressources humaines, à la paye et aux pensions. Financement proposé pour que SPC poursuive les travaux sur une éventuelle solution de paye de nouvelle génération.							
Améliorer le soutien technique pour l'accès aux services en ligne	0	16	14	0	0	0	30
Financement proposé pour qu'EDSC maintienne les niveaux de service au centre d'appels du programme d'inscription et d'authentification, qui offre un soutien aux Canadiennes et aux Canadiens ayant des difficultés techniques avec leur compte Mon dossier Service Canada.							
Assurer la délivrance en temps opportun des numéros d'assurance sociale	0	6	5	0	0	0	12
Financement proposé pour qu'EDSC maintienne les services liés au numéro d'assurance sociale, y compris les centres d'appel et la capacité de traitement.							
Améliorer l'échange de renseignements sur les bénéficiaires décédés	0	5	5	0	0	0	10
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	0	0	0	0	0	-1
Financement proposé pour qu'EDSC aide les provinces à améliorer leurs processus d'échange d'informations sur les décès et élimine les obstacles au traitement rapide des avis de décès au sein du gouvernement fédéral.							
Protéger la vie privée des Canadiennes et des Canadiens	0	5	7	4	3	2	21
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-2	-4	-4	-3	-2	-15

Financement proposé pour que le Commissariat à la protection de la vie privée entreprenne des enquêtes plus approfondies sur les atteintes à la vie privée dans les organismes publics et privés, afin d'améliorer les taux de réponse aux plaintes liées à la protection de la vie privée des Canadiennes et des Canadiens et d'opérationnaliser de nouveaux processus qui seront exigés pour mettre en œuvre la <i>Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs</i> .							
Élaborer un cadre de recouvrement des coûts liés au tabac	0	2	2	2	0	0	7
Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles	0	-2	-2	-2	0	0	-7
Financement pour que SC élabore un cadre de recouvrement des coûts qui exigerait des fabricants de tabac qu'ils contribuent au coût des investissements fédéraux en matière de santé publique dans la lutte contre le tabagisme.							
Financement de CANAFE	-2	-3	-4	-6	-6	-5	-27
Proposer des rajustements aux crédits de CANAFE en raison d'une réinstallation annulée du siège social.							
Défendre l'industrie canadienne du bois d'œuvre	0	26	26	0	0	0	51
Financement proposé pour qu'AMC continue d'appuyer la réponse du Canada aux droits sur le bois d'œuvre résineux des États-Unis et les efforts en vue d'une entente sur le bois d'œuvre résineux.							
Stratégie d'exportation créative – Promotion du commerce	0	2	2	0	0	0	5
Financement proposé pour qu'AMC poursuive les activités de promotion commerciale dans le cadre de la Stratégie d'exportation créative.							
Renouveler les ressources du système de paye	0	517	521	0	0	0	1 038
Financement proposé pour permettre à SPAC de maintenir les ressources du système de paye à mesure que le gouvernement poursuit son travail pour résoudre les problèmes de rémunération dans la fonction publique.							
Rajustements d'AMC pour les variations des coûts non discrétionnaires	11	26	27	26	26	26	141
Financement proposé pour AMC afin de compenser les augmentations de coûts non discrétionnaires qui touchent les missions à l'étranger, comme les changements dans les taux de change et l'inflation.							
Assurer le traitement de la TPS/TVH des services de compensation de cartes de paiement	0	-195	0	0	0	0	-195
Le budget de 2023 propose de modifier la définition de « service financier » aux fins de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) afin de préciser que cette définition exclut les services de compensation de cartes de paiement fournis par un exploitant de réseau de cartes de paiement.							
Renforcer le cadre du transfert intergénérationnel d'entreprise	0	-50	-215	-225	-245	-260	-995
Le budget de 2023 annonce que le gouvernement entend publier aux fins de consultation des projets de modifications législatives visant à faciliter de véritables transferts intergénérationnels d'entreprises tout en protégeant l'intégrité du régime fiscal.							
Conventions de retraite	0	23	60	60	60	60	263
Le budget de 2023 propose que l'ARC rembourse certaines conventions de retraite pour les impôts remboursables versés antérieurement relativement aux primes pour l'obtention de prestations de retraite par lettre de crédit, et exempte à l'avenir les primes des règles relatives à l'impôt remboursable.							
Droits d'accise sur l'alcool	0	100	105	110	115	120	550
Les droits d'accise sur l'alcool sont automatiquement indexés à l'inflation de l'IPC au début de chaque exercice. La mesure proposée limite temporairement à 2 % le rajustement en fonction de l'inflation des droits d'accise pour tous les produits alcooliques, pendant une année seulement, à compter du 1er avril 2023.							
Chapitre 6 – Incidence budgétaire nette							
	-97	-2 914	-1 529	-2 441	-7 310	-7 160	-21 452

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Un glossaire des abréviations utilisées dans ce tableau est présenté à la fin de l'Annexe 1.

¹ Annoncé le 14 mars 2023.

Annexe 1

Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires

Projections économiques

Depuis 1994, le gouvernement fonde sa planification économique et budgétaire sur la moyenne des prévisions économiques du secteur privé. Cette approche contribue à l'objectivité et à la transparence des données et confère un élément d'indépendance aux prévisions économiques et budgétaires du gouvernement. Les prévisions économiques présentées dans cette section sont fondées sur une enquête réalisée en février 2023. La moyenne de l'enquête a été rajustée en fonction des résultats réels des Comptes nationaux pour le quatrième trimestre de 2022 et des données antérieures révisées publiées le 28 février 2023.

Des économistes de 13 institutions du secteur privé ont participé à l'enquête de février :

- BMO Marchés des capitaux
- Caisse de dépôt et placement du Québec
- Marchés mondiaux CIBC
- Le Conference Board du Canada
- Desjardins
- IHS Markit
- Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.
- Valeurs mobilières Banque Laurentienne
- Banque Nationale Marchés financiers
- Banque Royale du Canada
- Banque Scotia
- Groupe Financier Banque TD
- Université de Toronto (programme d'analyse politique et économique)

Depuis le moment où l'enquête a été menée, au début du mois de février, les développements sur les marchés financiers ont augmenté la probabilité que l'économie mondiale connaisse des ralentissements plus marqués. Toutefois, des résultats meilleurs ou pires que ceux décrits dans l'enquête sont plausibles. Les données macroéconomiques tirées de l'enquête de février 2023 constituent encore un point de départ raisonnable aux fins de la planification budgétaire. Pour faciliter une planification économique et budgétaire prudente, le ministère des Finances a créé deux scénarios, l'un envisageant une croissance plus rapide et l'autre, une croissance plus lente, par rapport à l'enquête de février (voir ci-dessous).

Les économistes du secteur privé s'attendent à ce que l'économie du Canada connaisse un ralentissement plus important que celui qui était prévu dans *l'Énoncé économique de l'automne de 2022* (EEA de 2022) (tableau A1.1). La croissance du produit intérieur brut (PIB) réel devrait ralentir et passer d'un solide 3,4 % en 2022 (légèrement supérieur au résultat de 3,2 % attendu dans l'EEA de 2022) à 0,3 % en 2023, avant de rebondir pour atteindre 1,5 % en 2024 (par rapport aux taux de 0,7 % et de 1,9 % annoncés précédemment, respectivement). Dans l'ensemble, à la lumière de ces révisions, le PIB réel serait, d'ici 2024, environ 0,6 % inférieur au niveau prévu dans l'EEA de 2022. On s'attend à ce que la croissance annuelle du PIB réel se renforce pour atteindre environ 2,0 % en moyenne au cours du reste de la période de projection, ce qui indique un retour aux taux de croissance tendanciels à long terme.

Le tableau A1.2 présente une comparaison des moyennes tirées de l'enquête de février par rapport aux prévisions de la croissance du PIB réel d'autres institutions.

Étant donné que toutes les répercussions du resserrement monétaire n'ont pas encore été ressenties, la moyenne de l'enquête laisse présager une récession modérée cette année, et comprend un recul entre le sommet et le creux du PIB réel de 0,4 %. Cette situation représenterait un très léger ralentissement comparativement au recul entre le sommet et le creux de 4,4 % enregistré au cours de la récession de 2008-2009, et même par rapport à la baisse de 1,6 % incluse dans le scénario pessimiste pris en compte dans l'EEA de 2022.

En concordance avec la diminution prévue de la croissance du PIB réel, le taux de chômage au Canada devrait augmenter, passant d'un niveau proche de son plus bas historique à un sommet de 6,3 % d'ici la fin de 2023. Sur une base annuelle, on s'attend à une hausse du taux de chômage, qui passerait de 5,3 % en 2022 à un taux toujours faible 5,8 % en 2023. Ce taux devrait ensuite passer à 6,2 % en 2024 avant de diminuer graduellement jusqu'à 5,7 % d'ici 2026, ce qui correspond largement aux projections de l'EEA de 2022 et reflète la résilience du marché du travail canadien.

La prévision des taux d'intérêt à court terme au Canada a été révisée à la hausse de 0,4 point de pourcentage, en moyenne par année, comparativement à l'EEA de 2022. La moyenne de l'enquête de février quant aux taux d'intérêt à court terme va dans le sens d'un maintien du taux directeur de la Banque du Canada à 4,5 % jusqu'à l'automne, avant une diminution graduelle à moins de 3 % d'ici la fin de 2024.

En concordance avec les tendances récentes, les économistes du secteur privé prévoient une baisse de l'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) en dessous de 3,0 % au troisième trimestre de 2023, puis à environ 2,0 %, soit la cible de la Banque du Canada, au deuxième trimestre de 2024. Sur une base annuelle, on s'attend à ce que l'inflation de l'IPC passe de 6,8 % en 2022 à 3,5 % en 2023, puis se stabilise à environ 2,0 % au cours du reste de la période de projection, ce qui correspond aux données de l'EEA de 2022 et au taux d'inflation moyen au Canada des 30 dernières années.

Après une augmentation subite en raison de l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie, le prix des produits de base a chuté brusquement dans la deuxième moitié de 2022. L'incidence négative sur l'inflation du PIB (l'indicateur le plus large de l'inflation des prix dans l'ensemble de l'économie) au cours des deux derniers trimestres de 2022 a été beaucoup plus importante que celle prévue par les économistes du secteur privé dans l'EEA de 2022. Par conséquent, l'inflation du PIB a été de 7,3 % en 2022, un taux bien inférieur au 8,2 % prévu dans l'EEA de 2022.

Les prix des produits de base devraient également rester plus faibles dans les années à venir. L'enquête de février 2023 anticipe une baisse des prix du pétrole brut, qui passeraient d'une moyenne de 94 \$ US par baril en 2022 à 81 \$ US par baril en 2023 et 2024, en deçà des prévisions de l'EEA de 2022. Par conséquent, l'inflation du PIB est également revue à la baisse à 0,6 % en 2023, comparativement à 1,8 % dans l'EEA de 2022. À plus long terme, l'inflation du PIB devrait rester à peu près conforme aux prévisions de l'EEA de 2022. Le gouvernement fédéral suit de près les fluctuations actuelles du prix du pétrole.

Ensemble, les révisions à la baisse de l'inflation du PIB et, dans une moindre mesure, le PIB réel ont considérablement pesé sur les projections du PIB nominal. Sur une base annuelle, le PIB nominal a augmenté de 11,0 % en 2022 (en deçà des 11,6 % prévus dans l'EEA de 2022) et devrait ralentir à 0,9 % en 2023 (par rapport aux 2,6 % annoncés précédemment). Par conséquent, le niveau du PIB nominal (la mesure la plus large de l'assiette fiscale) devrait être inférieur de 60 milliards de dollars, en moyenne par année, à la moyenne des prévisions faites par les économistes du secteur privé dans l'EEA de 2022. Il s'agit aussi de 16 milliards de dollars de moins, en moyenne par année, que dans le scénario de baisse envisagé dans l'EEA de 2022.

Comme il s'agit de la mesure la plus large de l'assiette fiscale, la révision à la baisse du PIB nominal a une incidence sur les recettes fiscales et les perspectives des recettes publiques. Le ralentissement de la croissance du PIB nominal en 2023 fera augmenter le ratio de la dette au PIB en 2023-2024 avant que celui-ci poursuive sa tendance à la baisse (voir ci-dessous).

Tableau A1.1

Moyenne des prévisions économiques du secteur privé
 %, sauf indication contraire

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2022-2027
Croissance du PIB réel¹							
EEA de 2022	3,2	0,7	1,9	2,3	2,1	1,9	2,0
Budget de 2023	3,4	0,3	1,5	2,3	2,2	1,9	2,0
Inflation du PIB¹							
EEA de 2022	8,2	1,8	1,8	1,9	1,9	1,9	2,9
Budget de 2023	7,3	0,6	2,0	1,9	1,9	1,9	2,6
Croissance du PIB nominal¹							
EEA de 2022	11,6	2,6	3,7	4,2	4,1	3,9	5,0
Budget de 2023	11,0	0,9	3,6	4,3	4,1	3,9	4,6
PIB nominal (en milliards de dollars)¹							
EEA de 2022	2 801	2 873	2 979	3 105	3 233	3 358	
Budget de 2023	2 785	2 810	2 910	3 037	3 162	3 285	
Écart entre l'EEA de 2022 et le budget de 2023	-16	-63	-69	-69	-70	-73	-60
Taux des bons du Trésor à 3 mois							
EEA de 2022	2,2	3,6	2,8	2,3	2,1	2,1	2,5
Budget de 2023	2,4	4,4	3,3	2,6	2,4	2,4	2,9
Taux des obligations du gouvernement à 10 ans							
EEA de 2022	2,8	3,1	2,8	2,8	2,9	3,0	2,9
Budget de 2023	2,8	3,0	2,9	3,0	3,1	3,1	3,0
Taux de change (cents US/\$CAN)							
EEA de 2022	77,9	77,1	77,9	78,8	79,2	79,7	78,4
Budget de 2023	76,9	74,7	76,8	78,3	79,0	79,3	77,5
Taux de chômage							
EEA de 2022	5,4	6,1	6,2	6,0	5,8	5,7	5,9
Budget de 2023	5,3	5,8	6,2	6,0	5,7	5,7	5,8
Inflation de l'indice des prix à la consommation							
EEA de 2022	6,8	3,5	2,1	2,1	2,1	2,1	3,1
Budget de 2023	6,8	3,5	2,1	2,1	2,1	2,1	3,1
Croissance du PIB réel des États-Unis							
EEA de 2022	1,7	0,6	1,7	2,2	2,1	2,0	1,7
Budget de 2023	2,1	0,8	1,4	2,1	2,0	1,9	1,7
Prix du pétrole brut West Texas Intermediaire (\$US/baril)							
EEA de 2022	97	88	85	82	81	81	86
Budget de 2023	94	81	81	79	77	78	82

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, la moyenne des prévisions indiquée peut ne pas correspondre à la moyenne des années correspondantes. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Les chiffres présentés précédemment ont été redressés de façon à tenir compte des révisions des données antérieures du Système de comptabilité nationale du Canada.

Sources : Statistique Canada; pour l'Énoncé économique de l'automne de 2022, enquête de septembre 2022 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; pour le budget de 2023, enquête de février 2023 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé, dont les résultats ont été rajustés en fonction des résultats réels des Comptes nationaux pour le quatrième trimestre de 2022 publiés le 28 février 2023.

Tableau A1.2

Comparaison des prévisions concernant la croissance du PIB réel

Pourcentage

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Budget de 2023	3,4	0,3	1,5	2,3	2,2	1,9
Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)	3,4	1,1	1,4
Directeur parlementaire du budget (DPB)	3,6	1,0	1,6	2,2	2,1	2,0
Fonds monétaire international (FMI)	3,5	1,5	1,5
Banque du Canada	3,6	1,0	1,8

Sources : Statistique Canada; pour le budget de 2023, voir le tableau A1.1; Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, mars 2023; Évaluation économique et financière du DPB, mars 2023; FMI, Perspectives de l'économie mondiale – Mise à jour, janvier 2023; Banque du Canada, Rapport sur la politique monétaire, janvier 2023.

Changements dans les projections budgétaires depuis l'Énoncé économique de l'automne de 2022

Les projections budgétaires présentées dans ce budget sont fondées sur les projections économiques issues de l'enquête de février 2023 auprès des économistes du secteur privé. Les tableaux qui suivent présentent les changements survenus dans les perspectives budgétaires depuis l'EEA de 2022, notamment en raison de l'incidence des mesures prises par le gouvernement depuis l'EEA de 2022, des mesures prévues dans le présent budget et des résultats financiers à ce jour.

Évolution des perspectives budgétaires depuis l'Énoncé économique de l'automne de 2022

Tableau A1.3

Évolution du contexte économique et budgétaire et mesures stratégiques
en milliards de dollars

	Projections					
	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028
Solde budgétaire – Énoncé économique de l'automne de 2022 (EEA)	-36,4	-30,6	-25,4	-14,5	-3,4	4,5
Évolution économique et budgétaire depuis l'EEA de 2022	6,4	-4,7	-4,9	-5,1	-7,5	-10,3
Solde budgétaire avant les mesures stratégiques	-30,0	-35,3	-30,3	-19,5	-10,9	-5,8
Mesures stratégiques prises depuis l'EEA de 2022	-5,4	0,7	3,2	2,6	1,7	0,1
Mesures du budget de 2023 (par chapitre)						
1. Rendre la vie plus abordable et soutenir la classe moyenne	-2,5	-0,8	-0,3	-0,5	-0,5	-0,6
2. Investir dans les soins de santé publics et l'accès à des soins dentaires abordables	-2,0	-3,6	-4,6	-6,4	-6,8	-7,9
3. Le plan canadien : une énergie abordable, de bons emplois et une économie propre en croissance	0,0	-1,2	-3,1	-4,4	-5,9	-6,3
4. Faire progresser la réconciliation et bâtir un Canada qui fonctionne pour tout le monde	-3,1	-2,5	-1,3	-1,0	-0,6	-0,6
5. Le leadership du Canada dans le monde	-0,1	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
6a. : Un gouvernement efficace et de meilleurs services pour la population canadienne	0,1	2,8	0,1	0,8	2,9	3,2
6b. : Un régime fiscal équitable	0,0	0,2	1,5	1,6	4,4	4,0
Total – Mesures prises depuis l'EEA de 2022 et dans le budget de 2023	-13,0	-4,8	-4,7	-7,3	-4,9	-8,3
Solde budgétaire	-43,0	-40,1	-35,0	-26,8	-15,8	-14,0
Solde budgétaire (% du PIB)	-1,5	-1,4	-1,2	-0,9	-0,5	-0,4
Dettes fédérales (% du PIB)	42,4	43,5	43,2	42,2	41,1	39,9

Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges). Un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).

Évolution de la situation économique et budgétaire depuis l'Énoncé économique de l'automne de 2022

Tableau A1.4

Évolution de la situation économique et budgétaire depuis l'Énoncé économique de l'automne de 2022

en milliards de dollars

	Projections					
	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028
Évolution de la situation économique et budgétaire, par composante¹						
Variation des revenus budgétaires						
(1.1) Impôt sur le revenu	-5,9	-3,7	-3,3	-5,4	-4,5	-5,9
(1.2) Taxes et droits d'accise	-0,2	-0,9	-1,0	-1,0	-1,2	-1,3
(1.3) Produits du régime de tarification de la pollution	-0,1	0,3	0,5	0,6	0,7	0,8
(1.4) Cotisations d'assurance-emploi	0,1	0,0	-0,8	-1,0	-0,9	-0,9
(1.5) Autres revenus ²	-0,1	-1,9	0,3	0,6	0,6	1,1
(1) Total – Revenus budgétaires	-6,2	-6,2	-4,3	-6,2	-5,3	-6,2
Variation des charges de programmes						
(2.1) Principaux transferts aux particuliers	5,7	1,8	1,1	0,8	0,7	0,8
(2.2) Principaux transferts aux autres administrations	0,0	-0,3	0,4	0,9	0,9	0,8
(2.3) Retour des produits du régime de tarification de la pollution	0,8	0,0	-1,6	-0,6	-0,7	-0,8
(2.4) Charges de programmes directes	5,8	0,9	2,6	3,2	0,6	0,4
(2) Total des charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes	12,3	2,4	2,5	4,3	1,5	1,2
(3) Frais de la dette publique	0,3	-0,5	-3,4	-3,8	-4,3	-5,3
(4) Pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets)	0,0	-0,4	0,4	0,5	0,6	0,0
(5) Total – Évolution de la situation économique et budgétaire	6,4	-4,7	-4,9	-5,1	-7,5	-10,3

¹ Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges). Un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).

² Les autres revenus comprennent ici la taxe du pilier 1 et la taxe sur les logements sous-utilisés, aux fins de présentation seulement.

- Les perspectives concernant les revenus budgétaires ont été révisées à la baisse de 5,7 milliards de dollars en moyenne par rapport à l'EEA de 2022, en raison de la baisse des projections du PIB nominal et des répercussions connexes sur les projections de la rentabilité des entreprises et du revenu personnel (en particulier la croissance plus lente de l'emploi et des salaires). Par conséquent, les rentrées d'impôt sur le revenu devraient diminuer d'environ 4,8 milliards de dollars en moyenne au cours de la période de projection.
- Les perspectives concernant les taxes et droits d'accise ont été révisées à la baisse afin de tenir compte des résultats mensuels inférieurs aux prévisions cette année, ainsi que de l'incidence d'une économie plus faible et de coûts d'emprunt plus élevés sur la consommation taxable projetée.
- Les produits du régime fédéral de tarification de la pollution provenant des provinces et des territoires qui font partie du filet de sécurité fédéral devraient être plus élevés à compter du 1^{er} juillet 2023, en raison de l'ajout de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador au cadre pour la redevance sur les combustibles. Les produits directs continueront d'être remis en intégralité aux provinces ou aux territoires d'où ils proviennent.
- Les revenus provenant des cotisations d'assurance-emploi devraient être légèrement plus élevées en 2022-2023 en raison de résultats sur le marché du travail supérieurs aux prévisions, puis plus faibles à partir de 2024-2025 en raison d'un taux de cotisation moins élevé par rapport à l'EEA de 2022, comme l'exige le mécanisme d'établissement du taux d'équilibre actuel.
- Les autres revenus ont été revus à la baisse à court terme, principalement sous l'effet d'une révision à la baisse des bénéfices attendus de la Banque du Canada, en raison des taux d'intérêt de dépôt plus élevés conjugués à une hausse des soldes de dépôt sur lesquels la Banque paie des intérêts. Cette baisse est compensée, pendant le reste de la période de projection, par l'augmentation prévue des revenus d'intérêt sur les prêts aux sociétés d'État, les dettes fiscales et le revenu net des opérations de change.

Les perspectives concernant les charges de programmes ont été révisées à la baisse par rapport à l'EEA de 2022, en raison de la diminution des transferts importants aux particuliers, des transferts importants aux autres ordres de gouvernement et des charges directes de programmes.

- En ce qui concerne les principaux transferts aux particuliers, la diminution en 2022-2023 découle des résultats mensuels inférieurs aux prévisions pour les prestations d'assurance-emploi et les prestations pour enfants, ainsi que de l'augmentation de 3,2 milliards de dollars des remboursements prévus des paiements en trop de prestations de soutien aux travailleurs touchés par la COVID-19.

- Au cours des années suivantes, la diminution des dépenses prévues s'explique par une légère baisse des prestations prévues pour les personnes âgées en raison de la révision du nombre de bénéficiaires prévu, qui est contrebalancée en partie par une inflation projetée de l'IPC, à laquelle les prestations sont indexées; une diminution des prestations d'assurance-emploi prévues attribuables à la baisse du chômage et des gains prévus, conformément aux perspectives révisées; et le report des résultats de 2022-2023 inférieurs aux prévisions à ce jour pour les prestations pour enfants.
- Les principaux transferts prévus à d'autres ordres de gouvernement ont légèrement augmenté en 2023-2024, mais ils sont plus faibles pour le reste de la période de projection en raison de la croissance du PIB nominal plus faible, à laquelle les programmes de transfert comme la péréquation sont indexés. Les projections pour la formule de financement des territoires ont été revues légèrement à la baisse compte tenu de la capacité budgétaire plus forte que prévu dans les trois territoires. Ces baisses sont contrebalancées en partie par une faible diminution des recouvrements relativement à l'abattement d'impôt du Québec.
- Pour ce qui est des produits du régime de tarification de la pollution, les montants remis sont plus faibles en 2022-2023, puis plus élevés pendant toute la période de projection, ce qui dénote la révision du calendrier de remise des produits de la redevance sur les combustibles aux petites et moyennes entreprises et aux groupes autochtones dans la province ou le territoire où ils sont générés. En outre, l'ajout de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador au régime de la redevance sur les combustibles, comme il a été indiqué plus tôt, donne lieu à la remise de produits supplémentaires.
- Les projections pour les charges de programmes directes ont été revues à la baisse pour toute la période de projection par rapport aux prévisions indiquées dans l'EEA de 2022.
 - o Les dépenses inférieures en 2022-2023 s'expliquent par un ralentissement des dépenses plus marqué que prévu, notamment pour les achats de vaccins, de traitements et de trousse de dépistage rapide liés à la COVID-19, en plus de la révision des provisions pour l'aide en cas de catastrophe. La baisse de ces dépenses est contrebalancée en partie par une augmentation des provisions pour passif éventuel et indemnités.
 - o Dans l'ensemble de la période de projection, les dépenses moins élevées sont attribuables à la révision du calendrier et des dépenses concernant des mesures annoncées précédemment. Au cours des années ultérieures, on s'attend à ce que les dépenses soient moins élevées en raison de l'incidence de la baisse des revenus projetés sur les crédits d'impôt à l'investissement remboursables des sociétés et des mauvaises créances liées aux impôts à recouvrer, ce qui reflète les perspectives de revenus plus faibles par rapport à l'EEA de 2022 dont il a été question ci-dessus.

Les frais de la dette publique devraient diminuer en 2022-2023 par rapport aux projections de l'EEA de 2022 pour atteindre 34,5 milliards de dollars en raison de besoins d'emprunt à court terme plus faibles que prévu. Cette baisse est annulée en partie par les hausses des taux d'intérêt à court et à long terme prévues par les économistes du secteur privé. Au cours du reste de la période de projection, on s'attend à ce que les taux d'intérêt plus élevés projetés à court et à long terme et des besoins d'emprunt accrus augmentent progressivement les frais de la dette publique par rapport à l'EEA de 2022 d'un montant de 0,5 milliard de dollars en 2023-2024, pour passer à 5,3 milliards de dollars d'ici 2027-2028.

Les pertes actuarielles nettes, qui représentent l'amortissement des variations de la valeur des obligations accumulées du gouvernement pour les pensions et les autres avantages sociaux futurs des employés et les actifs des fonds de pension, devraient être plus élevées en 2023-2024 et plus faibles les années suivantes. L'augmentation en 2023-2024 est en grande partie attribuable à la baisse des taux d'intérêt à long terme prévus, utilisés pour mesurer la valeur actuelle des obligations à la fin de 2022-2023, ce qui réduit les gains actuariels à amortir à compter de 2023-2024. Par la suite, les pertes actuarielles nettes sont inférieures aux prévisions indiquées dans l'EEA de 2022, en raison de la hausse des taux d'intérêt à long terme prévus.

État sommaire des opérations

Tableau A1.5

État sommaire des opérations

en milliards de dollars

	2021- 2022	Projections					
		2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028
Revenus budgétaires	413,3	437,3	456,8	478,5	498,4	521,8	542,8
Charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes	468,8	435,9	446,6	463,3	475,9	489,2	505,4
Frais de la dette publique	24,5	34,5	43,9	46,0	46,6	48,3	50,3
Total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes	493,3	470,4	490,5	509,3	522,5	537,6	555,7
Solde budgétaire avant les pertes actuarielles nettes	-80,0	-33,2	-33,7	-30,8	-24,1	-15,7	-12,9
Pertes actuarielles nettes	-10,2	-9,8	-6,4	-4,2	-2,8	0,0	-1,1
Solde budgétaire	-90,2	-43,0	-40,1	-35,0	-26,8	-15,8	-14,0
Situation financière							
Total des passifs	1 838,7	1 870,0	1 912,0	1 978,5	2 037,1	2 084,3	2 127,6
Actifs financiers	600,3	578,9	578,4	606,9	635,5	665,5	694,2
Dette nette	1 238,4	1 291,0	1 333,6	1 371,6	1 401,7	1 418,8	1 433,4
Actifs non financiers	103,9	110,3	112,7	115,8	119,0	120,4	121,0
Dette fédérale ^{1,2}	1 134,5	1 180,7	1 220,8	1 255,8	1 282,7	1 298,4	1 312,5
% du PIB							
Revenus budgétaires	16,5	15,7	16,3	16,4	16,4	16,5	16,5
Charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes	18,7	15,7	15,9	15,9	15,7	15,5	15,4
Frais de la dette publique	1,0	1,2	1,6	1,6	1,5	1,5	1,5
Solde budgétaire	-3,6	-1,5	-1,4	-1,2	-0,9	-0,5	-0,4
Dette fédérale	45,2	42,4	43,5	43,2	42,2	41,1	39,9

¹ Le solde d'ouverture de la situation financière pour 2022-2023 a été rajusté en fonction du solde de clôture figurant dans les *Comptes publics du Canada de 2022* afin de tenir compte de l'incidence de deux nouvelles normes comptables pour les instruments financiers et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations qui sont entrées en vigueur en 2022-2023. Pour en savoir plus sur ces rajustements, consultez la note 8 de *La revue financière* d'août 2022, disponible sur le site Web du ministère des Finances.

² Le niveau projeté de la dette fédérale pour 2022-2023 comprend une estimation des autres revenus globaux de 1,1 milliard de dollars pour les sociétés d'État entreprises et d'autres entreprises du gouvernement, et une estimation de 2,9 milliards de dollars pour les gains de réévaluation nets sur les accords de swaps et les contrats à terme sur devises.

Perspectives concernant les revenus budgétaires

Tableau A1.6

Perspectives concernant les revenus

en milliards de dollars

	Projections						
	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028
Revenus d'impôt sur le revenu							
Impôt sur le revenu des particuliers	198,4	206,8	213,7	224,5	235,7	246,5	257,9
Impôt sur le revenu des sociétés	78,8	88,0	85,5	86,3	87,8	90,1	93,1
Impôt sur le revenu des non-résidents	10,8	13,6	13,7	13,1	12,7	13,0	13,6
Total	288,0	308,3	312,9	323,9	336,3	349,6	364,6
Revenus tirés des taxes et des droits d'accise							
Taxe sur les produits et services	46,2	45,4	51,4	53,5	55,5	57,4	59,4
Droits de douane à l'importation	5,2	6,2	6,5	6,9	7,1	7,4	7,7
Autres taxes et droits d'accise	11,3	11,4	11,9	12,4	12,5	12,6	12,7
Total	62,7	63,0	69,9	72,8	75,1	77,4	79,8
Autres taxes	0,0	0,2	0,9	0,9	1,0	3,8	3,4
Total – Revenus fiscaux	350,7	371,6	383,7	397,6	412,4	430,8	447,8
Produits du régime de tarification de la pollution	6,3	7,7	10,1	12,3	14,0	15,7	17,1
Revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi	23,9	26,8	28,2	29,0	29,9	31,0	32,1
Autres revenus							
Sociétés d'État entreprises	12,8	5,9	5,6	10,1	12,4	13,8	14,3
Autres programmes	18,7	24,3	26,6	26,7	26,4	27,1	27,9
Revenu net des opérations de change	0,9	1,0	2,5	3,0	3,3	3,4	3,5
Total	32,4	31,3	34,7	39,7	42,1	44,3	45,8
Total – Revenus budgétaires	413,3	437,3	456,8	478,5	498,4	521,8	542,8
% du PIB							
Total – Revenus fiscaux	14,0	13,3	13,7	13,7	13,6	13,6	13,6
Produits du régime de tarification de la pollution	0,3	0,3	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5
Revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Autres revenus	1,3	1,1	1,2	1,4	1,4	1,4	1,4
Total – Revenus budgétaires	16,5	15,7	16,3	16,4	16,4	16,5	16,5

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Le tableau A1.6 ci-dessus donne un aperçu des revenus budgétaires prévues par composante principale.

Revenus d'impôt sur le revenu

Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers devraient augmenter de 4,2 % pour atteindre 206,8 milliards de dollars en 2022-2023, ce qui correspond aux résultats cumulatifs de l'exercice en cours. Après un ralentissement prévu en 2023-2024, la croissance des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers devrait atteindre en moyenne 4,8 %, à la faveur d'une croissance constante des revenus d'emploi et de placement.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés devraient augmenter de 11,7 %, pour atteindre 88 milliards de dollars en 2022-2023, en fonction de la croissance à ce jour qui a été stimulée par des gains généralisés dans tous les secteurs de l'industrie au cours de l'exercice. En outre, les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés devraient baisser de 2,9 % en 2023-2024 en raison du ralentissement prévu de la croissance économique, puis augmenter à un taux moyen de 2,2 % par année pour le reste de la période de projection.

L'impôt sur le revenu payé par les non-résidents sur le revenu de source canadienne, notamment les dividendes et les paiements d'intérêts, devrait augmenter de 25,7 % pour atteindre 13,6 milliards de dollars en 2022-2023. La croissance des rentrées d'impôts des non-résidents devrait se stabiliser.

Revenus tirés des taxes et des droits d'accise

Les revenus tirés de la taxe sur les produits et services (TPS) devraient chuter de 1,6 %, pour s'établir à 45,4 milliards de dollars en 2022-2023. Pendant le reste de la période de projection, les revenus tirés de la TPS devraient augmenter de 5,5 % par année en moyenne, conformément aux perspectives relativement aux tendances de la consommation taxable.

Les droits de douane et les droits à l'importation devraient augmenter de 18,8 % en 2022-2023, d'après les résultats cumulatifs de l'exercice en cours, à la faveur de l'abrogation des droits sur l'équipement de protection individuelle et d'autres produits médicaux, et d'une forte croissance des importations. Pour le reste de la période de projection, la projection de la croissance s'établit à 4,4 % en moyenne.

Les autres taxes et droits d'accise devraient augmenter pour atteindre 11,4 milliards de dollars (1,1 %) en 2022-2023, selon les données cumulatives recueillies depuis le début de l'exercice. Les revenus tirés de ces taxes devraient ensuite augmenter pour atteindre 12,7 milliards de dollars d'ici 2027-2028, notamment sur la base des perspectives de consommation de carburants et d'alcool.

Les autres taxes comprennent les revenus provenant de la taxe sur les logements sous-utilisés annoncée dans la Mise à jour économique et budgétaire de 2021 et du plan de réforme fiscale internationale à deux piliers approuvé par 138 membres du Cadre inclusif du G20/OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéficiaires. Les revenus tirés de ces taxes devraient augmenter pour atteindre 3,4 milliards de dollars en 2027-2028, principalement en raison des nouveaux revenus prévus provenant du deuxième pilier du plan de réforme fiscale internationale.

Produits du régime de tarification de la pollution

Les produits du régime de tarification de la pollution devraient augmenter, principalement en raison de l'augmentation du prix sur la pollution¹. En outre, à compter du 1^{er} juillet 2023, la mise en œuvre de la redevance fédérale sur les combustibles en Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador contribuera à faire augmenter les produits tirés de la tarification de la pollution. L'intégralité des produits directs continuera d'être remise aux provinces ou aux territoires à l'origine de ces produits.

Revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi

Les revenus des cotisations d'assurance-emploi devraient augmenter et s'établir à 12,3 % en 2022-2023 en raison de la vigueur continue du marché du travail. Pour le reste de la période de projection, les revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi devraient augmenter en moyenne de 3,7 % en raison de la croissance régulière des gains (voir l'encadré A1.1 pour en savoir plus sur les perspectives du Compte des opérations de l'assurance-emploi). Le taux de cotisation à l'assurance-emploi restera stable à 1,63 \$ en 2024, soit 15 cents de moins qu'il ne l'était entre 2013 et 2016 (1,88 \$). Le taux de cotisation a atteint son niveau le plus bas des 25 dernières années en 2019, 2020 et 2021 (1,58 \$).

¹ La trajectoire du prix sur la pollution correspond à des augmentations annuelles de 15 \$/tonne à compter de 2023-2024 (à partir d'un prix de 50 \$/tonne), comme l'indique la *Mise à jour de l'approche pancanadienne pour une tarification de la pollution par le carbone 2023-2030*, publiée en août 2021.

Encadré A1.1 Compte des opérations de l'assurance-emploi

en milliard de dollars	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028
Revenus de cotisations d'assurance-emploi	23,9	26,8	28,2	29,0	29,9	31,0	32,1
Prestations d'assurance-emploi ¹	38,9	22,6	24,2	25,5	26,2	26,6	27,3
Frais d'administration et autres charges du programme ²	2,6	2,6	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0
	2021³	2022	2023	2024	2025	2026	(...) 2030
Solde annuel du Compte des opérations de l'assurance-emploi	-24,6	1,9	2,8	2,0	2,0	2,9	4,0
Solde cumulatif du Compte des opérations de l'assurance-emploi	-25,9	-24,0	-21,1	-19,2	-17,2	-14,2	0,7 ⁴
Taux de cotisation projeté (par tranche de 100 \$ de rémunération assurable)	1,58	1,58	1,63	1,63	1,63	1,63	1,63

- 1 Les prestations d'assurance-emploi comprennent les prestations régulières, les prestations de maladie, les prestations de maternité, les prestations parentales, les prestations de compassion, les prestations de pêcheur, les prestations pour travail partagé, les prestations d'emploi et les mesures de soutien. Les prestations d'assurance-emploi excluent les coûts de la Prestation d'assurance-emploi d'urgence, conformément à l'engagement pris par le gouvernement de créditer le Compte des opérations de l'assurance-emploi.
- 2 Les autres charges correspondent essentiellement aux coûts administratifs; elles sont constatées dans les charges de programmes directs.
- 3 Les valeurs de 2021 sont des données réelles. Les données de 2022 et des années suivantes constituent des projections.
- 4 Le solde cumulatif du Compte des opérations de l'assurance-emploi ne se situe pas exactement à zéro à la fin de la période de sept ans, puisque les taux d'assurance-emploi projetés sont arrondis au cent près par tranche de 100 \$ de rémunération assurable, conformément à la Loi sur l'assurance-emploi.

Le Compte des opérations de l'assurance-emploi fait partie du Trésor. En conséquence, les revenus et les charges liés à l'assurance-emploi qui sont respectivement crédités ou imputés à ce compte, conformément à la *Loi sur l'assurance-emploi*, sont consolidés avec ceux du gouvernement et ont une incidence sur le solde budgétaire. Par souci d'uniformité avec le taux de cotisation à l'assurance-emploi, qui est établi en fonction de l'année civile en vue d'assurer l'équilibre du Compte au fil du temps, les soldes annuels et cumulatifs du Compte sont également présentés en fonction de l'année civile.

Le Compte des opérations de l'assurance-emploi devrait enregistrer des excédents annuels pendant toute la période de projection afin d'atteindre en 2030 un solde cumulatif conforme au mécanisme visant à assurer l'équilibre, qui a commencé par la fixation du taux de cotisation de 2017.

Autres revenus

Les autres revenus comptent trois volets généraux : les revenus nets des sociétés d'État entreprises; les autres revenus de programmes découlant du rendement des investissements, du produit de la vente de biens et services et des autres revenus divers; et les revenus nets sur opérations de change.

- Les revenus des sociétés d'État d'entreprise devraient être temporairement inférieurs en 2022-2023 et 2023-2024, ce qui est en grande partie attribuable aux pertes nettes prévues de la Banque du Canada, puisque les frais d'intérêt payés sur les dépôts détenus par la Banque à taux d'intérêt variable augmentent plus rapidement que les revenus des investissements à taux fixe dans un contexte de taux d'intérêt en hausse. Au-delà de cette période, la croissance est conforme aux projections des profits de la Banque et des autres sociétés d'État entreprises, tout comme les hausses des revenus d'intérêt sur les prêts aux sociétés d'État entreprises.
- Les autres revenus de programmes varient en fonction des revenus des sociétés d'État consolidées, des taux d'intérêt, de l'inflation, des fluctuations des taux de change (qui ont une incidence sur la valeur en dollars canadiens des actifs libellés en devises). Ces revenus devraient augmenter en moyenne de 19,1 % en 2022-2023 et 2023-2024, principalement sous l'effet de l'augmentation des revenus d'intérêts et de pénalités perçus sur la dette fiscale en raison de taux d'intérêt plus élevés, de l'accumulation des revenus tirés de la mise aux enchères du spectre et de la reprise des ventes de biens et services (p. ex. les frais d'obtention de passeports et de visas, les revenus de VIA Rail). Au cours du reste de la période de projection, les autres revenus de programmes devraient continuer d'augmenter de 1,3 % en moyenne.
- Les revenus nets tirés des opérations de change, qui sont principalement constitués du rendement des réserves officielles de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes, sont volatils et sensibles aux variations des taux de change et des taux d'intérêt à l'étranger. Les actifs du Compte du fonds des changes sont principalement investis dans des titres de créance d'États souverains et de leurs organismes, et sont détenus pour aider à contrôler et à protéger la valeur externe du dollar canadien et pour fournir une source de liquidité au gouvernement, au besoin. Ces revenus devraient augmenter, à mesure que les pertes sur les ventes de titres dans un contexte de taux d'intérêt en hausse s'atténueront, et que les taux d'intérêt plus élevés se répercuteront sur les réserves croissantes.

Perspectives concernant les charges

Tableau A1.7

Perspectives concernant les charges

en milliards de dollars

	Projections						
	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028
Principaux transferts aux particuliers							
Prestations aux aînés	60,8	69,1	75,9	81,2	86,3	91,4	96,3
Prestations d'assurance-emploi ¹	38,9	22,6	24,2	25,5	26,2	26,6	27,3
Soutien au revenu pour les travailleurs touchés par la COVID-19 ²	15,6	-3,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Allocation canadienne pour enfants ³	26,2	24,5	25,6	27,4	28,5	29,3	30,0
Total	141,5	113,3	125,7	134,1	141,1	147,3	153,6
Principaux transferts aux autres administrations							
Transfert canadien en matière de santé ⁴	45,1	47,1	49,4	52,0	54,6	57,3	60,2
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	15,5	15,9	16,4	16,9	17,4	17,9	18,5
Péréquation	20,9	21,9	24,0	25,2	25,9	27,0	28,1
Formule de financement des territoires	4,4	4,6	4,8	5,1	5,3	5,4	5,7
Accords sur la santé avec les provinces et les territoires ⁵	2,5	1,2	3,7	3,7	3,7	3,7	2,5
Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants ⁶	2,9	4,5	5,6	6,6	7,9	7,9	7,7
Fonds pour le développement des collectivités du Canada	2,3	2,3	2,4	2,4	2,5	2,5	2,6
Autres arrangements fiscaux ⁷	-5,3	-6,5	-6,8	-7,2	-7,5	-7,8	-8,2
Total	88,4	91,0	99,5	104,7	109,8	113,9	117,0
Retour des produits du régime de tarification de la pollution	3,8	6,9	11,2	13,5	14,0	15,8	17,1
Charges de programmes directes							
Subvention salariale d'urgence du Canada	22,3	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres paiements de transfert	88,5	93,6	86,4	90,8	91,1	91,2	94,0
Charges de fonctionnement ⁸	124,3	131,4	123,7	120,2	119,9	121,1	123,7
Total	235,1	224,8	210,2	211,0	211,0	212,3	217,7
Total des charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes	468,8	435,9	446,6	463,3	475,9	489,2	505,4
Frais de la dette publique	24,5	34,5	43,9	46,0	46,6	48,3	50,3
Total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes	493,3	470,4	490,5	509,3	522,5	537,6	555,7
Pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets)	10,2	9,8	6,4	4,2	2,8	0,0	1,1
Total des charges % du PIB	503,5	480,2	496,9	513,5	525,2	537,6	556,9

Principaux transferts aux particuliers	5,6	4,1	4,5	4,6	4,6	4,7	4,7
Principaux transferts aux autres administrations	3,5	3,3	3,5	3,6	3,6	3,6	3,6
Charges de programmes directes	9,4	8,1	7,5	7,3	6,9	6,7	6,6
Total des charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes	18,7	15,7	15,9	15,9	15,7	15,5	15,4
Total des charges	20,1	17,2	17,7	17,6	17,3	17,0	17,0

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Les prestations d'assurance-emploi comprennent les prestations régulières, les prestations de maladie, les prestations de maternité, les prestations parentales, les prestations de compassion, les prestations de pêcheur, les prestations pour travail partagé, les prestations d'emploi et les mesures de soutien. Les autres charges correspondent essentiellement aux coûts administratifs; elles sont constatées dans les charges de programmes directes.

² Ce poste comprend la Prestation canadienne d'urgence, la Prestation canadienne de relance économique, la Prestation canadienne de la relance économique pour les proches aidants, la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique et la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement.

³ Ce poste comprend la Prestation pour enfants handicapés.

⁴ Comprend le complément unique de 2 milliards de dollars en 2022-2023 et la garantie de 5 % jusqu'en 2027-2028.

⁵ Comprend les ententes en matière de soins à domicile et en milieu communautaire et de santé mentale et toxicomanie, ainsi que les nouvelles ententes bilatérales adaptées, mais exclut 3 milliards de dollars pour les soins de longue durée, 1,7 milliard de dollars pour les augmentations de salaire des préposés aux services de soutien à la personne, et le Fonds d'investissement-santé pour les territoires, qui font partie des dépenses directes de programme.

⁶ Les paiements de transfert aux provinces et aux territoires au titre du Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants excluent le financement lié à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants autochtones, qui est inclus dans le poste des autres paiements de transfert.

⁷ Les autres arrangements fiscaux comprennent l'abattement du Québec (montants compensatoires correspondant à la réduction de l'impôt fédéral perçu pour le recouvrement des allocations aux jeunes et les paiements de remplacement pour les programmes permanents), les subventions législatives, les paiements liés à l'Accord Canada-Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers, les paiements liés au transfert des revenus nets découlant de la participation aux bénéfices nets et de la participation accessoire aux bénéfices nets d'Hibernia à Terre-Neuve-et-Labrador, et les paiements potentiels de stabilisation fiscale.

⁸ Ce poste comprend les charges d'amortissement des immobilisations.

Le tableau A1.7 ci-dessus donne un aperçu des projections concernant les charges de programmes par grande catégorie.

Principaux transferts aux particuliers

Les principaux transferts aux particuliers comprennent les prestations aux aînés, les prestations d'assurance-emploi, l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) et le soutien du revenu pour les travailleuses et travailleurs touchés par la COVID-19 (en 2022-2023 seulement).

Les prestations aux aînés devraient atteindre 69,1 milliards de dollars, en hausse de 13,7 %, en 2022-2023. Au cours de la période de projection, ces prestations devraient augmenter à un taux moyen de 6,9 % par année, une hausse attribuable à la croissance de la population de personnes âgées, à l'inflation projetée des prix à la consommation à laquelle les prestations sont pleinement indexées, ainsi qu'à l'augmentation permanente de 10 % des prestations régulières de la Sécurité de la vieillesse pour les personnes pensionnées de 75 ans ou plus, à compter de juillet 2022, qui a été annoncée dans le budget de 2021.

Les prestations d'assurance-emploi devraient diminuer pour atteindre 22,6 milliards de dollars en 2022-2023, ce qui s'explique par l'arrivée à échéance des mesures temporaires visant à faciliter l'accès à l'assurance-emploi et par un taux de chômage plus faible. Les prestations d'assurance-emploi devraient ensuite augmenter à un taux annuel moyen de 6,2 % en 2023-2024 et 2024-2025, en raison de la détérioration prévue des conditions du marché du travail, avant de revenir à un taux de croissance annuel moyen de 2,3 % pour le reste de la période de projection.

Au cours de la pandémie, le gouvernement a fourni un soutien à la population canadienne par l'intermédiaire de la Prestation canadienne d'urgence, des Prestations canadiennes de la relance économique et de la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement. Ces programmes temporaires ont maintenant pris fin, et les montants prévus en 2022-2023 correspondent principalement aux remboursements prévus des paiements versés en trop au titre des prestations.

Les versements de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) devraient diminuer de 6,6 % et se ramener à 24,5 milliards de dollars en 2022-2023, une baisse qui s'explique surtout par la fin du supplément temporaire lié à la COVID-19 pour les familles ayant de jeunes enfants. Les versements de l'ACE devraient ensuite augmenter de 4,5 % en 2023-2024 et de 7,0 % en 2024-2025 en raison de l'inflation des prix à la consommation, à laquelle les prestations sont indexées, avant de retrouver une croissance moyenne de 3,1 % pendant le reste de la période de projection.

Principaux paiements de transfert aux autres administrations

Les principaux transferts aux autres administrations comprennent le Transfert canadien en matière de santé (TCS), le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), la péréquation, la formule de financement des territoires, le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, les accords sur la santé avec les provinces et les territoires, le système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et d'autres arrangements fiscaux.

En 2022-2023, ces transferts devraient augmenter de 2,9 % pour atteindre 91,0 milliards de dollars, compte tenu du versement du supplément de 2 milliards de dollars au TCS prévu dans le plan décennal du gouvernement fédéral pour collaborer avec les provinces et les territoires dans le domaine de la santé, annoncé le 7 février 2023. Ce versement complémentaire immédiat aidera à faire face aux pressions urgentes dans les services d'urgence, les salles d'opération et les hôpitaux pédiatriques et, conjugué à la nouvelle augmentation annuelle garantie du TCS à hauteur de 5 % pendant cinq ans, il fera passer le soutien du TCS de 49,4 milliards de dollars en 2023-2024 à 60,2 milliards de dollars en 2027-2028. Comparativement à ce qui était prévu dans l'EEA de 2022, ce seront 4,6 milliards de dollars de plus que les provinces et les territoires devraient recevoir au titre du TCS de 2022-2023 à 2027-2028.

Selon la loi, le TCPS doit augmenter de 3 % par année. Les paiements de péréquation sont indexés à la moyenne sur trois ans de la croissance du PIB nominal. L'augmentation des paiements au titre du Fonds pour le développement des collectivités du Canada est fixée à 2 % par année, en tranches de 100 millions de dollars. Les ententes conclues dans le domaine de la santé avec les provinces et les territoires, qui comprennent les ententes sur les soins à domicile et en milieu communautaire, et la santé mentale et la toxicomanie, ainsi que les nouvelles ententes bilatérales sur mesure, entraîneront des paiements de 3,7 milliards de dollars par année jusqu'à l'échéance des ententes concernant les soins à domicile et les soins de santé mentale en 2026-2027, puis de 2,5 milliards de dollars en 2027-2028. Les paiements de transfert au titre du Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants devraient passer de 4,5 milliards de dollars en 2022-2023 à 7,7 milliards de dollars en 2027-2028, ce qui comprend un financement de 625 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2023-2024, au titre du Fonds d'infrastructure pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Retour des produits du régime de tarification de la pollution

Le retour des produits du régime de tarification de la pollution représente la remise de l'intégralité des produits directs provenant de la redevance fédérale sur les combustibles et du système de tarification fondé sur le rendement à la province ou au territoire où ils ont été perçus. Les produits retournés tirés du régime de tarification de la pollution devraient atteindre 6,9 milliards de dollars en 2022-2023 et passer à 17,1 milliards de dollars d'ici 2027-2028, compte tenu de la hausse du prix de la pollution par le carbone et de l'application de la redevance fédérale sur les combustibles en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador à compter du 1^{er} juillet 2023.

Charges de programmes directes

Les charges de programmes directes comprennent la Subvention salariale d'urgence du Canada, les autres paiements de transfert gérés par les ministères et les charges de fonctionnement. Dans l'ensemble, les charges de programmes directes devraient diminuer, pour passer de 224,8 milliards de dollars en 2022-2023 à 210,2 milliards de dollars en 2023-2024, avant de remonter à 217,7 milliards de dollars en 2027-2028.

Les autres paiements de transfert administrés par les ministères devraient atteindre 93,6 milliards de dollars en 2022-2023, puis diminuer à 86,4 milliards de dollars en 2023-2024 pour ensuite remonter de 2,1 % pour s'établir à 94,0 milliards de dollars en 2027-2028. La baisse initiale prévue des autres paiements de transfert est en partie attribuable à l'échéance des mesures, comme la fin des soutiens au loyer et au revenu liés à la COVID-19, y compris le Programme de relance pour le tourisme et l'accueil et le Programme de soutien en cas de confinement local. La hausse prévue pour les autres paiements de transfert en 2027-2028 reflète les mesures du budget de 2023 axées sur la croissance, notamment les incitatifs pour les technologies d'énergie propre et les crédits d'impôt remboursables pour les combustibles propres et la fabrication de technologies propres.

Les charges de fonctionnement représentent les coûts des activités de plus d'une centaine de ministères, d'organismes et de sociétés d'État. Elles devraient atteindre 131,4 milliards de dollars en 2022-2023, puis diminuer pour tomber à 119,9 milliards en 2025-2026, une baisse qui est en partie attribuable à la réduction des dépenses liées à COVID-19, par exemple pour l'achat de vaccins, de traitements et de trousseaux de dépistage. Cette augmentation au cours des dernières années de la période de projection est notamment attribuable aux salaires des employés fédéraux et aux dépenses d'amortissement, que contrebalancent en partie les effets des mesures de réduction des dépenses annoncées dans le budget de 2022 et dans le présent budget.

Frais de la dette publique

Les frais de la dette publique devraient passer de 34,5 milliards de dollars en 2022-2023 à 50,3 milliards de dollars en 2027-2028 en raison de l'augmentation des taux d'intérêt à court et à long terme, selon les prévisions des économistes du secteur privé, et des besoins d'emprunt plus élevés. En proportion du PIB, les frais de la dette publique devraient augmenter à 1,6 % jusqu'en 2024-2025, pour ensuite tomber à 1,5 % pour le reste de la période de projection, un niveau qui est faible d'un point de vue historique.

Pertes actuarielles nettes

Les pertes actuarielles nettes, qui représentent les changements à la valeur des obligations du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs des employés, devraient diminuer graduellement au cours de la période de projection pour passer d'une perte projetée de 9,8 milliards de dollars en 2022-2023 à une perte actuarielle nette projetée de 1,1 milliard de dollars en 2027-2028, en raison de la hausse prévue des taux d'intérêt utilisés pour mesurer la valeur actuelle des obligations.

Ressources ou besoins financiers

Les ressources ou besoins financiers représentent l'écart entre les rentrées et les sorties de fonds du gouvernement. En revanche, le solde budgétaire est présenté selon la comptabilité d'exercice intégrale, les revenus du gouvernement étant constatés au moment où ils sont gagnés et les charges, au moment où elles sont engagées, peu importe le moment où surviennent les rentrées ou les sorties de fonds.

Le tableau A1.8 présente le rapprochement des deux mesures, à commencer par le solde budgétaire. Les opérations non budgétaires indiquées dans le tableau reflètent la contre-passation de certains revenus et de charges inclus dans le solde budgétaire qui n'ont aucune incidence sur les flux de trésorerie de l'exercice, comme l'amortissement des actifs non financiers. Elles comprennent aussi l'ajout de modifications dans les soldes d'actif et de passif qui n'ont aucune incidence au cours d'un exercice, mais qui entraînent des entrées ou des sorties de fonds, comme le paiement des comptes créditeurs. L'augmentation d'un passif ou la diminution d'un actif représente une ressource financière, tandis que la diminution d'un passif ou l'augmentation d'un actif représente un besoin financier. La somme du solde budgétaire et des changements dans les soldes des actifs et des passifs illustrés dans les opérations non budgétaires est égale aux ressources financières nettes (+) ou aux besoins financiers nets (-).

Tableau A1.8

Solde budgétaire, opérations non budgétaires et ressources ou besoins financiers

en milliards de dollars

	Projections						
	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028
Solde budgétaire	-90,2	-43,0	-40,1	-35,0	-26,8	-15,8	-14,0
Opérations non budgétaires							
Régimes de retraite et autres comptes	12,5	11,4	9,5	4,9	3,2	-0,2	0,5
Actifs non financiers	-2,8	-5,0	-2,5	-3,0	-3,2	-1,4	-0,6
Prêts, placements et avances							
Sociétés d'État entreprises	-19,3	-6,9	-9,7	-10,6	-12,9	-15,2	-13,9
Autres	-4,0	-2,4	21,2	-4,8	-4,6	-4,0	-3,4
Total	-23,3	-9,3	11,5	-15,4	-17,5	-19,2	-17,3
Autres opérations							
Créditeurs, débiteurs, charges à payer et provisions	33,8	-10,0	-31,6	-16,1	-9,2	-10,5	-8,4
Opérations de change et produits dérivés de change	-11,4	-4,3	-9,6	-8,1	-4,2	-3,9	-3,9
Total	22,4	-14,3	-41,3	-24,2	-13,4	-14,3	-12,3
Total – Opérations non budgétaires	8,8	-17,3	-22,8	-37,8	-31,0	-35,2	-29,8
Ressources ou besoins financiers	-81,4	-60,2	-62,9	-72,7	-57,8	-50,9	-43,8

Comme l'illustre le tableau A1.8, des besoins financiers sont projetés chaque année au cours de la période de projection, en raison principalement des besoins financiers associés aux déficits budgétaires projetés, ainsi que des besoins prévus liés aux activités non budgétaires.

Des ressources financières sont prévues au titre des régimes de retraite et autres comptes pour la plupart des années de la période de projection. Les régimes de retraite et autres comptes comprennent les régimes de retraite des fonctionnaires fédéraux et ceux des juges de nomination fédérale et des parlementaires, ainsi que divers autres régimes d'avantages sociaux futurs des employés : soins de santé, soins dentaires, prestations d'invalidité et autres avantages à l'intention des vétérans et d'autres bénéficiaires. Une ressource financière pour les régimes de retraite et autres comptes correspondent à la différence entre les charges au titre des régimes de retraite et des avantages sociaux non monétaires comptabilisés dans le solde budgétaire pour représenter la valeur des avantages sociaux acquis par les employés au cours d'un exercice et les sorties de fonds annuelles pour les paiements des avantages sociaux.

Les besoins financiers au titre des actifs non financiers représentent essentiellement la différence entre les sorties de fonds pour l'acquisition de nouvelles immobilisations corporelles et l'amortissement des immobilisations qui sont prises en compte dans le solde budgétaire. Ils comprennent également l'aliénation des immobilisations corporelles, ainsi que les variations des stocks et des charges payées d'avance. Des besoins financiers sont projetés chaque année au cours de la période de projection, en raison de la croissance nette prévue des actifs non financiers.

Les prêts, placements et avances comprennent les investissements du gouvernement dans les sociétés d'État entreprises, y compris la Société canadienne d'hypothèques et de logement, Exportation et développement Canada, la Banque de développement du Canada et Financement agricole Canada. Ils incluent aussi les prêts, placements et avances aux administrations nationales et provinciales, aux organismes internationaux et au titre de programmes gouvernementaux, y compris le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC). Les ressources financières projetées pour les autres prêts, les investissements et les avances en 2023-2024 s'expliquent par le remboursement prévu des prêts du CUEC, ce qui reflète la prolongation de la date de remboursement entraînant une radiation du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2023.

En général, les prêts, les placements et les avances devraient générer des revenus supplémentaires pour le gouvernement sous forme d'intérêts ou de bénéfices nets supplémentaires des sociétés d'État entreprises, lesquels compensent en partie les frais de la dette associés à ces besoins d'emprunt. Les projections du solde budgétaire tiennent compte de ces revenus.

Les autres opérations comprennent le versement des remboursements d'impôt, le paiement des comptes créditeurs, la perception des impôts et des comptes débiteurs, la conversion à la comptabilité de caisse d'autres éléments pris en compte dans le solde budgétaire selon la méthode de la comptabilité d'exercice, ainsi que les opérations de change et les produits dérivés. Les besoins de trésorerie projetés pendant le reste de la période de projection dénotent principalement le paiement des comptes créditeurs et l'augmentation prévue des réserves officielles de liquidités internationales du gouvernement détenues dans le Compte du fonds des changes.

Analyse des scénarios économiques

Comme il a été mentionné dans la section Aperçu de la situation économique, les entrées macroéconomiques relatives à l'enquête de février 2023 fournissent une base qui s'avère encore aujourd'hui raisonnable pour la planification budgétaire. Toutefois, afin de faciliter une planification économique et financière prudente qui tient compte de la grande incertitude à l'échelle mondiale et de l'évolution récente des marchés financiers, le ministère des Finances a élaboré deux scénarios, fondés respectivement sur une trajectoire de croissance plus rapide ou plus lente par rapport à l'enquête de février. (Tableau A1.9)

Scénario pessimiste

Le *scénario pessimiste* examine les répercussions économiques dans l'éventualité où l'inflation élevée persisterait plus longtemps que prévu, au Canada et dans le monde, ce qui conduirait les banques centrales à augmenter les taux d'intérêt de manière plus prononcée que prévu. La situation est exacerbée par les tensions auxquelles est en proie le système financier mondial sous l'effet de la hausse marquée des taux d'intérêt, qui entraîne un resserrement des conditions de financement à l'échelle internationale et une détérioration de la confiance. Globalement, il en résulterait un ralentissement plus marqué de l'économie mondiale, une correction plus sévère du marché du logement et une récession plus prononcée au Canada.

- L'inflation de l'IPC est de 0,3 point de pourcentage au-dessus du résultat de l'enquête de février, en moyenne, en 2023 et 2024. L'inflation de l'IPC reste supérieure à 2,5 % jusqu'au troisième trimestre de 2024, soit environ trois trimestres de plus que le laissait présager l'enquête, pour atteindre 2 % en 2026.
- En réponse à la hausse de l'inflation de l'IPC, les taux d'intérêt à court terme atteignent 4,75 % au deuxième trimestre de 2023 avant de décliner pour se ramener à 3 % au premier trimestre de 2025, soit environ trois mois plus tard que ce qui était envisagé dans l'enquête. De manière générale, les taux d'intérêt à court terme augmentent de 0,2 point de pourcentage, en moyenne, en 2023 et 2024.
- En raison de la hausse des taux d'intérêt, des conditions financières resserrées et de la faiblesse de l'activité mondiale, l'économie canadienne entre dans une récession un peu plus grave au deuxième trimestre de 2023. Le PIB réel se contracte de 1,9 % (écart entre le sommet et le creux), alors que l'enquête laissait entrevoir un écart de 0,4 %, mais cette contraction est beaucoup plus faible que pendant la récession de 2008-2009 (-4,4 %). Sur une base annuelle, la croissance du PIB réel est négative en 2023 et plus lente que prévu en 2024, puis remonte en 2025.
- Compte tenu de l'affaiblissement de l'activité économique, le taux de chômage atteint un sommet de 6,9 % au premier trimestre de 2024 et est supérieur de 0,4 point de pourcentage, en moyenne, à ce qu'indique l'enquête, en 2024.
- Malgré une inflation de l'IPC plus élevée, l'inflation du PIB est plus faible que ce que laissait présager l'enquête en raison de la réduction des attentes à l'égard de la croissance mondiale et des incertitudes qui pèsent sur les prix des produits de base. Les prix du pétrole brut baissent, pour passer de 94 \$ US le baril en 2022 à 69 \$ US le baril en 2023 (alors que les résultats de l'enquête indiquaient un prix de 81 \$ US le baril) et ensuite se maintenir à un prix inférieur de 3 \$ US le baril au prix prévu dans l'enquête pour le reste de la période de projection.
- Ensemble, le ralentissement de la croissance du PIB réel et la baisse de l'inflation du PIB réduisent le niveau du PIB nominal de 41 milliards de dollars, en moyenne par an, par rapport à l'enquête.

Scénario optimiste

Dans le *scénario optimiste*, l'économie canadienne réussit à éviter une légère récession grâce à une atténuation continue des défis d'approvisionnement, au Canada et dans le monde entier, qui contribue à réduire l'inflation, et ce, même si les économies demeurent plus fortes que prévu. Au Canada, l'amélioration de la conjoncture économique mondiale est également soutenue par la croissance rapide de la population, ce qui fait augmenter le potentiel de croissance du pays. Un rebond plus rapide de l'économie chinoise stimule la croissance mondiale et les prix des produits de base.

- En raison de l'amélioration des conditions de l'offre et de la résilience de la demande, l'économie canadienne continue de croître à un rythme modeste au cours de l'année 2023. Sur une base annuelle, la croissance du PIB réel est de 1,6 % en 2023 (hausse de 1,3 point de pourcentage par rapport à l'enquête de février) et de 1,7 % en 2024 (hausse de 0,2 point de pourcentage).
- Sous l'effet d'une économie plus forte, le taux de chômage augmente moins que prévu, atteignant en moyenne 5,6 % en 2024, en baisse de 0,6 point de pourcentage par rapport à ce qu'indique l'enquête.
- En dépit d'une croissance plus forte, l'inflation de l'IPC ralentit un peu plus rapidement que prévu en 2023 en raison d'une amélioration rapide des contraintes d'approvisionnement, pour se situer en moyenne à 0,2 point de pourcentage de moins que ce qu'indique l'enquête en 2023.
- En réponse à la baisse de l'inflation de l'IPC, les taux d'intérêt à court terme commencent à diminuer au deuxième trimestre de 2023, soit environ un trimestre plus tôt que ce que laissait présager l'enquête, et sont 0,1 point de pourcentage inférieur à ce qu'indique l'enquête, en moyenne, en 2023 et 2024.
- Malgré une inflation légèrement plus faible de l'IPC, l'inflation du PIB est plus élevée que ce que l'enquête laissait augurer, car la vigueur de l'activité mondiale et la dissipation de l'aversion au risque causée par l'intensification des pressions dans le secteur financier font monter les prix des produits de base. Après s'être établis à 94 \$ US le baril en 2022 en moyenne, les prix du pétrole brut baissent, pour passer de à 85 \$ US le baril en 2023 (alors que les résultats de l'enquête indiquaient un prix de 81 \$ US le baril) et ensuite se maintenir à un prix supérieur de 8 \$ US le baril au prix prévu dans l'enquête pour le reste de la période de projection.
- Ensemble, la croissance du PIB réel plus rapide et l'inflation du PIB plus élevée font augmenter le PIB nominal de 41 milliards de dollars, en moyenne par an, par rapport au niveau qu'indiquait l'enquête.

Tableau A1.9

Scénarios économiques du ministère des Finances

%, sauf indication contraire

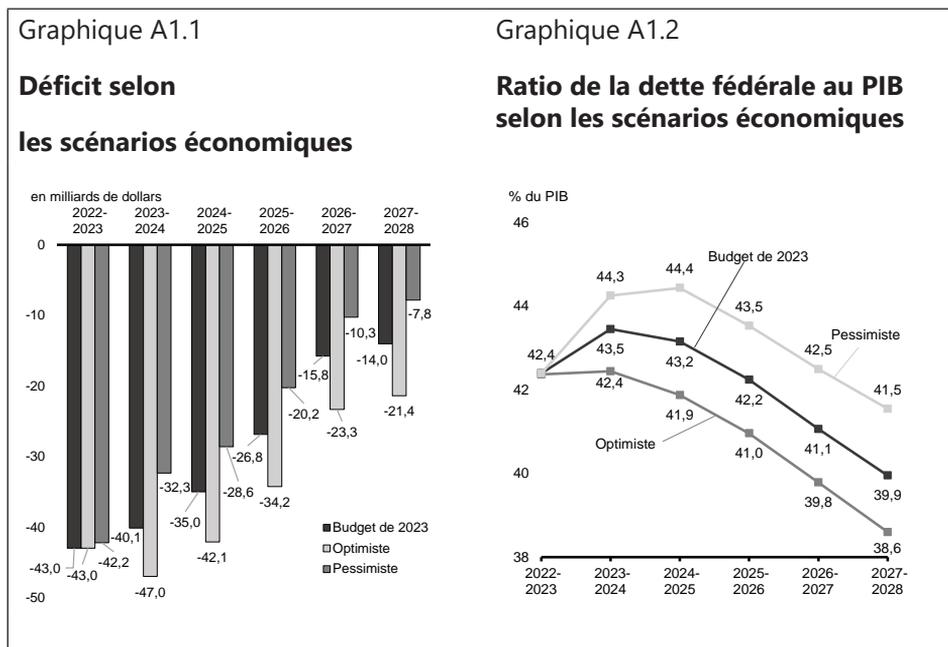
	2023	2024	2025	2026	2027	2023- 2027
Croissance du PIB réel						
Budget de 2023	0,3	1,5	2,3	2,2	1,9	1,7
Scénario pessimiste	-0,2	1,0	2,7	2,3	2,0	1,6
Scénario optimiste	1,6	1,7	1,9	1,9	1,8	1,8
Inflation du PIB						
Budget de 2023	0,6	2,0	1,9	1,9	1,9	1,7
Scénario pessimiste	-0,2	1,9	2,1	1,9	1,9	1,5
Scénario optimiste	1,0	2,0	1,9	1,9	1,9	1,7
Croissance du PIB nominal						
Budget de 2023	0,9	3,6	4,3	4,1	3,9	3,4
Scénario pessimiste	-0,4	3,0	4,8	4,3	3,9	3,1
Scénario optimiste	2,6	3,8	3,9	3,8	3,7	3,5
PIB nominal (en milliards de dollars)¹						
Budget de 2023	2 810	2 910	3 037	3 162	3 285	
Scénario pessimiste	2 774	2 858	2 996	3 124	3 246	
Scénario optimiste	2 856	2 964	3 079	3 196	3 314	
Écart entre le budget de 2023 et le scénario pessimiste	-35	-53	-41	-39	-39	-41
Écart entre le budget de 2023 et le scénario optimiste	47	53	43	34	29	41
Taux des bons du Trésor à 3 mois						
Budget de 2023	4,4	3,3	2,6	2,4	2,4	3,0
Scénario pessimiste	4,6	3,6	2,6	2,4	2,3	3,1
Scénario optimiste	4,3	3,2	2,6	2,4	2,4	3,0
Taux de chômage						
Budget de 2023	5,8	6,2	6,0	5,7	5,7	5,9
Scénario pessimiste	6,0	6,7	6,3	6,0	5,9	6,2
Scénario optimiste	5,4	5,6	5,5	5,5	5,5	5,5
Inflation de l'indice des prix à la consommation						
Budget de 2023	3,5	2,1	2,1	2,1	2,1	2,4
Scénario pessimiste	3,7	2,4	2,2	2,0	2,0	2,5
Scénario optimiste	3,4	2,0	2,0	2,0	2,0	2,3
Prix du pétrole brut West Texas Intermediate (\$US/baril)						
Budget de 2023	81	81	79	77	78	79
Scénario pessimiste	69	72	76	77	78	74
Scénario optimiste	85	86	87	87	88	87

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, la moyenne des prévisions indiquée peut ne pas correspondre à la moyenne des années correspondantes. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Statistique Canada; enquête de février 2023 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé, dont les résultats ont été rajustés en fonction des résultats réels des Comptes nationaux pour le quatrième trimestre de 2022 publiés le 28 février 2023; calculs du ministère des Finances Canada

Répercussions budgétaires des scénarios économiques

Les graphiques A1.1 et A1.2 ci-dessous illustrent les éventuelles répercussions de deux scénarios économiques sur le ratio de la dette au PIB et le déficit fédéral projetés.



Scénario pessimiste

Dans le scénario pessimiste, le déficit augmenterait d'environ 7,2 milliards de dollars par année en moyenne pendant la période de planification. La détérioration envisagée du PIB nominal se traduirait par des revenus un peu plus faibles (en moyenne d'un peu plus de 5,6 milliards de dollars par an), tandis que l'inflation de l'IPC et les taux d'intérêt plus élevés feraient monter les coûts des programmes indexés à l'inflation (d'environ 0,9 milliard de dollars par an en moyenne) ainsi que les frais de la dette publique (d'environ 0,8 milliard de dollars en moyenne) respectivement. En raison des déficits plus élevés et de la croissance plus faible du PIB nominal, le ratio de la dette fédérale au PIB augmenterait pour atteindre 44,4 % d'ici 2024-2025, avant de tomber à 41,5 % d'ici 2027-2028.

Scénario optimiste

Dans le scénario optimiste, le déficit diminuerait en moyenne de 6,5 milliards de dollars par année. La croissance plus forte du PIB nominal se traduirait par une hausse des revenus d'impôt sur le revenu, tandis que l'amélioration des perspectives de consommation ferait augmenter les revenus tirés de la TPS projetés. Dans l'ensemble, les revenus devraient être de 5,0 milliards de dollars de plus par année en moyenne dans ce scénario. Du côté des dépenses, la baisse de l'inflation projetée de l'IPC se traduirait par des dépenses plus faibles pour les programmes indexés à l'IPC. La baisse des taux d'intérêt réduirait aussi de 0,9 milliard de dollars les frais de la dette publique dans ce scénario. La réduction de ces dépenses prévues serait en partie annulée par la hausse projetée du TCS et des transferts de péréquation, compte tenu de la croissance du PIB nominal plus élevée à laquelle ils sont indexés. Dans l'ensemble, les dépenses seraient de 1,5 milliard de dollars de moins en moyenne par année dans ce scénario.

En raison de la baisse des déficits et de la croissance du PIB nominal plus forte, le ratio de la dette fédérale au PIB tomberait à 38,6 % d'ici 2027-2028.

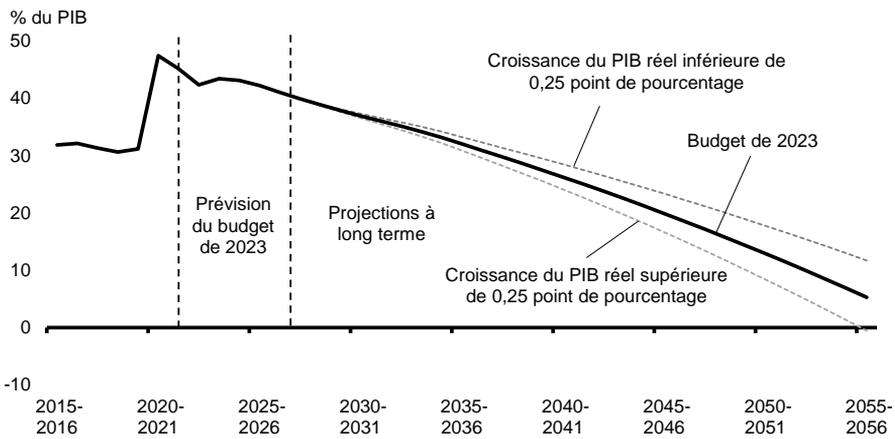
Projections de la dette à long terme

Comme pour toute projection qui s'étend sur plusieurs décennies, les projections du ratio de la dette au PIB à long terme présentées dans le budget de 2023 comportent un degré élevé d'incertitude et peuvent varier selon les hypothèses utilisées. Il ne faut pas les voir comme des prédictions de l'avenir, mais plutôt comme des scénarios de modélisation fondés sur un ensemble d'hypothèses économiques et démographiques raisonnables, présupposant que les politiques demeureront inchangées.

Faisant fond sur les prévisions du budget de 2023, les projections budgétaires à long terme continuent d'indiquer que les finances publiques fédérales demeurent viables au-delà de la période de projection habituelle (graphique A1.3). On arrive à cette conclusion malgré les tendances démographiques défavorables, ce qui comprend le vieillissement de la population, les taux de croissance de la productivité futurs présumés modestes et les augmentations prévues des taux d'intérêt. Comme l'indique l'analyse détaillée présentée plus loin, cette conclusion résiste aussi à certains changements dans les hypothèses, y compris en ce qui concerne le taux de croissance projeté du PIB réel.

Graphique A1.3

Projections à long terme de la dette fédérale



Sources : Statistique Canada; ministère des Finances Canada

Le fait de maintenir le ratio de la dette fédérale au PIB sur une trajectoire à la baisse à moyen et à long terme permettra d'assurer que les générations futures ne sont pas accablées par la dette et qu'une marge de manœuvre budgétaire subsiste pour faire face aux défis et aux risques futurs qui ne sont pas pris en compte dans cette projection. Ces défis comprennent les récessions, les nouvelles pandémies, les risques géopolitiques, les changements climatiques et la transition vers la carboneutralité.

Globalement, conjuguée à l'amélioration de la situation budgétaire au niveau provincial-territorial et aux régimes de retraite bien financés du Canada (voir encadré A1.2), garder les finances publiques fédérales sur une trajectoire durable contribuera à maintenir la situation financière enviable du Canada à l'échelle internationale et à préserver ses excellentes cotes de crédit.

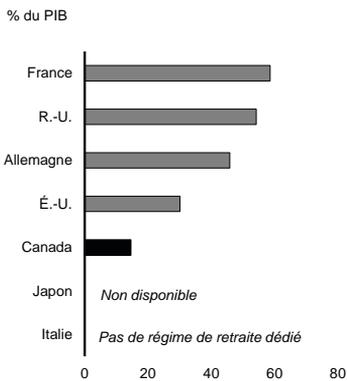
Encadré A1.2 Les régimes de retraite du Canada sont bien financés

Les statistiques officielles sur la dette publiées par des organisations internationales comme le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) surévaluent la dette publique du Canada par rapport à celle de la plupart des autres pays, y compris la plupart des pays du G7. Cette situation s'explique par la lenteur d'autres pays à adopter les normes comptables internationales qui exigent la reconnaissance des obligations non capitalisées des régimes de retraite des employés du secteur public. Le Canada applique ces normes, et les données les plus récentes indiquent que la dette nette du Canada serait, en moyenne, inférieure de plus de 20 points de pourcentage du PIB à celle des autres pays du G7 pour lesquels cette information est disponible, s'ils adoptaient les mêmes normes (graphique A1.4).

En outre, le Canada a accumulé plus d'actifs dans les fonds de pension publics (p. ex. le Régime de pensions du Canada) que tous les autres pays du G7, sauf le Japon, et beaucoup plus d'actifs dans les régimes de retraite privés que les autres pays du G7, à l'exception des États-Unis où les niveaux sont à peu près égaux à ceux du Canada (graphique A1.5). Combinés à des régimes de retraite des employés du secteur public bien financés, ces actifs importants en matière de retraite signifient que le Canada est mieux placé que ses pairs du G7 pour gérer les risques budgétaires associés au passif à long terme découlant du vieillissement de la population, ce qui renforce davantage l'avantage financier du Canada à long terme.

Graphique A1.4

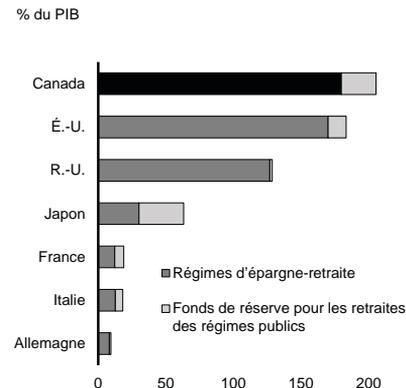
Passif non capitalisé du régime de retraite des employés de l'État, pays du G7, 2018



Sources : Comptes du bilan national de Statistique Canada, tableaux L119 et L120 des comptes financiers des États-Unis, Tableau 29 sur les comptes nationaux : Régimes de retraite d'assurance sociale (2018) de l'OCDE et données non disponibles pour le Japon

Graphique A1.5

Actifs des régimes de retraite privés et des fonds de pension publics, pays du G7, 2020 ou dernière année pour laquelle des données sont disponibles



Nota – Les « régimes d'épargne-retraite » désignent les régimes de retraite privés administrés par un établissement autre qu'une administration publique. Les « fonds de réserve pour les retraites des régimes publics » sont des réserves établies pour appuyer les régimes de pension publics (p. ex. le Régime de pensions du Canada).

Source : OCDE, Les pensions dans les pays de l'OCDE, 2021

Pour élaborer les projections économiques à long terme, les prévisions économiques à moyen terme (de 2022 à 2027) présentées dans le budget de 2023 sont prolongées jusqu'en 2055 au moyen du modèle de projection économique à long terme du ministère des Finances Canada. Dans ce modèle, la croissance annuelle du PIB réel dépend de la croissance de la productivité du travail (1 % par année), qui est étalonnée sur la moyenne historique de 1974 à 2019, et de la croissance de l'offre de main-d'œuvre (0,6 % en moyenne par année), qui est fondée sur les projections démographiques produites par Statistique Canada et sur des projections liées au taux de participation à la population active et aux heures travaillées, au moyen de modèles économétriques élaborés par le Ministère. Selon l'hypothèse où le taux d'inflation du PIB annuel se maintiendrait à 2 %, le PIB nominal devrait augmenter en moyenne de 3,6 % par année de 2028 à 2055 (tableau A1.10).

Tableau A1.10

Projections de croissance du PIB (scénario de référence) et taux de croissance annuels moyens

%, sauf indication contraire

	1970–2021	2022–2027	2028–2055
Croissance du PIB réel	2,6	2,0	1,6
Apports (points de pourcentage) :			
Croissance de l'offre de main-d'œuvre	1,5	1,3	0,6
Population en âge de travailler	1,5	1,4	0,8
Taux d'activité de la main-d'œuvre	0,2	-0,6	-0,2
Taux de chômage	-0,1	0,3	0,0
Moyenne des heures travaillées	-0,2	0,1	0,0
Croissance de la productivité du travail	1,2	0,8	1,0
Croissance du PIB nominal	6,8	4,8	3,6

Nota – Les apports ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Les projections de la dette fédérale à long terme sont obtenues au moyen d'un modèle comptable dans lequel chacune des catégories de revenus et de dépenses est modélisée en fonction de ses variables démographiques et économiques sous-jacentes, les relations étant définies par une combinaison de politiques et d'hypothèses. Voici les principales hypothèses qui sous-tendent les projections budgétaires de 2028-2029 à 2055-2056 :

- Tous les revenus fiscaux et les charges de programmes directs augmentent généralement selon le PIB nominal, à l'exception de certaines mesures qui ne seront plus offertes après une date fixée (p. ex., les crédits d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre, les technologies propres et l'hydrogène propre, et le financement à l'appui des projets d'électricité propre), qui sont incorporées en fonction de leurs coûts projetés.

- Le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux et la péréquation augmentent selon leur facteur de progression respectif établi par la loi. Les autres transferts fédéraux à d'autres ordres de gouvernement, selon le transfert, augmentent en fonction du PIB nominal, des populations ciblées et de l'inflation, des dispositions prévues dans les lois en vigueur ou des ententes.
- Le programme de la Sécurité de la vieillesse et les prestations pour enfants augmentent au même rythme que les populations ciblées et l'inflation. Les prestations d'assurance-emploi croissent en fonction du nombre de prestataires et de la croissance de la rémunération hebdomadaire moyenne. Le taux de cotisation d'assurance-emploi croît conformément aux modalités actuelles du programme.
- Le taux d'intérêt effectif sur la dette fédérale portant intérêt devrait, selon le scénario de référence, passer graduellement d'environ 2,7 % en 2027-2028 à 3,4 % d'ici 2055-2056.

L'analyse de sensibilité ci-dessous montre que les projections budgétaires à long terme résistent bien à certaines modifications de ces hypothèses clés (tableaux A1.11 et A1.12).

Tableau A1.11

Description des hypothèses de rechange¹

Hypothèse de rechange moins scénario de référence

	Scénario de référence ²	Valeur élevée	Valeur faible
Démographie :			
Taux de fécondité (moyenne de naissances par femme)	1,5 naissance	+0,5 naissance	-0,5 naissance
Immigration (% de la population)	0,9	+0,25 p.p.	-0,25 p.p.
Espérance de vie à 65 ans	23,1 années	+3 années	-3 années
Économie :			
Taux d'activité total (%)	61,4	+2,0 p.p.	-2,0 p.p.
Moyenne des heures travaillées par semaine	33,3	+1,0 heure	-1,0 heure
Taux de chômage (%)	5,7	+1,0 p.p.	-1,0 p.p.
Productivité du travail (%)	1,0	+0,25 p.p.	-0,25 p.p.
Taux d'intérêt (%)	3,2	+1,0 p.p.	-1,0 p.p.

Nota – p.p. = point de pourcentage.

¹ Ces hypothèses de rechange sont appliquées à compter de 2028, sauf pour les changements concernant l'espérance de vie, qui sont appliqués graduellement sur toute la période de projection.

² Le scénario de référence correspond à la moyenne de 2028 à 2055.

Tableau A1.12

Solde budgétaire et dette en 2055-2056 selon les hypothèses de rechange

% du PIB

	Scénario de référence		Valeur élevée		Valeur faible	
	Solde budgétaire	Dette	Solde budgétaire	Dette	Solde budgétaire	Dette
Démographie :						
Taux de fécondité	1,3	5,3	1,1	9,2	1,5	1,4
Immigration	1,3	5,3	1,7	-0,1	0,9	11,7
Espérance de vie à 65 ans	1,3	5,3	1,0	9,1	1,5	3,2
Économie :						
Taux d'activité total	1,3	5,3	1,6	0,4	1,0	10,9
Moyenne des heures travaillées par semaine	1,3	5,3	1,6	0,8	1,0	10,4
Taux de chômage	1,3	5,3	1,2	7,0	1,4	3,7
Productivité du travail	1,3	5,3	1,8	-0,6	0,8	11,8
Taux d'intérêt	1,3	5,3	0,9	12,7	1,6	-0,3

Renseignements supplémentaires

Sensibilité des projections budgétaires aux chocs économiques

Les variations des hypothèses économiques ont une incidence sur les projections relatives aux revenus et aux charges. Les tableaux qui suivent illustrent la sensibilité du solde budgétaire à différents chocs économiques relativement aux prévisions de référence du budget de 2023, qui tiennent déjà compte de l'évolution prévue des niveaux de ces composantes au cours de la période de prévision budgétaire :

- Une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, de la croissance du PIB réel, attribuable en parts égales à un ralentissement de la croissance de la productivité et de celle de l'emploi.
- Une diminution de la croissance du PIB nominal découlant uniquement d'une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, du taux d'inflation du PIB (à supposer que l'indice des prix à la consommation évolue au même rythme que l'inflation du PIB).
- Une augmentation soutenue de 100 points de base de tous les taux d'intérêt.

Ces facteurs de sensibilité sont des estimations selon lesquelles l'effet de tout ralentissement de l'activité économique serait réparti proportionnellement entre les composantes des revenus et des charges, ces mesures empiriques visent à fournir une indication générale de l'incidence des chocs économiques sur les perspectives relatives au solde budgétaire. L'analyse de sensibilité effectuée dans cette section est présentée régulièrement dans les budgets depuis 1994 et est distincte des scénarios de reprise plus rapide ou plus lente présentés dans la présente annexe. Les chocs économiques réels peuvent avoir différentes incidences budgétaires. À titre d'exemple, ils peuvent se concentrer dans des secteurs particuliers de l'économie ou avoir des répercussions différentes sur les principales variables économiques (p. ex. l'inflation du PIB et l'inflation de l'indice des prix à la consommation peuvent réagir différemment à un choc donné).

Tableau A1.13

Estimation de l'incidence d'une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, de la croissance du PIB réel sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux
en milliards de dollars

	An 1	An 2	An 5
Revenus fédéraux			
Revenus fiscaux			
Impôt sur le revenu des particuliers	-2,8	-3,0	-3,4
Impôt sur le revenu des sociétés	-0,8	-0,8	-0,9
Taxe sur les produits et services	-0,5	-0,5	-0,6
Autres	-0,2	-0,2	-0,2
Total – Revenus fiscaux	-4,3	-4,5	-5,0
Cotisations d'assurance-emploi	0,2	1,0	1,0
Autres revenus	-0,1	-0,1	-0,1
Total – Revenus budgétaires	-4,2	-3,6	-4,1
Charges fédérales			
Principaux transferts aux particuliers			
Prestations aux aînés	0,0	0,0	0,0
Prestations d'assurance-emploi	1,0	1,0	1,1
Allocation canadienne pour enfants	0,0	0,1	0,2
Total des principaux transferts aux particuliers	0,9	1,1	1,2
Autres charges de programmes	-0,3	-0,1	-0,2
Frais de la dette publique	0,1	0,2	0,6
Total des charges	0,7	1,2	1,6
Solde budgétaire	-4,9	-4,8	-5,7

Une baisse de 1 point de pourcentage de la croissance du PIB réel, répartie proportionnellement entre les composantes de revenus et de dépenses, a pour effet de réduire le solde budgétaire de 4,9 milliards de dollars la première année, de 4,8 milliards la deuxième année et de 5,7 milliards la cinquième année (tableau A1.13).

- Les revenus fiscaux de toute provenance diminuent de 4,3 milliards de dollars la première année. Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers fléchissent à la suite de la diminution de l'emploi et de l'assiette fiscale sous-jacente. Les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés diminuent sous l'effet du recul de la production et des bénéficiaires. Les rentrées de TPS baissent en raison de la diminution des dépenses de consommation découlant du ralentissement de l'emploi et de la réduction du revenu personnel.
- Les revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi augmentent en raison de la hausse du taux de cotisation à l'assurance-emploi, qui, dans le cadre du mécanisme d'équilibre sur sept ans, est ajusté de manière à compenser la hausse des prestations attribuable au nombre plus élevé de chômeurs, de façon à ce que le solde du Compte des opérations de l'assurance-emploi s'équilibre au fil du temps.
- Les charges augmentent, en raison surtout de la hausse des prestations d'assurance-emploi (compte tenu du nombre plus élevé de chômeurs) et des frais de la dette publique (sous l'effet de l'accroissement de l'encours de la dette attribuable à la diminution du solde budgétaire). Cette augmentation est compensée en partie par la baisse d'autres charges de programmes, comme la péréquation, étant donné que le recul du PIB réel se répercute sur le PIB nominal, auquel sont indexés ces paiements.

Tableau A1.14

Estimation de l'incidence d'une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, de l'inflation du PIB sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux

en milliards de dollars

	An 1	An 2	An 5
Revenus fédéraux			
Revenus fiscaux			
Impôt sur le revenu des particuliers	-2,7	-2,5	-2,8
Impôt sur le revenu des sociétés	-0,8	-0,8	-0,9
Taxe sur les produits et services	-0,5	-0,5	-0,6
Autres	-0,2	-0,2	-0,2
Total – Revenus fiscaux	-4,2	-4,0	-4,4
Cotisations d'assurance-emploi	0,0	-0,1	-0,2
Autres revenus	-0,2	-0,2	-0,2
Total – Revenus budgétaires	-4,4	-4,3	-4,8
Charges fédérales			
Principaux transferts aux particuliers			
Prestations aux aînés	-0,5	-0,8	-0,9
Prestations d'assurance-emploi	-0,1	-0,1	-0,2
Allocation canadienne pour enfants	0,0	-0,1	-0,3
Total des principaux transferts aux particuliers	-0,5	-1,0	-1,5
Autres charges de programmes	-0,8	-0,7	-1,6
Frais de la dette publique	-0,7	0,1	0,2
Total des charges	-2,1	-1,6	-2,8
Solde budgétaire			
	-2,3	-2,6	-2,0

Une baisse de 1 point de pourcentage de la croissance du PIB nominal répartie proportionnellement entre les composantes des revenus et des charges et découlant uniquement de la diminution de l'inflation du PIB (en supposant que l'indice des prix à la consommation évolue au même rythme que l'inflation du PIB) entraîne une réduction du solde budgétaire de 2,3 milliards de dollars la première année, de 2,6 milliards de dollars la deuxième année et de 2,0 milliards de dollars la cinquième année (tableau A1.14).

- La baisse des prix se traduit par une diminution du revenu nominal et, par conséquent, par une diminution des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers. Comme les modalités du régime de l'impôt sur le revenu des particuliers sont indexées à l'inflation, l'incidence budgétaire de ce scénario est moins importante que celle du choc du PIB réel. En ce qui a trait aux autres sources de revenus fiscaux, les effets négatifs des chocs du PIB réel et du PIB nominal sont similaires.

- Les revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi diminuent à la suite de la baisse des revenus.
- Les autres revenus baissent légèrement, puisque des prix moins élevés entraînent une réduction des revenus provenant de la vente de biens et de services, et une croissance plus faible des revenus fiscaux entraîne une légère baisse des revenus d'intérêts et de pénalités.
- La baisse des revenus du gouvernement est compensée en partie par la diminution du coût des programmes législatifs indexés à l'inflation de l'IPC, par exemple les prestations aux aînés, ce qui exerce une pression à la baisse sur les charges de programmes fédéraux. De plus, les autres charges de programmes sont également moins élevées, puisque les coûts de certains programmes sont directement liés à la croissance du PIB nominal, par exemple la péréquation.
- Les frais de la dette publique diminuent la première année en raison de la baisse des coûts associés aux obligations à rendement réel.

Tableau A1.15

Estimation de l'incidence d'une augmentation soutenue de 100 points de base de tous les taux d'intérêt sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux

en milliards de dollars

	An 1	An 2	An 5
Revenus fédéraux	-0,2	1,1	3,4
Charges fédérales	3,8	6,2	10,3
Solde budgétaire	-4,0	-5,1	-6,9

Une augmentation de 1 % des taux d'intérêt fait diminuer le solde budgétaire de 4,0 milliards de dollars la première année, de 5,1 milliards la deuxième année et de 6,9 milliards la cinquième année (tableau A1.15). Une hausse des taux d'intérêt a une incidence directe sur les frais estimatifs de la dette publique contractée sur les marchés, et ce, de deux façons : premièrement, les coûts d'emprunt augmentent à mesure que la dette existante arrive à échéance et est refinancée à des taux d'intérêt plus élevés; deuxièmement, la hausse des taux d'intérêt vient augmenter le coût prévu des besoins d'emprunt futurs. Les frais de la dette publique sont estimés en fonction des attentes actuelles en ce qui concerne l'évolution future des taux d'intérêt, lesquels varient au rythme des conditions économiques.

Il est important de noter que les taux d'intérêt ont également une incidence directe sur les autres revenus et charges du gouvernement et qu'ils ne varient généralement pas de façon isolée. Autrement dit, des taux d'intérêt plus élevés procureraient au gouvernement certains avantages compensateurs, notamment :

- une hausse des revenus tirés des actifs portant intérêt du gouvernement et des revenus d'intérêts et de pénalités perçus sur la dette fiscale, qui sont comptabilisés dans les autres revenus;

- les rajustements à la baisse correspondants faisant réduire l'évaluation des obligations au titre des régimes de retraite et des avantages des employés, qui ne font pas partie du tableau ci-dessus;
- une augmentation des revenus fiscaux du gouvernement si les augmentations des taux d'intérêt étaient attribuables à une croissance économique plus vigoureuse (dont le tableau ci-dessus ne tient pas compte non plus).

Les frais de la dette publique sont viables et demeureront près des niveaux historiquement bas en proportion avec le PIB, et ce, malgré une augmentation de 1 % des taux d'intérêt.

Mesures stratégiques prises depuis l'Énoncé économique de l'automne de 2022

Depuis 2016, le gouvernement fournit un aperçu transparent de toutes les mesures stratégiques prises entre les budgets et les mises à jour. Ces mesures, énumérées dans le tableau A1.16 permettent d'assurer que les Canadiennes et les Canadiens sont bien servis sans interruption par les programmes sur lesquels ils comptent.

Tableau A1.16

Mesures stratégiques prises depuis l'Énoncé économique de l'automne de 2022

Millions de dollars

	MIN.	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028
Croissance propre, innovation et infrastructure							
Fonds pour l'infrastructure des minéraux critiques ¹		0	100	120	150	190	214
<i>Moins : Affectés précédemment dans le cadre financier</i>	RNCan	0	-214	-214	-214	-214	-214
Stratégie d'adaptation nationale ²	Multiple	0	638	225	274	261	282
Subvention pour la conversion abordable du mazout à la thermopompe	RNCan	4	54	64	64	64	0
Réorienter les ressources du Fonds stratégique pour l'innovation	ISDE	-609	-398	-250	135	-500	-300
Administration du fonds pour accélérer la construction de logements ³		24	76	0	0	0	0
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	SCHL	-12	-38	0	0	0	0

	MIN.	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028
Membre du projet d'observatoire du Square Kilometre Array	CNRC	0	41	41	37	36	35
Soutien pour le Praxis Spinal Cord Institute		6	6	0	0	0	0
<i>Moins : Affectés précédemment dans le cadre financier</i>	ISDE	-6	-1	0	0	0	0
Réconciliation et communautés							
Initiatives commémoratives en l'honneur de la reine Elizabeth II		1	0	0	0	0	0
<i>Moins : Fonds provenant de la réserve de gestion du Conseil du Trésor</i>	PCH	-1	0	0	0	0	0
Préserver l'intégrité commémorative du Centre Juno Beach	ACC	4	0	0	0	0	0
Appuyer les biens et services essentiels dans les établissements correctionnels fédéraux	SCC	0	42	42	42	42	42
Appuyer le programme des services de police contractuels de la GRC	GRC	89	4	4	0	0	0
Logements temporaires pour les demandeurs d'asile nécessitant un refuge		109	368	0	0	0	0
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	IRCC	-20	0	0	0	0	0
Rajustements d'Anciens Combattants Canada pour les variations des coûts non discrétionnaires	ACC	0	1	1	1	1	1
Accélérer le financement pour le logement dans les communautés autochtones urbaines, rurales et du Nord	SAC, SCHL	0	197	85	0	0	0
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>		-4	-6	-52	-110	-110	0
Aider les communautés autochtones en cas d'urgence	SAC	160	0	0	0	0	0

	MIN.	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028
Le Canada dans le monde							
Aide supplémentaire au déminage en Ukraine		15	0	0	0	0	0
<i>Moins : Fonds déjà prévus dans l'enveloppe de l'aide internationale</i>	AMC	-15	0	0	0	0	0
Aide militaire supplémentaire à l'Ukraine	MDN	500	0	0	0	0	0
Poursuivre l'aide financière aux Ukrainiennes et Ukrainiens		200	118	0	0	0	0
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	IRCC	-30	0	0	0	0	0
Prolonger la Stratégie du Canada au Moyen-Orient		288	208	208	1	1	0
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	AMC, MDN, CST, SCRS	-91	-94	-94	0	0	0
Stratégie pour l'Indo-Pacifique ⁴		0	256	312	321	324	309
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	Multiple	0	-52	-53	-53	-53	-53
Financement de projets pour la permanence et soutien aux efforts des pays en développement		0	217	238	238	115	115
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	ECCC, AMC	0	-2	0	0	0	0
Soutien pour la Türkiye et la Syrie		40	0	0	0	0	0
<i>Moins : Fonds déjà prévus dans l'enveloppe de l'aide internationale</i>	AMC	-40	0	0	0	0	0
Appuyer l'Initiative Démocratie dans la Francophonie		0	5	5	0	0	0
<i>Moins : Fonds déjà prévus dans l'enveloppe de l'aide internationale</i>	AMC	0	-5	-5	0	0	0
Utiliser les recettes douanières pour soutenir le réseau électrique ukrainien		115	0	0	0	0	0
<i>Moins : Revenus projetés</i>	FIN	-115	0	0	0	0	0

	MIN.	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028
Soutien immédiat à Haïti		0	100	0	0	0	0
<i>Moins : Fonds déjà prévus dans l'enveloppe de l'aide internationale</i>	MDN, AMC	0	-95	0	0	0	0
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>		0	-5	0	0	0	0
Gouvernement efficace, équité fiscale et politique du secteur financier							
Rajustement de 2022-2023 de la subvention pour l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration	IRCC	30	0	0	0	0	0
Soutien additionnel à la Commission sur l'état d'urgence	BCP	3	0	0	0	0	0
Ajustement des prix du loyer d'Emploi et Développement social Canada	EDSC	0	11	11	11	11	11
<i>Moins : Fonds du compte du Régime de pensions du Canada</i>		0	-2	-2	-2	-2	-2
Pressions sur le coût des carburants pour le transport maritime et l'aviation	MPO	52	0	0	0	0	0
Navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique de la Garde côtière canadienne ⁵	MPO	0	0	0	0	0	5
Protection des prix et du volume pour les biens immobiliers fédéraux	SPAC	1	55	55	55	55	55
Obligations pour les régimes d'avantages sociaux des employés du secteur public fédéral	SCT	50	0	0	0	0	0
Modification des limites de déduction pour automobile		0	7	7	7	7	7
Mettre en place un registre public de renseignements sur la propriété effective	ISDE	3	13	11	7	7	7
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>		-2	-7	-4	-3	-3	-4

	MIN.	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028
<i>Disposition pour pressions à court terme prévues de l'Énoncé économique de l'automne de 2022</i>		-1 000	-1 000	-2 000	-1 500	-1 500	-1 500
<i>Incidence budgétaire (nette) des mesures non annoncées⁶</i>		5 689	-1 293	-1 936	-2 101	-473	912
Incidence budgétaire nette – Total des mesures stratégiques prises depuis l'Énoncé économique de l'automne de 2022		5 438	-695	-3 181	-2 641	-1 742	-76

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Le financement total s'élève à 1,5 milliard de dollars sur sept ans, à partir de 2023-2024, comme il a été annoncé dans le budget 2022. Le profil de financement a été révisé.

² Comprend le financement annoncé pour Environnement et Changement climatique Canada, Ressources naturelles Canada, Infrastructure Canada, Sécurité publique Canada, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, Santé Canada, le Conseil national de recherches du Canada, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, et Services aux Autochtones Canada.

³ Le profil de financement a depuis été révisé comme suit : 41 millions de dollars en 2023-2024; 21 millions de dollars en 2024-2025; 17 millions de dollars en 2025-2026; 16 millions de dollars en 2026-2027; et 7 millions de dollars en 2027-2028.

⁴ Comprend le financement annoncé pour Affaires mondiales Canada, la Défense nationale, Pêches et Océans Canada, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité, le Centre de la sécurité des télécommunications Canada, Emploi et Développement social Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, la Gendarmerie royale du Canada, le Conseil national de recherches du Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada, Ressources naturelles Canada, Exportation et développement Canada, le Bureau du Conseil privé, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, et Sécurité publique Canada. Dans le cadre de la Stratégie pour l'Indo-pacifique, un financement de 750 millions de dollars a été annoncé pour renforcer la capacité de FinDev Canada à étendre ses activités dans la région indo-pacifique et à accélérer son travail dans les marchés prioritaires afin de soutenir des infrastructures durables et de haute qualité. Les fonds seront transférés d'Exportation et développement Canada.

⁵ Le financement total comprend un amortissement supplémentaire de 510 millions de dollars entre 2028-2029 et 2063-2064.

⁶ L'incidence budgétaire nette des mesures qui n'ont pas été annoncées est présentée de manière agrégée. Elle comprendrait des provisions pour des décisions prévues du Cabinet qui n'ont pas encore été prises (y compris le recours à de telles provisions provenant de mises à jour ou de budgets antérieurs) et pour des décisions de financement liées aux questions de sécurité nationale, de sensibilité de données commerciales, de négociation de conventions et de litiges.

Glossaire des titres abrégés

AAC	Agriculture et Agroalimentaire Canada
ACC	Anciens Combattants Canada
ACDEN	Agence canadienne de développement économique du Nord
ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments
ACSTA	Administration canadienne de la sûreté du transport aérien
AMC	Affaires mondiales Canada
APC	Agence Parcs Canada
APECA	Agence de promotion économique du Canada atlantique
ARC	Agence du revenu du Canada
ASC	Agence spatiale canadienne
ASFC	Agence des services frontaliers du Canada
ASPC	Agence de la santé publique du Canada
BCP	Bureau du Conseil privé
BEC	Bureau de l'enquêteur correctionnel
BST	Bureau de la sécurité des transports du Canada
CCN	Conseil canadien des normes
CFP	Commission de la fonction publique
CISR	Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada
CNA	Centre national des Arts
CNRC	Conseil national de recherches du Canada
CPSNR	Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement
CPVP	Commissariat à la protection de la vie privée du Canada
CST	Centre de la sécurité des télécommunications
DEC	Développement économique Canada pour les régions du Québec
ECCC	Environnement et Changement climatique Canada
EDSC	Emploi et Développement social Canada
FedDev	Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario Initiative fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario
FedNor	
FIN	Ministère des Finances Canada
GRC	Gendarmerie royale du Canada
INFC	Infrastructure Canada
IRCC	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
ISDE	Innovation, Sciences et Développement économique Canada
JUS	Ministère de la Justice Canada
MDN	Défense nationale
MPO	Pêches et Océans Canada
ONF	Office national du film Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement
OSSNR	
PacifiCan	Développement économique Canada pour le Pacifique
PCH	Patrimoine canadien
PrairiesCan	Développement économique Canada pour les Prairies
RCAANC	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada
RNCan	Ressources naturelles Canada
SAC	Services aux Autochtones Canada
SC	Santé Canada
SCC	Service correctionnel Canada
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
SCRS	Service canadien du renseignement de sécurité

SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
SP	Sécurité publique Canada
SPAC	Services publics et Approvisionnement Canada
SPC	Services partagés Canada
StatCan	Statistique Canada
TC	Transports Canada

Annexe 2

Stratégie de gestion de la dette

Introduction

La *Stratégie de gestion de la dette de 2023-2024* énonce les objectifs, la stratégie et les plans d'emprunt du gouvernement du Canada au chapitre de son programme d'emprunt sur le marché intérieur et extérieur et de la gestion de ses réserves officielles.

Aux termes de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), le ministre des Finances doit déposer devant chaque chambre du Parlement un rapport faisant état, d'une part, des emprunts qu'il prévoit contracter au cours de l'exercice en question et de l'utilisation qu'il compte faire des fonds empruntés, et, d'autre part, de la gestion de la dette publique dans les 30 jours de séance suivant le début de l'exercice. La *Stratégie de gestion de la dette de 2023-2024* répond à cette exigence.

Objectifs

Les objectifs fondamentaux de la gestion de la dette consistent à obtenir un financement stable à faible coût permettant de combler les besoins financiers du gouvernement du Canada et de maintenir le bon fonctionnement du marché de ses titres.

L'accès à un marché des titres du gouvernement qui fonctionne bien contribue à réduire les coûts et l'instabilité des prix pour le gouvernement, ce qui lui permet d'obtenir des fonds de façon efficiente au fil du temps et de répondre à ses besoins financiers.

La Stratégie de gestion de la dette assure la transparence quant aux plans d'emprunt du gouvernement pour maintenir la liquidité et le bon fonctionnement du marché de ses titres et garantit la durabilité à long terme de ses plans d'emprunt.

Le gouvernement continuera à surveiller de près les marchés financiers et ajustera si nécessaire l'émission de ses titres dans le but de réagir de façon appropriée et responsable à l'évolution de la demande du marché ou des changements des besoins financiers.

Perspectives concernant la dette du gouvernement du Canada

Grâce à la gestion financière responsable du gouvernement, le Canada continue de profiter d'une situation budgétaire enviable par rapport à ses pairs internationaux, affichant le ratio de la dette nette au PIB le plus faible du G7. Les agences de notation ont indiqué que l'efficacité, la stabilité et la prévisibilité du processus décisionnel et des institutions politiques du Canada, la diversité et la résilience de son économie, ses marchés financiers bien réglementés et sa marge de manœuvre monétaire et budgétaire contribuent tous à la forte cote de crédit actuelle du Canada : Moody's (Aaa), S&P (AAA) et DBRS (AAA) et Fitch (AA+).

Opérations d'emprunt prévues en 2023-2024

Les sources et les utilisations projetées des emprunts pour l'exercice 2023-2024 sont présentées au tableau A2.1. La comparaison des sources et des utilisations des emprunts, en données réelles, avec les projections pour la même période, sera présentée dans le *Rapport sur la gestion de la dette de 2023-2024*. Ce document sera publié peu après la parution des *Comptes publics du Canada de 2024*, lesquels fourniront des renseignements comptables détaillés sur la dette portant intérêt du gouvernement.

Sources des emprunts

Le montant total du principal que le gouvernement empruntera en 2023-2024 devrait s'établir à 421 milliards de dollars, dont environ 85 % représentent la portion qui sera utilisée pour refinancer la dette qui arrive à échéance. Ce niveau d'emprunt est conforme avec le montant maximal d'emprunt actuel de 1831 milliards de dollars prévu par la loi et énoncé dans la *Loi autorisant certains emprunts* et le décret approuvé qui fixe le plafond d'emprunt annuel pour 2023-2024 à 444 milliards de dollars.

Utilisations des emprunts

La taille du programme d'emprunt de 2023-2024 dénote à la fois les besoins en refinancement de la dette intérieure de 358 milliards de dollars, ainsi que les besoins financiers projetés de 63 milliards de dollars. Les emprunts aux fins des besoins nationaux proviendront des marchés de gros au pays (tableau A2.1).

Compte tenu de l'augmentation des taux d'intérêt au cours de la dernière année, les frais de la dette publique ont augmenté et devraient atteindre 43,9 milliards de dollars pour 2023-2024, ce qui représente 1,6 % du PIB (graphique A2.1). Au cours de la période de projection, le ratio des frais de la dette publique par rapport au PIB devrait demeurer stable part du PIB, à 1,5 % du PIB (50,3 milliards de dollars) d'ici 2027-2028. Ce niveau est beaucoup plus bas que le coût moyen du financement de la dette des vingt dernières années, même quand on considère la dette publique considérablement plus élevée en raison de la COVID-19. Les frais de la dette devraient représenter environ 9,3 % des recettes totales du gouvernement d'ici 2027-2028, semblable au niveau observé en 2013-2014.

Les emprunts réels pour l'exercice pourraient différer des projections en raison de l'incertitude liée aux projections économiques et budgétaires, du moment particulier où seront effectuées les opérations de trésorerie, ainsi que d'autres facteurs, notamment la variation des besoins au titre des réserves de change et des emprunts des sociétés d'État. En réponse à ces changements imprévus des besoins financiers, l'émission de titres de créance peut être modifiée au cours de l'année, modification qui, habituellement, touche d'abord l'émission de bons du Trésor. Le gouvernement peut également ajuster l'émission d'obligations en fonction de l'évolution de la demande du marché.

Tableau A2.1

Sources et utilisations prévues et réelles des emprunts en 2023-2024

en milliards de dollars

Sources des emprunts	
À payer en dollars canadiens	
Bons du Trésor ¹	242
Obligations	172
Total à payer en dollars canadiens	414
À payer en devises étrangères	
	7
Total – Sources des emprunts	421
Besoins en refinancement	
À payer en dollars canadiens	
Bons du Trésor	202
Obligations	153
Titres sur le marché de détail	0
Total à payer en dollars canadiens	355
À payer en devises étrangères	
	3
Total – Besoins en refinancement	358
Besoins financiers	

Sources des emprunts	
Solde budgétaire	40
Opérations non budgétaires	
Régimes de retraite et autres comptes	-9
Actifs non financiers	2
Prêts, placements et avances	
Dont :	
Prêts à des sociétés d'État	10
Autres	-21
Autres opérations ²	41
Total – Besoins financiers	63
Total – Utilisation des emprunts	421
Autres opérations de la dette non échue ³	0
Augmentation ou diminution (–) nette de l'encaisse	0

Source : Calculs du ministère des Finances Canada

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Les utilisations des emprunts de valeur négative correspondent à des ressources financières.

¹ Les bons du Trésor sont reconduits ou refinancés un certain nombre de fois durant l'exercice. Le montant des nouvelles émissions au cours d'un exercice est donc supérieur à l'encours à la fin de l'exercice, tel qu'il est présenté dans le tableau.

² Les autres opérations comprennent principalement la conversion des opérations selon la comptabilité d'exercice en rentrées et en sorties de fonds au titre des impôts et des taxes à recevoir et des autres comptes débiteurs, des accords de perception fiscale conclus avec les provinces et les territoires, des montants à verser aux contribuables et des autres passifs, ainsi que des variations des comptes d'opérations de change.

³ Ces opérations comprennent la réévaluation des swaps de devises, les escomptes non amortis sur les émissions de titres, les obligations découlant de contrats de location-acquisition et d'autres dettes non échues, lorsque le tableau le mentionne.

Programme d'emprunt de 2023-2024

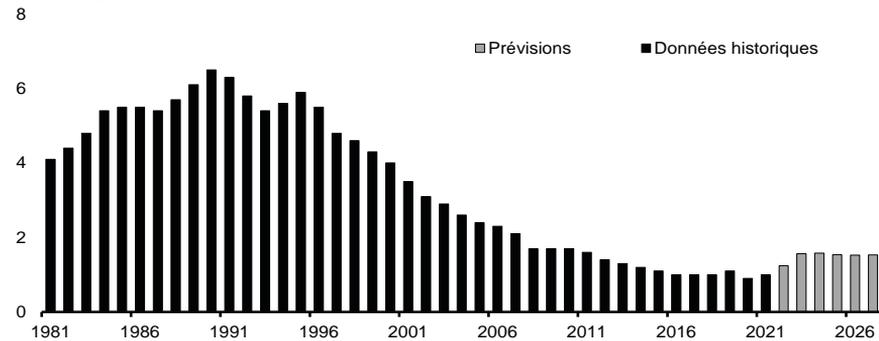
En 2023-2024, le Canada continuera de délaissier progressivement l'approche axée sur le long terme maintenue pendant la COVID-19. Ce changement lui permettra de renouer avec une structure plus viable de la dette qui permet d'émettre suffisamment d'obligations dans tous les secteurs et de trouver un juste milieu entre les coûts et les risques à long terme associés au programme de gestion de la dette. Néanmoins, la part des émissions d'obligations dont l'échéance est de 10 ans ou plus demeurera relativement élevée d'un point de vue historique, à 29 % des émissions d'obligations (tableau A2.2). Durant la décennie qui a précédé la pandémie, en moyenne, environ 20 % des obligations émises par le gouvernement portaient des échéances de 10 ans ou plus.

Graphique A2.1

Frais de la dette publique, en pourcentage du PIB

En milliard de dollars

pourcentage du PIB



Annulation du segment de 3 ans

Le segment de 3 ans a été réinstauré à maintes reprises depuis sa création pour gérer les besoins en financement plus élevé et a été utile pour financer la réponse du gouvernement à la COVID-19.

Toutefois, l'émission globale a diminué considérablement, passant d'un sommet de 593 milliards de dollars pendant la COVID-19, à un programme d'emprunt de 421 milliards de dollars prévu pour 2023-2024. Compte tenu des besoins en financement moins élevés et afin d'appuyer le bon fonctionnement des marchés, le gouvernement cessera d'émettre dans le segment de trois ans à compter du deuxième trimestre de l'exercice. Cette annulation permettra de s'assurer que les obligations de référence de trois ans actuelles qui arrivent à échéance en avril 2026 croissent à une taille appropriée avant la fin des émissions.

Cette décision favorisera la liquidité dans les marchés en consolidant les émissions dans les secteurs de financement de base et offrira une plus grande souplesse pour réduire les émissions dans les autres segments sans nuire au fonctionnement du marché.

Cette décision tient également compte des résultats des consultations annuelles sur la Stratégie de gestion de la dette. À l'automne 2022, comme les années précédentes, les participants au marché ont proposé de réaffecter les émissions des obligations de trois ans à d'autres segments. Ces commentaires sont inclus dans le sommaire détaillé des consultations menées à l'automne 2022 qui figurent en ligne à l'adresse suivante : <https://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2022/11/sommaire-consultations-strategie-gestion-dette-menees-automne-2022.pdf>.

Tableau A2.2

Émissions brutes d'obligations par échéance

en milliards de dollars, en fin d'exercice

	Moyenne sur 10 ans ¹	Estimations 2022-2023		Projections 2023-2024	
	Proportion des émissions d'obligations	Émission	Proportion des émissions d'obligations	Émission	Proportion des émissions d'obligations
À court terme (segments de 2, 3 et 5 ans)	77 %	118	64 %	122	71 %
À long terme (10 ans et plus)	23 %	67	36 %	50	29 %
Émissions brutes d'obligations	100 %	185	100 %	172	100 %

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ La moyenne des 10 exercices précédents (de 2012-2013 à 2021-2022).

Composition de la dette contractée sur les marchés

L'encours total de la dette contractée sur les marchés devrait atteindre 1 319 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2023-2024 (tableau A2.3).

Tableau A2.3

Variation de la composition de la dette contractée sur les marchés

en milliards de dollars, en fin d'exercice

	Données réelles 2019- 2020	Données réelles 2020- 2021	Données réelles 2021- 2022	Estimations 2022-2023	Projections 2023-2024
Obligations sur le marché intérieur ¹	597	875	1 031	1 038	1 057
Bons du Trésor	152	219	187	202	242
Dette extérieure	16	15	14	15	20
Titres sur le marché de détail	1	0	0	0	0
Total – Dette contractée sur les marchés	765	1 109	1 232	1 255	1 319

Sources : Banque du Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Comprend la dette supplémentaire qui s'est accumulée au cours de l'exercice à la suite des rajustements de la valeur des obligations à rendement réel en fonction de l'inflation.

L'émission bimensuelle de la dette augmentera en 2023-2024 par rapport à 2022-2023, car les soldes de trésorerie ont été utilisés pour compenser un certain nombre des obligations financières du gouvernement en 2022-2023 (tableau A2.4).

Tableau A2.4

Émissions brutes d'obligations et de bons projetées en 2023-2024
en milliards de dollars, en fin d'exercice

	Données réelles 2021-2022	Estimations 2022-2023	Prévisions 2023-2024
Bons du Trésor	187	202	242
2 ans	67	67	76
3 ans	29	20	6
5 ans	44	31	40
10 ans	79	52	40
30 ans	28	14	10
Obligations vertes	5	-	- ¹
Total – Obligations	257²	185³	172
Total – Émissions brutes	444	387	414

Sources : Banque du Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Émission sous réserve des dépenses disponibles et des conditions du marché.

² Le total des émissions comprend les obligations à rendement réel et les obligations à très longue échéance.

³ Le total des émissions comprend les obligations à rendement réel, les obligations à très longue échéance et les obligations de souveraineté de l'Ukraine.

Programme des bons du Trésor

L'émission aux deux semaines des bons à 3 mois, à 6 mois et à 12 mois est prévue pour 2023-2024, et la taille des adjudications prévues devrait se situer dans une large mesure entre 14 milliards et 30 milliards de dollars. Le gouvernement prévoit une augmentation de l'encours de bons du Trésor à 242 milliards de dollars d'ici la fin de 2023-2024, par rapport à un montant estimatif de 202 milliards de dollars le 31 mars 2023. Cette approche vise à appuyer un marché liquide qui fonctionne bien pour les bons du Trésor du gouvernement fédéral canadien, ce qui aide les investisseurs qui ont besoin d'un accès aux titres à court terme portant intérêt plutôt qu'à des sommes en espèces.

L'approche est également orientée par des consultations sur la Stratégie de gestion de la dette menées auprès des participants au marché à l'automne 2022. Ceux-ci ont indiqué qu'il y a toujours un niveau élevé de demande pour les bons du Trésor, en raison de l'incertitude des marchés et de l'augmentation des taux d'intérêt.

Les bons de gestion de la trésorerie, qui sont des bons du Trésor à court terme, aident à gérer de manière efficace les besoins en trésorerie du gouvernement. Ces instruments seront également utilisés en 2023-2024 lorsqu'ils seront nécessaires.

Programme des obligations de 2023-2024

La valeur annuelle des émissions brutes d'obligations devrait s'établir à environ 172 milliards de dollars en 2023-2024, soit 13 milliards de dollars de moins qu'en 2022-2023 (185 milliards de dollars) (tableau A2.4).

Dates d'échéance et fourchettes cibles des obligations de référence

Pour 2023-2024, compte tenu de l'annulation du segment de 3 ans, les fourchettes cibles de référence dans les segments des obligations à court terme sont plus élevées par rapport à 2022-2023 (tableau A2.5). Le retrait continu de l'approche axée sur les obligations à long terme se traduit par des fourchettes cibles de référence moins élevées pour les segments des obligations à long terme par rapport à 2022-2023.

Tableau A2.5

Profils des échéances et fourchettes des obligations de référence¹

en milliards de dollars

	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2 ans	16-22			16-22		16-22			16-22	
3 ans			8-12							
5 ans		16-22					16-22			
10 ans					16-22					16-22
30 ans										18-28

Sources : Calculs du ministère des Finances Canada

Nota – Ces montants ne comprennent pas les versements de coupons.

¹ L'émission annuelle réelle peut varier.

Calendrier des adjudications d'obligations

En 2023-2024, il y aura des adjudications régulières d'obligations à 2 ans, à 5 ans, à 10 ans et à 30 ans. Les adjudications des obligations à 3 ans n'auront lieu qu'au premier trimestre de l'exercice. Le nombre d'adjudications prévues en 2023-2024 par segment est indiqué au tableau A2.6. Le nombre réel des adjudications pour 2023-2024 peut différer de leur nombre prévu en raison de variations imprévues des besoins en emprunts ou de l'évolution de la demande du marché.

Tableau A2.6

Nombre d'adjudications prévues en 2023-2024

en milliards de dollars

Segment	Adjudications d'obligations prévues
2 ans	16
3 ans	2
5 ans	8
10 ans	12
30 ans	8

Sources : Calculs du ministère des Finances Canada

Nota – Ces montants ne comprennent pas les versements des intérêts.

Les dates des adjudications continueront d'être annoncées dans le Calendrier trimestriel des obligations que la Banque du Canada affiche sur son site Web avant le début de chaque trimestre.

Programme d'obligations vertes du Canada

Afin d'appuyer la croissance du marché du financement durable au Canada, le gouvernement a publié en mars 2022 un cadre d'obligations vertes et a procédé à l'émission inaugurale des obligations vertes fédérales, ce qui respecte les engagements pris dans le budget de 2021. Le gouvernement demeure résolu à émettre régulièrement des obligations vertes.

Le gouvernement continue à surveiller l'évolution des taxonomies des investissements verts connexes, y compris le *Rapport sur la feuille de route de la taxonomie* du Conseil d'action en matière de finance durable, la taxonomie verte de l'Union européenne, la publication prochaine d'une norme européenne pour les obligations vertes et de la taxonomie verte du Royaume-Uni, ainsi que l'évolution des normes du marché et les préférences des investisseurs.

Le gouvernement continue également à étudier un cadre d'obligations durable, qui pourrait inclure des obligations vertes, sociales et de transition. Des discussions ciblées sont en cours avec les participants au marché.

Consultations sur les obligations hypothécaires du Canada

En 2001, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a lancé le programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) afin d'aider à stabiliser l'accès au financement hypothécaire dans toutes les conditions économiques. Les OHC sont pleinement garanties par le Canada et constituent des obligations directes et inconditionnelles du Canada. Toutefois, malgré la même cote de crédit, les OHC constituent une forme d'emprunt plus coûteux par rapport aux obligations régulières du gouvernement du Canada. Dans ce contexte, le regroupement des OHC dans le programme d'emprunt régulier du gouvernement du Canada représente une occasion de réduire les frais de la dette et de réinvestir les économies réalisées dans d'importants programmes de logements abordables.

Le gouvernement prévoit entreprendre des consultations auprès des participants au marché sur la proposition de regrouper les obligations hypothécaires du Canada au sein du programme d'emprunt régulier du gouvernement, y compris sur un plan de mise en œuvre qui permettrait d'assurer un accès stable au financement hypothécaire. Le gouvernement fera le point sur cette question dans la mise à jour économique et budgétaire de l'automne.

Gestion des réserves officielles de liquidités internationales du Canada

Le Compte du fonds des changes, géré par la ministre des Finances au nom du gouvernement du Canada, représente la plus importante composante des réserves officielles de liquidités internationales du Canada. Il s'agit d'un portefeuille des réserves officielles de liquidités internationales du Canada et des droits de tirage spéciaux (DTS) utilisés pour favoriser le contrôle et la protection de la valeur externe du dollar canadien et pour fournir une source de liquidité au gouvernement, au besoin. Outre les réserves conservées dans le Compte du fonds des changes, les réserves officielles internationales du Canada comprennent la position de réserve du Canada au Fonds monétaire international.

Le gouvernement effectue des emprunts afin d'investir dans des réserves liquides, qui sont maintenues à un taux minimal de 3 % du PIB nominal. Les besoins en financement estimés pour 2023-2024 seront d'environ 13 milliards de dollars américains; ce montant pourrait toutefois varier sous l'effet des fluctuations des taux d'intérêt à l'étranger et des taux de change.

La dette extérieure sert exclusivement à financer les réserves officielles de liquidités internationales du Canada. L'augmentation prévue du financement étranger au cours de l'exercice 2023-2024 est nécessaire pour financer l'augmentation du niveau des réserves et pour refinancer les passifs arrivant à échéance.

Un certain nombre de facteurs orienteront le choix des sources de financement des réserves de liquidités en 2023-2024, notamment le coût relatif et les conditions du marché. Les sources de financement potentielles comprennent l'émission d'effets à court terme libellés en dollars américains (bons du Canada) et de billets à moyen terme, ainsi que la conclusion de swaps de devises, qui permettent d'accroître les réserves de liquidités, de même que l'émission d'obligations multimarchés.

De plus amples renseignements sur le financement en devises et les actifs des réserves de change se trouvent dans le Rapport sur la gestion des réserves officielles internationales du Canada (<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/reserves-officielles-internationales.html>) ainsi que dans *La revue financière* (<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/revue-financiere.html>).

Programmes de rachat d'obligations

En novembre 2022, le gouvernement a annoncé la reprise du Programme de rachat d'obligations aux fins de gestion de la trésorerie. Cette opération de gestion vise à gérer efficacement les flux de trésorerie du gouvernement du Canada avant les échéances d'obligations importantes.

Le gouvernement entend poursuivre le rachat d'obligations aux fins de gestion de la trésorerie en 2023-2024.

Gestion de trésorerie

L'objectif fondamental de la gestion de la trésorerie consiste à faire en sorte que le gouvernement dispose en tout temps d'une encaisse suffisante pour répondre à ses besoins opérationnels.

Dans le cadre d'une reprise générale des activités normales du gouvernement décrites dans la stratégie de gestion de la dette de l'année dernière, les soldes de trésorerie plus élevés maintenus pendant la pandémie de COVID-19 ont été réduits en 2022-2023, passant de 90 milliards de dollars à 40 milliards de dollars.

À l'heure actuelle, la trésorerie du gouvernement est entièrement en dépôt auprès de la Banque du Canada, y compris les soldes opérationnels et les soldes détenus aux fins de la liquidité prudentielle. Des mises à jour périodiques de la position de liquidité sont présentées dans *La revue financière*.

Liquidité prudentielle

Le gouvernement détient des actifs financiers liquides prenant la forme de dépôts en dollars canadiens et de réserves de change afin d'être en mesure de respecter ses obligations de paiement, dans l'éventualité où l'accès normal aux marchés financiers serait perturbé ou retardé. Les niveaux globaux de liquidité du gouvernement sont gérés de manière à couvrir normalement au moins un mois des flux de trésorerie nets projetés, y compris les versements de coupons et les besoins en refinancement de la dette.

Annexe 3

Mesures législatives

La présente annexe comprend un certain nombre de mesures (autres que des mesures fiscales) qui seraient mises en œuvre au moyen d'une loi.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Sévir contre les prêts à des conditions abusives	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose de modifier le <i>Code criminel</i> pour i) passer d'un taux annuel effectif à un taux annualisé, ii) abaisser le taux d'intérêt criminel pour le fixer à un taux annualisé de 35 % et iii) rajuster l'exemption relative au prêt sur salaire pour plafonner les intérêts perçus.
Transfert canadien en matière de santé	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> afin de verser un supplément de 2 milliards de dollars au TCS à toutes les provinces et à tous les territoires pour faire face aux pressions immédiates qui s'exercent sur le système de santé.
Renforcer le régime réglementaire de surveillance des produits de santé naturels	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les aliments et drogues</i> afin d'élargir aux produits de santé naturels les pouvoirs conférés par la <i>Loi visant à protéger les Canadiens contre les drogues dangereuses (Loi de Vanessa)</i> . Ces changements protégeraient la santé des Canadiens en permettant aux organismes de réglementation de prendre des mesures plus énergiques lorsque des problèmes de santé ou de sécurité sont détectés à l'égard de produits de santé naturels sur le marché.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Établir des exigences en matière de déclaration de la couverture dentaire fournie par l'employeur	<p>Dans le budget de 2023, le gouvernement propose de présenter un projet de loi pour appuyer la mise en œuvre du nouveau Régime canadien de soins dentaires, qui offrira des soins dentaires aux Canadiens non assurés dont le revenu familial est inférieur à 90 000 \$ par année. La loi obligerait les employeurs et les régimes de retraite des employeurs à déclarer dans le relevé T4/T4A la couverture dentaire offerte à leur personnel et aux participants au régime. Cette exigence permettrait de garantir que le nouveau Régime de soins dentaires est uniquement offert aux personnes ayant des besoins à combler en matière de soins dentaires et qui n'ont pas accès à une assurance privée. La loi autoriserait également Santé Canada à recueillir le numéro d'assurance sociale d'une personne qui présente une demande dans le cadre du Régime canadien de soins dentaires et d'utiliser ce numéro aux fins d'administration du plan et d'application de la loi.</p>
Fonds de croissance du Canada	<p>Dans le budget de 2023, le gouvernement propose de déposer un projet de loi et d'apporter des modifications législatives afin de créer le Fonds de croissance du Canada, un nouveau mécanisme de financement public indépendant qui aidera à attirer des capitaux privés pour bâtir l'économie propre du Canada.</p>
Gouvernance des régimes de retraite du secteur public	<p>Dans le budget de 2023, conformément à ce qui a été précédemment annoncé dans le budget de 2022, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public</i> en vue d'accroître la taille du conseil d'administration de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, et proposera d'autres modifications techniques.</p>
Fonds de mise en conformité à l'appui du <i>Règlement sur les combustibles propres</i>	<p>Dans le budget de 2023, le gouvernement propose d'apporter des modifications à la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)</i> afin de permettre au ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada d'établir un fonds de mise en conformité pour recueillir les contributions que verseront les parties visées par le <i>Règlement sur les combustibles propres</i>.</p>

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Continuer d'appuyer les demandeurs saisonniers d'assurance-emploi	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> afin de prolonger jusqu'en octobre 2024 les règles d'une mesure temporaire qui prévoit jusqu'à cinq semaines supplémentaires de prestations régulières d'assurance-emploi pour les demandeurs saisonniers de 13 régions.
Protéger les travailleurs à la demande dans les secteurs sous réglementation fédérale	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose de modifier le <i>Code canadien du travail</i> afin d'améliorer la protection des travailleurs à la demande dans les secteurs sous réglementation fédérale en renforçant les interdictions de classification erronée des employés.
Interdire l'utilisation de travailleurs de remplacement	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose d'apporter des modifications au <i>Code canadien du travail</i> afin d'interdire l'utilisation de travailleurs de remplacement lors d'une grève ou d'un lock-out dans les secteurs sous réglementation fédérale et d'améliorer le processus d'examen et de certification des activités qui doivent être maintenues pendant une grève ou un lock-out.
Améliorer le processus de recours pour les appels liés à l'assurance-emploi	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose d'apporter des modifications à la <i>Loi sur l'emploi et le développement social</i> (et des modifications corrélatives à d'autres lois) afin d'établir une nouvelle commission d'appel tripartite indépendante pour entendre les cas où les demandeurs contestent une décision de Service Canada concernant leur demande d'assurance-emploi.
Renforcer le partage des données dans les corridors commerciaux	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose d'apporter des modifications législatives à la <i>Loi sur les transports au Canada</i> afin d'accorder au ministre des Transports le pouvoir d'obliger les expéditeurs qui utilisent des services de transport sous réglementation fédérale à échanger des données pour améliorer l'efficacité de l'infrastructure de transport existante.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Favoriser la concurrence dans le secteur du transport ferroviaire	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose d'apporter des modifications législatives à la <i>Loi sur les transports au Canada</i> afin de permettre une prolongation temporaire, à titre d'essai, de la limite d'interconnexion dans les provinces des Prairies. Cette mesure favoriserait la concurrence entre les transporteurs ferroviaires en permettant aux compagnies de chemin de fer d'accéder aux voies appartenant à un autre fournisseur de services ferroviaires dans les limites des tarifs réglementés par l'Office des transports du Canada.
<i>Loi sur la Corporation d'innovation du Canada</i>	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose de présenter un projet de loi visant à créer la Corporation d'innovation du Canada, une nouvelle société d'État ayant pour mandat d'accroître les dépenses des entreprises canadiennes en recherche et développement dans tous les secteurs et toutes les régions du Canada.
Modification de la <i>Loi sur les brevets</i>	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose d'apporter des modifications législatives à la <i>Loi sur les brevets</i> . En vertu de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique, le Canada a accepté de rajuster la durée des brevets à titre de compensation pour les demandeurs de brevets qui subissent des retards déraisonnables dans la délivrance de leur brevet. Le gouvernement demeure déterminé à faire en sorte que les brevets soient délivrés en temps opportun et continuera d'appuyer un système de brevets solide et efficace.
Convention de règlement dans le cadre du litige collectif de la bande de Gottfriedson	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> afin d'exclure de l'impôt le revenu de la fiducie établie au titre de la convention de règlement lie au litige collectif de la bande de Gottfriedson.
Fausse couche	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose d'apporter des modifications au <i>Code canadien du travail</i> afin de créer un nouveau congé payé pour les travailleuses et les travailleurs des secteurs sous réglementation fédérale qui subissent une fausse couche.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Décès ou disparition d'un enfant	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose d'apporter des modifications au <i>Code canadien du travail</i> afin d'améliorer l'admissibilité au congé pour décès ou disparition d'un enfant pour les travailleuses et travailleurs des secteurs sous réglementation fédérale.
Interdire l'expérimentation sur les animaux pour les cosmétiques	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les aliments et drogues</i> afin d'interdire l'expérimentation sur les animaux pour les cosmétiques. Les modifications proposées interdiraient les essais de cosmétiques sur les animaux au Canada, la vente de produits cosmétiques qui s'appuient sur des données tirées d'expérimentations sur les animaux pour établir la sécurité du produit, à quelques exceptions près, et l'étiquetage faux ou trompeur relatif aux essais de cosmétiques sur les animaux.
Modernisation de la <i>Loi sur la citoyenneté</i>	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur la citoyenneté</i> afin de permettre l'administration électronique du programme de citoyenneté, le traitement automatisé et assisté par ordinateur, ainsi que la collecte et l'utilisation de données biométriques. Ces mesures permettraient un traitement plus rapide et plus efficace des demandes de citoyenneté.
Mieux protéger les clients des programmes d'immigration et de citoyenneté	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté</i> , la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> et la <i>Loi sur la citoyenneté</i> afin de renforcer le régime régissant la profession de consultants en immigration et en citoyenneté. Ces modifications permettraient au Collège des consultants en immigration et en citoyenneté de mieux fonctionner comme organisme de réglementation d'intérêt public, notamment en mettant en place un processus plus efficace de plaintes et de discipline, en améliorant la gouvernance globale et en renforçant la protection contre les représentations contraires à l'éthique ou frauduleuses.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Améliorer le service à la clientèle dans le cadre du Programme de parrainage privé de réfugiés	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> afin d'améliorer la réception des demandes dans le cadre du Programme de parrainage privé de réfugiés, ce qui se traduit par des délais de traitement plus courts et plus prévisibles et aidera les promoteurs à planifier l'arrivée des familles de réfugiés et à s'y préparer.
Présentation des demandes d'asile par voie électronique	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> afin de permettre à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada d'exiger la présentation des demandes d'asile par voie électronique.
Centre d'excellence de l'OTAN pour les changements climatiques et la sécurité	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les privilèges et immunités (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord)</i> afin d'accorder les privilèges et immunités normalisés de l'OTAN à ce centre d'excellence de l'OTAN et à son personnel.
Retirer pour une durée indéfinie le statut de la nation la plus favorisée de la Russie et du Bélarus	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose de modifier le <i>Tarif des douanes</i> afin de retirer indéfiniment l'admissibilité au traitement tarifaire préférentiel de la nation la plus favorisée pour les importations russes et bélarusses, ce qui entraîne l'application du Tarif général de 35 % sur presque toutes les importations en provenance de ces pays.
Soutenir la croissance économique des pays en développement	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose d'apporter des modifications au <i>Tarif des douanes</i> afin de renouveler le Tarif général de préférence (TPG) du Canada et le Tarif des pays les moins développés (TPMD) jusqu'à la fin de 2034, ainsi que de mettre à jour les programmes afin de les faire concorder avec le programme commercial progressiste du Canada et de simplifier les exigences administratives pour les importateurs canadiens.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
---------------------------	------------------------------------

Lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i> et le <i>Code criminel</i> , en ajoutant des modifications corrélatives aux autres lois, afin de renforcer le cadre canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.
---	---

Moderniser la surveillance du secteur financier pour gérer les nouveaux risques	Dans le budget de 2023, le gouvernement peut modifier la <i>Loi sur les banques</i> , la <i>Loi sur les sociétés d'assurances</i> , la <i>Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt</i> , la <i>Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières</i> et la <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i> afin de fournir des outils supplémentaires pour protéger l'intégrité et la sécurité des institutions financières fédérales et de faire face aux risques d'ingérence étrangère.
---	---

Le gouvernement peut également apporter des modifications techniques à la *Loi sur les banques*, à la *Loi sur les sociétés d'assurances*, à la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* et à la *Loi sur l'association personnalisée le Bouclier vert du Canada*.

Le gouvernement peut également modifier la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* afin d'accroître les pouvoirs d'augmenter l'assurance-dépôts en cas de repli du marché et de prendre des mesures connexes.

<i>Loi sur les mesures économiques spéciales</i>	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose d'apporter des modifications ciblées à la <i>Loi sur les mesures économiques spéciales</i> et à la <i>Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus (Loi Magnitsky)</i> afin de soutenir l'efficacité du cadre de saisie, de confiscation et d'élimination instauré en 2022 pour tenir la Russie responsable de son invasion illégale de l'Ukraine. Le gouvernement propose également d'apporter des modifications connexes à la <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i> afin d'obliger le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada à divulguer certains renseignements à la ministre des Affaires étrangères, si les circonstances le justifient.
--	---

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Financement de CANAFE	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi n° 1 d'exécution du budget de 2021</i> , afin d'apporter une modification législative technique concernant l'entrée en vigueur du régime de perception de cotisations établi par la <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i> .
Moderniser le programme des voyageurs	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose d'apporter des modifications à la <i>Loi sur les douanes</i> qui permettront à l'Agence des services frontaliers du Canada de transformer la façon dont les voyageurs à faible risque sont traités lorsqu'ils entrent au Canada grâce à une utilisation accrue de la technologie.
Renforcer les droits des passagers aériens et le partage de données	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose d'apporter des modifications législatives à la <i>Loi sur les transports au Canada</i> afin de renforcer les droits des passagers aériens et de convertir le processus quasi judiciaire d'arbitrage de l'Office des transports du Canada en un processus de médiation et d'arbitrage pour aider à régler plus rapidement les plaintes des passagers aériens. Le gouvernement propose également d'apporter des modifications à la <i>Loi</i> afin d'accorder au ministre des Transports le pouvoir de mettre en place un droit réglementaire pour permettre à l'Office des transports du Canada de recouvrer auprès des transporteurs aériens le coût du règlement des plaintes des passagers et d'exiger le partage de données entre les exploitants du secteur aérien et la divulgation publique des données sur le rendement.
Échanger les avis de décès de façon opportune à Emploi et Développement social Canada (EDSC)	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social</i> afin de permettre à un plus grand nombre de programmes d'EDSC d'avoir accès en temps opportun à l'information sur le décès à partir du Registre d'assurance sociale, ce qui améliorera l'exécution et l'intégrité des programmes.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Permettre l'utilisation des données recueillies par l'Agence du revenu du Canada pour l'analyse et l'évaluation du Régime de pensions du Canada	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose d'apporter des modifications législatives à la <i>Loi sur le Régime de pensions du Canada</i> afin de permettre à Emploi et Développement social Canada d'utiliser les données recueillies par l'Agence du revenu du Canada dans le cadre de ses fonctions d'analyse des politiques, d'établissement de rapports et d'évaluation ayant trait au Régime de pensions du Canada. L'accès à ces données appuierait l'engagement pris par le gouvernement d'élaborer des politiques fondées sur des données probantes et de mener des analyses comparatives entre les sexes plus.
Péréquation et renouvellement de la FFT	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> pour renouveler le pouvoir d'effectuer des paiements de péréquation et au titre de la formule de financement des territoires (FFT) et d'apporter des modifications techniques afin d'améliorer l'exactitude et la transparence, ainsi que d'apporter un changement technique au programme de stabilisation fiscale.
Modification de la <i>Loi sur le Yukon</i>	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur le Yukon</i> afin de conférer au ministre fédéral responsable des Affaires du Nord les mêmes pouvoirs en ce qui concerne un site contaminé sur des terres fédérales que ceux conférés au ministre responsable du gouvernement du Yukon.
Réforme de la fiscalité internationale : partage des recettes avec les provinces et les territoires	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose de présenter des projets de loi, incluant s'il y a lieu des modifications à la <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> et à ses règlements, afin de partager avec les provinces et les territoires une partie des recettes tirées de la réforme de la fiscalité internationale menée par l'OCDE.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Moderniser le Conseil national de recherches du Canada	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose d'apporter des modifications législatives à la <i>Loi sur le Conseil national de recherches</i> , ainsi que toute autre modification corrélative ou transitoire, au besoin, afin d'accorder une certaine souplesse opérationnelle au Conseil national de recherches du Canada, ce qui lui permettra de mieux fournir un soutien concret aux innovateurs canadiens en leur donnant accès en temps opportun à des installations et à une expertise spécialisées.
Modifier la <i>Loi sur la Société canadienne des postes</i>	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose d'apporter des modifications à la <i>Loi sur la Société canadienne des postes</i> afin de circonscrire le pouvoir de la Société canadienne des postes d'ouvrir des colis lorsque l'inspection est fondée sur le critère des « motifs raisonnables de soupçonner une infraction ». Cette modification permettrait aux inspecteurs des postes de continuer à inspecter les colis dans le respect de la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> et de garder les marchandises dangereuses et les substances illicites hors du courrier.
Appuyer l'achat de véhicules zéro émission pour les parcs fédéraux	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les fonds renouvelables</i> afin d'augmenter de 10 millions de dollars l'autorisation de prélèvement au titre du Fonds renouvelable des services optionnels de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). Le gouvernement propose également d'ajouter un nouveau poste de secteur d'activité pour permettre à SPAC d'acheter des véhicules zéro émission pour le compte des ministères et organismes clients.
Modification de la <i>Loi sur les frais de service</i>	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les frais de service</i> afin d'assurer une plus grande uniformité dans la façon dont les ministères et les institutions du gouvernement appliquent les frais d'utilisation et de rationaliser l'administration des frais.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
<i>Loi électorale du Canada</i>	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi électorale du Canada</i> afin d'établir une approche fédérale uniforme en ce qui a trait à la collecte, à l'utilisation et à la communication de renseignements personnels par les partis politiques fédéraux, et ce, d'une manière qui remplace les lois provinciales qui se chevauchent.
Capitaux propres négatifs de la Banque du Canada	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose d'apporter des modifications législatives pour permettre à la Banque du Canada de retenir temporairement les versements jusqu'à ce que les capitaux propres négatifs associés au Programme d'achat d'obligations du gouvernement du Canada soient rétablis.
Un système de traitement des plaintes externes plus équitable dans le domaine des services bancaires	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose d'adopter des mesures législatives ciblées pour renforcer le système externe de traitement des plaintes des banques et de désigner une seule personne morale sans but lucratif comme seul organisme externe de traitement des plaintes, à la suite d'un processus de sélection mené par l'Agence de la consommation en matière financière du Canada.
Gouvernance d'entreprise : déclaration sur la diversité et réunions virtuelles	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose d'apporter des modifications législatives à la <i>Loi sur les banques</i> , à la <i>Loi sur les sociétés d'assurances</i> et à la <i>Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt</i> qui adapteront et appliqueront les exigences de déclaration de la diversité prévues dans la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i> à l'égard des administrateurs et des cadres supérieurs des institutions financières fédérales. Le gouvernement propose également d'apporter des modifications législatives pour permettre la tenue de réunions uniquement virtuelles et l'établissement de conditions pour assurer la participation.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Renforcer le cadre du Régime de pensions du Canada	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi de 1985 sur les normes de prestations de pension</i> et la <i>Loi sur les régimes de pension agréés collectifs</i> afin d'améliorer la sécurité de retraite des personnes participantes et retraitées par l'entremise de nouveaux cadres pour les rentes à vie à paiement variable et de modifications techniques d'ordre administratif.
Titres royaux	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les titres royaux</i> .
Améliorer la gestion des urgences et de la pollution maritime	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose d'apporter des modifications à la <i>Loi sur la marine marchande du Canada</i> afin de répondre aux engagements pris dans le Plan de protection des océans, notamment pour permettre la gestion proactive des urgences maritimes et englober plus de types de pollution, et à la <i>Loi sur la responsabilité en matière maritime</i> afin de clarifier le régime de responsabilité et d'indemnisation en cas d'incident causé par les navires.
Créer un fonds d'assainissement des bâtiments	Dans le budget de 2023, le gouvernement propose d'apporter des modifications à la <i>Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux</i> afin d'établir un fonds d'assainissement des bâtiments financé par le propriétaire, qui serait utilisé pour gérer les navires abandonnés et détruits, et pour clarifier d'autres articles de la Loi.

Canada 